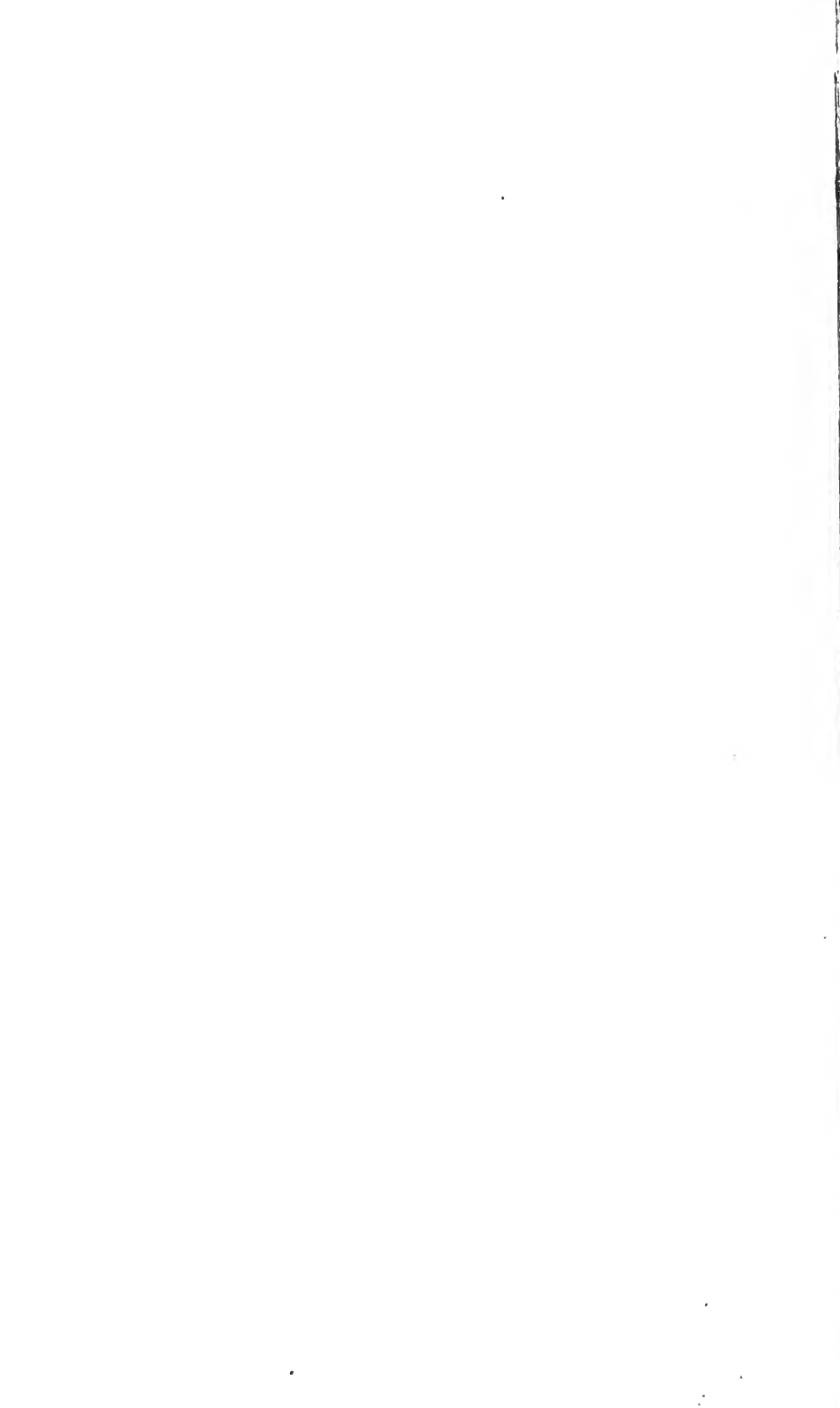
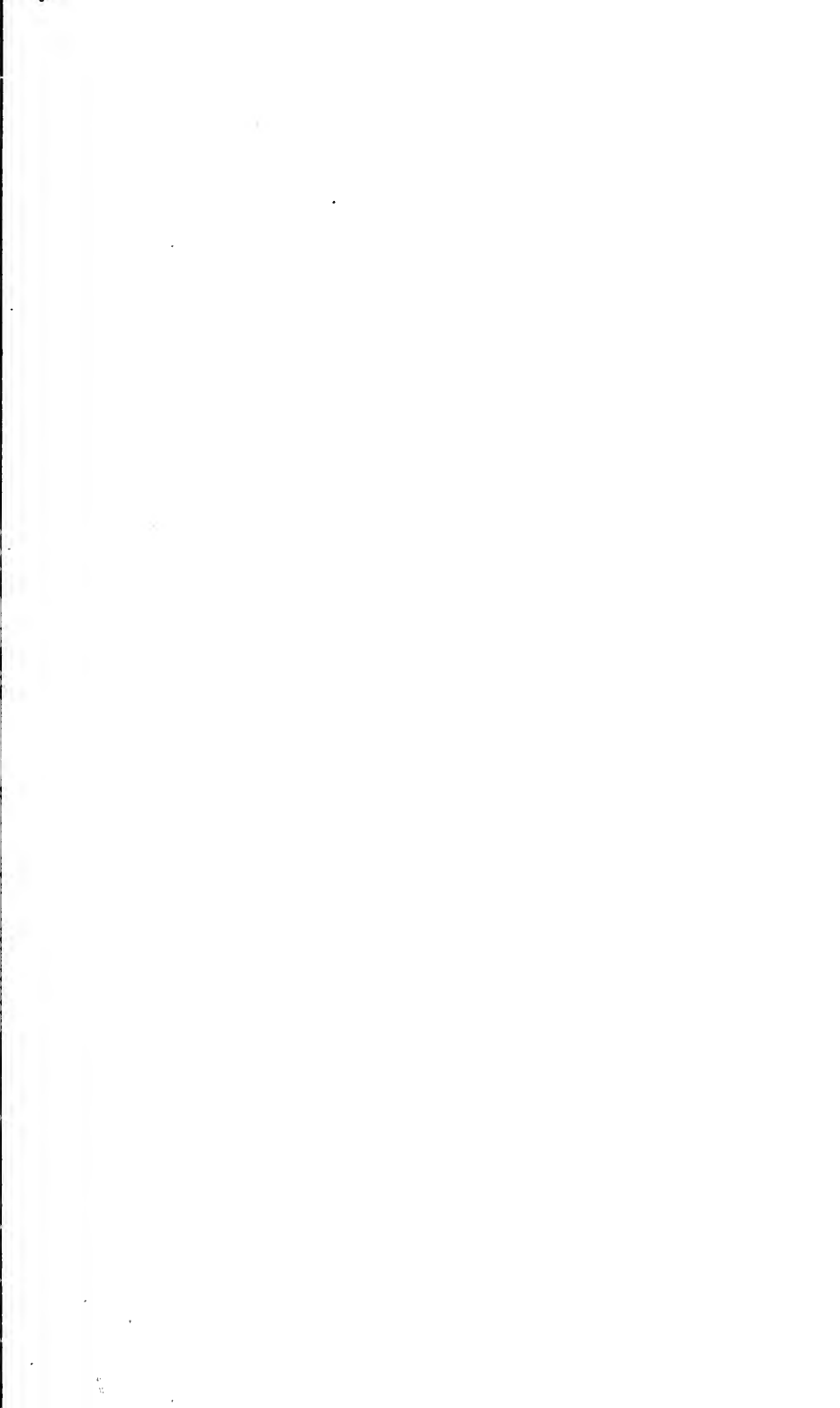
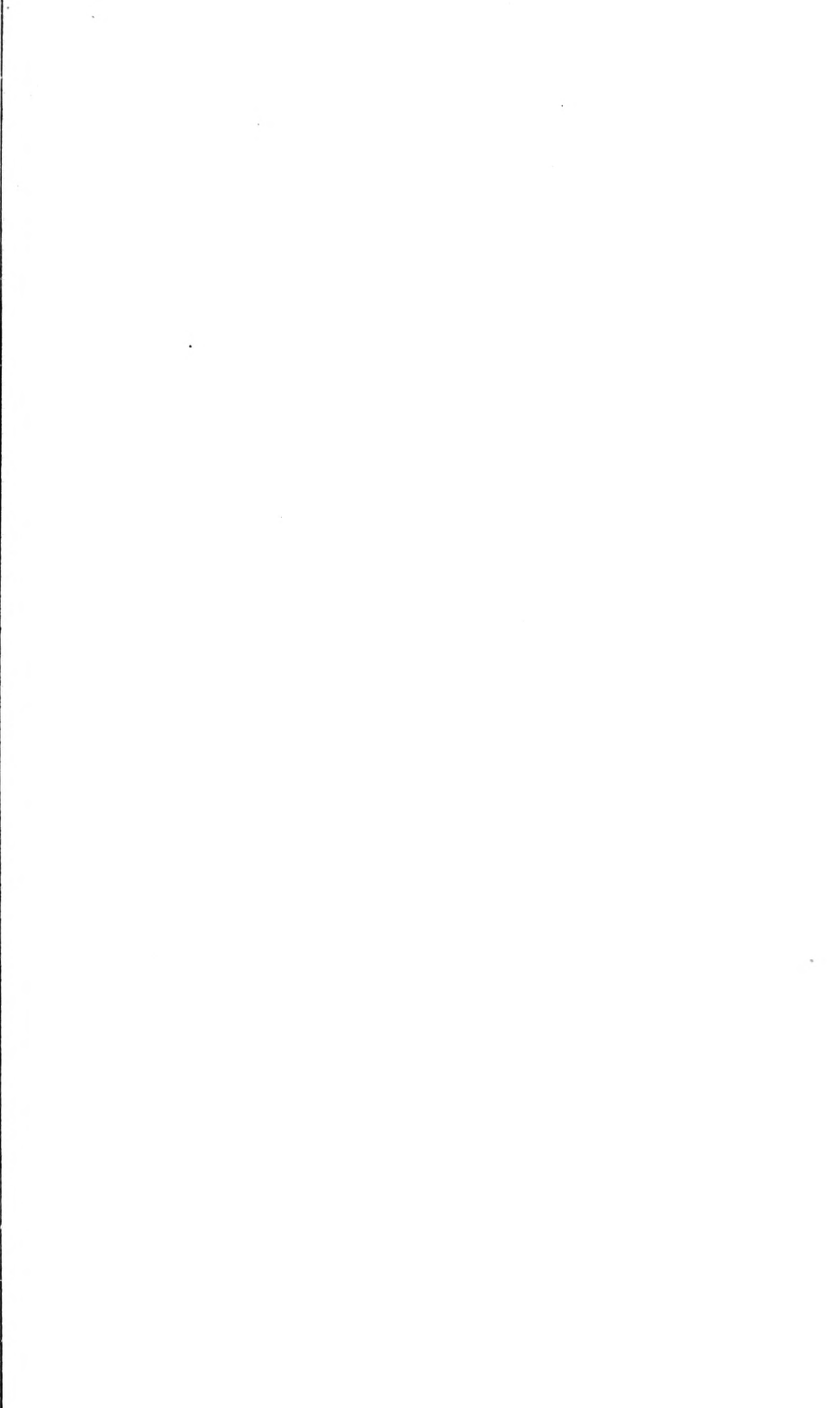


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY







REVUE
DE
PHILOGOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

1. — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieux.

2. — Écrire par *s* ou *z* *deuxième*, *troisième*, *sisième*, *disième*, *disaine*, ou *deuzième*, etc.

3. — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deux premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assie*s, *il s'assie*t; *je cous*, *il cou*t; *je prens*, *il pre*t; *je pers*, *il per*t; *je contrains*, *il contrain*t; *je permès*, *je combas*, *j'interrons*.

4. — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

5. — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coute* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré, et de même, quand un participe est suivi d'un infinitif sans préposition, ne pas s'inquiéter si le pronom qui précède est sujet logique ou régime de l'infinitif.

Ce programme vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte; il se trouve d'ailleurs qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile: car notre réforme, bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieux. Les personnes qui concevraient des doutes sur la légitimité de telle ou telle modification sont priées de se reporter aux fascicules de la *Revue de Philologie française*, où chaque article du programme est proposé et discuté (tome III, page 270; tome IV, pages 85, 153, 161, 235; tome V, pages 81 et 308).

Les premiers adhérents ont été MM. Michel Breal, Édouard Hervé, Francisque Sarcey, Paul Passy, Camille Chabaneau, Louis Havet, Charles Lebargue, Ferdinand Brunot, Eugène Mounseur, etc.

Nous recommandons particulièrement aux directeurs de Périodiques, favorables à la réforme, la mise en pratique de l'article I, qui n'exige aucun effort d'attention de la part de MM. les Protes.

Dans sa *Grammaire historique* posthume, Arsène Darmesteter dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *a* presque toute *s* qui suit un *n*.... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablît partout l'*s* finale à la place de cette *te* barbare. »

REVUE
DE
PHILOGOLOGIE FRANÇAISE
ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

Tome XIV. — 1900

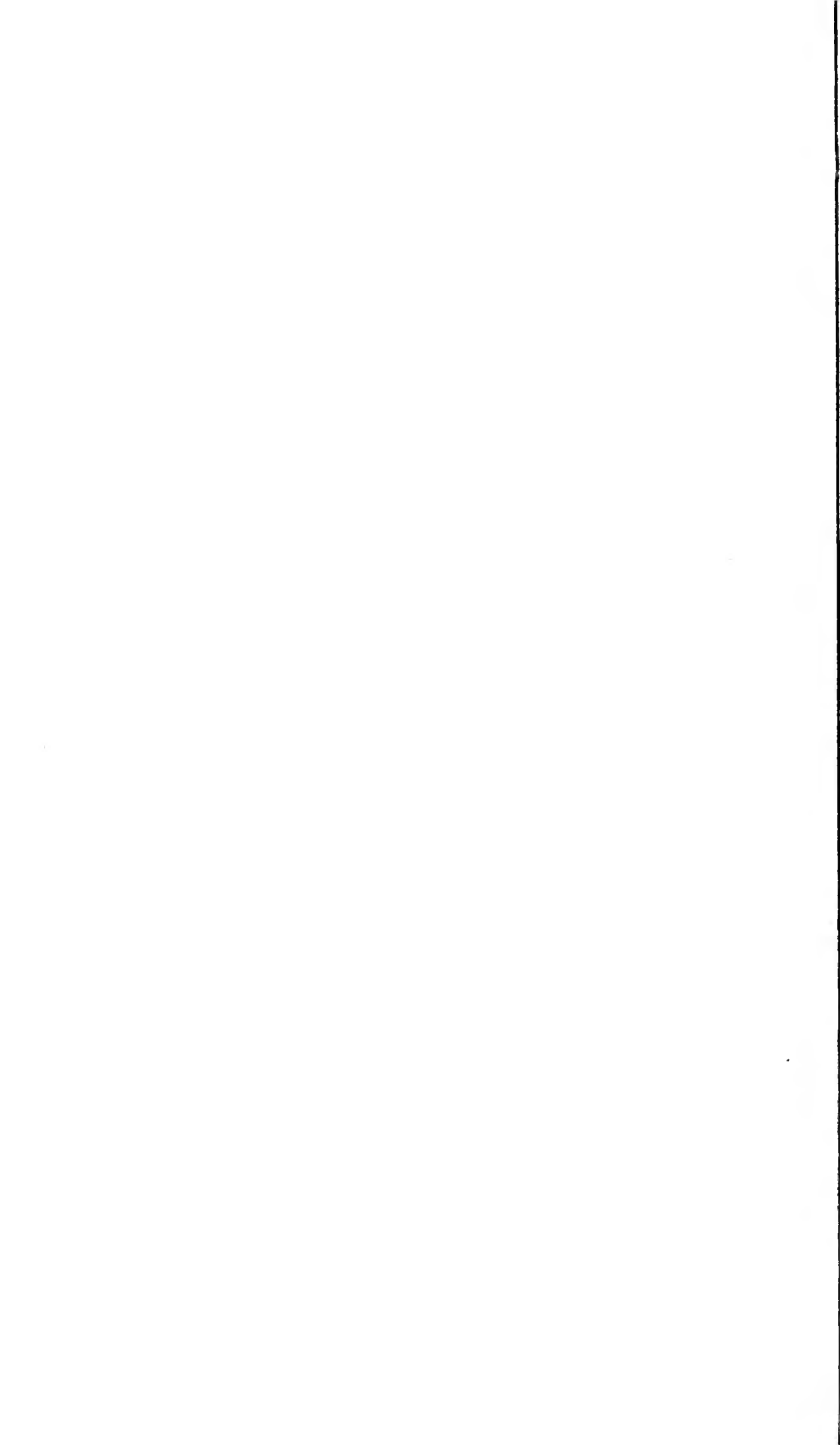


50235
1901

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

(Tous droits réservés)



LES
PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE¹

LE PRONOM SUJET MASCULIN DE LA 3^e PERSONNE

I

LE SINGULIER

Les formes du pronom masc. sing. de la 3^e pers. se répartissent dans notre région de la façon suivante² :

AIN : *i-l, i-il, i-ly, é-al, é-l, o-or, i-al, a-ar, ou-our, u-ur, ou-oul, o-ol, l^{we}-ly*.

ALPES (HAUTES-) : *èw, rèw, o-ol*.

ARDÈCHE : *élé, èl, yèl, ilé, yélé, jélé, zèl*.

BELFORT : *a-al, è-èl, é-él, èl*.

DOUBS : *i-l, é-él, è-èl, i-il, u-l*.

DRÔME : *ou-oul, yélou, o-ol, zèw, jèw, zélé, élou, ou-owl, yélé, élé, èw*.

ISÈRE : *ou-oul, u-ul, o-ol, i-il, é-él, i-l, aw-awl, u-l, il, i-al, wo, uw, èw, è-èl*.

JURA : *i-l, i-il, é-él, è-èl, il-l, a-al*.

LOIRE : *o-ol, a-al, é-él, ou*.

1. Voir notre *Revue*, t. XII, p. 1, note 1, et p. 1-51; t. XIII, p. 1-41), 81-103, 161-212.

2. Ces formes ont été rangées dans chaque département par ordre d'importance géographique. On a réuni par un trait d'union la forme employée devant un mot à initiale vocalique et la forme employée devant consonne, quand elles sont différentes.

LOIRE (HAUTE-) : *zèy, zi, èlé, zay, èl, élon, ilé, zyèy,*

RHÔNE : *i-al, a-al, i-il, u-al, i-l, u-ul, é-él, o-ol.*

SAÔNE-ET-LOIRE : *o-ol, a-al, u-al, i-il, é-el, u-ul.*

SAÔNE (HAUTE-) : *é-el, é-el, a-al.*

SAVOIE : *a-al, i-il. i-l, i-al, é-al, o-ol, ou-oul.*

SAVOIE (HAUTE-) : *é-al, é-el, a-al.*

VOSGES : *i-il, i-l, è-el, é-el, e-eul.*

De ces différentes formes, les unes sont atones, les autres toniques. Les premières dominent au nord et au centre de notre région, où l'on exprime généralement le pronom sujet avant le verbe, les secondes au sud, où le pronom sujet est le plus souvent sous-entendu. La limite de ces deux domaines passe au sud de la Loire, entre Moingt et Chamble d'une part, et de l'autre Estivareille et Rozier, qui, à d'autres points de vue encore, se rattachent au domaine provençal; elle se rapproche ensuite des frontières des départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, en laissant au nord Firminy et Bourg-Argental, au sud la Chapelle-d'Aurec et Dunières. Elle traverse l'arr. de Tournon (Ardèche), entre Saint-Romain-d'Ay et Annonay au nord, Saint-Victor et Tournon au sud. Elle suit le Rhône jusqu'au confluent de l'Isère et du Rhône; dans le département de la Drôme, elle passe un peu au sud de Chanos-Curson (c. de Tain), de Bourg-du-Péage et de la Chapelle-en-Vercors; Valence, Chabeuil, Beaufort et Die appartiennent au domaine des formes toniques. Elle se dirige ensuite franchement vers l'est, à travers l'Isère et les Hautes-Alpes : Mens, Cornillon, Clelles, Monestier-du-Percy et Corps, dans l'arr. de Grenoble, sont au sud de la limite; il en est de même du Gapençais et de l'Embrunais; mais Saint-Paul-les-Monestier, la Motte-d'Aveillans, la Motte-Saint-Martin, l'Oisans entier dans

l'Isère, le Briançonnais dans les Hautes-Alpes, sont au nord.

LES FORMES ATONES

Ille en position proclitique s'est réduit dans notre région à *é, è, i, a, o, e, ou, u*. — La liquide *l* a eu des destinées fort diverses. Devant consonne, elle est tombée en général; cf. le français populaire *i* pour *il*. Quelques patois cependant, qui ont subi l'influence du français littéraire, emploient *él* ou *il* devant consonne. Devant voyelle, elle s'est le plus souvent maintenue, à titre de lettre de liaison : *él, èl, il, al, ol, eul, oul, ul*. Elle s'est changée en *r* dans quelques cantons de l'Ain, à Belley, à Virieu, dans les *e*. de Champagne (Sutrieu, Pitignieu, Ruffieu) et de Hauteville (Hauteville et Cormaranche), et à Petit-Abergement (*e*. de Brénod, arr. de Nantua), où l'on dit *ar, or, our, ur* devant voyelle¹. Isolément à Taninges, dans la Haute-Savoie (arr. de Bonneville), *l* de liaison fait place à *n*, emprunté sans doute à d'autres formes pronominales, comme *on* pour *nous, mon, ton, son, netron* = *notre*: de là la forme *é* dev. cons., *é+n* dev. voy. — La disparition complète de *l* dev. voy. semble très rare: je n'en ai d'exemple que pour quelques communes de la Savoie et de la Haute-Savoie: Sallanches (arr. de Bonneville), Yenne et Chamoux (arr. de Chambéry); à Saint-Georges-d'Hurtières (*e*. d'Aiguebelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne), l'hiatus semble n'être toléré que devant *é* = *est*: *i é* = *il est*; à Saint-Offenges-

1. Le changement de *l* en *r* n'est peut-être pas particulier aux pronoms personnels dans cette région; mais nous n'en avons pas d'autre exemple. Cf. Philippon, *Patois de Jujurieux*, p. 25. — On trouve *é-ér* = *ille* à Ormonts-Dessus, dans le *e*. de Vaud en Suisse, d'après Bridel (*Glossaire*, p. 440).

Dessous (c. d'Aix-les-Bains, arr. de Chambéry), on dit *a* ou *al* dev. voy. Enfin, la position proclitique du pronom sujet explique la réduction très fréquente de *él*, *il* à *l* dev. voy. ; mais *ul* persiste en général et la réduction de *ol*, *oul* à *l* est très rare : je n'ai qu'un exemple de celle de *al* (Montrottier, Rhône). — La mouillure de *l* est particulière à quelques communes du dép. de l'Ain.

Le plus souvent la forme employée dev. voy. ne diffère de la forme employée dev. cons. que par l'adjonction de *l* ou de *r*. Toutefois, dans les régions intermédiaires entre des domaines différents, on trouve la combinaison de deux formes distinctes, *é*, *i* ou *u* dev. cons., *al* dev. voy. Il est à noter que, dans ce cas, c'est presque toujours *al* qui se combine avec *é*, *i* ou *u*. Ce n'est que par exception, semble-t-il, qu'on emploie *i-el* à Baume-les-Dames (Doubs), et à Saint-Laurent-du-Jura, dans le domaine de *i-il* et celui de *é-el*.

I. Les formes en *é* ou *è*

M. Meyer-Lübke, considérant que les formes en *é* ou *è* sont d'usage très restreint dans le Sud-Est, les regarde comme des modifications phonétiques de la forme *il* plus fréquente. En fait, leur domaine est plus étendu qu'il ne le croit : il comprend le dép. de la Haute-Saône presque entier, une partie des Vosges, du territoire de Belfort et du Doubs. Isolément, on les rencontre encore dans le Rhône, dans la Loire, dans l'Isère, dans l'Ain et dans la Haute-Savoie. Il n'est peut-être pas impossible que *él* et *èl* soient les successeurs directs de *ille* ; toutefois le génitif de l'article masc. *de le* passe fréquemment à *du* sur le domaine

du pron. *èl*, *él*; *èl* est donc postérieur à la vocalisation de *l* et ne semble pas pouvoir remonter à un *el* primitif¹.

1° La forme *èl*

El dev. cons. et dev. voy. n'est signalé qu'à Bermont (terr. de Belfort); d'après notre correspondant, *el* = *il* se distingue à peine dans la prononciation de *al* = *elle*; c'est peut-être ce qui explique le maintien de *l* de *el*. D'après la *Parabole*, *el* existe aussi au delà de la frontière dans le c. de Berne, à Biemme et à la Montagne-de-Diesse, *Mémoires des Ant.*, VI, 536 et 537.

2° Les formes *é-él*, *é-èl*

La Haute-Saône est au centre du principal domaine de *é-él*, *é-èl*: les trois arr. de Gray, de Vesoul et de Laure, disposés parallèlement de l'ouest à l'est, ne connaissent guère que *é-èl*²; *é-él* n'est signalé qu'à Coisevaux (c. d'Héricourt), à Mersuay (c. d'Amance), à Lavilleneuve (c. de Vesoul), à Boul't (c. de Rioz), à Bonboillon (c. de Marnay), à Broyes (c. de Pesmes), et peut-être à Noroy³.

1. Voir plus loin, VIII, origines des formes *o*, *ou*, *u*.

2. Voir les noms dans notre *Revue*, XII, 32, 36. Il faut ajouter, d'après de nouveaux renseignements, Anvet (c. d'Autrey), Suau-court (c. de Champlitte), Fédry et Dampierre (c. de Dampierre), dans l'arr. de Gray; d'après la *Parabole*, Vanvillers (*Mém. des Ant.*, VI, 178), Vesoul (*ibid.*, 179), Champlitte (*ibid.*, p. 180); d'après P. Passy (*Notes sur quelques patois comtois*, dans notre *Revue*, X, 1 sqq., 172 sqq.), Corbenay, Hauteville et Fontaines-Luxeuil (c. de Saint-Loup), Baudoncourt, Saint-Sauveur, Citers et Froideconche (c. de Luxeuil), Raddon, la Longine (c. de Fancogney), Mélisey et Servance (c. de Mélisey). La forme *é-él* ou *e-él* s'étend donc sur tout le département. A l'ouest, on trouve encore *é-èl* à Bourberain.

3. Le timbre de *é-él* est souvent douteux pour nos correspon-

A ce domaine compact il faut ajouter quelques communes des Vosges, du territoire de Belfort, du Doubs et du Jura, qui touchent à la Haute-Saône. Dans les Vosges, on trouve *ê* au sud de l'arr. de Neufchâteau, dans le c. de Lamarche, en particulier à Ainvelle; *ê* encore à Bains et à Gruéy (c. de Bains), *é* et *ê* à Xertigny, *é* à Uriménil (c. de Xertigny) et à Saint-Laurent (c. d'Épinal), dans l'arr. d'Épinal; *é* et *ê* dans le c. de Gérardmer (arr. de Saint-Dié); *ê* dans l'arr. de Remiremont entier¹, sauf à Tendon et dans le c. de Plombières, où l'on dit *é*.

Sur le terr. de Belfort, on dit *é* dans le c. de Belfort, mais *ê* dans le c. de Fontaine et à Grandvillars (c. de Delle²). Sur la lisière septentrionale du Doubs, on trouve *ê* à Abbenans (c. de Rougemont), à Blussans (c. de l'Isle-sur-le-Doubs), et à Ruffey (c. d'Audeux); *é* à Dampierre-sur-le-Doubs, à Frambouhans (c. de Maiche), à Giney (c. de l'Isle-sur-le-Doubs), à Courles-Baume (c. de Baume-les-Dames), et à Rigney (c. de Marchaux³). A Baume-les-Dames, où l'on emploie *i-el*,

dants: l'un d'eux, de Noroy, écrit *et-et l'* en indiquant une prononciation analogue à celle de *et* français; un second, du même lieu, écrit *ê-êl*.

1. Voir les noms dans notre *Revue*, XIII, 13. Cf. pour Gérardmer *ê* (noté *et*) dans la *Parabole* (*Mém. des Ant.*, VI, 174); ajouter au domaine de *ê* Dommartin, d'après Richard (*iste*, etc., in *Mém. des Ant.*, VI, 137 sqq.), Val-d'Ajo, d'après P. Passy, *loc. cit.* Adam ne distingue pas entre *ê* et *é*, et il les signale à Ramonchamp, à Ventron, à Saulxures, à Vagney, à Lougnet, à Grand-Bois, à Hennezel, à Attigny, au Tholy, à Rehaupal, à Champdray, à Gerbépal et à Ban-sur-Meurthe.

2. Cf. *e-el* à Delemont (c. de Berne), d'après la *Parabole* (*Mém. des Ant.*, VI, 535).

3. A ajouter au domaine de *ê* Montbéliard et ses environs, Maiche, Dasle (c. d'Audincourt), dans l'arr. de Montbéliard, et Rougemont, dans l'arr. de Baume, d'après de nouveaux rensei-

commence le domaine de *i-îl*. Le Jura ne connaît *ê* qu'à Offlanges (c. de Montmirey) et à Foulnay (c. de Chaumergy), dans l'arr. de Dôle, *é* à la Loye (c. de Montbarrey, arr. de Dôle), et à Saint-Laurent-Grandvaux (arr. de Saint-Claude¹). Il faut y rattacher, dans la Saône-et-Loire, Authumes (c. de Pierre), et Bosjean c. de Saint-Germain-du-Bois), voisins de l'arr. de Dôle.

Par le sud du Jura, par le pays de Gex, où domine *ê-l*, nous atteignons la Haute-Savoie, dont le nord et l'est appartiennent au domaine de *é-él*. On emploie *é-él* dans l'arr. de Thonon, presque en entier, à Thonon, Anthy, Sciez, Margencel (c. de Thonon), à Douvaine, au Biot, à Chevenoz (c. d'Abondance); à Ambilly (c. d'Annemasse), dans l'arr. de Saint-Julien; à Tanninges², à Samoëns et à Cluses, dans l'arr. de Bonneville; et plus au sud jusqu'à Veyrier, aux environs d'Annecy. Au sud-est du dép., on emploie *a-al*, à l'ouest *é-al*³.

La forme *é-el* est isolée dans la Loire à Saint-Haon, à Saint-Cyr-de-Favières (c. de Saint-Symphorien-en-Lay) et au Perreux, dans l'arr. de Roanne, et non loin

gnements; Sancey, d'après Nédéy (*Rev. de Phil. franc.*, XI, 123), la Franche-Montagne et en particulier Damprichard, d'après M. Grammont (*Le Patois de la Franche-Montagne, passim*); au domaine de *ê* Bournois, d'après Roussey (*Rev. des pat. gal-rom.*, IV, 255 *passim*).

1. Un 2^e corr. de Saint-Laurent donne *î*, qui domine ailleurs dans le Jura, à côté de *ê*.

2. A Tanninges, *ê-ê+u*; voir plus haut.

3. A ajouter le c. de Thônes (arr. d'Annecy), d'après la *Stat. du Mont Blanc*, par M. de Verneilh, p. 307. Duret, dans sa *Grammaire saroyarde*, donne *ê-él*, p. 28, sans localisation précise. On trouve encore *ê-él* dans le Valais, à Saint-Maurice (*Mém. des Ant.*, VI, 534); mais *ê* à Vionnaz, d'après M. Gilliéron, à Saint-Luc (Bridel, p. 431), à Gryon (c. de Vaud; Bridel, p. 138).

de là, dans le Rhône, à Pont-Trambouze (c. de Thizy¹). Dans l'Isère, *é-el* occupe une partie très restreinte de l'arr. de Grenoble, dans la vallée de l'Isère, avec Saint-Hilaire (c. du Touvet), le Sappey, Saint-Ismier et Bernin (c. de Grenoble E.); plus au sud, à Vizille, on dit *è*.

3° La forme *é-l*

Él se réduit à *l* dans le pays de Gex, à Versonnex (c. de Ferney), à Vesancy (c. de Gex), à Gex et à Divonne (c. de Gex)². — La réduction de *él* à *l* nous est signalée dans le c. de Fontaine (terr. de Belfort), mais seulement, semble-t-il, devant les verbes *être* et *avoir*³.

II. LES FORMES EN *i*

Les formes en *i* occupent au centre de notre région un vaste domaine qui comprend le Doubs, le Jura, l'Ain et quelques communes des départements limitrophes, de la Saône-et-Loire, du Rhône, de l'Isère et de la Savoie.

1° La forme *il*

La forme française *il*, avec maintien de *l* devant consonne, est très rare dans nos patois. On ne la rencontre qu'à Dardilly (c. de Limonest, dans le Rhône, à Bresson c. de Grenoble S.), dans l'Isère, à Saint-Jean-

1. Nizier du Puitspelu signale *el* en Lyonnais aux XIII^e et XIV^e siècles (*Dict.*, art. *a, al*); *el* persiste encore aujourd'hui au sud du dép. à Condrieu; on en trouve quelques restes à Charentay (c. de Belleville): *él ome* = *il aime*, mais *i-al* dans tous les autres cas.

2. Cf. *él* ou *l* à Vionnaz, à Gryon (Bridel, p. 438).

3. Contejean signale aussi *l* pour *él* devant certaines personnes du verbe *être*, aux environs de Montbéliard; à Sancey, *él* et *l* coexistent, d'après Nédely.

d'Arvey (c. de Chambéry N.), dans la Savoie. Il faut y ajouter les vallées vaudoises d'après Chabrand et de Rochas d'Aiglun, et Montreux (c. de Vaud, Suisse) d'après la *Parabole*.

2^o La forme **i-il**

On trouve *i-il* dans les Vosges sur la lisière septentrionale du dép., dans l'arr. de Saint-Dié tout entier¹, sauf au sud dans le c. de Gérardmer; dans les c. de Bruyères (en particulier à Charmois), de Chatel et d'Épinal, dans l'arr. d'Épinal; *il* se réduit en général à *l* dans les arr. de Mirecourt et de Neufchâteau; toutefois, on trouve *il* à côté de *l* dans les c. de Charmes et de Neufchâteau².

Dans le Doubs, *il* persiste et ne s'abrège pas en *l* seulement à Boussières (arr. de Besançon), à Lièvremont (c. de Montbenoit) et à Levier, où d'ailleurs *l* est aussi employé, dans l'arr. de Pontarlier; dans le Jura seulement à Chille (c. de Conliège), à Montigny-les-Arsures (c. d'Arbois), à Quintigny (c. de Bletterans), à Cézia (c. d'Arinthod), à Sirod et au Vaudioux (c. de

1. Voir les noms dans notre *Recue*, XII, 37, 11.

2. Il faut ajouter d'après de nouveaux renseignements: Corcieux, Provenchères, la Petite-Fosse (c. de Provenchères), Ban-de-Sapt (c. de Senones), Étival (c. de Raon), dans l'arr. de Saint-Dié; Coussey, Autreville (c. de Coussey), dans l'arr. de Neufchâteau; Remoncourt et They-sous-Montfort (c. de Vittel), dans l'arr. de Mirecourt. — Adam indique la même forme pour la Chapelle (c. de Corcieux), Moyenmontiers et Saales (c. de Senones), Rouges-Eaux (c. de Brouvelieures), dans l'arr. de Saint-Dié; pour Docelle, la Baffe et Sanchez (c. d'Épinal), Grandvillers (c. de Bruyères), Frizon (c. de Châtel), Ortoncourt et Saint-Pierremont (c. de Rambervillers), dans l'arr. d'Épinal; pour Vaubery et Saint-Vallier (c. de Dompaire), dans l'arr. de Mirecourt.

Champagnole); *il* et *l* coexistent à Blye (c. de Conliège)¹. — Dans l'Ain, *i-il* est signalé à Courtes et à Saint-Julien-sur-Reyssouze (c. de Saint-Trivier-de-Courtes), à Chavannes-sur-Reyssouze (c. de Pont-de-Vaux) dans l'arr. de Bourg; à Illiat et à Mogneneins (c. de Thoisse), à Villeneuve et à Baneins (c. de Saint-Trivier-sur-Moignan), à Reyrieux (c. de Trévoux) et à Niévroz (c. de Montluel) dans l'arr. de Trévoux; *il* et *l* coexistent à Trévoux et à Lescheroux (c. de Saint-Trivier-de-Courtes), *il* et *al* sur les confins du domaine de *a-al* à Lescheroux et à Saint-Jean-sur-Reyssouze (c. de Saint-Trivier-de-Courtes), et à Montrevel dans l'arr. de Bourg².

Dans la Saône-et-Loire, *i-il* n'est connu que dans le voisinage de l'Ain et du Jura, à Bruailles et à Ratte (c. de Louhans), à Sagy et à Savigny (c. de Beaurepaire), à la Chapelle-Thècle (c. de Montpont), à Cuiscaux et à Miroir (c. de Cuiscaux), dans l'arr. de Louhans; à Chânes (c. de la Chapelle-de-Guinchay), au sud-est de l'arr. de Mâcon, on trouve à la fois *i* et *u* dev. cons., *il* et *al* dev. voy.

Dans le Lyonnais, on disait *il* au XIII^e siècle³, *i-il*

1. A Quintigny, *l* de liaison est quelquefois supprimé devant *é* = *est*, et *i* voy. se change en *god* : *gè bon* = *il est bon*, mais *il è gran*. — On trouve encore *i-il* à Crans, d'après Chapuis (*Rev. de Phil. fr.*, IV, 54 sqq., *passim*).

2. Je trouve *i-il* dans les Noël's de Gorrevod et de Pont-de-Vaux (Le Duc, *Noël's Bressans*, etc., p. 82 et 104); M. Philipon relève *il* à côté de *el* dans des textes du XIII^e et du XIV^e siècle (*Revue des Patois*, I, p. 11 sqq.).

3. Il est fréquent déjà dans Marguerite d'Oingt. Toutefois, il faut, semble-t-il, distinguer entre ses œuvres : dans la *Vision*, *il* est seul employé; *el* ne s'y trouve qu'une fois, p. 44 de l'éd. Philipon. Dans la *Vie de Béatrix*, *el* est aussi ou même plus fréquent que *il*; *el* est seul employé après *qui* = *que* conj., sans

au XVI^e, au XVII^e et au XVIII^e d'après Nizier du Puitspelu (*Dict.*, p. cx, et art. *a-al*). Aujourd'hui *i-il* est rare : on ne le trouve guère qu'à l'est et au nord du département, à Saint-Bonnet-de-Bruyères (c. de Monsols), à Dracé (c. de Belleville), à Limas et à Saint-Julien (c. de Villefranche), à Limonest et aus Chères (c. de Limonest), à Charnay (c. d'Anse), et enfin à Liergues, où il s'abrège quelquefois en *l* dev. voy. ; presque partout *i-il* a fait place à *a-al* ou à *i-al*.

Enfin *i-il* occupe un domaine assez important dans la Savoie et dans l'Isère, entre la vallée du Rhône et la rivière de l'Isère. On le signale dans l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, à Saint-Georges-d'Hurtières (c. d'Aiguebelle)¹ et à Aiguebelle ; dans l'arr. de Chambéry, à Chamoux, à la Rochette, à Montmélian, à Planaise et aus Mollettes (c. de Montmélian), à Chambéry, à Aix-les-Bains, à Saint-Genix, au Pont-de-Beauvoisin, à Saint-Thibaud-de-Couz (c. des Échelles) ; les Échelles, où *u-ul* existe à côté de *i-il*, sont sur la frontière. Dans l'Isère, on trouve *i-il* au Touvet, à la Terrasse (c. du Touvet), à Proveyzieux (c. de Grenoble N.), à Champagnier (c. de Vizille), à Noyarey (c. de Sassenage), à Voiron, à Voreppe (c. de Voiron), c'est-à-dire au nord-ouest de l'arr. de Grenoble ; *i-il* pénètre même dans les arr. voisins, à

doute par raison d'euphonie ; dans le chap. 9, *el* ne paraît usité que dans ce cas : *dementres qui el diseyt*, p. 74 ; *en tal maneri qui el la puit passar*, p. 74 ; cf. *il non aveyt argent de que il puit iqui sojornar*, p. 74. Il en est de même dans les fragments ajoutés à la suite de la *Vie de Béatrix* ; voir surtout la p. 93 de Péd. Philippon.

1. A Saint-Georges-d'Hurtières, la lettre de liaison *l* peut tomber devant *é* = *est* : *i-é bon* = *il est bon*, cf. *il a, il èt avera*. — Pour Aiguebelle, cf. *Stat. du Mont-Blanc*, p. 304-306.

Tullins. à la Forteresse (c. de Tullins), et jusqu'à Viriville (c. de Roybon) où l'emploi de *ou* dev. consonne (mais *il* dev. voy.) déce le voisinage de *ou-oul*, et à Sillans (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), où l'on emploie aussi *al* dev. voy., dans l'arr. de Saint-Marcellin; à Pont-de-Beauvoisin, dans l'arr. de la Tour-du-Pin: Charavines (c. de Virieu) qui touche au domaine de *u-ul*, connaît à la fois *i-l*, *i-il u-ul*¹.

1° La forme *i-l*

La réduction de *il* à *l* devant voyelle est fréquente dans toutes les parties du domaine de *i-il*. — Dans les Vosges, on trouve *il* à Moyemont et à Roville (c. de Rambervillers, dans l'arr. d'Épinal; dans les c. de Charmes et de Mirecourt, en particulier à Remicourt, dans l'arr. de Mirecourt; à Dommartin (c. de Châte-nois) et à Barville (c. de Neufchâteau), dans l'arr. de Neufchâteau². — Elle est surtout fréquente dans le Doubs, où on la rencontre à Grande-Combe-des-Bois et au Russey (c. du Russey), dans l'arr. de Montbéliard;

1. M. Devaux pense que *i-il* sing. dans l'Isère est dû à l'influence analogique du plur. *i-il*, régulièrement sorti de *illi*. Nous trouvons en effet les pluriels *i-is*, *i-il* dans toutes les localités de l'Isère, où le sing. est *i-il*. Ajoutons que partout où le sing. est *i* ou *é*, le plur. est *i* ou *é*; jamais le sing. *i* ne correspond à un plur. *é*, ni inversement un sing. *é* à un plur. *i*. On peut donc admettre que lorsque *el* primitif, issu de *ille* s'est maintenu au sing., il a entraîné aussi *el* au plur.; inversement, *il*, issu de *illi* se maintenant au plur., a entraîné *il* au sing. Là où *el* sing. passe à *oul*, le plur. est tantôt *el*, tantôt *il*, suivant que *illi* a subi ou n'a pas subi l'influence analogique de *el* sing. avant le passage à *oul*.

2. Cf. *Parabole* en pat. lorrain, in *Mém. des Ant.*, VI, 172; à ajouter, d'après Adam: Celles (c. de Raon), dans l'arr. de Saint-Dié; Sainte-Barbe, Vomécourt et Bult (c. de Rambervillers), Châ-

à Courtetaïn, Passonfontaine et Chaux-les-Passavant (c. de Verce), à Glamondans et à Nancray (c. de Roulans), dans l'arr. de Baume-les-Dames; partout dans les arr. de Besançon et de Pontarlier, sauf à Ruffey (c. d'Audeux), à Rigney (c. de Marchaux) dans le 1^{er}, à Lièvremont (c. de Montbenoit) et aus Pontets (c. de Mouthe) dans le 2^e. — Dans le Jura, *il* et *l* coexistent à Blye (c. de Conliège); mais on ne nous signale que *l* à Bornay (c. de Lons-le-Saunier), à Cernans (c. de Salins, arr. de Poligny), à Choux (c. des Bouchoux), à Taneua, Longchaumoï et Bois-d'Amont (c. de Morez, dans l'arr. de Saint-Claude; à Moirans, on emploie *il* dev. cons., *l* dev. voy.² — Dans l'Ain, *i-l* est la forme dominante: si à Lescheroux (c. de Saint-Trivier-de-Courtes), à l'extrémité nord-ouest du dép., elle coexiste avec *a-al* et *i-il*³, elle est à peu près seule usitée dans les arr. de Bourg et de Trévoux, à Saint-Jean-sur-Veyre (c. de Pont-de-Veyre), à Salavre et à Marboz (c. de Coligny), à Viriat, à Péronnas et à Montcet (c. de Bourg), à Treffort et à Chavannes-sur-Suran (c. de Treffort), à Tossiat, à Druillat et à Pont-d'Ain (c. de Pont-d'Ain), à Ceyzériat et à

telet et Haillainville (c. de Châtel), dans l'arr. d'Épinal; Circourt-les-Viéville, Gelyécourt, Légevillie et Hagécourt (c. de Dompain), Rugney et Marainville (c. de Charmes), Attigny (c. de Darney), dans l'arr. de Mirecourt; Vouzey (c. de Châtenois), Circourt et Landaville (c. de Neufchâteau), dans l'arr. de Neufchâteau.

1. Voir les noms dans notre *Revue*, XII, 32, 35, 36. Cf. *Parab.* en patois de Besançon, *Mém. des Ant.*, VI, 481.

2. A ajouter Saint-Amour, d'après M. Clédât, *Rev. des Patois*, I, 161 s. qq.; cf. pour le Jura en général, Monnier, *Vocab.* (*Mém. des Ant.*, V, 257 et 258), qui donne aussi *i-l* dans une chanson en patois de Domblans (*ibid.*, p. 263).

3. Un de nos correspondants ne donne que *i-il*; chez l'autre, *al* est surtout fréquent devant *e* = *est* et *l* devant *a* (*habet*).

Villereversure (c. de Ceyzériat) dans le 1^{er}; à Marlieux (c. de Villars-les-Dombes), à Chaveyriat, à Vonnas, à Neuville et à Vandeins (c. de Châtillon-sur-Chalaronne), à Miribel (c. de Montluel), à Rigneux-le-Franc, à Farammans, à Saint-Maurice-de-Gourdans et à Bourg-Saint-Christophe (c. de Meximieux) dans le second. Par contre, *i-l* est à peu près inconnu aux arr. de Nantua et de Belley : on ne l'y trouve qu'à Saint-Germain-de-Joux (c. de Châtillon-de-Michaille), à côté de la forme mouillée *lyi-ly*, à Lagnieu et à Vaux (c. de Lagnieu)¹.

I-l occupe encore une partie du c. du Bois-d'Oingt, Theizé, Châtillon-d'Azergues, Letra et Saint-Vérand, dans le Rhône; à Liergues (c. d'Anse), on trouve à la fois *il* et *l*. Enfin *i-l* est isolé dans l'Isère, à Saint-Paul-d'Izeaux (c. de Tullins) et à Charavines (c. de Virieu), et dans la Savoie, à Montgilbert (c. d'Aiguebelle).

4^o La forme **i-l**

A l'est du dép. de l'Ain, dans une région où nous avons déjà trouvé *dye = je*, *t^ye = tu*, *l*, réduction de *il*, est passé à *l^y*; on emploie *i-ly* à Grand-Corent (c. de Ceyzériat), dans l'arr. de Bourg; à Corlier (c. de Hauville), dans l'arr. de Belley; à Brénod et à Corcelles (c. de Brénod), au Poizat, à Brion (c. de Nantua), à

1. A ajouter: Coligny. d'après M. Clédat (*Rev. des Pat.*, I, 161 sqq.) et d'après les textes réunis par Le Duc, Grezia (c. de Pont-de-Weyle; *Chans. et Lettres*, p. 420), Villars-les-Dombes (*ibid.*, p. 392), Mézériat (c. de Châtillon-sur-Chalaronne; *ibid.*, 155). Les textes de Boulignieu (c. de Saint-Trivier-sur-Moignan), de Marlieux (c. de Villars, p. 378), de Bourg (p. 223), de Reyrieux (c. de Trévoux, p. 133), de Montrevel (p. 159), de Viriat (c. de Bourg, p. 67) ne contiennent que *i = il* dev. cons. — On trouve déjà *i-l* au XVII^e siècle dans les Noël's de Bourg, de Saint-Rambert et de Seyssel, réunis par Le Duc. Enfin, *i-l* est la forme donnée par la *Stat. de l'Ain* de Bossy, 1808, p. 326.

Saint-Alban (c. de Poncin), à Bouvent (c. d'Oyonnax), à Izernore et à Ceignes (c. d'Izernore), dans l'arr. de Nantua. Un peu plus à l'est, la forme mouillée s'emploie même devant cons. : on dit *lye* à Villes et *lyi* à Saint-Germain-de-Joux, dans le c. de Châtillon-de-Michaille; d'ailleurs, on trouve aussi *i-l* à Saint-Germain, et *al* dev. voy. à Villes¹.

III. LES FORMES EN **a**

Al n'est probablement qu'une transformation phonétique de *èl*; en Lyonnais toutefois, *al* semble succéder à *i-il*, seul employé dans les textes du XVI^e, du XVII^e, du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, tandis que dans les textes du XIII^e et du XIV^e siècle on trouve à la fois *el* et *il*. Mais tous ces textes sont originaires de Lyon même ou de ses environs immédiats, qui se trouvent sur la limite du domaine de *a-al* à l'ouest et au sud-ouest, et de celui de *i-il* au nord et à l'est. Nous n'avons pas de documents anciens, qui appartiennent sûrement à la 1^{re} région; rien n'empêche donc que tandis que *el* faisait place à *il* au nord et à l'est, il se soit transformé en *al* au sud-est et à l'ouest.

1^o La forme **a-al**

Le plus important des domaines de *a-al* s'étend entre la Loire d'une part, le Rhône et la Saône de l'autre, depuis Izieux, Saint-Chamond et Longes au sud jusqu'à Pouilly, Tramayes et Clessé au nord; toutefois dans la vallée de la Saône, le domaine bressan et dom-biste de *i-il* et de *i-l* empiète un peu sur la rive droite. On emploie *a-al* dans le Rhône, à Longes (c. de Con-

1. Cf. *i-ly* à Jujurieux (Philippon, *Pat. de Jujurieux*, p. 39-40).

drieu), à Mornant, à Chaussan (c. de Mornant), à Vaugneray, à Courzieux (c. de Vaugneray), à Grézieux-le-Marché (c. de Saint-Symphorien-sur-Coise), à l'Arbresle, à Bully (c. de l'Arbresle), dans l'arr. de Lyon; à Saint-Forgeux et à Saint-Marcel-l'Éclairé (c. de Tarare), à Chamelet (c. du Bois-d'Oingt), à Cours (c. de Thizy), à Propières (c. de Monsols)¹. — Au même domaine appartiennent, dans la Loire, Saint-Chamond et Izieux (c. de Saint-Chamond), Saint-Joseph (c. de Rive-de-Gier), dans l'arr. de Saint-Étienne; Viricelles (c. de Saint-Galmier), Essertines-en-Donzy, Montchal et Saint-Barthélemy-Lestra (c. de Feurs), dans l'arr. de Montbrison; Sainte-Colombe (c. de Néronde), Saint-Symphorien-de-Lay, Fourneaux (c. de Saint-Symphorien), Pouilly et Nandax (c. de Charlieu), Belmont, dans l'arr. de Roanne; au nord du dép., *a-al* franchit la Loire et pénètre dans le c. de Saint-Haon, à Ambierle, dans le c. de la Pacaudière, à Urbize et à Changy². — Au sud et au sud-est de la Saône-et-Loire, nous trouvons encore *a-al* à Saint-Igny-de-Roche (c. de Chauffailles), dans l'arr. de Charolles; à Tramayes, à Germolles, à Saint-Léger et à Saint-Pierre (c. de Tramayes), à Igé (c. de Cluny), à Solutré (c. de Mâcon S.), à Saint-Sorlin et à Saint-Martin-de-Sénozan (c. de Mâcon N.), à Clessé (c. de Lugny), et jusqu'à Uchizy (c. de Tournus), dans l'arr. de Mâcon. Le centre du département, de l'ouest à l'est, est occupé par la forme *o-ol*, qui coexiste avec *a-al* à Rigny-sur-Arroux (c. de

1. Il faut ajouter Saint-Symphorien, Amplepuis, le Bois-d'Oingt, d'après N. du Puitspelu (*Rev. des Pat.*, I, 107 sqq. et *Diet. étym.*, art. *a*), *al* se réduit à *l* dev. voy. à Montrottier (c. de Saint-Laurent-de-Chamousset).

2. Gras donne pour le Forez *au-aul* (= *ô-ol*) et *a-al* sans indications précises de lieux.

Gueugnon), et à Charbonnet (c. de Mesvres). Sur la lisière septentrionale, nous retrouvons *a-al* à Cussy (c. de Lucenay-l'Évêque), à Épinac, à Collonge-la-Madeleine et à Épertully (c. d'Épinac), à Antully (c. d'Autun), à Dezize (c. de Couches-les-Mines), dans l'arr. d'Autun; à Demigny (c. de Chagny), dans l'arr. d'Autun. *A-al* pénètre jusqu'à Tavaux et à Molay (c. de Chemin), et à Chaussin, au nord-ouest du Jura, dans l'arr. de Dôle.

Dans les Savoies, *a-al* occupe au nord du domaine de *i-il* une large bande de terrain qui va du Rhône au Mont-Blanc et au Petit-Saint-Bernard; elle comprend le nord de l'arr. de Chambéry avec Drumettaz-Clarafond, Grézy-sur-Aix et Saint-Offenges-Dessous, dans le c. d'Aix-les-Bains (cf. *i-il* à Aix même), le Châtelard et Lescheraines¹, dans le c. du Châtelard. Un peu plus au nord, on dit *é* devant cons., *al* dev. voy., la limite semble être à Saint-Girod (c. d'Albens), où l'on trouve à la fois *é* et *a* dev. cons. Dans l'arr. d'Annecy, on ne semble connaître *a-al* qu'à Faverges, au sud, où le domaine de *a-al* est très resserré entre *é-al* au nord, à Alby et à Doussard, et *o-ol*, à Grézy-sur-Isère au sud. Il s'élargit dans l'arr. d'Albertville qu'il occupe presque tout entier avec Mercurey-Gémilly, Venthon et Grignon, dans le c. d'Albertville, Beaufort et Ugine; il s'étend sur toute la Tarentaise avec Moutiers, les Avranchers (c. de Moutiers), Bozel, Aime, Bourg-Saint-Maurice, Séez et Tignes (c. de Bourg-Saint-Maurice), et au sud de l'arr. de Bonneville, à Passy (c. de Saint-

1. Au Châtelard, *a* de *al* hésite entre *a* et *o*; à Lescheraines, il a subi une nasalisation curieuse: *an-anl*, peut-être sous l'influence de *ou* qui remplace *nous* dans cette région.

Gervais), aus Houches (c. de Chamonix), à Sallanches et à Domaney (c. de Sallanches)¹.

Enfin, une enclave de *a-al*, à l'intérieur du domaine de *é-el*, nous est signalée dans le territoire de Belfort et à l'est de la Haute-Saône : on dit *a-al* dans les c. de Rougemont et de Giromagny, en particulier à Auxelles-Haut, et dans le c. de Champagny (arr. de Lure)².

2° La forme **a-ar**

Elle est employée à Petit-Abergement, au sud de l'arr. de Nantua (Ain), et non loin de là, au nord de l'arr. de Belley, à Hauteville, où il y a hésitation entre *a-ar* et *ò-òr*.

4° Les formes **é-al, i-al, u-al**

Aus points de contact des différents domaines de *a-âl* et de ceux de *é-el*, *i-il*, *u-ul*, nous trouvons des formes mêlées, *al* dev. voy., mais *é*, *i*, ou *u* dev. cons.

C'est ainsi qu'on emploie *é-al* entre le domaine savoyard de *a-al* d'une part, le pays de Gex et le nord de la Haute-Savoie, où l'on ne connaît que *é-el* ou *é-l*, d'autre part. C'est à Saint-Girod (c. d'Albens), et aus Beauges, dans l'arr. de Chambéry, qu'on commence à constater le phénomène : *é* et *a* coexistent dev. voy. ; devant cons., on n'emploie que *al*. A Albens, commence le domaine de *é-al* : il comprend Alby-sur-

1. A ajouter d'après la *Stat. du Mont-Blanc*, p. 304-306, les Beauges (arr. de Chambéry), où d'ailleurs on trouve aussi *é* dev. cons., Albertville d'après Brachet, la Thuile d'après une note de la *Grammaire* de Duret, p. 28, et d'après Chabrand et de Rochas, les vallées vaudoises d'Oulx et de Pragelas.

2. Cf. pour Giromagny, la *Parab.*, in *Mém. des Ant.*, VI, 476.

Chéran, Doussard (c. de Faverges; cf. *a-al* à Faverges même), Saint-Jorioz et Meythet (c. d'Ancey S.), Versonnex (c. de Rumilly), dans l'arr. d'Ancey; Bonneville, dans l'arr. du même nom; Boège, dans l'arr. de Thonon; Pers-Jussy (c. de Reignier), Saint-Julien, Cruseilles et Andilly (c. de Cruseilles), Frangy, Seyssel, Bassy et Desingy (c. de Seyssel), dans l'arr. de Saint-Julien; et de l'autre côté du Rhône, Corbonod (c. de Seyssel), dans l'arr. de Belley; Arlod (c. de Châtillon-de-Michaille), dans l'arr. de Nantua; Vanchy (c. de Collonge), Thoiry (c. de Ferney), dans l'arr. de Gex; à Challex (c. de Collonges), on trouve à la fois *é-al* et *è-l*.

I-al est fréquent dans le Rhône entre le domaine lyonnais de *a-al* et le domaine bressan et dombiste de *i-îl*, *i-l*. Le c. du Bois-d'Oingt se partage, comme on l'a vu, entre *a-al* et *i-l*; la fusion des deux formes, *a* ou *i* dev. cons., *al* dev. voy., se produit à Chamelet. On dit *i-al* dans le c. de Villefranche, à Vaux-sous-Montmelas, à Vaux-Rhône, à Vaux-Perrion et à Blacé; dans le c. de Belleville, à Belleville, à Cercicé, à Saint-Lager, à Charentay, à Corelles, à Saint-Étienne-la Varenne et à Saint-Étienne-les-Oullières; à Odenas (c. de Belleville), *a* et *i* sont également employés dev. cons.; de même à Fleurie (c. de Beaujeu), mais à Quincé (c. de Beaujeu) on ne trouve que *i-al*. — Quelques communes de l'Ain, au nord-ouest de l'arr. de Bourg, connaissent aussi les formes mêlées: on trouve *i-al* à Boissey (c. de Pont-de-Vaux), *i-îl*, *al*, *l* à Lescheroux (c. de Saint-Trivier-de-Courtes); à Saint-Jean-sur-Reyssouze (c. de Saint-Trivier-de-Courtes), et à Montrevel, plus à l'est et au sud, *i-îl* est plus fréquent; mais on trouve aussi *al* devant *être*: *al-bon* = *il est bon*.

La forme *i* que l'on emploie quelquefois « dans le corps des phrases » au lieu de *a*, à Séez (c. de Bourg-Saint-Maurice, Savoie), est tout à fait isolée au milieu du domaine de *a-al*¹.

U-al, plus rare que *é-al* et que *i-al*, ne se rencontre guère que sur les confins des dép. du Rhône et de la Saône-et-Loire, où l'on trouve quelques exemples de *u-ul*. On emploie *u-al* aus Ardillats, à Juliéna et à Marchampt, dans le c. de Beaujeu, à Trades, à Ouroux et à Monsols, dans le c. de Monsols : à Prusilly et à Saint-Amour, dans le c. de la Chapelle-de-Guinchay : on connaît *u-al* et *a-al* à Germolles (c. de Tramayes), à Solutré (c. de Mâcon S.) et à Saint-Sorlin (c. de Mâcon N.) : *i-il* et *u-al* à Chânes (c. de la Chapelle-de-Guinchay).

IV. LES FORMES EN O

Le domaine de *o-ol* s'étend en forme de demi-cercle depuis la Salle, au nord-est des Hautes-Alpes, jusqu'à Navilly, au nord-est de la Saône-et-Loire, et couvre le sud de l'Isère, le nord de la Drôme et de l'Ardèche, le sud et l'ouest de la Loire, enfin l'ouest et le centre de la Saône-et-Loire. Ce demi-cercle entoure les domaines de *a-al*, de *i-il* et de *u-ul*.

Le domaine de *o-ol* commence dans l'arr. de Louhans, qui emploie *é-cl* au nord-est, *i-il* au sud-est, *o-ol* au centre et à l'ouest, à Branges (c. de Louhans), à Montret, à Verissey et à la Frette (c. de Montret), à Ormes (c. de Cuisery). *O-ol* est seul connu dans l'arr. de Chalon², sauf au nord, à Demigny, qui appartient au

1. Cf. *i-al* aus environs de Genève, d'après la *Parab.*, in *Mém. des Ant.*, VI, 510.

2. Aus noms cités dans notre *Revue*, XIII, 20, ajouter Écuelle (c. de Verdun) et Mont-Saint-Vincent.

domaine de *a-al*. Tandis qu'au nord de l'arr. d'Autun, on emploie *a-al*, *o-ol* domine dans le sud, à Saint-Bérain et à Marmagne (c. de Montcenis), à Issy-l'Évêque; Charbonnet-sur-Arroux (c. de Mesvres), où l'on se sert de *a-al* ou de *o-ol*, est sur la limite¹. L'arr. de Charolles appartient tout entier² au domaine de *o-ol*, sauf l'extrême sud avec Saint-Igny-de-Roche qui se rattache à celui de *a-al*; à Rigny-sur-Arroux (c. de Gueugnon), on connaît à la fois *a-al* et *o-ol*. *O-ol* domine encore au nord et à l'ouest de l'arr. de Mâcon, à Sigy, à Malay et à Ameugny (c. de Saint-Gengoux), à la Truchère (c. de Tournus), à Sainte-Cécile (c. de Cluny), à Matour; au sud de l'arr., à Tramayes, à Germolles, Saint-Pierre-le-Vieux, à Saint-Léger, où l'on emploie quelquefois *o* (mais non *ol*), plus souvent *a-al* ou *u-al*, nous touchons au domaine de *a-al*. Pourtant *o-ol* pénètre jusque dans le dép. du Rhône, à Aigueperse (c. de Monsols).

Dans la Loire, *o-ol* est la forme de la rive gauche du fleuve, tandis qu'on emploie *a-al* sur la rive droite. *O-ol* nous est signalé dans une partie du c. de Saint-Haon³, à Saint-Rirand; dans le c. de Saint-Just-en-Chevalet, à Juré et à Champoly; dans le c. de Saint-Germain-Laval, à Saint-Georges-de-Baroille, dans l'arr. de Roanne. Dans l'arr. de Montbrison, on emploie *o-ol*, à Saint-Didier-sur-Rochefort (c. de Noirétable), à Ailleux (c. de Boën), à Chalain-d'Uzon et à Savigneux (c. de Montbrison), à Margerie (c. de Saint-Jean-

1. Cf. *Parab.* en patois du Morvan, *o-ol*, *Mém. des Ant.*, VI, 482.

2. Aux noms cités dans notre *Recue*, XIII, 31, 38 et 42, ajouter Vauban (c. de la Clayette).

3. Mais *é-ol* à Saint-Haon même, *a-al* à Ambierle.

Soleymieux): à Estivareille et à Rozier apparaissent les formes toniques. Mais si nous franchissons la Loire, nous trouvons encore *o-ol* dans l'arr. de Saint-Étienne, à la Fouillouse (c. de Saint-Héand), à Saint-Étienne, à Firminy (c. du Chambon), et à Bourg-Argental¹.

Nous atteignons ainsi le nord de l'Ardèche, où l'on emploie *o-ol* à Saint-Romain d'Ay (c. d'Annonay)², et d'après la *Parab. (Mém. des Ant., VI, 516)*, à Annonay même. — De l'autre côté du Rhône, on emploie *o-ol* au nord de la Drôme, avec une prononciation voisine de *ou*, à Triors (c. de Romans), à Bourg-du-Péage, voisine de *e muet* à Thanos-Curson (c. de Tain), voisine de *ôt* à Saint-Bonnet-de-Valclérieux (c. du Grand-Serre), à Saint-Donat, à la Chapelle-en-Vercors, mais *ou-oul* à Saint-Jean-en-Royans³.

En avançant vers l'est, nous trouvons *o-ol* au sud de l'arr. de Saint-Marcellin, à Saint-Bonnet-de-Chavagne (c. de Saint-Macellin), à Presles (c. de Pont-en-Royans), et à Vinay; dans l'arr. de Grenoble, au Villard-de-Lans, à Méaudre, à Autrans et à Lans (c. du Villard-de-Lans), à Champ et à Saint-Jean-de-Vaux (c. de Vizille), au Bourg-d'Oisans, à Auris et à Fréney (c. de Bourg-d'Oisans). Nous touchons à la frontière,

1. Pour Bourg-Argental, voir notre *Revue*, t. XIII, p. 16-17. — Gras indique *ou-oul* (= *ô-ol*) et *a-al* pour le Forez; on trouve *o-ol* dans les textes de Saint-Jean-Soleymieux (p. 219, 220), de Montbrison (p. 233), de la plaine (p. 237, 247), de Cremaux (p. 249), de Saint-Étienne (p. 255); *o-ol* est la forme employée dans la *Croniqua Gagassi* du journal *La Loire*. Au moyen âge, on trouve *ol* dans la *Charte de Saint-Bonnet* et dans le *Cartulaire de Saint-Sauveur en Rue* (Lyon, 1881; chartes n° 75 ter et 86 du XII^e siècle).

2. A Saint-Romain-d'Ay, comme dans le c. de Bourg-Argental, qui est voisin, *o=il, je, nous, vous, ils*.

3. L'abbé Montiers donne *ou-ol* pour le nord de la Drôme.

d'une part, au nord de l'arr. de Briangon, à la Salle (c. de Monétier), d'autre part dans la Maurienne, à Saint-Michel-de-Maurienne, où l'on emploie aussi *ou-oul*, à Valloires (c. de Saint-Michel), à Lanslebourg, à Ayrieux (c. de Modane).

Si nous remontons vers le nord, en franchissant la bande de terrain occupée par *ou-oul*, *u-ul*, *i-il*, avant d'atteindre le domaine savoyard de *a-al*, nous trouvons encore *o-ol* à Saint-Pierre-d'Albigny, à Grésy-sur-Isère, et jusqu'à Faverges (arr. d'Annecy), où d'ailleurs *a-al* est plus fréquent. A Yenne, sur les bords du Rhône, le timbre très ouvert de *ô* annonce aussi le voisinage de *a-al*.

Enfin au centre de l'arr. de la Tour-du-Pin, nous trouvons encore une région peu étendue enclavée dans les domaines de *ou-oul* et de *u-ul*, où *o-ol* est employé : elle comprend Biol (c. du Grand-Lemps), la Tour-du-Pin, Cessieu, la Chapelle-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour, Saint-Clair-de-la-Tour (c. de la Tour-du-Pin); plus au nord, à Hières (c. de Crémieu), *o* hésite entre *o* et *ou*. A ce petit domaine se rattache Peyrieu, au sud de l'arr. de Belley¹.

La forme rhotacisée *o-or* nous est signalée dans la même région que *a-ar*, à Hauteville, où les deux formes semblent coexister, à Cormaranche (c. d'Hauteville), à Ruffieu et à Fitignieu (c. de Champagne)².

1. Cf. *o-ol* dans une chanson des environs de Belley, recueillie par Le Due (*Chansons et Lettres*, p. 255, *le Grand Capitaine*). Nos correspondants de cette région donnent *ou-oul* ou *u-ul*.

2. Cf. *ô* dev. cons. dans les articles de M. Pélen sur le patois du Valromey (Sutrien) dans notre *Revue*, X, 62 sqq. et 309 sqq., *passim*, et dans la trad. de la *Benetta* en patois de Cormaranche (*Rev. des Pat.*, I, 133).

V. LES FORMES EN **ou**

Elles sont spéciales à l'Isère, à la Savoie, à la Drôme et à l'Ain. Dans la Drôme, nous trouvons *ou-oul* à Châtillon-Saint-Jean (c. de Romans)¹, et nous avons déjà signalé un *o-ol* voisin de *ou-oul* au nord du département.

Dans l'Isère, l'arr. de Vienne appartient presque tout entier² au domaine de *ou-oul*; il faut en excepter Saint-Jean-de-Bournay à l'est, où l'on dit *u-ul*: au sud, la limite de *u-ul* et de *ou-oul* traverse les c. de Roussillon et de la Côte-Saint-André: à Roussillon, on ne connaît que *u-ul*, mais *u-ul* et *ou-oul* au Péage-de-Roussillon: à Semons et à Commelle, on dit *u-ul*, mais *ou-oul* à la Côte-Saint-André, à Gillonnay et à Faramans. Il faut y rattacher à l'est quelques communes de l'arr. de la Tour-du-Pin, Saint-Savin (c. de Bourgoin), Faverges et Vignieu (c. de la Tour-du-Pin), Hières (c. de Crémieu); au sud-ouest, quelques communes de l'arr. de Saint-Marcellin, Penol et Saint-Michel-de-Saint-Geoirs (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), Viriville (c. de Roybon), Vatilieu (c. de Tullins); enfin dans l'arr. de Grenoble, on dit *ou-oul* à Autrans (c. du Villars-de-Lans), où il est plus fréquent que *ol*, à la Motte-d'Aveillans et à la Motte-Saint-Martin (c. de la Mure), et dans une partie de l'Oisans, à la Garde, à Oz, à Villard-

1. Cf. *oul* dev. cons. dans le *Dialogue* en patois de Romans inséré par Delacroix dans sa *Statistique de la Drôme*, p. 300.

2. Voir les noms dans notre *Revue*, XII, p. 10, ajouter Villette-d'Anthon, Marennes, Bonnefamille (c. de la Verpillière), et d'après Rivière, Saint-Maurice de l'Exil.

Reculas et à Livet-et-Gavet¹. A l'est de l'Oisans, dans la Maurienne, à la Chambre, à Albanne (c. de Saint-Jean-de-Maurienne), à Saint-Michel-de-Maurienne, on dit aussi *ou-oul*; toutefois, à Saint-Michel on trouve aussi *o-ol* qui domine dans le restant de la Maurienne.

Dans l'Ain, *ou-oul*, comme *o-ol*, est signalé au sud de l'arr. de Belley, à Lhuis, à Cressin-Rochefort (c. de Belley)² et un peu plus au nord, sous la forme rhotacisée *ou-our*, à Sutrieu et à Virieu.

Enfin *ou* (dev. cons. et dev. voy.) est isolé à Chambles (c. de Saint-Rambert), au sud de l'arr. de Montbrison (Loire), qui touche à la fois au domaine de *o-ol*, à celui de *a-al* et à celui des formes toniques³.

VI. LES FORMES EN **e, eu-eul**

Elles sont très rares; on ne les rencontre guère que dans les Vosges, dans les c. de Dompaire et de Darney, en particulier à Attigny (arr. de Mirecourt, sur les confins des domaines de *i-il* et de *é-el*. Adam signale *eul*, *l'* dev. voy., *e* dev. cons. « dans un certain nombre de communes de la bande occidentale, à Lignéville, à Vittel, etc. ».

Ajoutons que dans la Drôme on trouve *eu-eul* à Montrigaud (c. du Grand-Serre), que d'ailleurs *o-ol*, qui domine dans cette partie du dép., tend à s'affaiblir en

1. Le sud du c. appartient au domaine du *o-ol*; à Bourg-d'Oisans, au centre, on dit *o-ol* et *ou-oul*. — On trouve encore *ou-oul* dans la Drôme, à Saint-Jean-en-Royans.

2. Dans le Noël de Belley, inséré par Le Due dans son recueil, p. 128, on trouve *ou=il* dev. cons.; cf. *o-ol* dans une chanson des environs de Belley (*Chansons et Lettres*, p. 255).

3. Cf. dans notre *Recue*, XIII, p. 16-17.

e, notamment à Chanos-Curson; de même à Vinay dans l'Isère (arr. de Saint-Marcellin).

VII. LES FORMES EN **u**

Leur domaine propre est le centre du dép. de l'Isère, où elles occupent une bande de terrain assez étroite, qui va de Saint-Jean-de-Bourney et de Semons à l'ouest, jusqu'à Chapareillan et à Pinsot à l'est, entre *ou-oul* à l'ouest, *a-al* et *i-il* au nord, *i-il* et *é-el* au sud.

1° La forme **u-ul**

On emploie *u-ul* dans l'arr. de Vienne, à Saint-Jean-de-Bourney, à Semons et à Commelle, dans le c. de la Côte-Saint-André, dont la majeure partie ne connaît que *ou-oul*, à Roussillon, à Chanas et au Péage-de-Roussillon (c. de Roussillon), où l'on emploie aussi, mais plus rarement, *ou-oul*: dans l'arr. de la Tour-de-Pin, à Morestel, à Charette, aus Avenières et à Bouvesse-Quirieu (c. de Morestel), à Chimilin (c. de Pont-de-Beauvoisin) et au Pin (c. de Virieu); à Oyen (c. de Virieu) et à Pressins (c. du Pont-de-Beauvoisin), *ul* se réduit quelquefois à *l*; à Charavines, *i-il*, *i-l* et *u-ul* coexistent¹. Dans l'arr. de Grenoble, on dit *u-ul* dans l'angle nord-est, à Chapareillan et à la Buissière (c. du Touvet), à Allevard, à Pontcharra (c. de Goncelin).

U-ul est isolé dans le Rhône, à Savigny (c. de l'Arbresle), entre *a-al* et *i-il*: dans la Saône-et-Loire, à Tramayes²; dans le Jura, à Foneine-le-Haut (c. des

1. Cf. *u* dev. cons. à Saint-Nicolas-de-Macherin (c. de Voiron), d'après Vial: *Vie d'un bon curé de campagne*.

2. A Tramayes, on trouve aussi *a-al*; d'ailleurs, dans toute cette région, c'est plutôt *u* que l'on emploie dev. cons., mais *al* dev. voy.

Planches-ez-Montagne ; dans l'Ain, sous la forme rhotacisée *u-ur* à Belley.

2^o *La forme u-l*

En dehors de Pressins et d'Oyeu, dans l'Isère, on trouve encore *u-l* dans le Doubs, au sud de l'arr. de Montbéliard, à Mouthe et aus Pontets (c. de Mouthe).

(A suivre).

L. VIGNON.

PATOIS DE SANCEY (DOUBS)

LISTE DE MOTS

avec les formes correspondantes des patois de
Mesnay (Jura) et de Vitteaux (Côte-d'Or)

(SUITE ¹)

Corrections pour la première partie de la Liste des mots

Dans le patois de Mesnay, les verbes de la 1^{re} conjugaison font en général la 1^{re} pers. du sing. du présent de l'indicatif, non pas en *e*, mais en *ou* : *e* est la désinence de la 3^e personne. Il faudra donc, dans la traduction des formes verbales de la 1^{re} conjugaison, *j'allume*, *j'amasse*, etc., remplacer la désinence *e* par la désinence *ou* : l'accent tonique reste sur la pénultième, et on prononce à peine la finale *ou*.

Il y a exception pour les verbes qui correspondent aux verbes français en *ier*. Ainsi *je crie*, *je prie*, se disent *dze cri*, *dze pri*.

p. 105, l. 7 lisez : *fier*, adj. fi.

p. 105, l. 18, supprimez *pierre*, *pire*.

p. 107, l. 27, lisez : *Amasse* (*j*), *èmèsse*; *èmèssou* M.

p. 110, l. 14, lisez : 2. BALLE (*de blé...*).

p. 121, l. 28, lisez : *CUSCUTE* râtche; *râtse* M.

p. 126, l. 7, lisez : *ÉREINTÉ* éleuchi.

p. 131, l. 35, lisez : *GRELOT* greyo; *griyo* M.

p. 132, l. 14, mettez *dire* entre *pas* et *adroit*.

1. Voir la *Revue*, t. XIII, p. 101.

N. B. J'accentue toujours l'*è* fermé et l'*é* ouvert. L'*e* non accentué se prononce comme dans le français *dessus*.

- MACHINE mèchine; mèchine V.
- MACHOIRE matchoûre; matsoire M.; machoi V.
- MACHURER an-métchuri; matserî M.
- MACQUE *n.* brocoure; braco M.
- MACQUER broca; braké M.
- MAGE madje; mage M.; mège V.
- MAGICIEN mèjicièn; majicièn M.
- MAIGRE *adj.*, mâgre; magrou, magro M.; mègre V. *Un enfant*, — in magremice.
- MAILLE maye; maye M.; maye V.
- MAILLET mèyo; moiyo M. *Gros — à long manche*, mè.
- MAIN mèn; mèn M.; mèn V. *Ce que peuvent contenir les deux mains jointes*, djontoyi; dzunèyo M.
1. MAINTENANT *part.* mènt'gnèn; mantenan M.
2. MAINTENANT *adv.* mint'nèn; mointenan M.
- MAINTIEN mèntin; mèntèn M.
- MAIRE mare; mère M.; mare V.
- MAÏS trekî; *épi du — rô.*
- MAISON mâson; mason M.; mason V.
- MAISONNETTE mâz'nôte; mèsonète M.; mouné mason (*petite maison*).
- MAÎTRE matre; matre M.; matre V.
- MAÎTRESSE matrâsse; matrusso M.
- MAL mâ; mo M.; mo V. — *du pays*, gri f., grigne M. *Gri* est aussi adverbe : *apprendre difficilement*, èpènre gri. *Mal de tête pour avoir trop bu*, greyo; griyo M.
- Mâ d'fâ* est une interjection qui indique qu'il n'y a pas lieu d'être surpris, et que c'est le contraire qui serait étonnant. D. Monnier (*Annuaire du Jura*, 1859), donne cette locution presque dans les mêmes termes : « *Mau de la fê*, interj. qui exprime qu'il ne faut pas s'étonner. — Mal soit de la fée ou de la foi. » Dans le patois actuel de Sancey, *fa* signifie *fer* ou le participe *fait* : *fêe*, *foi* se disent *fê*, *foi*. Mais autrefois *fêe* se disait *fa*. Ainsi, à un kilomètre environ du village, il existe dans le bois, près d'une source, une grotte qui s'appelle *lè mäs'nôte lè fa*, la maisonnette de la fée.

On lit dans Littré : « *Maufai* ou *maufé* s. m. Nom du diable dans tout le moyen âge. »

MALADE môlede; molétoa M.; mèlede V.

MALADIE môleli; malati M.; mèleli V. *Légère*, — *épidémique*, — *lôzon* — *épidémique du bétail*, muri. *Muri* signifie aussi *charogne*.

MALADRESSE môledrôsse; molodrêsse M.; mèleddrosse V.

MALAISÉ molasî; molési M.

MALAVISÉ mâèvisa; mo èvesé M.

MALE. *Chanvre* —, mâche; mâkiou M.

MALHEUR mâleu; mâlou M.

MALHONNÊTE mèleonète; malonète M.

MALICE môlece; molice M.

MALIN mèlein; molèn M.

MALINGRE mèleghé; mèlekèn M.

MALINTENTIONNÉ mâ intensiona; mo-l'èntancionné M.

MALLE mâle; mâle M.; mèle V.

1. MANCHE *m.* mèlendje; mouèndzou M.; mouènche V. — *à balai*, feche-cu. — *de la charrue*, écouniron *m. pl.*

2. MANCHE *f.* mèlentche; mouèntse M.; mouènche V.

MANGER mèlendji; medzi M.; miji V. *Mange (je)* mèlendje; mudzou M.

MANIEMENT. *Assouplir le* —, ém'na; émouné M.

MANIER mânia; manèyé M., — *retourner dans ses mains*, tât'ni; tourtéyi M.

MANIÈRE mèleîre; manîre M.; manîère V.

MANIVELLE eigneule; eignoûlo M.

MANŒUVRER *les bras d'une pompe* brôca.

MANTEAU mèlenté; mantio M.; manté V.

MARBRE mèlebe; marbre M.

MARC *de raisins*, djèn-ne f.; dzèmmou *m.* M.

MARCHANDER rêvâda; rêvodé M.

MARCHÉ *n.* mèletchi; martsî M.; maché V.

MARCHEUR mèletchi. *Marche (je)* mèletche; martsou M.; mèleche V. — *sur qq. ch. en l'endommageant* tripa dsu; tripé dsu M. — *en remuant tout le corps* se vièndoula; se vané M.

— *en parlant des perdrix*, etc., pita; pitèyi M. *Faire — un attelage*, èkedre, ètiudre M.

MARCHEUR, EUSE mèrtchou, ouse; martsou, oudzo M., marchou, ouse V.

MARNE màne; mano M.

MARTINET mèrtinè; martiné M.; martiné V.

MASQUE mèske; maske M.; mèske V.

MASSACRE mèssècte; massacre M.; massèere V.

MATINES mètene; motiné M.

MAURICE (SAINT-) *n. de village*, Sèn Meri.

MAUVAIS, *nuisible, désagréable* mètchèu; mètsan M. — *sans valeur*, màlri; mètsan M.

MAUVE froumèdjo *m. pl.*, mouvè *f. pl.* M.

MÉCANICIEN mèkènicièn; mècanicièn M.

MÈCHE mouotche; mèche V.

MÉDAILLE mèdaye; mèdaye M.; mèdaye V.

MÉDECINE mèd'cene; mèd'suno M.

MEILLEUR, EURE moiyou, *m. f.*; moiyu *m. f.* M.; mèyou, ouse V.

MÉLANGE *n.* mèlèndje; mèlèndzou M.

MÉLANGER. *Mélange (je)*, mèlandje; mèlèndzou M.

MÉLASSE milèsse; mèlasse M.; mèlasse V.

MÉLER màla; mèlé M.

MÉNAGER *v. (user d'économie)*, rèprèndji; moinèdzi M.

MENDIANT pouûre; pourou M.

MENDIER dmènda; dmandé M.

MENSONGE maite *f.*; mantri M.

MENTON mouton; manton M.

MER mar; mèr M.

MERCI mèrci; mèrci M.

MERCIER moichi; mercyi M.

MERDE màdje; màdo M.

MERBEUX moïdjou; màdou M.

MÈRE mère; mère M.; mè V.

MERLE miàle; malou M.; miarle V.

MESSE mèsse; mèsse M.; mèsse V. *Basse —*, pte mèsse.

- MESURE *n.* meusure. *Petite — d'eau de vie*, ròkiye.
- METTRE mantre *ou* bouta; mètre *ou* bouté M.; mèche V.
- MEUNIER mon-ni; mouîni M.
- MEURTRI metri; mertri M.
- MEURTRIR *par la pression d'un corps dur*, tâla; tôle M.
- MEURTRISSURE *produite*, etc., tâlure; tôle M.
- MÎ mé; mi M. *A mi chemin*, è mé chmîn; o mi tsemèn M.
- MI-AOUT miò; miou M.
- MICHE metche; mutse M.; mèche V. *Partie de la miche qui s'est collée à une autre dans le four*, ambetchure.
- MIDI mèdi; midi M.
- MIE (*du pain*) miôte; mîto M.
- MIEL mi; mi M.; mî V. *Gâteau de —*, couté *ou* pèngno d'mî.
- MIEN. MIENNE min-ne *m. f.*; mènno, mènno M.; mène *m. f.* V.
- MIEUX me; mu M.; meu V.
- MILIEU moitan; moitan M.; moitian V. *Au — de*, an-mè, antremé *ou* à moitan; o moitan M.; o mitian V.
- MILLÉSIME (*d'un édifice*) miyar; millésimou M.
- MINCE minee, deli; mènce M.
- MINE min-ne, mènno M.; mène V. *Faire la grosse —*, fare lou mouor, mouoroyî; fère lo mourro, mourroyî M.
- MINUIT mèn-neu *f.*; mèn-nè M.
- MIRACLE miracle; mirâkiou M.
- MISÉRABLE misérab^{ye}; misérable M.; misérab^{ye} V.
- MOI moi; moi M.; moué V.
- MOINDRE moure, *m. f.*; mouèndrou, mouèndro M.
- MOINEAU mènà *ou* tchiri; moino M.
- MOINS mon; moïn M. *Moins... moins*, è mon .. è mon; è moïn... è moïn M.
- MOIS moi; moi M.; moué V.
- MOISIR meusi; m'si M.
- MOISSONNER mois'na. *Moissonne* (il), moissene; moissune M.; moissone V.
- MORTIÉ moiti; moiti M.; moutié V.
- MONNAIE m'hou; mounio M.; monoi V.

MONTAGNARD, montègnon; montègnon M.

MONTAGNE montègne; montagne M.; montègne V. A 5 ou 6 km. de Sancey, s'élève un sommet de montagne qu'on appelle : lou Peu, *le Peu*. Quelques éminences portent le nom de *crè*.

MONTER monta. Outre les acceptions du verbe français, le patois *monta* en a encore une autre : çouki n'me monte gare. cela ne me monte guère, c'est une difficulté qu'il m'est facile de surmonter.

Proudhon a employé *monter* avec le même sens, dans une lettre à un de ses compatriotes, M. E. Vernier, propriétaire à Ouvans (Doubs) :

Paris, 24 mai 1848.

MON CHER VERNIER,

Vous m'avez offert vos services de si bonne grâce que je me décide à profiter de votre obligeance...

Je remarque qu'il serait peut-être bon de renouveler mon chapeau, voire même mon habit. Or, mes dépenses courantes me rendent pour le moment cet excédant de frais difficile à supporter. Quand je serai banquier, cela ne me montera rien!... Mais en ce moment cela me pèse comme une montagne.

PROUDHON.

Quand Sainte-Beuve s'occupa d'une étude sur Proudhon une copie de cette lettre lui fut communiquée; et il répondit :

Paris, 28 août 1869, n° 11, rue de Mont-Parnasse.

... Dans la seconde (lettre), un mot fait doute pour moi : « Quand je serai banquier, cela ne me montera rien. » Je ne comprends pas bien ce mot *montera*. Est-ce bien ainsi?

SAINTE-BEUVE.

MORCEAU mouoché; mouchio M. — *de sucre, de tuf*, ghené; gò M.; *gros* — *de pain*, brike, trike; brico M.; *petit* — *de viande*, gozè, gozlo; mouchiò M.; moucia, golon V.

- MORCELER *tehèpia*; *tsoplé* M.
- MORDRE *moûdre*. *Mors (je)*, *moû*; *mouo* M.; *mo* V.
- MORS *n.* *moû*; *mof* M.; *mo* V.
- MORT *n.* *moû*; *mouo* M.; *moû* V.
- MORVE, *nèke*.
- MORVEUX *nèca*; *mourveu* M.
- MOT *mou*; *mou* M.; *mo* V.
- MOTTE *moute*; *moûto* M.; *mote* V.
- MOU, MOLLE, *mô*, *môve*; *mou* M.; *mo*, *move* V.
- MOUCHE *n.* *mouotche*; *moutse* M.; *môche* V.
- MOUCHOIR *mouotchou*; *moutsou* M.; *môchou* V.
- MOUDRE *meudre*; *meudre* M. *Mouds (je)*, *meu*; *meu* M.
- MOUILLE-BOUCHE *mouoye-bouotche (bouche se dit : gourdje)*;
mouye-boutse M.
- MOULE *n.* *môle*; *moulou* M.
- MOULIN *mlin*; *mlèn* M.
- MOULU *meyò*; *mouyu* M.
- MOURIR. *meri*; *mri* M. *Meurs (je)*, *mû*; *meurou* M.
- MOUSSE *adj.* *mouto*.
- MOUSTACHE *moustâteche*; *moustache* M.; *moustèche* V.
- MOUVEMENT. *Mettre en —*. *ambrûre*; *ambruiyé* M.
- MOYEN *n.* *moiyin*; *moyèn* M.
- MOYEN, ENNE *moiyèn*, *moiyène*.
- MOYEU *bouti*; *èbou* M.
- MUET *mio*; *mio* M.; *mio* V.
- MUID *meu*; *mu* M.
- MULET *mulè*; *mulo* M.; *mulè* V.
- MUR *n.* *muro*; *meraye* M.; *mu* V.
- MÛR, MÛRE *mèvu*, *mèvure*; *mou*, *mouro* M.; *meur*, *meure* V.
- MURAILLE *muraye*; *meraye* M.; *meuroile* V.
- MÛRE *n.* *moure*; *mourou m.* M.
- MURMURER, *rèvouona*; *grumulé* M.
- MUSEAU *meusé*, *mouor*; *musiò* M.
- NAGER *nòdji*. *Nage (il)*, *nòdje*; *nèdze* M.
- NAILLES *mayote*; *françayè* M.
- NAÎTRE *vni à monde*; *vni o mondou* M.

- NAPPE nèpe. A Surmont (5 km. de Sancey) on dit : tuáye.
 NARCISSE BLANC tou-co *tord cou*.
 NARCISSE JAUNE setchète : *clochette*, probablement. *Cloche* maintenant, se dit : kletche ; mais autrefois j'ai aussi entendu dire : setche.
 NAVETTE nèvòte ; noveto M. ; nèvòte V.
 NEIGE nòdje ; nòdze M. ; noige V. — *amoncelée par le vent, dunes de —*, mna (*menée*) ; menio M. *Chemin dans la —*, tehála ; frayo M.
 NERF nar ; na M. ; nar V.
 NETTOYER nantoyi ; nantèyi M.
 NEUF niù : neu M. ; ne V.
 NEUF, NEUVE neu, neuve ; neu, neuvo M. ; ne, neve V.
 NEUVIÈME niutime ; neuvimou M.
 NEVEU nveu ; nevou M. ; nveu V.
 NEZ na ; né M. ; nè V.
 NI ne ; ne *ou* ni M. ; ni V.
 NICHE nitche ; nitso M. ; nèche V. *Qui aime à faire des —*, péfoyou.
 NICHÉE nitchi ; nitse M.
 NICHEZ nià ; nio M.
 NID ni ; ni M. ; ni V.
 NIELLE niòle ; nuélo M. ; nèle.
 NIVEAU nivé ; nivio M.
 NOËL Noué ; Nouvé M.
 NŒUD nou ; niou M.
 NOIR, NOIRE nò, nòre ; na, nèro M. ; noi, nouère V.
 NOISETIER kedri ; mesiyi M.
 NOISETTE neuseye ; mesiye M. ; nousote V.
 NOIX étchàlon ; noi M. ; calo V. — *d'une grosse espèce*, écàba ; romado M.
 NOMBRIL ambreye ; ambroyou M. ; brio V.
 NOMMER non-ma. *Nomme (il)*, non-me ; noùme M.
 NOTE noute ; note M. ; note V.
 NOUILLES, noullè *m.* ; nouillè M.
 NOVEMBRE novambre ; novambre M. ; novambre V.

NOYAU ghené; gremo M. : gremia V. *Oter aux prunes leurs*
—, éghenla dé blanche.

NU-PIEDS détchà; dètso M.

NUIRE greva; grevé M.

NUIT neù; nè M. ; neu V. *A la tombée de la* —, è rouneù; o
lo tsito de lo nè M. *La nuit tombait, è-l-età (il était) rouneù.*
Rore norā (sic), dit D. Monnier (*Annuaire du Jura, 1859* :
c'est là une étymologie un peu risquée.

OBSTRUÉ ambetchi; boutsi M. *Brin de paille* se dit : betche.

ODEUR àdeu; odeur M. ; odeu V.

1 ŒILLET (*trou*) euyo; uyo M. : euyo V.

2 ŒILLET (*fleur*) euyè; uyo M. ; euyè V.

ŒUF ù; ù M. ; eu V. *Faire des* —, ouva; ouvé M.

OFFRIR eufri; ifri M.

OIE ouoyote; oie M.

OISEAU *dernier éclos*, tchian-ni; cla M.

OISELET ozlo; ousiau M. ; oislè V.

OMELETTE àmlète; omlète M. ; omlète V.

ONCLE onclin; onkièn M. , onk^{ve} V.

ONDÉE *de pluie ou de grêle chassée par un vent violent* bruà.
Voir *bruire* au supplément.

ONGLE on^{ve}; onghio M. ; ongh^{ve} V.

OR où; or M. ; ô V.

ORDRE oùdre; ordre M. : od^{ve} V.

ORDURES (*balayures*) chni; tseni M.

OREILLONS djèce; ouréyon M.

ORGE oùrdje; ourdze M. ; ôrge V. — *perlé, grué, gru m. pl.* ;
gru. gruslo M.

ORGUE (l') lé-z-ougre; lè-z-ougrè M. *Jouer de l' —*, mna
lè-z-ougre.

ORTEIL antehoye; atto M. ; atio V.

ORVET dènvj; anvø V.

OSEILLE neusiôte; asiye M. ; osiye V.

OTER ôta. rôta; outè, routé M.

OUBLIER ébia, rébia; ouclé M. ; obié V.

OURLET ouole; oulou M. ; ourlé V.

- OURS ours' ; ours' M. ; ours' V.
- OUVRABLE. *Jour* —, dje l'ouvri ; dzounio d'ouvri M.
- OUVRIER ouvri ; ouvri M. ; ovré V.
- OUVRIR euvri. *Ouvre (il)*, euvre ; ivre M. ; ovre T.
- PAILLE étrén, pèye (*nouveau*) ; paye M. ; pèye V. *Brin de* —, betche d'étrén.
- PAIN pèn. — *béni*, tehèrta ; pèn béni M. A. Noël, le parrain donnait à son filleul un pain brioche qui s'appelait : kégneu ; kégneu M.
- PAIR, pâ ; pèr M.
- PAÏTRE péturi, tehèmpoïyi (Voir *pâturage*) ; paturé M.
- PAL pâ ; pieu M.
- PALE pâle ; pâle M. ; pâle V.
- PALET pôlo ; polo M.
- PALETTE pôlôte ; palôte M.
- PALISSADE pôlissade ; palissade M. ; palissade V.
- PAN *de chemise*, pènto ; pantè M.
- PANADE pèn keu (*pain cuit*) ; panade M.
- PANARIS viro ; viro M.
- PANIER pni. — *à terre*, tehèrpegne ; tsarpigne M. ; charpègne V. ; *panier à mettre la pâte*, gré ; cobutson M. ; bruchon V.
- PAPILLON pîrvoïyo ; papiyon M.
- PARAÏTRE pèrètre. *Paraît (il)*, pèrè, parè M. ; parè V.
- PARAPLUIE pèrèplû ; parapluï M. ; parapiëu V.
- PARDONNER pèdjna. *Pardonne (je)*, pèdjene ; padunou M. ; pad^vone V.
- PARÉIL-EILLE pèri, pèrire ; pèrèyou, pèrèyo M. ; pèroïye *m. f.* V.
- PARENTS. Quand un fils ou une fille a son ménage à part. le patois de S. désigne (ou du moins il désignait) les autres membres de la famille (père, mère, etc.) par l'expression : no djan *nos gens*).
- PARESSE poiraze ; parèsse M. ; parèsse V.
- PARFOIS dé foi ; dè foi, dè cou M.
- PARLER pèla, càsa. *Parle (il)*, péle ; pâle M. ; pèrle V. — *vite*

et peu distinctement, bretouona; bredouyé M. *femme qui parle beaucoup*, briyòle; briyòlo M.

PARRAIN poiron; parèn M.

PART *n.* pa; pa M.; pa V. On se servait du mot *pà* (est-ce le même mot? pour désigner un mets de viande: mëndje de lè pà, *mange de la viande*. On trouve dans Littré *pât m.* aliment des oiseaux, des chiens.

PARTOUT tou pètchou; pattou *ou* tou pattou M.

PAS *n.* pa; pa M.; pa V. — *mesure*, tchèmba.

PAS *adv.* pè; pa M.; pa V.

PASSAGE pèssédje. — *le long de la maison*, trèdje.

PASSER pèssa. *Passé* (jè), pèsse: passou M.

PASSOIRE passoire; passoire M.; passou V.

PATE pâte; pàto M.; pate V.

PATOIS pètoi; patoi M.; patoué V.

PATTE pète; pôto M.; pète V.

PÂTURAGE *privé*, pètùre; pàture M. — *public*, tchèmpoi; lè kemno (*les communaux*) M. *Mener au* —, mna an tchèh. *Ramener du* —, rêmna d'an tchèh.

1. PAUME *de la main*, tchè d'lè mèn; pòmo d'lo mèn M.

2. PAUME (*jeu*), pârme.

PAUVRE poure; pourou M.

PÊCHE (*fruit*), pètche; pètse M.; pèche V.

PÉCHÉ *n.* péché; péché M.; péché V.

PÉCHER *n.* pètchî; pètçi M.

PÉCHER *v.* (*du poisson*, pàtchi. *Pêche* (*il*), pàtche; poitse M.; poiche V.

PEIGNE *n.* pèngne; pèniou M.

PEIGNER *le chanvre*, ferté V.

PEINE pon-ne; pouèno M.; poigne V. *Cela me fait de la* —, çouki m' fa mà bin *ou* màbin.

PÊLE-MÊLE málîn-màlo; pèle-mèle M.

PELER (*un fruit*), pèma; plumé M.; pèumé V.

PELLE pàle; pèlo M.; pèle V. — *à feu*, bouona; bèna M.

PELTON *de fil*, gremécè; gremecio M.; piote V.

PELURES pèemure; plumure M.

- PENCHER pèntchî, chena; pouèntsi, kièné M.; panché V.
- PENDABLE pandab^{ve}; pandable M.; pandab^{ve} V.
- PÉNIBLE. *Il m'est bien — de partir*, è m'an crà bin de pètchi; *il m'était*, etc., è m'an cràssa, etc.
- PENSER s'pansa, cudi (*ciens*). *Je te pense*, i m'lou panse; *il pense partir demain*, è eude pètchi d'mèn.
- PERCE (en) an poiche; an pèree M.; an poisse V.
- PERCER poichî. *Perce (il)*, poiche; péche M.
- PERCHE pârtehe; partse M.; parche V.
- PERDRE pâtre; pèdre M.; padse V. *Se — dans la terre*, s'ampoûsi; s'padre dan lo târo M.
- PERDRIX pèdri; pèdri M.
- PERDU predju; padu M.
- PÈRE pére; pére M.; pé V.
1. PERSONNE *n.* djanf., kiékon M.
2. PERSONNE *pr.* niun; nion M.
- PERTUIS ptchu; pèchu M.
- PETITE, ITE pte, ptete; pte, pteto M.; mounè, mouné V. *Tout petit*, pekno. *Un petit bout d'homme*, etc., t'ontyon V.
- PEU (UN) in pô; on pou M.; un peho V.
- PEUR pèvu; pou M.; pou V.
- PEUREUX pèvurou; pourou M.; pourou V.
- PEUT-ÊTRE, crò bin (*je crois bien*). — *est-il là*, crò bin, à-t-u iki.
- PIC (*outil*) pi; pie M.; pi V.
- PIE èghèsse; èghèsse M.; èghèsse V.
- PIED, pí; pí M.; pyi V. *Donner un coup de*, — (en parlant des vaches), djipa.
- PIERRE pîre; piaro M.; piare V. *Oter les — d'un pré*, épòròyi; épiarèyi M.; *Attaquer à coups de —*, éretchi, ékèyoula; écayoudé M. — *pour bâtir (moëllon)*, deute ou doite; moëlon ou doite M.; — *pour couvrir les toits*, lave; lâvo M. *Tas de pierres*, merdji; mourdzi M.
- PIÈTRE pître; pitrou M.
- PIEU pâ. *Espèce de pieu en fer pour faire des trous dans la terre*, pâfa.

PIEUX pieu ; pieu M.

PIGEON pindjon ; pèndzon M. ; pigeon V.

PIGNON tâlvone ; talvane M.

PILIER pili ; pili M. ; piyi V.

PINCETTES pinsôte ; pèncète M. ; pèncète V.

PINSON kinson ; kènsou M. ; kènsou V.

PIOCHE fâssou ; putse M.

PIQUANTS (*de certaines plantes, de certains animaux*), pico ;
pico V.

PIQUÉ pica. *Prendre un ton* —, s'ampica ; se piké M.

PIQUER (*la meule du moulin*), antchèpia ; antsoplé M. Cf.
battre, couper.

PIRE pé ; pi M.

1. PIS *n.* (*mamelle de la cache*), livre ; pé M.

2. PIS *adj.* pé ; pi M. ; pi V.

PISSENLIT (*chicorée*), cràméyo ; pèssanli M.

PITANCE pidence.

PITIÉ pidi ; pidi M. ; pitié V. È y è bin pidi an lu, *il est bien à plaindre, il y a bien pitié en lui.*

PLAIE p̄â ; plâ M. ; p̄â V.

PLAINDE (SE) s'p̄èndre. *Qui se plaint toujours*, p̄ègnou ;
plègna M.

PLAINE p̄èn-ne. *Amener (le bois) en plaine*. èp̄èna ; è-
plènné M.

PLAIRE p̄âre. La formule de politesse *s'il vous plaît* se dit :
s'i vou pla. C'est là du patois moderne ; l'expression pa-
toise est : s'è vo p̄a, s'vo p̄a. Vers 1845 encore, quand les
vieillards donnaient du pain, des fruits, etc., à un enfant,
ils n'exigeaient pas les formules : s'i vou pla, merci ; mais
avant de donner, ils lui disaient : bâte tè mèn (*baise ta
main*).

PLANCHE lèvon ; lèvon M. *La 1^{re} planche sciée*, comé ;
plauto M. *La dernière* —, comé ; couo M. — *très épaisse*,
pièton ; plèntse èpèssou M. ; — *ronde où l'on étent la pâte*,
toure ; toumure M.

PLANCHETTE p̄èntchèto. — *en chêne pour couvrir les toits*,

éssòle; ancéto M. — *plus petite, en sapin pour, etc.,* tò-voiyon; tovoiyon M.

PLAQUE p^yòke; placeo M.; p^yèke V. — *en fonte derrière l'âtre, p^yétin-ne; ploténno M.*

PLAT p^yè; plè M.; plè V.

PLATRE p^yâtre; plâtre M.; p^yatre V.

PLEIN, PLEINE p^yon, p^yon-ne; plèn, plénno M. *Plein à déborder, rève; ra M.* Le verbe *rèfu* signifie passer une règle sur un double de blé pour en enlever le comble.

PLEURER p^yàra; pluré M.

PLEURÉSIE purési *m.*; purési *m.* M.

PLEURNICHER p^yon-na, tchouin-na; tsoùenné M.

PLEUVOIR p^yeuivre; pleudre M.; p^yeuivre V. *Cesser de —, rèsseuta; rèssoité M.*

PLIER p^yòyi; pleyi M.

PLUIE p^yedje; pleudze M.; p^yeu V. *A l'abri de la —, è lè sete; o souète M.; è lè co d'lè p^yeu V.*

PLUME p^yeme; plumo M.; p^yeme V. (*Oiseau*) *à qui les grandes — ont poussé, épèn-ni.*

PLUS pu; plu M.; pu V. *Plus... plus... è pu... è pu... è plu... è plu M.; a pu... a pu V. Moi non plus, moi n'ètou; moi non plu M.; moi n'itou. V. cf. aussi.*

POCHE tâtche; pantenire M.; patené V.

1. POËLE *m.*, *fourneau*, fouono.

2. POËLE *m.* *chambre poiye.*

3. POËLE *f.* *à frirre péle; pouèlo M. — à faire chauffer l'eau, kèsse; kasse M.*

Poids poi; poi M.; poné V.

POIGNÉE pouogni; pougno M.; poigni V.

Pou. poi; poi M.; poi V.

POING pon; pouèn M.; pouèn V.

POINT pon; pouèn M.; pouèn V.

POINTE ponte; pouènte M.; pouènte V. *A la — du jour, è lè pik di dje; o lo pico di dzu M.*

POINTU, pontu. *Rendre, — épontusi.*

POIRE poire; poiro M., pouère V.

POISON pouison *f.*, poison M.; pouson *f.* V.

POIX poi; poi M.; poué V.

POMME poume; poumo M., pome V. — *de terre*, poume de tare. Quelques personnes disaient : kèrboule.

POMPE pompe. *Manœuvrer les bras d'une* —, brôca.

PORC pou; pouo M.; couchon V. — *frais (viande)*, pouortcho; pouo frê M.

PORTE *n.* pouêche; pouoto M.; pot'ye Y. *Grande* — *cintrée*, pouotchâ.

PORTER pouotcha. *Porte (il)*, pouotche; pouote M.; pôtye V.

POT pouto; pouto M. — *à eau*, pintè; ègliire M.

POU pouye; pouoyou M.; po V.

POUCE peuce; pouçou M.; peuce V.

POULAIN poulon; poulèn M.; poulèn V.

POULE jlène; poulaye M.

POULET poulé; poulo M.

POULIE poli; pouli M.

POUPÉE poupé; poupé M.; poupé V.

POUR pouo; pou M.; pou V.

POURQUOI pouoreò; poueoi M.

POURRIR perî; pourri M.

POURUIVRE pouochedre. — *en courant*, courouta; couroté M.

POUSSER, *heurter*, pouea.

POUSSIÈRE poussire. — *des graines*, pouosso *m.*

POUTRE. trâ; poutro M. *Petite* —, bâdré, bâdriyon.

POUVOIR piò; pouyu M.; pouvoi V.

PRÉ pra; pré M.; pré V.

PRÉCHIER prâdji. *Prêche (il)*, prâdje; prêdze M.; prache V.

PRENDRE pênre; prandre M.; pranre V. *Prent (il)*, pran; pran M.

PRÈS pré; pré M.; pra V. *Près de*, pré de, à lon de, de côte.

PRESSER SUR tehâchî; prêssé M.

PRESSOIR treüye; prêssoir M.

PRÉT prêt; prêt M.; pro V.

PRÊTER preta. *Prête (il)*, prete; prête M.; preute V.

PRIER prôyi; prié. *Prie (il)*, prôye; prêt M.

PRIÈRE prière; prière M.; prière V.

PRINTEMPS bon tan; prèntan M.

PROCÈS procès; proucé M.; procès V.

PROCESSION prochèssion; poucession M.

PROCHAIN. *L'année*, — l'èn-na k' vin (l'année qui vient).

PROFIT. *Faire du profit en (parlant des choses)*, prädji; proudzi M.

PROFOND, FONDE, fon, fonte.

PROJETER djäbia; proujeté M.

PROPRE, pôpre; proupro M.; propre V.

PRUNE blouche; prino M.; prène V.

PRUNEAU prün-nà; prunio M.

PRUNIER blouchi; pruni M. A Sancey, *prün-ni* désigne l'arbre qui porte des pruneaux.

PUBLIC, public; public M.; public V.

PUIS (ET) è pe; è pu M.; è peu V.

PUISER pusi. *Puise (il)*, puse; püse M. *Pusi n.* se dit encore des souliers qui prennent l'eau; il se construit aussi avec un nom de personne pour sujet: i a pusi *j'ai puisé*, mes souliers ont pris l'eau.

1. PUIES (*où l'on puise l'eau*), poui; poui M.; pui V.

2. PUIES (*où se perd l'eau*), poui; Voir *se perdre*; poui M.

PUPITRE pipitre; pupitrou M.

PURÉE. *Espèce de —*, pèpè.

PURGE predje, purdze M.

PURIN vin; vrèn M.; loghè V.

PUTOIS ptò.

QUAND, kèn. *Quand même*, dà kèn; can mèn-mou M. *Dà kèn* signifie aussi *depuis quand, m. à m. dès quand*.

QUASI casu; còsu M.; easi V.

QUATRE kètre; katre M.; kètre V.

QUEL, QUELLE kè, kè; kiè, kiè M.; kè, kè V.

QUELQUEFOIS, dé foï; dè cou M.

QUELQUE... QUE avec un nom kè... ke: *de quelque côté que je me tourne*, de kè san k'i m'vire.

QUELQUE... QUE avec un adj. ou un adv. si... ke ou tèn:

Quelque riche qu'il soit, si retche qu'è sò ou tèn retche sèt-u.

QUENOUILLE kuoûye; counéye M.; kenoye V.

QUERELLE. *Chercher une mauvaise* —, tchèrtchi rouogne; tsartsî rougne M.

QUEUE coû; coûo M.; coû V.

QUI. *Comme qui dirait*, kman ku dirò: *ku* est l'interrogatif.

QUILLE gheye; ghiye M.; ghiye V. *Abattre autant de — qu'un joueur précédent*, fare rèpé; fare rampio M. L'expression s'emploie au figuré pour signifier: en faire autant.

QUITTER kitî. — *le richer*, jta; jté M. Le verbe français *jeter* est dans Littré avec cette acception.

QUOI cò; coi M.; coué V.

RABAT rèbè; raba M.; rèbè V.

RABOT rèbo; rabo M.; rèbo V.

RABROUER rmoutchi; rbouré M.

RACCOMMODER rèyure; rèkmoudé M.

RACE rèce; race M. (*Animus*) *d'une petite* —, d'lè ptete ari.

RACINE récene ou rèceue; roçúno M.; rèceue V.

RACLER récha; rékié M. — *la boue*, riála. *Instrument pour — la boue*, riála ou riálo; rékéro M.

RAFRAÎCHIR ranfratchi; réfrètsi M.

RAIDE rò, ròde; rèdou, rèdo M.; roidye V.

RAIDIR (SE) (*pour un effort*), s'erèmpa; se crampé M.

RAIE (*de charrue, d'irrigation*), roû; ra M.; ro V.

RAISONNER, résouona. *Raisonne (il)*, résouone: résoune M.

RÀLER, réla. *Ràle il*, réle; réle M.; réle V.

RAME rame; rame M.

RAMONEUR réchemna *pour réche-tchemna (racle-cheminée)*.

RANGÉE rantche.

RANGER, randji; rëndzi M.; rouènjé V. *Range (il)*, randje; rëndze M.; rouènje V.

RAPACE épchar; rapace M.

RÂPE râpe; rapo M.

RARE rare; rapou, raro M.; rare V.

RAS, RASE ra, rase; ra, raso M.

RASER rèsà; rasé M.

RASOIR résou; rasoir M.; rason V.

RASSASIÉ rèssasia. *Être complètement* —, être coute (voir *caler, étaï*; être plèn M.

RATE misse; musse M.

RÂTEAU rété; rëttio M.; raté V.

RÂTELER rëttla. *Râtelier ce qui reste dans le pré, dans le champ quand on a chargé les récoltes sur la voiture*, fon-na.

RÂTELIER rëtti; rëtti M.; ratli V.

RATER *v. n.* tehoca (La gâchette du fusil se dit : tehôcoyo); tsaké M.: — (*manquer son coup*), tehussi; tsaké M.

RAVE rave; révo M.; rêve V.

RE. Ce préfixe peut, dans le patois de Sancey, se placer devant presque tous les verbes. En voici quelques-uns : ressouera, *sucrer de nouveau*; revôta, *coter une seconde fois*; rvudî, *vider un vase qu'on vient de remplir*. Mais les plus fréquemment employés sont : rêtre et rêvoï (*rêtre et ravoir*), rêtre surtout : é rà môlede (*il est de nouveau malade*); te ré-dje iki? *tu es déjà de retour?* é rà è Péri, *il est retourné à Paris, il est de nouveau à Paris*.

REBORD *d'une boiserie* rivêdje. Voir au supplément *bord*.

RECEVOIR recîdre; reçudre M.

RÉCHAUD rëchâ; rëtso M.; rêcho V.

RÉCHAUFFER rëchâra (*chauffer* se dit : étchâda); rëtsodré M.

RECOURS recouo; recou M.; reeou V.

RECRACHER rékepa; rekrëtsi M.

RECULER reoula; retiulé M. — *fig.* fouogni; fouëndre M.; à *reculons*, é lè reoulon.

REDRESSER (SE) *par fierté*, se rtandre; se rtandre M.

REGAIN voiyin; rouèn M. *Secoul* —, rire voiyin; secon rouèn M.

On trouve dans les titres d'une paroisse de la Haute-Saône les formes *vahin, vain*. Les paroissiens, y est-il dit, sont tenus de donner à leur curé chacun une, deux ou trois « courvées de charrue en carême et en vahin » (*Les Curés de campagne*, par l'abbé Morey, p. 54). Et ailleurs : «... por viint

sos (pour vingt sous) chaseun an a payer... : c'est a seavoir dis sos a sone de vain (saison d'automne, et dis sos a sone de mai) » (*Id.*, *ibid.*, p. 77).

A l'ART. *regain*, Littré donne le vieus français *gaain*, le wallon *wayen*, le lorrain *veyen*, etc. « Toutes ces formes, dit-il, dérivent de l'ancien haut-allemand *weidanjan*, paître. »

Ainsi la seconde herbe, au lieu d'être fauchée et séchée, était pâturée. L'Inventaire des Archives de la ville de Baumeles-Dames Doubs par M. Jules Gauthier mentionne (HH2) un édit du Parlement de Dôle prescrivant la conservation sur pied des regains et abolissant la vaine pâture (1552). Cet édit ne s'appliquait sans doute qu'au territoire de Baume : ainsi, en 1735, la communauté de Grand-Sancey décide que, sur les trois prairies de la commune, on fera, à tour de rôle, les regains dans l'une, et qu'on pâturera les deus autres (Archives communales).

REGARDER *rvoidja* ou *rghêdja*. — *attentirement*, *beuyi*; *beuyi*

M. — *avec des yeux de colère*, *reboula dou euye*; *reboulé dè-z-euyou* M. Il y a aussi un vieus verbe dont l'infinitif serait : *voûtî*, *regarder*, que je n'ai entendu employer qu'aus formes suivantes : *voûte*, *regarde*; *voûtî* *regardez*.

REGRET. *Faire* —, *fare mâ bin* ou *mâbin*.

REIN *ron*; *rèn* M.; *rouèn* V. *Mal de* —, *lè-z-érna*.

RELIGIEUX *rlidjieu*; *religièu* M.

REPLUMER *se* *fig.*, *s'rampitchoula* (*Ducet se dit: pitcheule*).

REMUER *remua*. — *en parlant d'un rocher, d'une dent*, *cròla branné* M. *Remuer intérieurement*, *lòca*; *loké* M. : ce mot se dit d'un objet fermé dans lequel on entent, en l'agitant, un bruit qui ne devrait pas être : ainsi un œuf qui n'est pas plein, un mécanisme dont une pièce est déplacée.

RENARD *ria*; *rena* M.; *rena* V.

RENGAINE *rènglèn-ne*, *rèntriyole*; *ranghèno* M.; *ranghène* V.

RENOYER *ranvire*. — (*la foire*), *recria*; *recrié* M.

RÉPANDRE *du liquide par mégarde*, *tena*; *bourdzi* M.

REPAS *après les travaux finis*, *tù-tchin* (*tue-chien*); *tù-tsè* (*tue-chat*) M. *Repas de baptême*, *coumèrè*.

- RÉPIT répé; rèpi M. ; répé V.
- REPOSOIR rpôsou; repousou M. ; rposou V.
- RÉPRIMANDER disputa; disputé M.
- REPROCHE rpretche; reprutsou M.
- RÉPUGNER, *inspirer du dégoût*, fare êkeu.
- RÉSONNER réssouona. *Résonne (il)*, réssouone; résoune M.
- RESPIRER *d'une façon pénible et bruyante*, rêncôyi.
- RESSEMBLER *n.* rsambia *a.*
- RESTE râte. *Faire des —*, fare dé brousse; fère dé brossè M.
Restes d'un diner, rapsôdi V.
- RESTER dmouora; demouré M.
- RETOURNER. *v. a.* reviri. — *v. n.* reviri, rôla. — *au logis*,
rèpéra; retouné o lo baraco M. — *à la besogne*, rèplica;
rèpiké M.
- RETROUSSER (*ses manches, son pantalon*) rebrèssi; rebrèssi M.
- RÉUNIR *ce qui est dispersé*, rêtroupa; rêtroupé M.
- REVANCHE rvantche; revouëndze M. ; rvouênche V.
- RÉVEIL révoiyè; révoiyou M. ; révoiyè V.
- REVENUS *d'un champ payés en blé, avoine*, rantare; rantère M.
- REVERS revar; revèr M.
- RHUME run-me *f.*, rêm'mo M. — *de cerreau*, còlmoûtche;
antsarmoïse M.
- RICOCHET. *C'est la chanson du —*, ç'à lè tchènsou di roudje
poulo; c'è lo tsansou di roudze poulo M.
- RIDEAU ridià; ridio M. ; ridia V.
- RIDÉ rêntri; rêntri M.
- RUEN ran; ran M. ; ran V.
- RIRE *v.* rife. *Il n'y a pas lieu de rire*, ç'n'à pè dé rise.
- ROBE roube; roubo M. ; robe V.
- ROCHE ròtche; routse M. ; roche V.
- ROI rò; roi M. ; roué M.
- ROTELET rò d'ghèye; rètelo M.
- RONFLER ronfla. *Rouffe il*, ronfle; ronfle M. ; ronfse V.
- RONGER reuz'è; rondzi M.
- ROUE reù; rio M. ; reu V. — *de charrue*, ruèle.
- ROUET flôte; flûtto M.

- ROUILLE feuye *m.*; rouye *M.*; rôye *V.*
 ROUILLÉ anfeuyî; feuyî *M.*
 ROULEAU rôlo; poulo *M.*; roulo *V.*
 ROULER, rôla, bôla; roulé *M.*; rôlé *V.*
 RUBAN riban; riban *M.* *Garni de* —, anribota; anribané *M.*
 RUCHE besse; rutse *M.*
 RUCHER reutchi. *Quitter le* —, jta; jté *M.* Le verbe français *jeter* est dans Littré avec cette acception.
 RUE vi; rio *M.*
 RUINE run-ne; rûno *M.*; ruine *V.* *Tomber en* —, dêretchi; dêroutsî *M.*
 RUISSEAU bi; bi *M.* *Bassin dans un* —, gouo; gou *M.*
 RUMINER *prop.* rondji; rondzi *M.*
 SABBAT sèbè; saba *M.*; sèbè *V.*
 SABLE sâbve; sable *M.*; sabve *V.*
 SAC sè; sa *M.*; sè *V.* *Secouer un* — *pour tasser son contenu*, ansètchi.
 SACHET sètcho; sètso *M.*; sècho *V.*
 SACRE sècie; sacre *M.*; sacre *V.*
 SAGE-FEMME bouone-fânne (son mari s'appelait : lou bouone-ome); bouno fôno *M.*
 SAGESSE sèdjèsse; sajèsse *M.*
 SAIGNÉE sèngni; sèngno *M.*; sègni *V.*
 SAINDOUS sèyin; sèyèn *M.*
 SAINT-JULIEN (*n. de village*, Sèn Jyèn.
 SAINT-MAURICE (*n. de village*), Sèn Meri.
 SALADE sòlède; sòlôdo *M.*; salade *V.*
 SALAMANDRE tè; ta *M.*; tè *V.*
 SALE *adj.* sale; sale *M.*; sale *V.*
 SALER sòla. *Sale* (*il*), sòle; sole *M.*; sèle *V.*
 SALIR sali; sali *M.* — *ses vêtements*, se goûna ou se gon-na.
 SANGLIER sin-ya; sènghia *M.*
 SAÔNE Sône. Cette rivière est à peu près à 80 km. de Sancey, à vol d'oiseau. Et cependant le mot *lè Sône* s'emploie aussi pour désigner *le couchant*, mais seulement dans cette locution : *Le couchant est bien chargé, lè Sône à bin*

tehèrdji. Autrefois, dans leurs actes, dit D. Monnier, les montagnards du Jura appelaient l'ouest *Saonoise*, et l'est *Juran* (*Ann. du Jura*, 1859, *Juran*, *Saonoise*).

SAPIN sèpin *m.*, fuôte *f.*

SARCLOIR sèchouro; sèkieuro *M.*

SAUCE sâce; sòço *M.*; soce *V.*

SAULE sâce; sòlou *M.*

SAUMURE muire; mûre *M.*

SAUTER *en l'air par suite d'un choc*, youca.

SAUVAGEON sàvèdjun; sovoidzon *M.*

SAVATE sèvète; savate *M.*; savate *V.*

SAVOIR *v.* sèvoi; sovoi *M.*; savoi *V.*

SAVON sòvon; sovon *M.*

SCIER sia; saré *M.*

SCIERIE rässe; sarro *M.*

SCIEUR siou. *Scieur de long*, sieur de lon.

SCIURE ræssun; siure *M.*

SEC, SÈCHE so. sòtche; so, sètse *M.*; so, soiche *V.*

SÉCHER sòtchi (comme si le français était *séchir*).

SÉCHERESSE sòti; sèti *M.*

SECOUER secoure. — *un arbre pour en faire tomber des fruits*, étouona. — *qqun*, secoure; ganghniyé *V.*

SECOUSSE secousse, sètchi; secousse *M.*; secosse *V.* *Eprouver de fortes* — *en voiture*, être ransètchi. Voir *sac*.

SEIGLE sòl; sègle *M.*; saghÿe *V.*

SEIZE soze; soze *M.*; séze *V.*

SEL sà; sò *M.*; sèl *V.*

SEMAILLES vognéson *ou* vougnéson

SEMER vognî *ou* vougnî; vagnî, *M.* Pour ensemer un champ, on le divise dans le sens de sa longueur: ces divisions s'appellent *éssan*.

SEMONDRE. Dans le patois de Sancey, ce verbe signifie: offrir sa marchandise.

SENS. — *commun*, sèn coumuu. *Bon* —, bon sèns' *ou* sné; bon san *M.*

SENSIBLE sènsibÿe. — (*douloureux au toucher*), dogne *V.*

SENTIR santi. *Sens* (*je*), san; sian M.

SEPT cha; sa M.; sè V.

SÉRIEUS sériéu; sériéu M.

SERINGUE. *Espèce de — en sureau*, kisse; dzikio M.

SERMENT sèrman. Pour faire serment, les enfants font, avec le doigt, une croix sur leur langue.

SERPE sârpe; sârpo M.; sarpe V. — à long manche (*pour tailler les haies*), goui; gouèsse M.

SERPETTE gouzo; sèrpète M.

SERVICE. *Être au —*, être è matre; être o mâtre M. *Aller au —*, se piédi ou òla è matre; olé o mâtre M. *Prendre à son —*, piédi.

SERVIETTE sèrviôte; sarvito M.; sèrviôte V.

SERVIR sèrvi. *Sers* (*je*). sa; sa M.; sar M.

1. Si *adv.* si; se M.

2. Si *conj.* se; si M.

SIÈGE sidjò; siège M.

SIEN, SIENNE sun-ne *m. f.*; sènnou, sènnou M.; sène *m. f.* V.

SIFFLER chòta; sublé M.; suyé V.

SIFFLET chòto; sublo M.

SIGNAL signèl; signal M.; signèl V.

SICNE *n.* signe; sèngnou M.; sègne V.

SIGNER *a.* singna; sènné M.; sègné V. *Signer, n.*, se singna. *Se signer* (*faire le signe de la croix*), se souognî; se sènné N.

SIMPLE simp_se. *Homme — d'esprit*. douré; *femme — —*. dôbe; étui V.

SIS ché; chi M.; chiss' V.

SOIF sò; sè M.; soi V. *Qui a —*, éssari; ésséri M.

SOIGNER souognî; soignî M.; soigné V.

SOIGNEUS souognou; soigneu M.

SOIR sò; sè M.; soi V. *Hier —*, yàsò (yî à sò, *hier au soir*).

SOLDAT souda; souda M., soldé V.

SOLEIL souròyè; soulo M.; soulo V. *Coup de —*, éssouoròyî

1. SOMME *n. m.* sânnè (prononcez comme *il sonne*); sou-nou M.; some V.

2. SOMME *n. f.* some; soûmo M.

SOMMEIL sâne.

SOMMEILLER être antehoumèssi.

SOMMET (*d'un arbre*) kèpité, kèpitlo. Au — (*d'une montagne*),
o kètso M. Dans le voisinage de Sancey, on dit : an son.

SON (*du blé*) cre; cru M.

SONGE sondje; sondzou M.; songe V.

SONNAILLE souonà *m.*, kèmpèn-ne *f.*; sounaye, kampènno M. Le *souonà*, la *sounaye* est une espèce de gros grelot, ayant dix à douze centimètre de diamètre, que les rouliers fixent au collier du cheval. La *kampèn-ne*, *kampènno*, est une clochette aus vibrations courtes et d'un son peu harmonieus, qu'on suspend au cou des vaches.

SONNER souona. *Sonne (il)*, souone; soune M.; sone V. — (*en parlant d'objets métalliques qui s'entrechoquent*), greyi.

SORBE pete; peuto M.; éprou V.

SORBIER peû; sourbi M. On lit dans Littré : putier, merisier à grappes.

SORTE *n.* soûche; souoto M.; sot^{ye} V.

SORTIR soûchi. *Sorte (qu'il)*, soûche; sorte M.; sot^{ye} V.
— *de terre* (en parlant du blé, etc.), trézi; trézi M.

SOU sô; sou M.; so V.

SOUCHE trontche; soutse M.

SOUCI keusèn. Claude Prost dit Lacuzon, fameux chef de partisans pendant les guerres dont la Franche-Comté fut le théâtre au XVII^e siècle, dut son surnom « à l'épouvante qu'il répandait parmi ses ennemis. *Cuzon* en langage rustique signifie *souci, inquiétude* » Jouan, *le Jura*, p. 169. Dans le patois de Sancey, *keusèn* est du masculin; mais D. Monnier (*Ann. du Jura*, 1857, 1859) donne les formes *euison, euson, quesain, quesain*, qui toutes sont du féminin.

SOUFFLE *n.* chouche; sofflou M.; sof^{ye} V.

1. SOUFFLET (*instrument*) choucho; sofflo M.; soffio V.

2. SOUFFLET (*coup*) monotchi; soullé, cayo M.; kièke V.

SOÛL, *ivre*, sou; sou M.; sô V. A *son soûl*, è son sô; o son sou M.

SOULEVER *seulva*; *soulvé* M.

SOULIER *souli* ou *soulá*. *Vieus* — *qui ne tiennent plus au pied*, *trèkè*; vu *soulé* M.

SOUPIR. *Dernier* —, *dèri bayo*; *ranko* M.

SOUPIRAILL *lèrmî*; *larmi* M.

SOURCE *source*, *fontène*.

SOURD *adj.* *souodje*; *soûdou* M. — *n.* *souodjé*; *soûdou* M.

SOURIRE *avec un air moqueur*, *s'barire*; *berné* M.

SOURIS *f.* *rète*; *rètto* M.; *rète* V.

SOUTANE *soutâne*; *soutâno* M.; *soutène* V.

SOUTENIR *seuni*; *soutni* M.

SOUVENIR (*se*) *se r'mambra* (*rieus*), *se souv'ni*.

SUCRE *soucre*; *sûcrou* M.; *secre* V.

SUÉDOIS *Suède*. *Le vilain garnement*, *lou vilèn Suède*. Les *Suèdes* de Saxe-Weimar Guerre de Trente-Ans) ont laissé dans le pays de douloureux souvenirs; en 1850, on disait encore: *Méchant comme un Suède*.

« Ces ravages (de la guerre de Trente-Ans) ont laissé un souvenir si profond que, dans nos campagnes, il y a des expressions proverbiales qui datent de ce temps. *Armée de Gallas*, en Bourgogne, signifie, un rassemblement de bandits, car Gallas, général autrichien, avait cruellement ravagé la province au temps de Richelieu. Un mauvais sujet, en Picardie, s'appelle un *Derlaque* (d'Erlach); en Bourbonnais, un *Polaque* (Polonais). En Franche-Comté, en Lorraine, en Alsace, c'est des Suédois qu'on se souvient » (Alfred Rambaud, *Histoire de la civilisation française*, t. I, p. 596).

SUFFOCANTE. *Il fait un chaleur* —, *è fa toufe*.

SUIE *setche*; *sutse* M.; *sû* V.

SUIF *su*; *su* M.; *sui* V.

SUITE. *Longue* — (*de personnes, d'animaus, de voitures*), *coûri*. *Queue* se dit: *coû*.

SUIVRE *sedre*. *Suis* (*je*), *se*; *sui* M.; *se* V.

SÛR *adj.* *sur*; *sur* M.; *su* V.

SUR *prép.* *su*; *su* M.; *su* V.

SUREAU *sèvu*; *sèyu* M.; *suro* V. *Tube de* — *avec lequel les*

enfants lancent de petits projectiles, tôte. Tube de sureau avec lequel ils lancent de l'eau, kisse.

TABAC toubòk ; taba M. ; tèbè V.

TABATIÈRE toubòkire ; tabatire M.

TABLE tàbye ; tòblo M. ; tabye V.

TABLEAU tablo ; tablo M. ; tabio V.

TABLÉE tàbya ; tablé M.

TABLETTE tàbôte ; tobleuto M. ; tabiote V.

TABLIER dvènti, tabli ; dvanti M. *Ce que peut contenir le tablier, quand on en relève les deux coins, djerna ; dvantriyo M.*

TACHE têteche, tase M. ; tèche V.

TACHER tètchi. *Tache (je), têteche ; tètso M.*

TACHER tâtechi. *Tâche (il), têteche ; tâche M. ; tâche V.*

TACHETÉ tigrela ; tècheté M.

TAIE tou ; tè M.

TAILLE tève ; taye M. ; tève V.

TAILLER tèyi. *Tailler du bois avec un couteau, tchèpusi ; tsopusi M.*

TAILLEUR. EUSE, tèveur, tèveuse ; taveur, taveuse M. Le mot *tèveur* est nouveau. Jusque vers 1850, les vêtements d'hommes étaient généralement faits par des *pelti*, et surtout des *peltire*. Il n'y avait guère de *tailleur* que dans les villes. Jouhan (*Jura, Guide pittoresque*, etc., p. 386) explique ainsi l'origine de ces mots. « L'usage de s'habiller de peaus de bêtes était si général et si commun dans le canton des Planches, que les tailleurs et les couturières y portaient le nom de pelletiers et de pelletières. » Je rapprocherai de cette explication un passage d'un ouvrage de J. Morlent, *le Harre* (Havre, Costey), p. 265 : « L'Anglais Evelyn, qui voyageait en Normandie vers le milieu du XVII^e siècle, écrivait : Honfleur est une pauvre ville de pêcheurs, qui n'est guère remarquable que par les vêtements bizarres que portent les bonnes femmes. Ces vêtements sont de peaus d'ours ou d'autres animaux. »

SE TAIRE s'còsi ; se coisi M. ; se còsé V.

- TALLER (en parlant du blé) tretchî; tourst M.
 TANTE tèntin; tantèn M.
 TAON tévèn; tovouèn M.
 TAQUIN èrgheusgnou; takèn M.
 TAQUINER èrgheusgnî; tsarkegné M.
 TARD ta; ta M. · ta V.
 TARDER tèrdji. *Tarde (il)*, tèrdje; tâde M.; tadʷe V.
 TARIÈRE anvïron *m.*; anvïron *m.* M.
 TARTINE reûtî; retio M.
 TARTRE tatre; tatrou M.; tartre V.
 TAS moncé. — *de pierres*, merdji; mourdzi M. — *de foin dans la grange*, tèsse. *Petit — de foin dans le pré*, vâlmon; louvoton M.; plonjo V.
 TASSE tasse; tasse M.; tasse V.
 TATER (*manier*) tâtni; tâté, manèyî M.
 TATONS *A.* è santon; o tâton M.
 TAUPE bousro, *m.*; tôpo M.
 TAUPINIÈRE mon-nîre; topire M.
 TAUREAU teré; tourio M.; toiria V.
 TEINDRE tènti; kiandre M.
 TEL. TELLE té, tē; tē, tē M.
 TEMPS. *Il fait un — chaud et étouffant*, è fa toufe; i tofoi M.
 TENAILLES, tnaye. *Espèce de —*, ètrecosse.
 TENDRE *adj.* toure; tèndrou M.
 TENDRE *v.* tandre; tandre M.; tandre V.
 TENIR, teni. *Tiens (je)*, tin; tèn M.; tèn V.
 TERRAIN tèrèn; tarèn M.
 TERRE tare. *A —, par —*, pèr è bè; par bá M.

Au-dessous de la terre végétale, on trouve le *teufiun*. Le *teufiun* est une couche de terre dure composée de gravier et d'argile (àrbû : *arbuë* est dans Littré). On voit parfois sur le penchant des collines des espèces de gradins en terre : on les appelle des *rantchò*. Ce nom désigne aussi la bande de terre que, soit intention, soit maladresse du laboureur, le soc de la charrue n'a pas retournée; faire ces *rantchò* en labourant se dit *rantchi*. Cf. *rangée*.

- TERTRE tatre; tètre M.; tartre V.
- TÉTARD, keyerôte; tsèzo M.
- TÊTER tossi; tossi M.; tossé V. *Ne plus laisser* —. détossi; détossi M.
- TÊTIÈRE têtire. — *et longe formées d'une seule corde*, tehoitre.
- TIEN, TIENNE tun-ne, *m. f.*; ténnou. ténno M.; tène *m. f.* V.
- TILLER tji; tji M.
- TILLEUL t'ò; t'ò M.
- TINTER pica; piké M.
- TIRAILLER tirouogni; tirvougni M.
- TIROIR tiroir; tiroir M.; tiroi V.
- TISANE tisèn-ne; tisáno M.; tisane V.
- TOILE tôle; tello M.; toiye V.
- TOISE toise; toise M.; toise V.
- TOIT tò; keva M.; toué V.
- TÔLE tôle; tôle M.; tôle V.
- TOMBER tehoure; tsidre M. *Faire* — (*des fruits*) *en secouant l'arbre*, étouona.
- TONNEAU véssé; ponson M.
- TONNELIER touon'li; toum'li M.
- TONNER touona. *Tonne (il)*, touone; touone M.; tone V.
- TOQUER toca. Le patois *toca* signifie *heurter avec bruit*; il traduirait le verbe français dans les locutions suivantes: j'entendais mon cœur *battre*; *frapper* à la porte. Pris absolument, *toca* veut dire: jouer aus œufs, les choquer l'un contre l'autre.
- TORCHE toürtche; touortse M.; tôrche V.
- TORCHER touortchi. *Torche (il)*, touortche; tourtche M.; tôrche V.
- TORCHON touortchon; tourtson M.; torchon V.
- TORDRE toïdre. *Tord (il)*, toï; touo M.; to V. — *un bois flexible*, mayi; mayi M.
- TORR toï; touo M.; to V. A — *et a travers*, tôte-bôte.
- TOTOS, bote *m.* Une lettre est marquée sur chacune des faces du toton: B (bôte, *mets*). M (morti), R (ran, *rien*).

- T (tou). C'est sans doute du premier de ces mots que ce jouet tire son nom.
- TOUCHER touotchi. *Touche* (*il*), touotche; touche M.; toche V.
— *atteindre avec un projectile*, pica; piké M.
- TOUFFE *d'herbes*, trette; trompo M.
- TOUJOURS toúdje; toúdze M. Dans les montagnes du Doubs, on dit : èdè, toúdje èdè.
- TOUPIE kinerèle; toupí M.
1. TOUR *f.* touo; tour M.; tour V.
2. TOUR *m.* touo; tou M.; tou V.
- TOURNAILLER viroyí; virèyi M.
- TOURNÉE *n.* touona; tourné M.; tóné V.
- TOURNER, virí; virí M. — (*façonner au tour*), touona; tourné M. *Faire* — *le devant d'une voiture à quatre roues*, bràta; brété M.
- TOURTEAU (*de narette*), trouoyo; ghèttio M.
- TOUS *pr.* tou, tretou, tertou; tou, turtou M. *Tous deus*, lé dou, tou lé dou; lé do, tou lé do M.
- TOUSSER teussi; tessi *ou* bessi M.
- TOUS, run-me *f.*; rënmo *f.* *ou* busse *f.* M.
- TRACASSER *v. n.* ghèz'na; kenèyi M.
- TRAIN trèn. — (*tapage*), trèyin. « Le mot est de deus syllabes, *tra-in*, jusque vers le XV^e siècle » Littré.
- TRAÎNEAU leú; lí M.
- TRAIT trâ; trè M.; trè V.
- TRAITRE trète; tratre M.; trètre V.
- TRANCHE trantche; trèntse M.; trouénche V.
- TRANCHÉE trantchí; trèntsio M.
- TRANCHIER trantchí. *Tranche* (*il*), trantche; trèntse M.; trouénche V.
- TRAQUER tròca. *Traque* (*il*), tròke; trake M.; trèke V.
- TRAQUEUR tròcou; trakeur M.; tracou V.
- TRAVAIL trèvèye. *Petit* — *demandant beaucoup d'attention*, ovrège bzigneu. V. *Tracail à ferrer les chevaux*, déttrò. Dans les travaux agricoles en commun (couper le bois, piocher, etc.), on divise le terrain en plusieurs bandes,

qu'on appelle *ouodjon*. Dans les travaux de maçonnerie, ce qui se fait sans avancer les échafaudages s'appelle *bâtchi*.
 TRAVAILLER, trèvèyi. *Avoir l'air de* —, bsàdjî. *Ne plus* — (*en parlant du vin*), être rubi M.

TRAVERS (A) è trèva; o trova M.; é trèva V.

TRÉBUCHER, *heurter du pied contre un obstacle*, trèbetchî ou s'trèbetchî.

TREMBLER tramb'ya. — *de froid, de colère, etc.*, grula; grulé M.

TRÉSOR trésoû; trésor M.; trèso V.

TRESSAILLIR réssâta; réssoté M.

TRESSE trösse; trèsse M.

TRIBUNE (*à l'église*), soulro (patois du plateau supérieur).
 Voir *grange*.

TRICHER breuyî; broyî M.

TRICOT trico; trico M.; trico V.

TRIDENT (*d'écurie*), trèn; tran M.

TRIER déssovra; séparé M. — *le blé à la main*, lère di b'ya; triyî di blé o lo mèn. M.

TRINQUER toca; trènké M.

TROGNON tcheufion; rondzion M.

TROMPER andreyî; trompé M.

TRONC *d'arbre*, beye.

TROTTER trouta. *Trotte* (*il*, troute; trote M.; trôte V.

TROU pchû; patu M. — *dans le bois, dans la pierre*, cà-bon-ne.

TROUER pchusî; pachî M.

TROUPE (*grand nombre*), kèma. — *en marche*, route, couûri.

TROUPEAU prou f.; virio M. « *Proie s'est dit pour bétail.* »
 Littré, *proie*, 7°.

TRUIE treû; trû M.; treu V.

TUF tou f.; tuf M.; tefe V.

TUTOYER tutoyî; tutoyî M. *Ne pas* —, vosòyi.

TUYAU *de fontaine*, bené; bounio M. — *de fourneau*, couû de fouono (*corps de fourneau*).

UN, UNE *adj.* in, ne; on *dev. cons.*, an ou n' *dev. voy.*, m.
 ènno ou no f. M.

- UN, UNE *pron.* un, ène ou ene; on, èn'no M.
- USTENSILES *pour la culture.* az'man; éz'man M.
- VACARME vèkèrme ou vòkerme; vacarmou M.; vokèrmè V.
- VACHE vètche; vètse M.; vèche V.
- VALOIR vèyò; vordre M.; vèyoi V. An vèyò d'me, d'pè (*en valoir de mieus, de pis*) signifie: en ressentir les avantages, les inconvénients.
- VANNE ampolman *m.*; ampolman M.; ampolman V.
- VASE *en forme de hotte*, bouoye; bouye M. Quand un vase en bois est desséché et perd le liquide qu'on y met, on dit qu'il est *égréli*. Quand, plongé dans l'eau, il est revenu à son premier état, il est *réteni*.
- VEAU vélo; vio M. *Viande de —*, vià; viande de vio M. Ainsi le boucher achète *dé vélo*, mais il vent *di vià*.
- VEILLÉE làvrá; voiyo M. *Aller à la —*, òla à lòvre.
- VEILLER voiyi. *Veille (il)*, voiye; voiye M.; voiye V.
- VEILLEUSE (*bot.*) làvròte; voiyouso M.; voiyote V.
- VEINE von-ne; vouènno M.; veine V.
- VÊLER véla. *Être près de —*, èmonoyi; èmouyi M.
- VELOURS vloou; velour M.
- VENDANGE vandandje; vonèndze M.; vnouènge V.
- VENDANGER vandandji. *Vendange il*, vandandje; vonèndze M.; vnouènge V.
- VENDEUR, EUSE vandou, vandouse; vandou, vandoúizo M.; vandou, vandouse V.
- VENDREDI vouirdi; vardi M.
- VENGER vandji. *Venge il*, vandje; vouèndze M.; vouènge V.
- VENIR vii. *Vient (il)*, vin; vèn M.; vèn V.
- VENT oûr; ouoro M. A Vitteaux, *ouri* signifie *pluie orageuse*.
- VER va; va M.; var V.
- VERCEL *n. de rillage*, Voiché.
- VERGE voidje; vardze M.; varge V.
- VERGLAS voirié; ghièce M.; ghièce V.
- VERRE voife; vârou M.
- VERROT feuye; variou M.
- VERROUILLER feuyi; varéyi M.

1. VERS *n.* var.
2. VERS *prép.* vé; va M.; vé V.
- VERSER voicha; vachi M.
- VERT, VERTE voi, voidje; va, vâdo M.; va, vat^{te} V.
- VERT DE GRIS voïgri; vër de gri M.
- VESCES vøsse, vossè M.
- VESSIE pôtiche; psî M.
- VESTE vèste; vèste M.; vèste V.
- VÉTÉRINAIRE êrtisse; vétérinère.
- VÊTU vèti. *Femme* — sans goût, gâpa.
- VEUF (*pris subst.*), vòvrè; vèvou M.
- VIANDE viènde ou pâ (*riens*); viando ou pâ M. Voir *part.*
- VIDE *adj.* veu, veude; vouidou, vouido M.; vid^{te} *m f.* V.
- VIDER vudi. *Vide (il)*, vude; vouide M.; vid^{te} V.
- VIE. *Ramener à la* —, ranvicouona; ranvicoulé M.
- VIEUS, VIEILLE, véye; vû, viye M.
- VIF, VIVE vi, vîve; vi, vivo M.
- VIF-ARGENT viv' êrdjan; viv' ardzan M.
- VIGNE vegne; vigne M.; vègne V. *Vigne vierge*, vèyi; vigne sovadze M.
- VILAIN, AINE, pe, pete; pe, peto M. Cf. *laid, laide*.
- VILLAGE vlédje; vladzou M.; vilèje V.
- VILLERSEXEL (*nom de rillage*, Haute-Saône) Vla su Sé = *Villers sur Scøy*. Villersxel est situé sur le Scøy, affluent de l'Ognon.
- VIN vin; vèn M.
- VINAIGRE vin-nagre; vènnagrou M.; vinègre V.
- VINGT vèn; vèn M.; vèn V.
- VINGTIÈME vèntime; ventimou M.; vèntième V.
- VIOLET vioulè; vioulè M.; violè V.
- VIOLETTE vioulète; vioulto M.; violète V.
- VIS *n.* viss; viss M.; viss V.
- VISER èmiri; visé, èfuté M.
- VITESSE vitèsse; vitèsse M.; vitèsse V.
- VOILE voile; voile M.; voile V.
- VOIR voïre; voi M.; voi V. *Voïre* s'emploie d'une manière

explétive avec l'impératif : *prêtez-le-moi*. *preta m'lou voûre*. « Il y a une façon de parler fort ordinaire parmi les bourgeois de Paris... c'est quand ils disent : voyons voir, au lieu de dire : voyons. *Caillières*¹ » (Littré, *Voir*. Rem. 8).

VOISIN, INE *vésin*, *vésene*; *voisèn*, *voisine* M.; *vasèn*, *vasine* V.

VOISINER (*en parlant des femmes*), *òlà an vèle*. Cf. le français « dîner en ville ».

VOITURE (*à 4 roues*) pour l'exploitation agricole, *tchá*; *tsá* M.— *de roulage, calèche, voiture*. *Planches dont on garnit la voiture pour conduire le fumier éfemoure f.*; *bunnè f.* M.; *mettre ces planches, éfemoura*; *mètre lè bunnè* M.; *les ôter, dézéfemoura*; *outé lè bunnè* M. *Montants en bois contre lesquels s'appuient les planches, échouton*; *kourná* M. *Échelles dont on garnit la voiture pour transporter le foin, les gerbes de blé, etc. échile*; *êtsilo* M.; *garnir la voiture de ces échelles, échla*; *antsèkié ou mètre lè tsèkié* M.; *la dégarnir de ces échelles déséchla*; *dètsèkié* M.; *bâtons des échelles, feucé*; *fretí* M.; *pièces de bois légèrement recourbées pour soutenir les échelles époiron*; *fourtsè (fourches)* M.; *pièces de bois ayant aux extrémités des trous où s'engage le bout des montants supérieurs des échelles, échèrâsse*; *èparè* M. *Pièces de bois qui, dans les voitures de roulage posent sur l'avant et sur l'arrière-train má ou brènká*; *branká* M. *Pièces de bois armées de crochet pour rouler les tonneaux sur les voitures má*; *poulèn* M. *Grosse voiture de roulage à larges roues mèlbrou f.* (ces mèlbrou n'étaient pas des voitures du pays). *Faire tourner, à droite ou à gauche, l'avant-train de la voiture brôta*; *brètè* M. *Faire glisser, en le soulevant un peu, l'arrière-train de la voiture rica*; *ripè* M. *Glisser de côté, en parlant de l'arrière-train de la voiture, bërda*; *bardé* M.

VOL voul; vol M. *Faire un — domestique d'œufs; de blé,* etc., fare in lou. A Arlay (Jura), on dit: faire un lièvre, faire un cabri (*Annuaire du Jura, 1857*).

VOLEUR vouleu; voulou M.; voleu V.

VOLTER velta. Il n'a que le sens figuré, *se remuer*, et il ne s'emploie guère qu'avec le verbe *faire*: i lou fera è velta, *je le ferai se remuer*.

VOULOIR vʷò; vouyu M.; vouloi V. Ce verbe s'emploie encore comme auxiliaire du futur: *il pleura demain*, è veu pʷeuve demèn.

VRILLE vʷôte; vriye ou pachero M.

Y i. Cet adverbe s'emploie d'une manière explétive avec certaines formes des verbes impersonnels: *il faut*, è fà; *il fait des éclairs*, i éluse; *il pleut*, è pʷeu ou è-z-i pʷeu; *il a fallu*, è i è fèyu ou i è fèyu; *a-t-il plu?* i è-t-u pʷeu? Dans les phrases interrogatives, *il* se traduit par *u*: *que dit-il?* ke di-t-u? L'adverbe *i* sert à traduire le français *leur*: *vous leur direz*, vo-z-i diri; *vous leur donnerez*, vo-z-i bèyeri. Il s'emploie plus souvent que le pronom *li* pour traduire *lui* = à lui: *vous lui direz que je vais bien*, vo li ou vo-z-i diri qu'i vè bin; *vous lui donnerez du vin*, vo li ou vo-z-i bèyeri di vin. Mais: *vous lui avez dit*, vo i é di; *vous lui écrirez*, vo i écriri.

ZIGZAG zigzèg. *Faire des —*, zigzèga.

SUPPLÉMENT

A la conjugaison en *i* correspondant à la conjugaison française en *ir*, tous les participes passés sont en *i*: *couvert* crevi; *offert* enfri; *ouvert* euvri; *souffert* souffri; *tenu* teni; *cenu* veni; *vêtu* véti.

Meri *mourir* fait exception: *mort*, *morte* mou, mouèche.

(Voir tableau ci-après).

TABLEAU DE QUELQUES VERBES IRRÉGULIERS

	Infinitif	Présent	Imparfait	Passé défini	Futur	Passé indéfini
cueillir	kedre	i ke	i keyò	i keyé	i kedra	i a keyò
tenir	tuì	i tin	i tn'ò	i tn'é	i tèra	i a tuì
venir	vni	i vin	i vn'ò	i vn'é	i vèra	i seu vni
choir	tehoùre	i tehoù	i tehesò	i tehesé	i tehoùra	i a tehu
falloir	fèyò	è fà	è fèyà	è fèyu	è farè	è i è fèyu ¹
pouvoir	p'ò	i peu	i p'ò	i p'u	i pouora	i a p'u
savoir	sèvoi	i sa	i sèvò	i su	i sèra	i a seuu
valoir	vèyò	i vâ	i vèyò	i vèyu	i vâdra	i a vèyu
voir	voùre	i voi	i voiyò	i voiyé	i voira	i a vu
vouloir	v'ò	i veu	i v'ò	i v'u	i vouora	i a v'u
clore	choùre	i choù	i choùyò	i choùyè	i choùra	i a choù
moudre	meùdre	i meù	i meyò	i meyé	i medra	i a meyò
perdre	pâdre	i pa	i predjò	i predjé	i pádra	i a predju
prendre	pènre	i pran	i pregnò	i pregné	i pèra	i a pri
suivre	sedre	i se	i seyò	i seyé	i sedra	i a seyò

1. Voir Part. Y.

A è. Cette préposition s'emploie entre faire (*faire*) et l'infinitif. *Il m'a fait tomber*, è m'è fa è tehoùre (*choir*); *je vous le ferai dire, savoir*, i vo lou fera è dire, è sèvoi; *avez-vous fait boire le cheval?* è-vo fa è boire lou tehevà? Et aussi dans ces expressions : *avoir nom*, èvoi è non; *faire peur*, fare è pèvu.

ACCROUPI (*par peur*) èkebi; ècrepi *ou mieus* étoupi M.

AIL à; ô M.

ÂNE, *Mener l' — à quelqu'un*, mué l'âne a kékun V. A

Vitteaux, quand un mari et sa femme se battent, des farceurs prennent un âne — blanc autant que possible, —; l'un d'eus monte dessus; deus autres, dont l'un coiffé d'un bonnet de femme, font un simulacre de bataille. Arrivés à la maison du ménage querelleur, ils introduisent l'âne au logis, même si c'est à l'étage. Quand le mari et sa femme prennent bien la plaisanterie, ils leur payent à boire; autrement, ils reçoivent les visiteurs avec force injures et même des coups.

APPARIER èpèdjna; èpachné M.

ARC-EN-CIEL. Ajouter les expressions suivantes : rá (*raie*) de

Sèn Martèn (Arbois); airboi (Porentruy, Suisse); corraie (*courroie*) Bletterans, Jura); ouachon de Sèn Dé, ochon Dé, ehon Dé = *arc de Saint Déicole* (Vesoul, Lure). *Airboi, corraie*, etc., me sont fournis par D. Monnier, *Annuaire du Jura*, 1857, 1859.

ARRIVER. *Il n'y a pas moyen d'y —*, è n'è pè moiyn d'i èpéra.

ARTABAN. *Fier comme —*, fi kman in-n-Ertèban.

BAN, *publication de mariage*, bèn. Ce mot a deus composés :

ambèn-ni et *désambèn-ni*. *Ambèn-ni* une terre, c'est y interdire la vaine pâture; *désambèn-ni*, c'est lever cette interdiction.

BANC *et stalles pour les chantres*, fouorme *f. pl.*

BANDE *étroite de terrain, de pain etc.*, ligôte; ligo M.

BARRÉ béra. Un village est *béra* quand, à cause d'une épi-zootie, il est défendu d'en faire sortir aucune tête de bétail.

BETTERAVE bède; blôtto M.

BEURRE beufe. *Résidu du — fondu*, keuture.

BLANCHIR b'èntehi. *Commencer à —*, b'èntehòyi; blant-sèyi M.

BLEU, BLEUE b'yeu, b'yeuse; bleu, bleuvo M.

BORD rive. Le français *rive* a quelquefois aussi le sens de *bord* (Littre, *rive*, 6°).

BOUCHÉE goulâ; boutsio M.

BOURDONNER brond'na; brond'né M.

BRIOCHE *en forme de couronne*, roûtehôte.

BRUIRE brûre. Ce mot désigne le bruit que fait en passant, un nuage chargé de grêle. Le substantif *bruâ* signifie des averses chassées par le vent. Il s'emploie au figuré : èl è dé brua (*il a des bruès*) signifie : tantôt il ne fait rien, tantôt il travaille avec ardeur. Le composé *ambrure* veut dire mettre en mouvement une voiture, une horloge, etc.

BRULÉ *n.* breule. *Cela sent le —*, çouki san lou breule.

CANE bouorôte; cane M.

CASSANT, *en parlant du bois*, brènme; cossan M.

CHACUN, *en parlant des personnes*, tchécun; *en parlant des choses*, tchéque.

CHAMBRE *à côté de la cuisine*, cyî, sans doute *cellier*.

CHANVRE, *les grosses tiges qu'on laisse pour la graine*, mâche; makiou M.

CHÂTIÈRE tchèt'nîre; tsètûre M.

CHEMINÉE. A Landresse (10 km. de Sancey), quelques maisons ont des cheminées d'une construction particulière. Ces maisons comprennent au rez-de-chaussée trois pièces à la suite l'une de l'autre : l'une donnant sur la rue, une autre sur le pré, et la cuisine entre les deux. Comme elles sont contiguës aux habitations voisines, la cuisine ne peut recevoir de jour que par la cheminée. Dans ce cas, la cheminée, construite en forme de hotte, est, à sa partie inférieure, aussi grande que la cuisine; au sommet sont des espèces de volets munis de contrepoids, et qu'au moyen d'une petite corde ou d'une petite chaîne, on peut, depuis l'intérieur, ouvrir et fermer à volonté.

CLOS *n.* chô. Le participe clos, close, se dit : choû, choûte.

CÔTÉ. *A — de*, decôte, à lon de. Comme au long d'un cadavre un cadavre étendu, a dit Beaudelaire (*Spleen et Idéal*, XXXIII).

CÔTES *de porc frais*, còti *m. s.*; coûti M.

COURGE còsse; coûsse M.

CRAQUELIN kèrkélin. On lit dans l'Inventaire des archives de Baume-les-Dames, par M. Jules Gauthier (BB, 10) : Frais de la noce du sieur maieur, « confitures, rubans, tourteaus et querquelins », 11 juillet 1655. Et ailleurs (CC, 12) : « pains, gasteaus et carquelins portés au révérend père provincial des capucins, » 14 février 1683.

DÉMÉNAGER bèghèdjî ; bèghèdzi M.

DÉPÉRIR, *maigrir*, èvoi lou décrà.

DINDON. *Il est le dindon de la farce*, al a l'dabo d'lè farce V.

DROGUET trässe.

EAU BÉNITE à bnite ; éghe benito M.

EAU-DE-VIE à d'vi, brén t'vin ou brén d'vin : peut être *mare*. *Bran* veut dire *son de farine* ; or, le *mare* est le résidu du pressurage des raisins, comme le son, *le bran*, est le résidu de la mouture des grains. Mais Littré écrit en un seul mot *brandevin*, et donne comme étymologie l'allemand *branntwein*, de *brennen* brûler et *wein* vin.

ÉMOUDRE èmoula.

ENDORMI andremi. *A moitié* —, antehoumèssi ; anchenoiyé V.

1. ENVERS *prép.* anvé, and'vé.

2. ENVERS *n.* *Mettre, retourner un objet à l' —*, anvouicha.

ÉTRIQUÉ échmi.

FAUCHER soyî... « Tout soit ce qu'il y ait... blés ou mars près à soier, ou près à fauquier, Beaum., XIII, 11... L'aouût arrivé, la tousselle est sciée, La Font., Papef. » Littré, *Dict.*, *scier*.

FAUCHEUR, sòtou... « Scieur... celui qui coupe les blés. Des scieurs pour couper le froment. Genlis, *Mais. rust.*, t. III, p. 28. » Littré, *Dict.*, *scieur*.

FLACON *de sirop* tòpète de siro ; topète M.

FOIN. *Petit tas de foin dans le pré*, vòlmon ; *faire ces petits tas*, vòlmouona ; *les défaire*, dévòlmouona ; *les refaire*, revòlmouona. *Ligne de foin peu épaisse*, boudin ; *faire ces lignes*, boud'na ; *les étendre*, déboud'na.

FORT, FORTE foù, fòutche. *Elle se fait forte de*, èle se fa fòutche de.

GÂTEAU, touotché. *Touotché* est la forme patoise de tourteau.

Cf. sup. la citation, au mot *craquelin*.

GÉSIER *de volaille*, maon; zizi M.

GLAND, *houpette*, tchouco; choupète M.

GOUSSE (*des légumineuses*) côfe; coffo M.

GRELOT. *Gros* — *que les rouliers fixaient au collier du cheval*, souonâ; souwaye M.

GRIVES *qui vont en bandes*, tchintche.

HERBE. *Se regarnir d'* — (*en parlant d'un pré*), s'rampelsena; s'ranarbé M.

HEURE. . . On a dit aussi *livre de Pin*. . . Quelques habitants battirent rudement leur vicaire au sortir de la messe paroissiale. Puis, ils le firent mettre à genoux; et, l'un d'eux tirant de sa poche son « livre de Pin », ils l'obligèrent à jurer sur l'Évangile du jour qu'il ne parlerait « onques jamais » de la scène qui venait de se passer (*Les Curés de campagne*, par l'abbé Morey; Besançon, Jacquin, 1866, p. 27).

LAISSER lèssi. Le composé *r'lèssi* s'emploie dans des phrases comme les suivantes : Je vais laisser *r'lèssi* mon champ en pré; j'ai acheté des semences. je puis vous en laisser (*r'lèssi*) quatre ou cinq doubles.

LESSIVE. *Commencer à couler la* —, ambure lè bû; ambiè lo bio M.

LIEUS *d'aisance*, këntine; chiotto M.

LINOTTE lunète; lèn'neuto M.

LUXEUL Luxeu.

MONTBÉLIARD, Monb'ya.

NOUVELLES. *Aller de côté et d'autre pour savoir des* —, verdé V.

PROPAGER (SE) *insensiblement* (*en parlant d'un incendie*), chévé V.

POSEUSE (*prétentieuse*) ferlikète V.

1 qui *relat.* ki *pour la 1^{re} pers. du s.*, ke *pour les autres pers.*

2 qui *int.* ku. On emploie aussi *ku* pour traduire *qui* dans les phrases comme les suivantes: *Vienne qui voudra* vegne

ku vouvrè; *prenez qui vous voudrez*, prante ku vo vouori;
comme qui dirait kman ku dirò.

RÉCHAPPER *d'un danger de mort* se regipé V.

REPASSÉ. *C'est du linge mal* —, ç'a du lènge ki n'a pa (*qui n'est pas*) dégrebiyé V.

ROUSSI. *Trop* —, bersiyé V.

SAINT-IPPOLYTE (*n. de ville*) Sènte Pòlite.

SEMONCE oberdon V.

SOUFFRANT. *Il a été un peu* —, a vèn d'èvoi (*il vient d'avoïr*)
ene bâné V.

E. NÉDEY.

DE

QUELQUES CHANGEMENTS DU TIMBRE

de l'E français

Dans une étude sur la tonique en patois bugiste (*Voy. Revue de Philologie française et de Littérature*, XI, p. 309, et pour les errata, XII, p. 135) j'examinais les dégradations que subit en Bugey le timbre des toniques patoises, transformées en atones. Bien que le français parlé ne connaisse pas, ou a peu près pas, ces transpositions d'accent, on peut cependant y étudier des modifications de timbre analogues, — en considérant, par exemple, ce que devient le timbre des toniques, si le mot subit un allongement, par l'addition d'un suffixe quelconque (athée, athéisme, bête, abêtir, etc.), ou inversement ce que devient le timbre des atones, quand, par une brusque coupure, cette atone devient finale (par exemple verbe et substantif verbal).

Dans cet article, nous bornerons notre examen aux mots commençant par un *a*, en nous servant d'un dictionnaire français (Littré-Beaujean). J'y ai donné les voyelles comme je les prononce ordinairement¹, celles

1. Ma prononciation est celle de Belley d'où je ne suis guère sorti jusqu'à 18 ans (1888). Bien que j'éprouve actuellement une grande difficulté à parler, qui me fait presque toujours échanger les consonnes sonores en la sourde correspondante, la valeur de mes voyelles est cependant assez bien conservée, pour que j'aie cru pouvoir en faire l'objet de la présente étude. Cette étude est donc

dont le timbre ne m'a pas paru absolument précis ont été écartées. La voyelle intéressée a été mise en italique. Celles surmontées d'un simple signe de quantité sont moyennes.

A. — *é* tonique en devenant atone, s'affaiblit toujours en *ě* :

abandonnée, abandonnement	araignée, aranéus,
abbé, abbaye (= abēi)	assurée, assurément
acier (= é), aciérie	athée, athéisme
aisée, aisément	aveuglée, aveuglement
ampoulée, ampoulement	

B. — Il en est souvent de même pour *é'* :

abeès, abeéder	<i>païs</i> (é), <i>apaïser</i> (ě)
bête, abētir	apprêt, apprêter
dème, académie	arbalète, arbalétière
accès, accéder	arbalétrier ²
acquêt, acquêter	archevêque, archevêché
esthète, esthétique	archidiocèse, archidiocésain
fais (é), affaïsser (ě)	archiprêtre, archiprêtré
aigle (é), aiglou (ě)	arène, arénaire
aigre é), aigreur (ě)	arête, arétier
aigue (é), aiguayer (ě)	artère, artériel
aïle (é), aïlette (é)	ascète, ascétique
aise (é), aisé (ě)	saine(é), assainir (ě)
alène, aléner	athlète, athlétique
aloès, aloétique	atmosphère, atmosphérique
maigre (é), amaigrir (ě)	tiède, attièdir

toute personnelle, et pour l'utiliser réellement, chaque lecteur devra y appliquer son cas particulier, je veux dire sa prononciation des *e*.

1. Hors qu'il s'agit plutôt ici d'un renforcement du timbre, l'*ě* par le nombre de ses vibrations étant intermédiaire entre *é* et *é'*.

2. Remarquer la légère différence du timbre de ces deux *e* atones.

anathème, anathématiser	austère, austérité
anglaise (è), anglaiser (è)	aveine (è), aveinière (è)
antithèse, antithétique	

Mais les cas abondent aussi, où le timbre de l'*e* reste le même dans l'atone et dans la tonique. Il me semblait bien parfois percevoir alors une nuance, et pour la noter, j'avais pensé d'abord à distinguer à l'atone, entre les *e* moyens ouverts et les *e* franchement ouverts. Mais je renonce à ces distinctions, comme trop subtiles et souvent arbitraires: on prend si facilement pour une différence de timbre une simple différence d'intensité. Une constatation du moins doit être enregistrée: jamais le timbre de l'atone n'est plus franchement ouvert que celui de la tonique, et si des nuances délicates m'ont apparu, ç'a toujours été pour l'atone dans la direction de l'*e* moyen.

C. — *e* tonique reste *è* atone.

Les exemples seraient trop nombreux, nous nous dispenserons d'en citer aucun. Là encore, on est souvent embarrassé: s'agit-il d'un *è* ou d'un *e* bref ouvert? Mais aussi, naturellement, la même remarque s'impose que pour le paragraphe précédent. Jamais le timbre de l'atone n'est plus franchement ouvert que celui de la tonique.

D. — Comme contre-épreuve à ces observations, après avoir observé les quelques substantifs verbaux qui ont un *e* à la tonique, j'ai cru bon de considérer ce que devient l'*e* atone des infinitifs, quant il passe à l'état de tonique en d'autres temps de la conjugaison, à la deuxième personne de l'impératif par exemple: *abaïsser* (*e*), *abaïsse* (*è*); *aïmer* (*e*), *aïme* (*è*), etc.

Dans tous ces mots considérés (46 environ) les va-

riations du timbre de l'*e*, tel que je le prononce, sont à peu près dans les mêmes proportions que dans mes premiers tableaux des paragraphes B et C : beaucoup d'hésitations, des nuances imaginaires souvent, qui me faisaient noter la même voyelle du même mot tantôt *e* moyen ouvert et tantôt *e* bref ouvert¹. Mais en somme, confirmation de nos observations précédentes : Très souvent l'atone moyenne devient franchement ouverte à la tonique, et jamais en tout cas, le timbre de l'atone n'est plus précis que celui de la tonique.

Citons au moins les substantifs verbaux² :

abaisse (<i>è</i> s. v. d' <i>abaisser</i> (<i>e</i>))	± arrêt d'arrêter
± agrès de greer	siège de siéger
aide (<i>è</i>) d'aider <i>é</i> .	(à propos d'assiéger)
aise (<i>è</i>) d'aisé (<i>é</i>)	

De ces quelques observations on ne peut guère pour le moment, tirer qu'une conclusion très générale que nous formulerons ainsi :

En perdant de son intensité, la voyelle *e* perd souvent aussi de la franchise de son timbre, qui de fermé ou d'ouvert, tend alors à devenir moyen. Parfois il reste aussi plein, aussi franc dans l'atone que dans la tonique, mais jamais il ne l'est davantage.

Mais la question mérite une étude plus approfondie, dans laquelle d'autres problèmes seraient à examiner, dont les principaux me paraissent : 1° influence des consonnes et des groupes de consonnes avoisinantes sur

1. Au reste, il faut remarquer que le même individu n'a pas toujours absolument la même prononciation.

2. Sans examiner si ces substantifs verbaux sont issus des verbes correspondants ou s'ils leur ont donné naissance, nous les considérerons simplement comme en étant issus. La chose du reste n'aurait ici qu'une importance secondaire.

le timbre de l'*e*; 2^o influence de la place qu'occupe la voyelle dans le mot. Son sort peut différer selon que la syllabe qui la comprend est tonique, protonique contre-tonique¹ ou initiale.

Belley, 1899.

Félix PELEN.

OBSERVATIONS

I. — Malgré la diversité des graphies françaises du son *é*, on peut cependant, dans certains cas, observer pour son écriture une constance remarquable. Ainsi, quand les toniques *é é*, en devenant atones passent à *ě*, presque toujours leur graphie dans Littré est *é* (abandonnée, abandonnément; athlète, athlétique; abcès, abcéder, etc.). Je signale simplement le fait aujourd'hui sans en tirer aucune conséquence, qui ne pourrait qu'être prématurée. — Les signes composites *ai*, *ei*, etc., sont naturellement invariables. Le signe *é*, lui, est très peu fixe, et soit inattention du correcteur, soit négligence de l'auteur lui-même, il est indifféremment *é é* à la tonique, et à l'atone *ě, é*.

II. — Pour que cette étude puisse être poussée plus à fond, il faudrait quelque instrument qui notât précisément les différences de timbre entre l'atone et la tonique. Or, ni les flammes manométriques de Kœnig,

1. Sans qu'elle ait un rythme binaire proprement cadencé, qui justifie l'emploi de ce terme, plus particulièrement applicable en d'autres idiomes, j'ai cru remarquer sous ma prononciation des polyssyllabes, un léger accroissement de l'intensité de deux syllabes en deux syllabes. Mais ces syllabes ne sont pas toujours les mêmes; et selon l'intention du moment, c'est à-dire selon la mélodie de la phrase, je donne tantôt p. ex. articulièrement et tantôt articulairement.

ni les flammes sensibles, ni les figures phonéidoscopiques ne peuvent servir à enregistrer le timbre des voyelles prononcées isolément. Signalons du moins cette lacune au perspicace abbé Rousselot, et souhaitons qu'elle soit bientôt comblée. F. P.

POST-SCRIPTUM. — Cet article était envoyé à M. Clédât¹, quand parurent les *Études de prononciations parisiennes* de l'abbé Rousselot. Ne lui ayant pas, en lui communiquant ma remarque *abbé, abbaye*, demandé de m'en laisser la paternité, je ne saurais lui en vouloir d'avoir été distancé. Du moins, ce m'est un témoignage précieux de l'intérêt que méritent ces faits. Dans le parler de ses différents sujets, les toniques buccales deviennent moyennes en passant à l'atone (Toujours?), et inversement, les atones moyennes, en devenant toniques, se transforment en voyelles fermées (Trop général). On le voit, nos constatations sont les mêmes; mais, ne nous étant pas concertés, nos procédés ont différé. Ainsi, pour avoir des atones de même nature que les toniques, j'examine des mots différents à thème identique, et l'abbé Rousselot, lui, un même mot diversement placé dans la phrase, — procédé plus riche, mais moins sûr et plus arbitraire, le seul du reste qui permit de se servir du palais artificiel. Voir les pages 15 et 17 pour l'explication physiologique du phénomène.

— Voir aussi, dans cette brochure, les très intéressants tableaux de palais artificiels (288 figures). Il semble bien que voilà l'instrument qui convient, et qu'en l'employant avec intelligence, en choisissant les consonnes à combiner entre elles, comme l'a fait l'abbé R. dans ses expériences C et D (1899), on pourra obtenir des tracés nets d'atones et de toniques qui seront utilement comparés. F. P.

1. Je n'ai pu en effet publier l'article immédiatement [L. C.].

FAON

Notre mot *faon*, qui dans l'ancienne langue signifiait d'une manière générale petit d'un animal sauvage, a été rattaché par Diez a un dérivé perdu du lat. *fœtus*, progéniture, duquel dépendrait à peu près de la même façon le provençal *fedoun*, poulain. Cette étymologie est des plus douteuses, surtout en présence de l'anglais *fawn*, même sens que *faon*. Or, *fawn* avec le sens primitif de petit s'explique très bien comme un dérivé **faoh-en* d'où *faw'n* de l'ancien adjectif germanique *faoh*, *fao*, *fö*, petit (en nombre).

Cette origine de *fawn*, et par là du fr. *faon*, est d'autant plus vraisemblable qu'un autre dérivé du même primitif a donné l'allemand moderne *foh-len*, petit (d'un animal), puis poulain. A remarquer en outre que dans l'allemand dialectal (souabe) le féminin du même mot *foh-le* ou *roh-le* se dit d'une *petite*, c'est-à-dire d'une fillette ou d'une jeune personne du sexe féminin.

Paul REGNAUD.

1. Cf. angl. *down*, aube, pour *daoh-en* auprès des radicaux *day*, *dog*, d'un antécédent *daog* ou *daoh*, jour.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceux qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

LOUIS FAVRE. — *Dictionnaire de la prononciation française* (Paris, Firmin-Didot, 100 et 348 p., petit in-8°). — Cet ouvrage, moins scientifique, mais plus accessible au grand public que le Dictionnaire Michaëlis-Passy, vient à son heure et rendra des services. L'auteur y insère la fameuse note de M. Gréard, ce qui indique bien le sage esprit du livre. Les observations préliminaires, sur la réforme de l'orthographe française, ont été tirées à part.

ALBERT LIET. — *Traité de prononciation française* (Paris, Boyveau et Chevillet, 1900, 114 p. in-8°). — Ce livre ne peut être utilisé sans un commentaire oral qui en comble les lacunes et en facilite l'application. Il permet de croire que l'auteur est un bon professeur de français pour les étrangers, bien qu'il sacrifie trop la prononciation courante et vivante à la prononciation « littéraire ».

— Nous recommandons, en raison de leur saveur littéraire et de l'intérêt qu'ils offrent pour les études de folklore et de dialectologie, les trois ouvrages suivants, qui nous transportent l'un en Bourgogne, l'autre en Limousin, le troisième dans le pays Messin : *Rimes Bourguignonnes, texte et traduction*, par F. Fertault (Paris, Bouillon, 1899, vii-180 p., petit in-8°); *Virgile Limouzi, poème inédit de 1718 en vers limousins burlesques*, par l'abbé Borg, traduit par Hubert Texier (Paris, Bouillon, 1899, xxxvii-338 p., petit in-8°); *Chan Heurlin, poème en patois messin, de Bronder et*

Mory, reproduction de l'édition de 1787-1825 [avec une traduction par M. Favier, conservateur de la bibliothèque de Nancy] (Nancy, Sidot, 1900, 105 p. in-8°).

J. DURANDEAU. — *Dictionnaire français-bourguignon, tome premier, lettres A et B* (Dijon, bureaux du *Réveil Bourguignon*, 1899, 207 p.). — C'est la première partie d'un travail que nous avons déjà signalé à nos lecteurs quand il a commencé à paraître dans le *Réveil Bourguignon*, et qui nous renseigne non seulement sur un dialecte, mais sur des mœurs locales très curieuses.

PAUL PASSY. — *Les sons du français* (Paris, Didot, 1899) et *L'Écriture phonétique* (Paris, Société des traités, 1899). — Ces deux excellents ouvrages, que nos lecteurs connaissent bien, en sont l'un à la 5^e édition, l'autre à la 3^e. Chaque édition est soigneusement revue et complétée.

LOUIS-P. BETZ. — *La Littérature comparée, essai bibliographique*, avec une introduction par M. Joseph Texte (Strasbourg, Trübner, 1900, xxiv-123 p. in-8°). — Ce travail, qui est plus qu'un essai, a déjà paru dans notre Revue; mais l'auteur a ajouté près de mille titres, et a substitué le classement chronologique à l'ordre alphabétique de sa première rédaction.

G. PARIS. — *La Littérature normande avant l'annexion* (Paris, Bouillon, 1899, 57 p. in-8°). — Le nom du maître des études romanes recommande suffisamment ce « discours », dont la Société des Antiquaires de Normandie a eu la primeur. Signalons un petit erratum de l'auteur dans la *Romania*, XXVIII, p. 612 et non p. 614, comme l'indique par erreur la table du volume).

CH. GUERLIN DE GUER. — *Essai de Dialectologie normande* (Paris, Bouillon, 1899, 155 p. grand in-8°, et 8 cartes). — C'est le 123^e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des*

Hautes-Études. M. Guerlin de Guer, qui est un élève de M. Gilliéron, auquel l'ouvrage est dédié, et qui enseigne lui-même la dialectologie normande à l'Université de Caen, étudie la palatalisation des groupes initiaux *gl, kl, fl, pl, bl*, dans les parlars des 300 communes du département du Calvados. Son travail est le résultat d'une enquête entreprise en partie sur place, en partie par voie de questionnaires. Nul n'est mieux préparé que lui à bien observer les variantes phonétiques les plus délicates et à en tirer des conclusions scientifiques.

E. LOSETH. — *Observations sur le Polyeucte de Corneille* (Christiania, 1899, 18 p. in-8°). — En resumant les jugements portés sur *Polyeucte* par les critiques français et étrangers (Voltaire, Lessing, Chateaubriand, Sainte-Beuve, J. Lemaître, F. Sarcely), M. E. L. fait ressortir ce fait, que, jusque vers 1880, *Polyeucte* n'a été considéré qu'au point de vue « religieux et chrétien ». En adoptant le point de vue mondain et terrestre, MM. Lemaître et Sarcely nous ont montré un *Polyeucte* tout différent, « poussé à la mort non seulement par sa ferveur de sectaire, mais encore par le chagrin que lui cause la froideur de Pauline ». M. E. L. conclut qu'une pièce qui prête à des interprétations si diverses n'est pas une pièce bien faite, faute de clarté. L'intention de Corneille (cf. *Examen*) n'est pas douteuse; il promettait « un portrait des véritables vertus chrétiennes », mais il « n'opère pas le juste partage scénique entre l'amour et la religion », faute d'avoir, à l'encontre de Racine, suffisamment approfondi l'analyse psychologique. Il n'explique pas assez. Cette conclusion est très rigoureusement déduite. Quand il reproche à Corneille la précipitation du dénouement, M. E. L. semble n'avoir pas tenu un compte suffisant de la doctrine de la Grâce. Cette étude, inattaquable au point de vue logique, est écrite avec une précision et une netteté toutes scientifiques.

L. G.

LÉON BOLLACK. — *Résumé théorique de la langue bleue, bolak, langue internationale pratique* (Paris, 1899, viii-124 p. grand in-8°). — La théorie est assurément ingénieuse, mais la langue à laquelle elle aboutit ne nous semble guère pratique, pas plus d'ailleurs que toute autre langue « internationale », et nous le regrettons.

J.-M. CHAPPAZ. — *Le Langage instantané* (Paris, Wolf, 1900, 20 p. in-4°). — M. Chappaz a imaginé un système graphique, rigoureusement phonétique, et s'appliquant à toutes les langues. L'idée est excellente, mais le système, bien conçu d'ailleurs, ne vaut évidemment pas celui du *Maître phonétique*, si bien adapté à l'usage international. Notons en passant que, dans ses transcriptions, M. Chappaz abuse des liaisons.

E. NONNENMACHER. — *Practisches Lehrbuch der Altfranzösischen Sprache* (Vienne, Pesth, Leipzig, lib. Hartleben, 182 pages). — Ce petit manuel, bien fait et généralement au courant, comprend la phonétique, la morphologie, la syntaxe, un recueil de textes et un glossaire. C'est beaucoup en 182 pages, mais l'auteur a judicieusement fait le départ entre ce qu'il était indispensable de dire et ce qu'on pouvait omettre.

Gustaf LÉNÉ. — *Les Substantifs post-verbaux dans la langue française* (Upsal, 1899, Almqvist et Wiksell, iv-148 p. in-8°). — Encore une bonne thèse de doctorat, écrite en bon français, et qui nous vient de Suède. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet intéressant traité par M. Léné.

Abbé ROUSSELOT. — *Historique des applications pratiques de la phonétique expérimentale* (19 p. in-8°. Extrait de *La Parole*, n° 6, 1899). — Application très curieuse de la phonétique expérimentale à la correction des vices de prononciation.

FREDERICK HENRY SYKES. — *French Elements in middle english* (Oxford, Horace Hart, 1899, 64 p. in-8°).

OTTO ZIMMERMANN. — *Die Totenklage in den altfranzösischen Chansons de geste* (Berlin, Ebering, 1899, 136 p. in-8°).

GUSTAV HAPKE. — *Kritische Beiträge zu Jacques Milets' dramatischer Istoire de la destruction de Troyes la Grant* (Marburg, Elwert, 1899, 140 p. in-8°). — Fait partie des *Ausgaben und Abhandlungen* de E. Stengel, n° XCVI.

KR. NYROP. — *Grammaire historique de la langue française*, tome I^{er} (Copenhague, Ernst Bojesen, 1899, xvi-488 p. in-8). — M. Nyrop s'est proposé de donner aux romanistes débutants un guide clair et pratique, et aux professeurs d'Université un manuel qui pût servir de base à leurs cours et exercices. Ce premier volume est consacré à l'histoire générale de la langue française, remarquablement traitée, et à la phonétique. L'exposition est claire, la bibliographie bien fournie; nous aurions souhaité seulement que l'auteur développât un peu plus les grandes questions controversées, en donnant son avis personnel, très autorisé. Tel qu'il est, son livre rendra de grands services et sera, comme il le désire, une base solide pour l'enseignement. Nous ne pouvons l'examiner ici dans le détail; nous nous bornerons à faire une objection sur un des articles de la loi générale relative aux atones posttoniques. § 259, M. Nyrop dit: « La pénultième s'est maintenue plus longtemps dans les mots qui conservent la finale comme voyelle d'appui. » Il semble, dans cette phrase, établir une relation entre la persistance de la pénultième et la production de la voyelle d'appui. Prenons comme exemple *pulice*. Tant que *l'i* n'est pas tombé, la conservation de *l'e* final ne peut pas être attribuée à la nécessité d'appuyer le groupe de consonnes, puisque ce groupe n'existe pas encore. Après la chute de *l'i*, on a le même groupe que dans *dulce*, *falce*, *calce*, et ce groupe est au nombre de ceux qui se passent de voyelle d'appui. Aussi, dans son § 251,

M. Nyrop est-il obligé de dire : « Les groupes de consonnes qui demandent une voyelle d'appui sont... 6^e consonne + e dans les proparoxytons. » Mais, quand le mot est encore à l'état de proparoxyton, il n'y a pas de groupe; et, quand le groupe existe, on ne voit pas pourquoi il ne serait pas traité comme dans *dulce, falce*, etc. Si la raison de la différence ne se trouve pas dans les consonnes, on doit la chercher dans la voyelle. Or, c'est un fait d'expérience que, dans les proparoxytons, la dernière voyelle ne peut pas être complètement atone: on s'en rendra compte en prononçant des mots italiens proparoxytons, par exemple *Adige, Cesare*. Il y a un accent secondaire sur la dernière syllabe, et cet accent suffit pour expliquer la conservation de la voyelle finale sous forme d'e muet français.

L. C.

Le Gérant : V^{ve} ÉMILE BOUILLON.

SUR L'AMUÏSSEMENT DE L'**R** FINALE

EN FRANÇAIS

Dans le tome XXVIII de la *Romania*, pp. 579 et suivantes, deux romanistes suédois, M. Vising, professeur à Gothenburg, et M. Andersson, de Karlskrona, essayent tour à tour d'expliquer l'amuïssement si curieux de l'*r* finale dans le suffixe *ier* et dans les infinitifs en *er*. M. Vising croit à un amuïssement d'ordre purement phonétique après certaines voyelles, et il explique les exceptions les plus notables par une tendance des monosyllabes à conserver leur consonne finale. M. Andersson croit que l'*r* passe à *rz* (= son intermédiaire entre *r* et *s* sonore) devant une voyelle aussi bien que devant une pause, que ce *rz* tombe devant une consonne, mais qu'il se maintient et revient à *r* à la pause sous l'influence du langage des lettrés. Les arguments de M. Andersson contre M. Vising me paraissent très probants, et ceux de M. Vising contre M. Andersson ne sont pas moins solides.

Toute explication purement phonétique se heurtera toujours aux antinomies irréductibles qu'offrent *amaro-amer*, *claro-cler*, *mare-mer* opposés à *amare-aimé(r)*, etc., et *caro-cher*, *fero-fier* opposés à *ministerio-métié(r)*, etc. D'autre part, *amer* n'est pas plus souvent employé à la pause que *grossier*, et *par*, *pour*, *sur*, n'y sont jamais; quant à l'influence du monosyllabisme, il est facile de constater que les monosyllabes sont

l'infime minorité parmi les mots qui ont conservé l'*r* prononcée.

Quand la phonétique est impuissante, c'est toujours à l'analogie qu'il faut recourir, mais il est bien évident a priori que la même analogie ne pourra s'appliquer à une flexion d'infinitif et à un suffixe de nom et d'adjectif.

Nous étudierons donc l'amuissement de l'*r* finale successivement dans les infinitifs et dans les noms et adjectifs.

L'*r* DE L'INFINITIF

En parcourant les témoignages recueillis par Thurot sur la prononciation de l'*r* de l'infinitif, on peut s'imaginer que l'*r* est d'abord tombée devant les consonnes; mais c'est une apparence trompeuse, car il est évident que les grammairiens cités se préoccupent surtout de la prononciation littéraire et poétique; or, l'amuissement de l'*r* ne les contrariait (parce qu'elle gênait la versification) qu'à la fin du vers et devant les voyelles; ils sont donc portés à décider qu'on prononcera l'*r* à la pause, c'est-à-dire à la fin du vers, et en liaison, et ils font cette concession au « populus » d'admettre l'*r* muette devant une consonne. Mais il n'y a pas de raison phonétique pour que l'*r* tombe devant la consonne initiale d'un mot qui suit, alors qu'elle se maintient devant la consonne dans le corps d'un mot: pourquoi aurait-elle disparu dans *parler bas*, tout en restant dans *l'herbage*, *arbuste*, *armoire*, etc. ?

La chute de l'*r* de l'infinitif a dû se produire par une sorte de confusion entre l'infinitif et le participe passé des verbes où ces deux formes ne différaient que

par l'*r* finale, c'est-à-dire les verbes des deux conjugaisons vivantes, et un certain nombre de verbes en *ir* même non inchoatifs: *chanter-chanté*, *finir-fini*, *partir-parti*, *servir-servi*, etc.

Il ne faut pas oublier que notre participe passé représente non seulement le participe latin, mais aussi le supin, c'est-à-dire une forme verbale qui exprime l'action même du verbe; cette valeur de supin est même la source profonde de l'emploi du participe passé avec l'auxiliaire *avoir*¹, de la tendance à l'invariabilité de ce participe passé, et du procédé de dérivation qui consiste à tirer du participe passé un substantif verbal exprimant l'action même du verbe et son résultat, c'est-à-dire ayant la même signification que l'infinitif employé substantivement. En dehors des cas où le participe est franchement un adjectif, l'analyse populaire et instinctive distingue mal le participe passé de l'infinitif; malgré toute la peine qu'on prend à dresser les enfants à cette distinction dès l'âge le plus tendre, on les voit constamment écrire l'infinitif comme un participe passé: « il veut porté, avant de porté » comme « il a porté »; les maîtres eux-mêmes ne trouvent aucune difficulté à interpréter faussement *ouï* dans « par *ouï* dire » comme un participe, et l'orthographe officielle hésite entre « après-dîner, après-diné et après-dinée ».

Il est donc très naturel d'admettre que, faute de saisir nettement la différence de sens, la langue populaire ait tendu à assimiler les deux formes lorsqu'elles se rapprochaient déjà dans la prononciation², et c'est

1. Particulièrement dans les intransitifs: « J'ai *dormi*. »

2. Le créole mauricien est allé plus loin; les participes *mort*, *souffert*, *couvert*, *offert*, y sont devenus des infinitifs. Cf. *Romania*, X, 614.

l'infinitif qui devait subir l'assimilation: 1° parce que la langue est portée à supprimer les désinences flexionnelles plutôt qu'à en ajouter; 2° parce que l'infinitif est d'un usage moins fréquent que le participe passé; 3° parce qu'on n'aurait pu introduire l'*r* dans la prononciation du participe lorsque sa valeur adjectivale est apparente, lorsqu'il varie de genre et de nombre; l'infinitif, au contraire, de valeur et de forme unique, se prêtait fort bien à une modification.

On a donc supprimé l'*r* de *monter*, *servir*, etc., par analogie avec *monté*, *servi*, etc., et même celle de *devoir*, etc., par analogie avec les autres infinitifs. Il est probable, à priori, que l'assimilation a atteint en premier lieu les verbes en *er*, qui avaient tous le participe en *é*, puis les inchoatifs en *ir*, et que la prononciation sans *r* s'est ensuite propagée d'abord aux autres verbes en *ir*, plus tard aux verbes en *oir*. Et en effet, les textes réunis par Thurot établissent que les verbes de la première conjugaison ont perdu l'*r* les premiers, puis les verbes en *ir*, et que la contagion a à peine atteint les verbes en *oir*. Il est évident que les deux prononciations ont coexisté pendant quelque temps. La prononciation sans *r* s'est consolidée dans les verbes en *er*, où elle était plus ancienne; au contraire, après une période d'hésitation, la prononciation avec *r* a fini par l'emporter pour les verbes en *ir* et en *oir*, et cela pour deux raisons probables: 1° parce que l'analogie du participe manquait pour tous les verbes en *oir* et pour une partie des verbes en *ir* (*quérir* et ses composés, *courir*, *mourir*, *tenir*, *venir*, *vêtir*, *couvrir*, *offrir*, *ouvrir*, *souffrir*); 2° parce qu'on avait d'autre part des verbes en *oire*, *ire*, comme *croire*, *boire*, *lire*, *conduire*, etc., que la présence d'un *e* final avait pro-

tégés contre l'analogie des autres infinitifs, et qui entretenaient pour l'oreille l'habitude des désinences infinitives en *oi* et *i* suivi d'*r*.

On pourrait admettre que l'analogie du participe passé a commencé par affaiblir l'*r* de l'infinitif en favorisant d'abord sa transformation en un son sifflant; mais les grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles constatent l'hésitation entre *er*, *ir* (et non *ez*, *iz*) et *é*, *i*. L'assimilation de l'*r* dans la position intervocale (*chaise* pour *chaire*), ou à la fin des mots, paraît avoir un caractère nettement dialectal, et l'orthographe flottante de certains textes du moyen âge, qui donnent *ez*, *iz* au lieu de *er*, *ir*, ou vice versa, atteste simplement que l'*r* commençait à s'amuïr dans les infinitifs: les graphies *ez*, *iz* de *Joufroi* ne prouvent pas plus le changement de *r* en *z* que les graphies *eït* pour *eïr* du *Psautier Lorrain* ne prouvent le changement de la même *r* en *t*.

II. — L'R FINALE DES NOMS ET ADJECTIFS

A. — *Traitement général des consonnes finales.*

On ne peut se rendre compte du traitement de l'*r* finale si l'on n'a d'abord étudié dans son ensemble la question de la chute des consonnes finales dans les noms et adjectifs.

Certaines consonnes finales, comme l'*l*, le *c*, l'*f*, tantôt se vocalisent ou s'amuïssent, tantôt se maintiennent. D'autres, comme l'*s* et le *t*, semblent tomber régulièrement.

Devant la disparition si générale des consonnes finales *s* et *t*, et d'une consonne quelconque après une voyelle nasale, on pourrait être tenté d'attribuer la

chute de ces consonnes à une loi phonétique, mais cette loi se serait appliquée à l's de *dis*, *sis*, au t de *sept*, *huit*, au c après in de *cing*. Car on ne peut alléguer que les consonnes finales de ces mots ont été protégées par le monosyllabisme, quand on voit *lait*, *mot*, *pot*, *vent*, *banc*, *jus*, *temps*, *fois*, *bois*, *bras*, *nuit*, *pis*, *puits*, etc., etc., perdre leur consonne. On dira que la conservation des consonnes finales des noms de nombre s'explique par la pause. Assurément, mais ce qu'il s'agit précisément d'éclaircir, c'est la disparition, sauf cette exception et quelques autres, des consonnes finales à la pause; pourquoi ne prononce-t-on pas *voyager de nuit* comme *voyager à huit*? Si on répond que les noms de nombre s'emploient plus souvent à la pause que les autres, on attribue par là même, dans les autres, la chute de la consonne à une analogie, l'analogie de la forme du mot en dehors de la pause. Mais comment se fait-il que *deus*, *trois*, *vingt* et *cent* aient subi, quoique noms de nombre, cette analogie, et qu'ils aient perdu leur consonne, tandis que *sis*, *dis*, *sept*, *huit* la conservaient?

On peut remarquer que *deus* et *trois* sont les seuls noms de nombre où la consonne finale soit une consonne de flexion (l'ancienne langue déclinaut *dui*, *dous*, et *troi*, *trois*), et que *vingt* et *cent* sont les seuls noms de nombre¹ qui s'emploient au pluriel: *quatre-vingts*, *quinze-vingts*, *deus cents*, etc.

Ainsi, dans ces mots, la conservation ou la chute de la consonne finale ne dépend pas du monosyllabisme ni de la fréquence plus ou moins grande de l'emploi à la pause, mais il semble bien qu'elle soit liée à la dé-

1. En écartant bien entendu *mil*, *mille*, qui n'offre pas d'intérêt pour la question que nous examinons.

clinaison. On pourrait tirer des noms de nombre les deux lois suivantes : 1^o chute de l's du pluriel, 2^o chute de la consonne finale des mots qui s'emploient au pluriel. Nous allons voir dans quelle mesure l'étude des noms et adjectifs confirme ces deux lois, et comment on peut les ramener à un principe commun d'analogie.

Si aucune action analogique ne s'était exercée, tous les noms et adjectifs seraient aujourd'hui comme les noms de nombre de *cinq* à *dis*, sauf qu'ils auraient perdu la consonne finale non seulement en dehors de la pause, mais encore devant l's du pluriel : « *gran* livre, ils sont *gran*-(s) », comme « *hui* livres » ; « il est *grant*' », comme « ils sont *huit*' ».

Mais il faut préciser ce qu'on doit entendre par la pause. Il y a maintien de la consonne finale non seulement devant la pause effective, mais devant la pause *possible*, c'est-à-dire quand le mot qui suit n'est pas dans une union logique *intime* avec le mot qui précède et peut, à l'occasion, en être séparé par une pause, même très légère. Ainsi, en disant sans arrêt : « J'en ai *huit* pour votre service, » on donne à *huit* sa prononciation normale devant la pause, *huit*', parce que ce nom de nombre n'est pas uni intimement avec le complément « pour votre service » ; on pourrait intercaler une pause plus ou moins marquée et même un membre de phrase : « J'en ai huit, — pour votre service ; j'en ai huit, depuis hier, pour votre service. »

Mais comment établir quels sont les mots qui sont unis très intimement entre eux par un lien logique ? L'étude des liaisons pourra nous y aider, car elles ne se font, dans le langage courant, qu'entre mots intimement unis.

Or, on fait la liaison entre l'adjectif et le nom, on

ne la fait pas entre le nom et l'adjectif. On dit : « un excellen-t-ami », mais on ne dirait pas « un portrait-excellent ». La liaison est même le moyen de distinguer l'adjectif du nom, quand deux adjectifs se suivent qui peuvent être l'un et l'autre employés substantivement : « Un *savan-t-étranger*, » c'est un étranger qui est savant ; « un *savan étranger* », c'est un savant qui est étranger.

Il n'y a pas non plus liaison entre le sujet et le verbe. On ne prononce pas : « Le *présiden-t*-arrive demain. » On peut, en effet, intercaler un membre de phrase : « Le président, m'a-t-on dit, arrive demain. »

Il résulte de ces remarques que le nom n'est pas très intimement uni avec les mots qui le suivent, pas même avec son adjectif ni avec le verbe dont il est le sujet. Il est donc très vraisemblable qu'au moyen âge le nom conservait toujours sa consonne finale prononcée, sauf, bien entendu, quand il arrivait à former avec le mot suivant un véritable mot composé : « ché(f)-d'œuvre, bé(e)-jaune. » La consonne finale des noms n'a donc pas pu tomber à la pause sous l'influence de la position devant un mot commençant par une consonne, si l'on excepte le cas très rare où le nom formait une série de mots composés très employés¹. Au contraire, pour ceux des adjectifs qui s'employaient très souvent devant le nom, on pourra admettre, concurremment avec l'influence du pluriel, l'action analogique de la forme du mot, avec une consonne finale amuë, devant un substantif commençant par une consonne.

Mais si l'emploi ordinaire du nom devant son ad-

1. Cul-de-lampe, cul-de-sac, cul-de-jatte, etc.

jectif, son complément ou son verbe n'a pas produit la chute de la consonne finale, il n'y a pas fait obstacle, parce que, dans cette situation, la consonne est évidemment moins solide que devant la pause prolongée. L'emploi fréquent du mot devant la pause prolongée a pu au contraire protéger la consonne finale dans la position devant consonne initiale. Dans les cas les plus ordinaires, on peut supposer la marche suivante : 1° Chute de la consonne finale devant l's de flexion : *enfant's* devenu *enfan-s*. 2° Substitution de la forme *enfan*, tirée du pluriel, à la forme *enfant'* dans la situation où la consonne finale est le moins solide, c'est-à-dire devant un mot commençant par une consonne (excepté lorsque l'emploi particulièrement fréquent du mot au singulier fait obstacle à toute analogie) : *des enfan-s paresseus* a produit *un enfan paresseus*, au lieu de *un enfant' paresseus*. 3° Propagation de cette forme à la position devant la pause et à la position devant voyelle (suppression de la liaison entre mots non intimement unis), sous réserve de la réaction savante exercée par la langue poétique et par l'orthographe. Les textes réunis par Thurot montrent en effet qu'au XVI^e siècle la consonne finale commençait à s'amuir devant consonne initiale, mais non pas devant voyelle initiale, et que le peuple commençait à la laisser tomber à la pause. Au XVII^e siècle, nous voyons disparaître, dans la prononciation courante, la consonne finale devant un mot non intimement uni commençant par une voyelle, et ce qui en restait à la pause achève de disparaître au XVIII^e siècle, si l'on met à part les mots protégés par un singulier très usité.

Il résulte donc des considérations ci-dessus que les

mots qui s'employaient exclusivement ou presque exclusivement au singulier devront échapper, en principe, à l'analogie du pluriel et conserver leur consonne finale.

Pourra-t-on invoquer, pour le maintien de la consonne finale, l'influence de la forme du mot devant un mot intimement uni commençant par une voyelle? Nous ne le pensons pas, parce que les mots commençant par une consonne sont quatre fois plus nombreux que les autres, et on ne peut admettre qu'entre deux prononciations, dont l'une a quatre fois plus de fréquence que l'autre, ce soit la seconde qui l'emporte.

Nous arrivons donc à ces conclusions générales :

1^o Chute de la consonne finale du singulier sous l'influence du pluriel, et, nous pouvons ajouter, par imitation des mots, déjà nombreux au moyen âge, dont le singulier ne différait phonétiquement du pluriel que par l's de flexion : *pré-pré-s*; *roi-roi-s*, etc.

2^o Conservation de la consonne finale dans les mots qui s'employaient exclusivement ou presque exclusivement au singulier.

Ces deux conclusions en impliquent une troisième :

3^o Maintien de deux formes différentes pour les mots, comme *auf*, qui étaient d'un usage suffisamment fréquent aux deux nombres.

Mais les actions analogiques ne s'exercent pas seulement entre des formes différentes d'un même mot, elles se produisent aussi entre des mots différents ayant, par exemple, des désinences semblables.

Ainsi, pourquoi le *t* de *port*, *mort* s'est-il conservé jusqu'au XVII^e siècle, tandis que celui de *court* est tombé bien antérieurement, malgré le dérivé *courtois*? On ne peut expliquer ce fait que par l'analogie des

mots comme *four*, *jour*, *tour*, *séjour*, qui, à la vérité, avaient à l'origine une *n* finale (excepté *tour-turrem*), mais qui l'avaient perdue de très bonne heure. Et la chute ancienne du *t* de *solt* (sou) doit s'expliquer de même par l'analogie des mots comme *chol* (chou), *fol*, *col*. *Solt* étant le seul nom en *olt* s'est assimilé aux mots en *ol*, qui avaient le même pluriel que lui.

Le suffixe *él* par *é* ouvert est un suffixe diminutif qui servait à former des mots désignant de petits objets ou de petits animaux, dont on avait très souvent l'occasion de parler au pluriel : « *des oiseaus, des morseaus, des agneaus, des roseaus*, etc. » Aussi la forme en *eau* a-t-elle prévalu, au singulier, par analogie avec le pluriel pour ces mots-là, et par analogie de série pour les autres mots en *él* qui s'employaient plus souvent au singulier comme *martel*, *chapel*.

C'est ainsi encore que l'analogie de série a fait tomber le *t* à la fin de tous les substantifs, sans en excepter ceus, beaucoup moins nombreux que les autres, qui s'emploient exclusivement ou très souvent au singulier, comme *lait*, *argent*. Mais il est invraisemblable que le *t* final ait pu tomber à la fois dans tous les substantifs. On ne voit pas bien, en effet, comment un mot tel que *salut'* pouvait exercer directement une action analogique sur un mot tel que *parent'*, et vice versa : les deux désinences ne se ressemblent pas assez. La langue a procédé par analogies partielles, qui se sont produites à des époques diverses : ainsi les noms où le *t* était précédé d'une voyelle nasale se sont assimilés entre eus au XVI^e siècle¹, et d'autre part, vers la même époque,

1. Les noms de nombre *cent* et *vingt* devaient offrir une résistance particulière en raison de leur emploi si fréquent à la pause.

ceus où le même *t* était précédé d'une *r*; dans chacune de ces séries, ce sont les noms particulièrement employés au pluriel, et qui, à ce titre, tendaient à perdre la consonne finale, qui ont dû exercer une influence sur les autres. Et le même fait s'est produit pour les autres séries, du XVI^e au XVIII^e siècle : d'abord les noms en *aud* ou *aut*, puis ceus où le *t* était précédé d'une voyelle brève; mais la brièveté ou la longueur de la voyelle ne peut avoir exercé aucune influence *phonétique* sur la chute du *t*.

Si un nom terminé par *t* et qui s'emploie surtout au singulier se place particulièrement à la pause prolongée, c'est-à-dire s'il est très souvent employé sans adjectif et sans complément, les deux influences réunies de l'emploi devant la pause prolongée et de l'emploi au singulier pourront protéger la consonne finale. Tel est le mot *rut*, qui ne se met jamais au pluriel et qui n'est jamais accompagné d'un adjectif. Tel est encore *but*, qui s'emploie si souvent au singulier et à la pause prolongée dans la langue technique des tireurs et des joueurs et dans les expressions comme « sans *but*, arriver au *but*, avoir pour *but*, etc. » Mais l'analogie générale tend à faire tomber la consonne finale de ce mot, parce qu'il n'est pas, comme « *rut* », employé *exclusivement* sans adjectif ni complément qui le suive.

Les noms terminés par *s* au singulier se trouvaient dans des conditions un peu spéciales; l'*s* finale du

Celui des deux qui se met le moins souvent au pluriel, *vingt*, n'a été complètement assimilé qu'au XVIII^e siècle. Il a pu être protégé aussi par la prononciation *vingt-deux*, *vingt-cinq* etc., que nous avons expliquée ailleurs : *Gramm. classique* (Paris. Le Soudier). § 370.

radical se fondait nécessairement au pluriel avec l's de flexion, si bien que ces mots avaient une prononciation uniforme aux deux nombres : *un mois, des mois; un brass, des brass*. Mais on avait le sentiment qu'au pluriel l's était une consonne de flexion; et, quand on la défalquait, il restait une forme sans s qui est devenue le nouveau singulier de ces mots : comme « les clé-s » a produit « la clé », sur « les bra-s » on a fait « le bra », tout en continuant à écrire *le bras*. Et comme d'autre part, grâce à l'emploi de plus en plus fréquent des articles, qui rendait superflue la différenciation des nombres par la flexion, le pluriel s'est d'une façon générale assimilé au singulier, en laissant tomber sa flexion (sauf en liaison), on a eu aussi le pluriel « les bra(s) ». Et ainsi, dans les mots que nous écrivons de même au singulier et au pluriel, l's du singulier est tombée de la prononciation sous l'influence du pluriel, et l's du pluriel sous l'influence du singulier. Il en résulte que 1° un mot qui se terminait par s et qui n'avait pas de pluriel devait conserver sa consonne finale, et en effet nous prononçons encore « le mois de *marss*¹ »; et que 2° un mot employé exclusivement au pluriel devait conserver son s prononcée, et en effet nous disons « les *mœurss* », bien que l'analogie avec les autres pluriels en *eurs* ait amené concurremment la prononciation « les *mœur* », comme de à la rime; de même le pronom pluriel *tous* = *omnes* a conservé son s, parce qu'il n'y a pas de pronom singulier *tout* au sens de *omnis*².

1. On a prononcé longtemps aussi, pour la même raison, le t final de *juillet, août*, qui ont subi ensuite l'analogie des autres mots en *et* et en *out*. Le mot *mars* ne pouvait subir l'analogie de *jars* et de *gars*, qui sont si peu employés.

2. Les noms *alentours, environs* sont formés sur des adverbes

On sait que les mots *fil* et *lil* par *l mouillée* ont pris anciennement au singulier la prononciation *fiss* et *liss*, le second par influence de la locution « fleurs de *lis* », le premier grâce à l'emploi si fréquent qu'on en faisait au vocatif singulier, identique à l'accusatif pluriel. Ces mots étaient donc de ceux qui se terminaient par une *s* au singulier aussi bien qu'au pluriel, comme *bras*, *mois*, *dos*, etc.

D'une façon générale, l'analogie de série a fait tomber l'*s*, comme le *t*, à la fin des substantifs, sans en excepter ceux, beaucoup moins nombreux que les autres, qui s'emploient exclusivement ou presque exclusivement au singulier, comme *jus*, *paix*, *paradis*. Il faut cependant excepter : 1° les mots qui non seulement ne s'emploient pas au pluriel, mais qui n'ont pas de pluriel logique, comme *mars*, véritable nom propre¹; 2° les noms d'un emploi extrêmement usuel soit dans le langage commun, soit dans un langage spécial très répandu : *os* et *fil*s de la langue journalière, *lis* particulièrement usité dans la littérature courante, comme terme de comparaison, *as*, de la langue de joueurs, *vis*, de la langue des ouvriers du bâtiment². Il semble que ces mots auraient dû être atteints au pluriel par la loi de la chute générale de l'*s* de flexion³ : on a dit en effet « des *ó*, des *li*, des *fi*, et sans doute aussi des *vi* et des *á*. Mais le pluriel qui ont naturellement réagi sur la prononciation du pluriel, comme aurait pu le faire un singulier.

1. La prononciation du nom de ville *Paris* a été influencée par les nombreux noms de lieux en *y* de la région (Passy, Neuilly, etc., etc.), le prénom *Louis* par son emploi « adjectif » devant le nom de famille, et de même *Jésus* par *Jésus-Christ*.

2. *Ais*, beaucoup moins usuel que *vis*, a subi l'analogie générale et a perdu son *s*.

3. Cette loi s'était étendue même aux mots qui conservaient la

semblable au singulier a prévalu, sauf pour le plus communément employé de ces mots, *os*; encore le peuple commence-t-il à dire « des oss », excepté dans les locutions consacrées: « trempé jusqu'aus ô, n'avoir que la peau et les ô. »

Comme il n'est resté aucun mot terminé par une consonne nasale prononcée (sauf en liaison)¹, rien ne s'oppose à ce qu'on attribue la chute des nasales finales à une loi phonétique. Pour les mots terminés par *i+l mouillée*, l'*l* mouillée réduite récemment à *y*, peut se fondre phonétiquement avec l'*i* voyelle qui précède; on peut donc hésiter, pour l'explication des mots comme *persill*, entre l'usure phonétique et l'analogie de *fusil*, *outil*, qui étaient soumis à l'influence du pluriel.

En résumé, et sous réserve des quelques exceptions que nous avons indiquées, l'analogie « par série » explique à la fin des substantifs la chute générale de l'*s* et du *t*, et peut-être aussi celle des consonnes nasales et de *l* mouillée après *i*.

Mais ces terminaisons mises à part, les substantifs qui s'employaient exclusivement ou surtout au singulier ont conservé leur consonne prononcée², parce que les mots de même terminaison qui s'employaient

consonne finale du singulier: *baui(s)* malgré *bauf*, *chevaui(s)* malgré *cheval*.

1. Lorsque les grammairiens du XVI^e et du XVII^e siècle disent que l'*n* finale se prononce, ils entendent évidemment par là qu'elle ne peut être supprimée, et que *bon*, par exemple, ne se dit pas *bo*; la nasale se prononce en ce sens seulement qu'elle marque une valeur particulière de la voyelle qui précède.

2. Mais, bien entendu, à l'époque où la double forme existait encore, on peut trouver la forme du pluriel employée au singulier (un *cô*), particulièrement dans les *locutions* où le mot qui suit commence par une consonne: « *cô d'Inde*. »

surtout au pluriel n'étaient pas assez nombreux pour imposer leur analogie : *suif, soif; bec, soc, coq, suc, bouc, mastic, trafic, sac, bissac; bal, bercail, camail, gouvernail, mail, portail, épouvantail; fiel, miel; soleil, orteil, sommeil, réveil; hôtel¹, autel, cheptel, dégel, missel, sel; épagneul, filleul, glaïeul, linceuil, bouvreuil, tilleul, chevreuil, écureuil, cerfeuil, deuil, seuil, accueil, cercueil, orgueil, treuil; rossignol, sol, col; fenouil; avril, fil*, etc. Il est évident qu'on a bien plus souvent l'occasion d'employer au singulier qu'au pluriel les noms de mâles, comme *coq* et *bouc*, et les noms d'animaux qu'on a l'habitude de voir isolés, tels que *le rossignol, le bouvreuil, l'écureuil*.

Les substantifs qui s'employaient particulièrement au pluriel ont pris au singulier la forme du pluriel, en défalquant l's de flexion : *cham(p), cou(p), dra(p), cle(f), fran(c), ban(c), ran(g)², haren(g), jon(c), faubour(g), cler(c), accro(c), noyau* (au l. de *noyal*), *cheveu* (pour *chevel*), *pieu, essieu, moyeu, genou* (pour *genouil*), *pou, verrou*.

Enfin les substantifs qui s'employaient avec une fréquence suffisante aux deux nombres ont conservé deux formes (celle du pluriel avec s amuïe). Ce sont : la plupart des noms en *al* et *ail*, pluriel *-aux*; un *bœuf*, des *bœu(fs)*; un *œuf*, des *œu(fs)*; l'*œil*, les *yeu(x)*; le *ciel*, les *cieu(x)*³. En dehors des mots en *al* ou *ail*,

1. Pour les mots comme *hôtel*, la forme en *el* a prévalu d'abord sur le pluriel ancien *hôteu(s)*, puis sur un nouveau pluriel formé par syncope de *l*, *hôtè(s)*.

2. Ces derniers mots ont influencé *sang*, qui aurait dû conserver sa finale. C'est une analogie de petite série, comme celle qui explique la chute ancienne du *t* de *cort* et de *solt* (Voy. plus haut, p. 90-91).

3. Le mot *œil* doit être mis à part. Il s'employait presque exclusivement au singulier, avec *l* finale, dans son sens propre de

nous avons là un nom d'animal domestique, *boeuf*, un nom de partie du corps, *œil*, un nom d'aliment simple, *auf*. Ces noms sont comme les témoins de nos préoccupations journalières, où la part de l'idéal est représentée par le mot *ciel*.

Telles nous paraissent être les grandes lois relatives à la chute ou à la conservation de la consonne finale des substantifs. C'est d'ailleurs un sujet que nous comptons bientôt reprendre en détail. Les exceptions que l'on peut constater, et sur lesquelles nous ne pouvons nous attarder dans cet article, s'expliquent soit par le caractère savant du mot, soit par son introduction récente dans la langue, soit par quelque analogie de petite série.

Avant d'aborder la question particulière de la chute de l'*r*, il convient d'examiner encore dans quelle mesure les lois indiquées ci-dessus s'appliquent aux adjectifs.

En principe, il n'y a pas de raison pour qu'un adjectif s'emploie plutôt au singulier qu'au pluriel. Il semble donc tout d'abord que l'adjectif aurait dû conserver double forme, et cependant les formes alternantes comme *loyal-loyaux* sont l'exception, nous verrons pourquoi.

L'adjectif est soumis à une influence spéciale, celle de sa position avant ou après le nom. Nous avons vu que, placé devant le nom, il s'unit intimement à lui, et par conséquent sa consonne finale doit se vocaliser ou « grand-père ». Quand on s'en est servi, comme du mot *père*, au sens étendu de « ancêtres », on lui a conservé, devant l'*s* du pluriel, sa prononciation *aïeul*, et on disait « des *aïeuls* » au XVII^e siècle; mais on faisait rimer ce pluriel avec *cieur* et *dieux*, d'où la prononciation actuelle, qui est, comme on le voit, d'origine toute littéraire.

s'amuîr si le nom commence par une consonne, ce qui est de beaucoup le cas le plus fréquent. Au contraire, placé après le nom, il se trouve à la pause, situation particulièrement favorable à la conservation de la consonne finale. Par conséquent, un adjectif déterminé aura une tendance à perdre ou à conserver cette consonne, selon qu'il s'emploiera ordinairement avant ou après le nom.

On peut se demander s'il n'y aura pas aussi une influence de la forme du féminin où la consonne finale du masculin se conserve toujours, plus ou moins modifiée, devant l'*e* de flexion. Mais, en fait, on ne constate pas que la forme du féminin ait consolidé la consonne finale du masculin, ni provoqué sa chute; ce dernier effet n'aurait pu être produit que par une tendance à différencier davantage les deux genres, ce qui importe peu pour les adjectifs, toujours accompagnés d'un nom ou d'un pronom.

Les adjectifs doivent être exposés à l'influence analogique des noms de même terminaison, et vice versa. Ainsi les adjectifs *bel* et *nouvel* ayant pris définitivement la forme *beau* et *nouveau*, grâce à leur position extrêmement fréquente devant le nom, il est très possible que ces deux adjectifs, d'un emploi si courant, aient contribué au triomphe de la forme en *eau* dans les substantifs en *él-eaus*. D'autre part, les substantifs tels que *cheval-chevaus* ont dû contribuer au maintien de la double forme dans les adjectifs tels que *loyal-loyaus*. Enfin, si en général les adjectifs s'emploient avec une égale fréquence aus deux nombres, il est cependant certains adjectifs qu'on joint surtout à des noms singuliers, et si en même temps ils se placent principalement après le nom ou en prédicat, c'est-à-

dire à la pause, leur consonne finale sera dans les meilleures conditions pour se maintenir. Ainsi *net* a certainement conservé le *t* prononcé en raison de son emploi au singulier et à la pause dans les expressions telles que « poids *net*, bénéfice *net*, en avoir le cœur *net*, mettre au *net*, etc. ».

Ces principes étant posés, voyons les faits :

Tous les adjectifs terminés par *s* et par *t* ont perdu leur consonne finale, à quelques exceptions près, qui s'expliquent par le fréquent emploi au singulier et à la pause (*net*, *brut*, *fat*, *mat*). Certains de ces adjectifs, *petit*, *grand*, *gros* par exemple, s'emploient très souvent avant le nom, et, comme ils sont très usuels, ils ont pu réagir sur les autres ; d'autre part, l'ancienne langue plaçait bien plus souvent que la nôtre l'adjectif devant le nom ; mais, au moment de la chute des consonnes finales, la syntaxe actuelle était à peu près établie. Il est donc plus sûr d'expliquer principalement la chute de *t* et d'*s* à la fin des adjectifs (autres que ceux qui se plaçaient ordinairement avant le nom) par l'analogie des substantifs, fortifiée par l'analogie plus générale des nombreux noms et adjectifs qui, dès le XI^e siècle, se terminaient déjà par une voyelle (ou par voyelle + nasale), et notamment tous les participes en *é*, *i*, *u*.

La même analogie peut expliquer la chute de la gutturale finale de *franc*, *blanc*, *long* (cf. les substantifs *rauy*, *bauc*, *jouc* et les nombreux substantifs et adjectifs en *an*, *on*) ; mais on peut remarquer aussi que *long*, *franc* se placent souvent devant le nom ; *blanc* s'est employé de même, comme l'attestent quelques locutions archaïques (blanc-seing, blanc-manger), et il a pu subir l'influence de *franc*. Le seul adjectif qui ait

conservé un *c* final prononcé est *sec*, auquel s'applique ce que nous avons dit pour *net*.

Les adjectifs terminés par *f* pouvaient être traités comme les substantifs *clef* et *apprentif*, qui perdaient la consonne finale, ou comme *suif*, *soif*, qui la maintenaient, ou comme *bœuf*, *œuf* qui conservaient une double forme. En fait, l'adjectif *neuf* avait encore la double forme au XVII^e siècle: on prononçait: « un *neû* pays, des habits *neû*, et il est *neuf*. » Mais déjà le mot ne s'employait plus guère devant le substantif, d'où la substitution de *neuf* à *neu*, même au pluriel; il était d'ailleurs impossible que la langue conservât longtemps la double forme pour ce seul adjectif en *f*. *Veuf* s'emploie surtout au singulier et après le substantif, *bref* après le substantif et à la pause, et *sauf* de même. Quant aux nombreux adjectifs en *if*, leur place ordinaire est aussi après le nom: *vif*, seul, se place assez fréquemment avant, mais il se soumet à l'analogie des autres.

Il nous reste à voir les adjectifs terminés par une *l*. *Vieil* est devenu *vieu(s)*, en raison de son emploi ordinaire devant le nom et de la fréquence des cas en *s*: *pareil* et *vermeil* ont au contraire prévalu sur les formes en *eu*, parce qu'ils se placent le plus souvent après le nom. La différence entre *beau* et *nouveau* (au lieu de *bel* et *nouvel*) et *royal* et *loyal* (au lieu de *royau* et *loyau*), etc., s'explique de même. *Fol-fou* s'employait beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui devant le nom; d'autre part, comme substantif, le mot était d'un usage particulièrement fréquent au pluriel: les deux causes réunies expliquent suffisamment le succès de la forme *fou*. *Mol* a suivi l'analogie de *fol*. *Saoul* était le seul adjectif en *oul*, il n'y avait même aucun nom commun offrant cette désinence;

aussi la prononciation l'a-t-elle assimilé à *fou* et *mou*. *Gentil* était le seul adjectif en *il* par *l* mouillée, et il se plaçait constamment devant le nom; d'ailleurs, nous avons vu que l'*l* mouillée peut disparaître phonétiquement après *i*; ce mot avait donc trois raisons pour une de se réduire à *genti*.

A part *vieil*, *bel*, *nouvel*, *fol*, *mol*, *saoul*, *gentil*, tous les adjectifs terminés par *l* ont conservé leur consonne finale, parce qu'ils s'employaient ordinairement après le nom, c'est-à-dire à la pause. Mais ils auraient pu garder au pluriel leur forme avec *l* vocalisée devant l's de flexion. A cet égard, ils ont suivi l'analogie des substantifs à désinences semblables. On a continué à dire *royal-royaus*, etc., à cause de *cheval-chevaus*, etc. Mais *vermeil*, *pareil*, *mortel*, *churnel*, *vil*, *viril*, *seul*, etc., ont prévalu comme forme unique, de même que *soleil*, *hôtel*, *fil*, *filleul*, etc.

Les adjectifs en *al* ont donc, et ce sont les seuls, une forme particulière au pluriel; mais il faut excepter ceux de ces adjectifs qui s'emploient ordinairement avec un nom singulier, comme *fatal*, *frugal*.

Les adjectifs indéfinis, *tel*, *quel*, *nul*, se placent ordinairement avant le nom, et ils auraient dû, semble-t-il, être traités comme *bel*, *nouvel*. Mais ils ne sont pas seulement adjectifs, ils ont une valeur pronominale dans laquelle ils s'emploient à la pause et (du moins *tel*, *nul*) à peu près exclusivement au singulier. Leur forme pronominale a réagi sur leur forme adjective. A l'époque où la forme *quel* avait déjà prévalu sur la forme *queu* avec *l* vocalisée, elle s'est réduite parfois à *qué* dans l'emploi adjectif devant un mot à consonne initiale: de là la prononciation populaire: « Qué malheur! » et aussi « quéque, quéqu'un ».

B. — Application à l'*r* finale

Nous venons de voir que les consonnes finales sont d'abord tombées devant la flexion du pluriel et aussi, pour les adjectifs, devant la consonne initiale du substantif qui suit, et qu'elles n'ont disparu ailleurs que par analogie. En sera-t-il de même pour l'*r*?

Il faut d'abord remarquer que l'*r* est une consonne particulièrement solide, et qu'elle ne pouvait pas tomber, en général, devant la consonne initiale du mot qui suit, pas plus que dans l'intérieur d'un mot devant la consonne qu'elle appuie. *Bel fils* pouvait devenir *beau fils*, parce que *belté* est devenu *beauté*; mais *cher fils* ne pouvait engendrer *ché fils*, parce que *vertu* n'a pas abouti à *vétu*. Nous devons donc conclure déjà que si l'*r* est tombée à la fin de certains adjectifs, ce ne peut guère être qu'en vertu d'une analogie avec les substantifs de même désinence.

Mais comment l'*r* pouvait-elle tomber plus facilement devant l'*s* du pluriel que devant une autre consonne? C'est que la solidité de l'*r* est beaucoup moindre devant l'*s*, comme l'indique la réduction de *rs* à *s* dans tous les mots du latin populaire où l'*r* n'était pas protégée par une forme verbale voisine. On comprend donc que les substantifs terminés par *r*, influencés d'ailleurs par tous les autres mots qui perdaient leur consonne finale devant l'*s* de flexion¹, aient pu laisser tomber l'*r* au

1. Cette influence accessoire est indispensable pour faire revivre la tendance de l'*r* à tomber devant *s*; car, dans le corps des mots tels que *traverser*, *corsset*, etc., l'*r* s'est maintenue. Le peuple dit *pas'que* (pour *parce que*), et il dirait probablement *los'que*, pour *lorsque*, si le mot était d'usage populaire; mais c'est qu'ici

pluriel. Mais naturellement l'*r* a résisté, même au pluriel, dans les mots qui s'employaient surtout au singulier, comme *fer*, *enfer*, *air*, *flair*, *éclair*, *chair*, *char*, *bonheur*, *malheur*, *hiver*, *mer*, *ver*, *sœur*, *cor*, *cuir*, *corridor*, *or*, *trésor*, *essor*, *mur*, *jour*, *soir*, *cœur*; *douleur*¹, *honneur*, et les autres mots en *eur* exprimant des idées abstraites et dès lors particulièrement usités au singulier.

On a hésité un certain moment entre les prononciations *ir* et *i* pour les noms qui se terminent régulièrement en *ir*: *loisi*, *souveni*, *aveni*, *repenti* (pour *repentir*). Plusieurs de ces mots sont des verbes employés substantivement, et ils tendaient naturellement à perdre l'*r*, comme les infinitifs. Ils ont pu agir, par analogie, sur les autres noms en *ir*.

A la même époque, les noms terminés par le suffixe *oir*, comme *mouchoir*, *miroir*, se prononçaient aussi avec *r* amuïe, mais cette prononciation nous est donnée comme proprement parisienne, et par conséquent dialectale. Elle peut s'expliquer par l'influence des infinitifs en *oir* prononcé *oi*, et particulièrement de ceux de ces infinitifs, comme *savoir*, *pouvoir*, *devoir*, qui s'employaient substantivement.

En tout cas, comme la grande majorité des noms en *ir* et en *oir* étaient plus usités au singulier qu'au

il y a trois consonnes de suite. La prononciation *oca* pour *orça*, recommandée par l'Académie en 1718, est exceptionnelle. *Cossu* dérive de *cosse* et non de *corsu*. La forme populaire *toujou(s)*, du XVI^e au XVIII^e siècle, s'explique parce que l'*r* est devant l'*s* du pluriel; mais on n'a pas dit *oilleus* ni *alos*.

1. On trouve *dolors* rimaient avec *merveillors*, ce qui semblerait indiquer que l'*r* était tombée au pluriel des mots de cette catégorie, sauf à se rétablir ensuite sous l'influence du singulier; mais ce peut être simplement une rime approximative.

pluriel, la forme de ces mots avec *r* prononcée a prévalu définitivement.

Les noms de personnes en *eur*, comme *menteur*, *chasseur*, etc., qui s'employaient souvent au pluriel, semblent avoir hésité entre la forme qui s'est maintenue définitivement et la forme avec *r* amuïe, qui s'était propagée du pluriel au singulier et qui s'était assimilée avec la désinence des adjectifs en *eus*. Cette période d'hésitation a laissé dans la langue les traces suivantes : 1° formation des féminins en *euse*, comme *menteuse*, qui ne pouvait se produire qu'après l'assimilation avec les adjectifs en *eus*, c'est-à-dire après la chute de l'*r*; 2° mots isolés, tels que *gâteus* (pour *gâteur*), *violoneus* (pour *violoneur*), *faucheus* (nom d'un insecte, pour *faucheur*, et aussi dans les noms propres, tels que *Le Faucheur*).

L'*r* est tombée, pour la même raison¹, dans le mot *gars*, et ici la forme avec *r* amuïe l'a emporté (la prononciation avec *r* est savante).

L'*r* est aussi tombée dans le pluriel *messieu(r)s*, et, indépendamment peut-être, dans le singulier *monsieu(r)*, qui se place si souvent devant l'article *le*; l'*r* finale a, en effet, une tendance à s'assimiler et, par suite, à disparaître, quand elle est placée devant l'*l* initiale d'un mot intimement uni; cf. la prononciation populaire *su'le banc*. *Sieur* est surtout usité au singulier, et c'est d'ailleurs un terme de pratique; *seigneur* était aussi plus savant que populaire, et d'ailleurs plus usité au singulier qu'au pluriel.

L'adjectif *leur* est en principe invariable : « *Leur égal, leur égaus.* » Mais on a dit aussi de bonne heure,

1. D'abord au pluriel, car c'est seulement au pluriel que l'analogie générale peut agir.

par analogie : « *leur-s* égaus, *leur-s* parents. » Et l'*r* s'est amuïe devant cette *s* paragogique, qui elle-même tombait devant un mot commençant par une consonne; de là : « *leu-s* égaux, *leu* parents. » Cette forme *leu* s'est propagée au singulier. Plusieurs grammairiens du XVII^e et du XVIII^e siècle disent qu'on prononce *leu cousin*, et même *leu-z oncle* (à côté de *leur oncle*), en ajoutant un *z* de liaison au singulier *leu*. Hindret (1687) constate même, tout en le blâmant, que cette forme *leu(z)* s'était étendue à l'emploi du mot comme pronom : « Je *leu* dis; on *leuz* a donné l'ordre. » La forme *leur(s)*, conservée conjointement, a prévalu dans tous les emplois.

Restent les substantifs terminés par le suffixe *ier* (devenu *er* après *g* et *ch*), qui tous ' ont perdu l'*r* finale dès le XVI^e siècle. C'est évidemment là un cas d'analogie « par série ». Un certain nombre de ces substantifs ont dû perdre l'*r* au singulier, en raison de leur emploi particulièrement fréquent au pluriel, et cette prononciation s'est propagée à tous les noms et adjectifs qui avaient le même suffixe. Les noms en *ier*, *ger* et *cher* sont des noms d'arbres, de « contenants », d'objets divers, et surtout de personnes. On parle plus souvent des rochers que d'un rocher, et des étriers que d'un étrier; les noms d'arbres qui se plantent en nombre, comme les poiriers, les pommiers, les orangers, sont particulièrement usités au pluriel, et de même, beaucoup de noms de personnes, tels que *étranger*, *cavalier*, *écolier*, *ouvrier*.

Comme un bon nombre de noms de personnes en *ier*

1. La prononciation *cuiller*, avec *r* prononcée, est celle du féminin *cuillère*; on a conservé à tort la forme orthographique du masculin, qui n'existe plus.

ont une forme féminine en *ière*, la chute de l'*r* finale offrait l'avantage de différencier nettement le masculin du féminin (bergé, bergère), ce qui est plus utile pour les noms que pour les adjectifs. Enfin, on peut alléguer encore, comme l'une des causes de la chute de l'*r* dans le suffixe *ier*, l'analogie avec les substantifs terminés par le suffixe *ié* (é après *g* et *ch*) : *amitié*, *moitié*, *pitié*, *clergé*, *congé*, *évêché*, *duché*, *marché*, *péché*.

Qu'on adopte une de ces causes possibles d'amuissement, à l'exclusion des autres, ou qu'on les admette concurremment, il reste établi, croyons-nous, que l'analogie seule a pu amener la chute de l'*r* dans tous les mots en *ier*, et que, pour l'*r* comme pour les autres consonnes, c'est la fréquence de l'emploi au singulier et à la pause qui peut expliquer le maintien de la consonne finale dans les noms et adjectifs.

Les adjectifs savants en *ier* comme *altier* (qui nous vient de l'italien), *singulier*, *familier*, *particulier*, se sont prononcés avec *r* finale, alors que les adjectifs vraiment populaires, comme *dernier*, *premier*, étaient déjà assimilés. Les grammairiens citent aussi *entier* à côté d'*altier*, mais il faut remarquer que ce mot avait un sens figuré et savant qui le rapprochait d'*altier* et qui pouvait réagir sur sa prononciation dans la langue littéraire. Il est moins explicable qu'on ait fait entendre l'*r* de *léger* jusqu'au XVII^e siècle.

M. Désormaux a rendu compte du travail de M. Andersson dans notre *Revue* (XIII, 150). On remarquera que nos recherches, qui n'ont pas eu pour point de départ l'article de notre collaborateur, aboutissent, d'une façon indépendante, aux solutions mêmes qu'il

avait pressenties. Cette coïncidence est de nature à nous inspirer confiance dans la solidité de nos conclusions.

L. CLÉDAT.

J'ai communiqué cet article en épreuves à MM. Vising et Andersson. On trouvera ci-dessous la réponse de M. Andersson. M. Vising m'envoie seulement quelques remarques qui, dit-il, ne sont pas faites pour être imprimées; mais il me signale ainsi, et je l'en remercie, quelques points sur lesquels je crois devoir fournir des explications complémentaires :

P. 83. Il est hors de doute que l'infinitif et le participe passé peuvent exercer une influence analogique l'un sur l'autre, puisque l'infinitif de *souffrir* est devenu *soufer* en patois mauricien. A plus forte raison, pouvait-on passer de *porter* à la forme si voisine *porté*. En admettant même qu'il ne soit pas démontré que le participe passé soit plus employé que l'infinitif, ce patois prouve par le fait que la forme de l'infinitif peut céder devant celle du participe.

P. 88. L'utilité flexionnelle de l's du pluriel a protégé la liaison de cette *s* entre le nom et l'adjectif, mais seulement dans la prononciation littéraire. Quant aux quelques autres cas de liaison après le nom que l'on peut constater dans le langage courant, ils sont dus à une influence savante (le premier qui a prononcé *pié-t-à terre* savait trop bien l'orthographe, d'ailleurs mauvaise, du mot *piéd*), ou bien on les rencontre dans des « locutions » formées avant la chute de la consonne finale : *pot-au-feu*, *guet-apens*.

Passim. Il peut sembler douteux, au premier abord, que *tilleul* s'emploie plus souvent au singulier que *poirier*. Mais il faut tenir compte de l'emploi si fréquent du mot *tilleul* exclusivement au singulier, pour désigner la fleur de l'arbre. — Quant à contester que *pou* soit plus souvent mis au pluriel que *ver*, ce serait oublier qu'il n'y a pas de « pou solitaire », et qu'on ne « tue pas le pou », tandis qu'on « tue le ver ».

L. C.

RÉPONSE DE M. ANDERSSON

Grâce à l'obligeance prévenante de M. Clédat, j'ai pu étudier en épreuves l'article qu'on vient de lire, et c'est sur son invitation que je vais soumettre les quelques remarques suivantes à sa critique.

M. Clédat veut donner de l'amuissement de l'*r* une explication qui embrasse presque toutes les autres consonnes finales. Quant aux vues que l'auteur a exposées sur ces consonnes, je les accepte d'autant plus facilement que, dans une certaine mesure, elles appuient ma propre théorie. Mais je crois toujours que l'amuissement de l'*r* dépend d'autres conditions.

Suivant M. C., le phénomène en question serait l'effet de l'analogie. Les infinitifs en *ir* et en *er* se seraient assimilés aux participes passés correspondants. La finale des noms serait tombée devant une consonne : les adjectifs l'auraient perdue devant un substantif à initiale consonnante, les substantifs, surtout devant l'*s* du pluriel. Plus un mot s'emploie au pluriel, plus il est sujet à perdre sa finale.

Quant à l'influence analogique qu'aurait dû exercer le participe sur l'infinitif, elle me paraît, jusqu'à nouvel ordre, aussi difficile à prouver qu'à réfuter¹. Si les rapports entre les deux formes étaient aussi étroits que le suppose M. C., on s'attendrait à les voir s'influencer aussi dans des domaines linguistiques qui gardent l'*r* finale. Mais il n'en est rien, paraît-il. Du reste, l'infinitif me semble être la forme qui s'explique le plus

1. [On a cependant l'exemple du créole mauricien. Voy. ci-dessus.] L. C.

facilement d'après mon hypothèse. J'appellerai encore une fois l'attention sur l'influence assimilatrice que l'*l'* de l'article défini a pu exercer sur la finale d'un infinitif précédent¹.

Quoi qu'il en soit, l'explication proposée par M. C. me semble offrir encore d'autres difficultés. L'auteur veut que l'*r* soit particulièrement sujette à s'évaporer au contact d'une *s* suivante, et il cite à ce propos le traitement de l'*r* devant *s* en latin vulgaire : *dorsum* > *dossum*, etc. Mais il ne faut pas rapprocher des phénomènes qui ont eu lieu très tard en français de ceux qui sont arrivés en latin vulgaire. Puis, la chute de l'*r* dans *dorsum*, etc., présente un cas tout à fait spécial. Tous les mots qui perdent l'*r* sont des composés de *versum* (voy. Meyer-Lübke, *Gr.*, I, 428)². L'*r* est toujours restée dans *ursus*, *persona*, et il est impossible d'expliquer la persistance de l'*r* dans ces mots par l'influence d'une forme verbale correspondante, comme on pourrait le faire pour *cursus*, *currere*. Aussi M. Clédat paraît-il hésiter à admettre que la chute de l'*r* devant l'*s* de flexion a été un phénomène purement phonétique. Il dit dans une note : « Cette influence accessoire (des autres mots qui perdaient leur finale devant l'*s* du pluriel) est indispensable pour faire revivre la tendance de l'*r* à tomber devant l'*s*. » Mais il faut bien tenir compte de ce fait que l'amuïssement

1. [L'infinitif n'est pas suivi plus souvent de l'article défini que de tout autre mot, bien au contraire. D'ailleurs, on ne s'expliquerait pas pourquoi cette influence aurait agi plutôt sur les verbes en *er* que sur les autres.] L. C.

2. [Je ne crois pas que la loi formulée par Meyer-Lübke soit exacte. On a d'une part des mots plus ou moins savants, de l'autre des mots populaires. C'est parce qu'on ne sentait plus la parenté avec *vertere* que l'*r* a pu tomber dans *dorsum*.] L. C.

des autres consonnes devant *s* a eu lieu de bien meilleure heure que la chute de l'*r* finale. S'il y avait eu une attraction analogique, elle aurait dû s'exercer plus simultanément.

La question change un peu d'aspect, si l'on admet avec moi que l'*r* finale a passé à *rs*, car alors on n'a pas de peine à comprendre que ce son faible ait pu tomber devant l'*s*. J'aurais bien voulu invoquer l'attraction du pluriel, mais voici ce qui m'a arrêté : il y a des patois, et les patois ne peuvent pas être laissés entièrement hors de compte ici, qui, bien à l'inverse de l'hypothèse de M. C., laissent tomber l'*r* au singulier, et le gardent au pluriel. C'est le cas pour le patois de Bonneval (*Revue des Patois Gallo-Romans*, I, 177) et pour celui de la Hague (*Mém. de la Soc. Ling. de Paris*, V, 310)¹.

Pour l'adjectif, je partage complètement l'opinion de M. C. sur l'importance de sa position : avant ou après le substantif qu'il qualifie. Seulement, tandis que M. C. prétend que la chute des autres consonnes a amené la disparition de l'*r*, c'est, selon moi, *rs*, non par *r*, qui tombe devant une consonne suivante².

Je ne comprends pas, du reste, ce qui nous empêche d'admettre le stade *rs* comme point de départ pour l'amuïssement de l'*r* finale. M. Clédat croit, si je l'ai

1. [Mais rien n'empêche que tel ou tel patois obéisse, sur un point déterminé, à des lois diamétralement opposées à celles du français.] L. C.

2. M. C. objecte contre ma théorie qu'elle n'explique pas le traitement différent de *amer* et *grossier*. J'explique, cela va sans dire, le dernier mot parce que M. C. appelle une « analogie de série », il a suivi les nombreux noms de personne en *-ier* (voy. un cas analogue dans *Altér*, p. 153). Est-ce qu'on peut écarter *entier* comme mot savant? J'en doute.

bien compris, que *rs* a existé, mais qu'il a été « nettement dialectal ». L'*r* intervocalique passe à *rs* dans une zone assez vaste qui embrasse presque tout le nord de la France (voy. M.-L., *Gr.*, I, 407), et à en juger d'après les documents cités par Nisard, il semble que *rs* a été formé non seulement entre deux voyelles, mais aussi à la fin du mot. Le *ceus* (pour *ceur*) du grammairien Coyffurelly en fait preuve aussi¹. Le dialecte étudié par Nisard est le dialecte parisien, lequel est incontestablement d'une importance capitale pour la question qui nous occupe ici, parce qu'il a dû fournir la plupart des éléments du français parlé par les lettrés. Le phénomène *rs* pour *r* n'étant pas, comme nous venons de le voir, restreint au parler de l'Île-de-France, je ne vois pas d'inconvénient à y recourir pour trouver la solution de notre problème².

HERMAN ANDERSSON.

1. A propos de la remarque de M. Vising (*Rom.*, XXVIII, 536) sur l'*r* final de *Saint-Méduse* dans un texte publié par Nisard, je déclare que je persiste à le croire ajouté par l'auteur pour figurer le son *rs*. Il écrit toujours *peus* (= *peur* sans *e* final, mais l'*r* de ces mots a pu s'altérer bien plus tôt que celui de *Médard* où le changement de l'*r* n'a pu précéder la chute du *d*. On trouve aussi du reste les graphies *peur*, *peu*; le *s* de *peus* peut donc être muet tout aussi bien que l'*r* de *peur* (voy. *Altér.*, p. 166).

2. [Rien n'empêche assurément, et rien ne prouve d'ailleurs, que, dans le français proprement dit, *r* ait passé par *rs* avant de tomber. Mais il s'agit d'expliquer pourquoi *r* finale est tombée dans certaines catégories de mots, — en passant ou non par *rs*, peu importe, — tandis que cette consonne s'est conservée ailleurs. L'hypothèse de M. Andersson (influence de la pause) et celle de M. Vising (monosyllabisme) me paraissent également impuissantes à rendre compte du fait. Il semble plus naturel de voir dans ce phénomène une application particulière de la loi générale qui régit la chute des consonnes finales en français.] L. C.

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

CHAMOIS. — Darmesteter et H. : « Emprunté du v. h. all. *gamuz*, all. m., *gemse*. » — Cette étymologie se complète utilement en tenant compte de la variante souabe *gamb*s et des formes du vieus nordique *gimbur*, *gimbla*, *gimbill* (aussi *gamla* et *gamligr*), brebis, agneau, dont le radical *gimb* est sans doute apparenté à celui du moyen haut all., *gamp-en*, *gump-en* : sauter. Les animaux, de la race du mouton et de la chèvre ont reçu le nom de « sauteurs ».

GALOPIN. — D. et H. : « Petit garçon qu'on envoie faire les courses, — tiré de *galoper*. » — Le vieus nordique *galapin*, « pusillus, procax », auprès de *gala*, « femina fatua », *galaz*, « insanire », etc., indique une tout autre origine.

GUIPURE. — D. et H. : « Dérivé de *guiper*, recouvrir de soie, de laine. — Étym. : goth. *weipan*, all. m. *weifen*, tourner. »

À rapprocher directement du vieus nordique *gimpur*, féminin. plur. « genus quoddam fimbriæ vestium », et du m. h. all. *gimpel*, v. h. all. *wimpal*, « voile », d'où notre mot *guimpe* en rapport étymologique, il est vrai, avec le goth. *weipan*, mais au sens de couronner, entourer, envelopper. *Guiper* est proprement « entourer, border », et *guipure*, « une garniture, une couverture, un entourage ».

P. REGNAUD.

LES
PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE¹

LE PRONOM SUJET MASCULIN DE LA 3^e PERSONNE

I

LE SINGULIER (SUITE)

VIII. — ORIGINE DES FORMES **o**, **ou**, **u**

Ou-oul, *u-ul* dérivent évidemment de *èl* primitif, dont le *l* s'est vocalisé dev. cons. La comparaison avec les formes contractes de l'article ne laisse aucun doute là-dessus. Partout où le successeur de *ille* pronom est *u-ul*, *de+le* et *à+le* se contractent en *du-u*: la concordance est parfaite². Inversement, au pron. *u-ul* correspond régulièrement le génitif *du*: mais *du* existe aussi dans des régions où *èl*, au lieu de passer à *u-ul*, a été supplanté par *i-îl*, ou s'est modifié en *al*, *ol*³. Il

1. Voir notre *Revue*, t. XII, p. 1, note 1, et p. 1-51; t. XIII, p. 1-47, 1-103, 161-212, t. XIV, p. 1-27.

2. Voir l'article de M. Clédât, in *Revue des Patois*, t. II, p. 1-25. — M. Clédât a reçu, postérieurement à son article, quelques nouvelles réponses à son 1^{er} questionnaire; nous avons profité aussi, pour nos listes du pron. *u-ul*, des réponses au 2^e questionnaire; *u-ul* y correspond toujours à *du*.

3. Si l'on admet que *al* dérive directement de *èl*, le passage de *èl* à *al* est antérieur à la vocalisation de *l*; sans quoi on aurait *el* > *u* partout où l'on a *del* > *du*. L'apparition tardive de *al* en Lyonnais pourrait faire difficulté, mais voir plus haut, III, les formes en *a*.

est vrai que *du* correspond quelquefois à *é-él è-él, é-al*, dans l'Isère seulement à Bernin et à Saint-Hilaire, dans la Saône-et-Loire à Bosjean et à la Chapelle-Théele, dans le Jura à Foulnay et à la Loye, assez fréquemment dans la Haute-Savoie et dans la Haute-Saône. Mais, ou bien *él* masculin s'est maintenu sous l'influence du féminin *èl, èle*, tandis que *del* passait à *du*; ou bien il faut admettre l'hypothèse de M. Meyer-Lübke, qui voit dans *é-él*, non pas le successeur direct de *ille*, mais une modification phonétique de *i-il*.

Ou-oul pronom n'apparaît que là où le génitif de l'article est *dou, dow* ou *daw*; toutefois *dou* peut, comme *du*, correspondre à *al*, à *il*, et même à *èl* dans quelques communes de la Haute-Saône et à Offlanges dans le Jura.

O-ol ne semble pas avoir partout la même origine. Dans le Dauphiné, il est sorti de *el*, comme *ul* et *oul*, qu'on trouve dans la même région¹; *ol, ul* et *oul* coexistent quelquefois. Les formes intermédiaires, que suppose M. Devaux, ne sont pas inconnues dans le Dauphiné. Nous trouvons en effet :

èw, à côté de *aw* et de *ou* plus fréquent, à Panissage (c. Virieu, arr. la Tour-du-Pin);

aw (*awrl* dev. voy.) au Gua, à Monestier-de-Clermont et à Saint-Paul-les-Monestier, dans l'arr. de Grenoble; à Monétier-les-Bains, dans l'arr. de Briançon;

aw interrog. après le verbe au sud de l'arr. de Grenoble, au Gua, à Saint-Paul-les-Monestier, à Mens, à la Motte-d'Aveillans et à la Motte-Saint-Martin (c. de la Mure), au Fréney-d'Oisans (c. du Bourg-d'Oisans), et dans l'arr. de la Tour-du-Pin à Saint-Clair-de-la-Tour;

1. Cf. Devaux, *Essai*, etc., p. 372-373.

òw (*oul* dev. voy.) au nord de la Drôme; voir plus haut, IV, les formes en *o*;

ow interrog. à Livet-et-Gavet (c. du Bourg-d'Oisans);

aiò et *oiò* interr. aus Avenières (c. de Morestel) et à Cessieu (c. de la Tour-du-Pin).

Ajoutons que partout dans le Dauphiné et aussi dans le département de la Loire, aus formes pronominales *o-ol*, *ou-oul*, *u-ul*, correspondent les formes contractes de l'art. masc. sing. respect. *do*, *dou*, *du*, ou encore *dow*, *daw*.

Il n'en est pas de même dans la Saône-et-Loire et dans une partie de la Savoie : *ol* semble y provenir, non pas de *él*, mais de *al*. On trouve en effet *o-ol* dans la Saône-et-Loire entre les deux domaines de *a-al*, l'un au nord, l'autre au sud; dans les régions intermédiaires *o-ol* et *a-al* coexistent. Dans les Savoies, en partant du lac de Genève et en se dirigeant franchement vers le Sud, on rencontre successivement *é-él*, *é-al*, *a-al*, *o-ol*, *i-il*, *ou-oul*. *Al* et *ol* coexistent à Faverges et à Saint-Pierre-d'Albigny. — Le son intermédiaire entre *á* fermé et *ò* fermé, *ò* ouvert nous est signalé dans la Saône-et-Loire à Sigy-le-Châtel (c. de Saint-Gengoux, arr. de Mâcon), à Collonges et à Joney (c. de la Guiche, arr. de Charolles); il doit exister ailleurs encore dans cette région; mais le plus souvent *ò* ouvert y est devenu *ó* fermé, très long, qui tent lui-même à passer à *ou*, notamment à Marmagne (c. du Montcenis) et à Ameugny (c. de Saint-Gengoux). Dans les Savoies *o* a partout le timbre très ouvert; au Châtelard, il y a hésitation entre *a* et *ò*; à Grésy-sur-Isère, d'après notre correspondant, le son *o* dans le pronom *o-ol* est intermédiaire entre *a* et *o*, mais plus voisin de

o que de *a*. — Enfin, *de* + *le* ne donne jamais *do* ni *dou* dans la Saône-et-Loire et dans les Savoies, mais là *du* et quelquefois *di*, ici *du* seulement; *o-ol* ne peut donc venir de *el*, qui aurait donné *u* comme *del* > *du* ¹.

Ol a pu sortir de *al* par vocalisation de *l* final, comme en français à + *le* > *al*, *au*. Dans la Saône-et-Loire, le datif de l'article masc. sing. est *o*, partout où le pronom est *o-ol*; la voyelle a le même timbre dans l'article que dans le pronom; à Issy-l'Évêque, au sud-ouest de l'arr. d'Autun, le datif *a* persiste à côté du pronom *o-ol*; mais nous sommes sur la limite du domaine de *o-ol*. A Ameugny et à Marmagne, *ó* datif de l'art. tent à passer à *ou* comme *ó* pronom; à Saint-Racho (c. de la Clayette), nous trouvons *ou* pour le datif de l'article ².

Mais ce n'est là peut-être qu'une simple coïncidence; il est plus probable que *ol* est un affaiblissement direct de *al*. Le passage de *a* à *o*, en syllabe atone aussi bien que sous l'accent, devant *l* comme devant les nasales, semble fréquent dans ces régions; à côté de *po* négation, *amant* > *omon*, je trouve dans la Saône-et-Loire *alam* > *óle* plus fréquent que *alam* > *ale* ou *èle*; dans les Savoies, partout où l'on dit *o-ol*, on trouve *rassal* + *ittum* > *vòlè*, *palam* > *pòlè*, *rastellum* > *ròtè*, *male* > *mò*, etc ³.

1. On trouve l'article *du* et le pron. *u* à l'extrême sud de l'arr. de Mâcon; mais devant voyelle, on emploie plutôt *al* que *ul*. Voir plus haut.

2. A la Guiche et à Charbonnet-sur-Arroux, le dat. de l'article est *é* qui doit s'expliquer sans doute par un affaiblissement de *al* ou par une substitution de *el=en+le* à *al=à+le*. — Dans la Savoie, le datif est partout *u*, sans doute par assimilation au génitif *du*.

3. N. du Puitspeln déclare ne pouvoir expliquer le passage de *el* à *ul*, et encore moins de *el* à *oul* (*Dict.*, art. *u-al*). Toutefois.

LES FORMES TONIQUES

Si l'on met à part les formes *élou*, *yélou*, issues de *illum* en fonction de sujet, et les formes *élé*, *yélé*, *ilé* et *zélé*, qui ont sans doute la même origine, toutes les formes toniques peuvent dériver de *ille*. C'est le traitement de *l* final qui les différencie : il persiste dans les formes *él*, *zél*, *yél* ; il se vocalise dans *èw*, *vèw*, *yèw*, *jèw*, *zèw*, *uo*, *uw* ; enfin il peut tomber complètement et *e* devenu final s'allonge en *ei*, *i* : *zèy*, *zay*, *zi*, *zèy*.

Issues de *ille* ou de *illum*, la plupart de ces formes ont à l'initiale un *v* ou une chuintante *z*, *y*, *j*. Parfois l'adjonction de cette lettre est facultative : *yél* et *él* coexistent à Vallon, *élé* et *yélé* dans la vallée de la Drôme et à Gilhoc, *élé* et *jélé* à Baix, *élé* et *zélé* à Pont-de-Barret, *èw* et *jèw* à Menglon, *vèw* et *èw* dans les Hautes-Alpes. Dans le Velay, *z* initial n'apparaît qu'au XVIII^e siècle dans les comédies d'Antoine Clet ; les documents antérieurs ne renferment que *él* ou *èy*. *Vèw* doit peut-être son *v* à l'influence de la labiale semi-voyelle. *Z*, *j*, *y* sont d'origine syntactique : *z* s'est détaché de la syllabe finale de certaines formes verbales et des prépositions *vaz*, *vèz* = *chez*, *sènz* = *sans*, *suz* = *sur*, etc., pour faire corps avec le pronom régime¹ ; des formes de phrases comme *èiz élé* <est ille (Mirmande, Sauzet), *akoz él* <ecum hoc (?) + est + ille (Vallon), *èz èw* (Bouvières), *koz él*

dans sa Phonétique, il donne des exemples du passage de *e+l* à *al* (§ 66, rem. 1 et note 6) et de *a* à *o* (§ 59).

1. A Crest, on dit *a yèlè* ou *a nèlè* = *à lui* ; ce *a* de liaison est évidemment emprunté à d'autres mots comme *en*, *un*, etc., dont la nasale se lie avec la voyelle suivante.

(Béage), *eiz êw* (Baume-de-Transit), ont pu influencer sur la forme du pronom; *j et y* sont sans doute des transformations phonétiques de ce *z* final¹; *j* n'apparaît que là où *s* final en liaison passe à *j*; *êy jêw* (Taulignan, Menglon), *okey jélé* (Baix). Quand la liaison est facultative, les deux formes avec et sans *z*, *j*, coexistent en général. Dans la Haute-Loire, où la liaison est presque partout obligatoire, c'est la forme *z + ille* qui domine²; *y* apparaît dans une partie de la Drôme, où *est* est devenu *êz, eiz, ey, é*; la liaison est facultative ou n'a pas lieu. De *êy êlou* (Chabeuil), on passe facilement à *êy yêlou*. A Mirmande, où *est* dev. voy. passe à *êy* ou à *eiz*, on trouve à la fois *eiz êlé* et *êy yélé*. A Beaumont et à Montmeyran, *est* s'est réduit à *é* même dev. voy.; mais il reste trace de la chuintante, dans le pronom *yêlou*: *é yêlou* pour *êy êlou*³. Dans l'Ardèche, nous trouvons *yélé* dans quelques communes, où pourtant *z* final est encore senti: *koz yélé, okoz yélé* à Lavilledieu, à Jaujac; cf. pourtant *koz êl* à Vallon, à côté de *yêl*; le *yod* est peut-être dû à l'influence de *yêw < ego*.

I. — LES FORMES *êl, yêl, zêl*

Les formes languedociennes *êl, yêl, zêl*, ne sont usitées qu'au sud de l'Ardèche, *êl* à Payzac et à la Blachère (c. de Joyeuse), à Saint-Paul-le-Jeune (c. des Vans), à Salavas (c. de Vallon); *êl* et *yêl* à Vallon, à Viviers, à Valgorge, à Gras; *yêl* à Montpezat, à Joyeuse,

1. Cf. dans notre *Revue*, t. XIII, p. 176-180.

2. Toutefois *say* à la Chaise-Dieu, où on ne fait jamais de liaison, d'après notre correspondant.

3. *Yod* devenu simple lettre de liaison, s'emploie pour éviter un hiatus choquant: *kê y ê = quod + y + est*.

à Thueyts, à Saint-Jean-le-Centenier (c. de Villeneuve-de-Berg), *zèl* à Béage (c. de Montpezat) et à Saint-Étienne-de-Lugdarès, Lavilledieu, où *yèl* et *yèlé* coexistent, est sur la limite des deux domaines¹. Il faut ajouter au domaine de *èl*, Pradelles à l'extrémité sud de l'arr. du Puy (Haute-Loire).

Dans toute cette région, *l* final persiste souvent et ne se vocalise pas. On dit *tsoval* (*caballum*), *ousèl* (*aucellum*), *bèl* à Pradelles et à Béage, *tsival*, *bèl*, *aurse* à Vallon, *tsoval*, *aurse*, *bel* à Payzac et à la Blachère; de même on dit *vèdel* (*vitellum*), *rastel* ou *rostel* (*rastellum*), à Valgorge, à Joyeuse, à Salavas, à Saint-Paul-le-Jeune; mais à Largentière et à Montpezat, où l'on dit *vèdel* et *rastèc*, à Thueyts où l'on ne connaît que *vedèw* et *rastèw*, enfin à Gras, à Lavilledieu et à Viviers, où l'on trouve *tsivaw*, *oursèw*, *bèw*, nous touchons au domaine de *yèlé* et *èlé*, où la vocalisation de *l* final est générale.

II. — LES FORMES **zèy**, **zay**, **zi**, **zyey**

Elles dominent sur toute l'étendue du département de la Haute-Loire, sauf sur la frontière orientale, près de l'Ardèche; à Fay-le-Froid, à Saint-Voy et au Chambon-de-Tence, on trouve les mêmes formes que dans l'Ardèche, *ilè* ou *èlé*; mais un peu plus à l'ouest, à Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil) et à Freycenet-Latour (c. du Monastier), *zèy* fait son apparition, à côté de *èlé*. On trouve *zèy* au Puy, d'après la *Parab.* (*Mém. des Ant.*, VI, 511) et d'après De

1. *Èl* est pourtant signalé jusqu'à Privas, *Parab.*, *Mém. des Ant.*, VI, 515. — L'abbé Constant (*l'Idiome helvien*, in *Recue du Vivarais*, t. I, p. 365-379) donne *yèl* pour le Vivarais en général; dans l'*Anthologie* de Vaschalde, tantôt *èl*, tantôt *yèl*.

Vinols, à Chomélix (c. de Craponne), dans l'arr. du Puy ; à Julliangé (c. de la Chaise-Dieu), à la Chaise-Dieu, à Auzon, à Blesles, à Frugières-le-Pin (c. de Paulhagnat), dans l'arr. de Brioude. — Au Monastier, on dit *z^{ey}*, à Craponne *zay*, à Vorey *zoy*. A Cayres et dans la vallée de l'Allier, qui se rattache à l'Auvergne plutôt qu'au Velay, on trouve *zi*, *dzi* ou *zie* à Saugues, *sie* ou *si* à Pinols, *zi* à la Voute-Chilhac¹, et à Brioude ; cf. *zir* en Auvergne, d'après Mistral.

La chute de *l* n'est pas particulière aux formes issues de *ille* ; elle se produit dans la même région, à la finale après *é* et aussi, mais plus rarement, après *a* ; cette chute est fréquemment suivie d'un allongement de *é* en *ei*, de *a* en *ai*. *Caballum*, *aucellum*, *bellum*, *vitellum*, *rastellum* ont donné :

oursé, *bé*, *rasté*, *tsava* au Puy ;

oursèy, *bèy*, *tsavay*, *védèy*, *rastéy* à Cayres ;

ousèy, *bèy*, *tsaèy*, au Monastier, à Freycenet-

Latour, à Saugues ;

euyisé, *bé*, *tsavay* à Frugières-le-Pin ;

èièsé, *tsevo*, *vedé*, *raté* à la Chaise-Dieu ;

euièsé, *tsava* à Craponne ;

ousé, *bé* à Saint-Hostien ;

vedèy, *rasté* à Vorey ;

veday, *rèstay* à Brioude.

L final persiste au contraire dans la partie de la Haute-Loire, où l'on ne connaît pas les formes *zèy*, *zay* : *tsaval*, *uejèl* à Saint-Voy, *tsoval*, *ousel*, *bel* à Pradelles.

1. Le pron. de la 3^e pers., comme ceux de la 1^{re} et de la 2^e, n'est en général pas exprimé à la Voute-Chilhac, on fait précéder le verbe d'une particule *ma*, dont l'origine est incertaine. Cf. notre *Revue*, t. XIII, p. 11, n. 2.

Zay n'est qu'un renforcement de *zèy* : cf. *apaytu* < *respectare*, *raynar* (= *renard*), *lay* < *lectum*, *mayneu* (= minuit) à Craponne. *Zi* se tire de *zèi*, **zii*, *ziè*, *zi*; cf. *is* et *eis* < *est*, *tris* < *tres*, *lis* < *illos* à Saugues, *zi* < *est*, *yi* < *ego*, *di* < *debet*, *vi* < *versus* à Brioude.

III. — LES FORMES *èw*, *vèw*, *yèw*, *jèw*, *zèw*, *uo*, *uw*

On ne les trouve qu'au sud de la Drôme et de l'Isère et dans les Hautes-Alpes, où *l* final se vocalise en *ou*. Le successeur de *ille* est *èw* à Suze-la-Rousse (c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux), à Donzère (c. de Pierrelatte), à Grignan, à Séderon, et d'après la *Parab.* à Nyons et au Buis (*Mém. des Ant.*, VI, 530, 531); *zèw* à Baume-de-Transit (c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux), à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Dieulefit, à Montjoux et à Vesc (c. de Dieulefit), à Bouvières (c. de Bourdeaux); *èw* ou *jèw* à Menglon (c. de Châtillon-en-Diois); *jèw* à Taulignan (c. de Grignan).

On dit *èw* ou *vèw* dans le Gapençais et l'Embrunais¹. Le sud de l'arr. de Grenoble, voisin des arr. de Gap et de Die, connaît aussi ces formes : on trouve *èw* à Corps et à Monastier-du-Percy (c. de Clelles), *uo* à Mens, *uw* à Cornillon (c. de Mens) un peu plus au nord.

IV. — LES FORMES *élou*, *yélou*, *ilou*

Dans la vallée de la Drôme, depuis Die jusqu'à

1. Voir les noms dans notre *Revue*, t. XIII, 35 et 38; à ajouter Saint-Étienne-en-Dévoluy, la Cluse (c. de Saint-Étienne), Saint-Julien-en-Champsaur (c. de Saint-Bonnet), Sigoyer (c. de Tallard), Laragne, Savines et Réallon (c. de Savines).

Loriot et jusqu'à Valence, l'accusatif *illum* a pris la place du sujet *ille*, comme *me* et *te* celles de *ego* et de *tu*¹. On emploie *élou* à Die, à Grâne (c. de Crest), à Beaufort (c. de Crest-N.), *yélou* à Chabeuil, à Montmeyran (c. de Chabeuil) et à Beaumont (c. de Valence)².

Dans la Haute-Loire, *élou* est employé à la Chapelle-d'Aurec (c. de Monistrol; *yélou* se réduit à *ilou* à Bas.

V. — LES FORMES *élé*, *zélé*, *jélé*, *yélé*

Elles occupent la frontière orientale de la Haute-Loire, le centre et le nord de l'Ardèche, le sud de la Drôme.

Dans la Haute-Loire, *élé* atteint à l'ouest Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil) et Freycenet-Latour (c. du Monastier), où l'on connaît aussi la forme *zég*, qui domine dans le reste du dép. A Saint-Voy et au Chambon-de-Tence (c. de Tence), on ne connaît que *élé*; *gélé* passe à *ilé* à Fay-le-Froid.

Dans l'Ardèche, on dit *élé* à Coucouron, au Cheylard³, à Saint-Victor (c. de Saint-Félicien), à Vernoux, à Boffres (c. de Vernoux), à Saint-Agrève, à Saint-Pierre-ville, à Saint-Julien-en-Saint-Alban (c. de Chomérac); *yélé* à Jaujac; *ilé* à la Chapelle-sous-Chanéac (c. de Saint-Martin-de-Valamas), et à Silhaac (c. de Vernoux); *élé* et *ilé* à Boffres (c. de Vernoux); *élé* et *jélé* à Baix (c. de Chomérac). A Lavilledieu (c. de Villeneuve-de-Berg), où *yel* et *yélé* coexistent, nous

1. Voir notre *Revue*, XIII, 38-41 et 102-103.

2. Cf. *yélo* dans la *Parab.* en pat. de Valence (*Mém. des Ant.*, VI, 529); *élou* dans la *Parab.* en patois de Die (p. 532) et dans les poésies de Roch-Grivel en patois de Crest.

3. Ajoutez Gilhoc (c. de Lamastre), d'après Clugnet.

atteignons le domaine de *él*, *yél* auquel appartient le sud de l'Ardèche.

Dans la Drôme, le domaine de *élé*, *yélé* est situé entre celui de *yêw*, *êw* au sud, et celui de *élou*, *yélou* au nord. *Yélé* s'avance au nord jusqu'à Mirmande, au sud du c. de Loriol¹; on dit *élé* à Marsanne, *élé* ou *zélé* à Sauzet (c. de Marsanne) et à Pont-de-Barret (c. de Dieulefit. *Yélé* est isolé à la Roche-de-Glun (c. de Tain), entre le domaine de *o-ol* atone au nord et celui de *yélou* au sud, et peut-être emprunté à l'Ardèche.

II

LE PLURIEL

Le tableau suivant indique la répartition des formes du plur. dans les départements de notre région :

AIN : *i-l*, *i-ls*, *i-il*, *i-iz*, *é-l*, *é-al*, *i-ir*, *ê-ér*, *i-al*, *i-y*, *l'se-l's*.

ALPES (HAUTES-) : *relés*, *elés*, *i-il*, *elous*, *éli*.

ARDÈCHE : *yélous*, *élous*, *élou*, *êw*, *zélous*, *yélou*, *ilous*, *itou*, *êrs*, *jêw*, *yêw*, *éléy*, *zélés*, *o*.

BELFORT : *a-al*, *ê-él*, *él-élz*.

DOUBS : *i-l*, *é-él*, *ê-él*, *i-il*, *i-iz*, *u-l*.

DRÔME : *éléy*, *i-il*, *zéléy*, *yélou*, *élou*, *éli*, *é-él*, *élous*, *élis*, *élés*, *jélou*, *zélou*, *jéléys*.

ISÈRE : *i-il*, *é-él*, *i-iz*, *u-ul*, *é-éz*, *i-y*, *élou*, *il-ils*, *i-l*, *u-us*, *u-l*, *é-éj*, *i-al*, *ou-oul*, *zélou*, *ulous*, *éy*.

JURA : *i l*, *i-iz*, *ê-él*, *a-al*, *i-il*, *é-éz*.

LOIRE : *i-il*, *i-iz*, *é-él*, *i-y*, *o-ol*, *yélou*.

LOIRE (HAUTE-) : *élous*, *élou*, *zélou*, *itou*, *zélous*, *yélou*,

1. L'abbé Montiers, dans sa *Grammaire Dauphinoise* indique à la fois *élé*, *yélé* et *élou* pour la vallée de la Drôme; en réalité, ces deux formes ne coexistent que dans le c. de Loriol.

zéli, zéléïc, zulé, zélé, zélé, ilous, zelœy, zis, vous, jévous.

RHÔNE : *i-iz, i-y, i-al, i-il, il-ilz, i-l, a-al, a-il, i-ël.*

SAÔNE-ET-LOIRE : *i-y, o-ol, a-al, i-iz, i-il, o, é-ël, o-oz, i-al, u-al.*

SAÔNE (HAUTE-) : *é-ël, é-ël, è-ès, a-al.*

SAVOIE : *é-éy, i-il, é-y, a-al, o-ol, i-iz, il-ilz.*

SAVOIE (HAUTE-) : *é-al, i-y, i-iz, i-al.*

VOSGES : *é-el, e-él, i-il, i-l, i-iz, eu-eul, é-és.*

LES FORMES ATONES

Les formes atones du pluriel présentent les mêmes nuances vocaliques que celles du sing. : *i, é, è, a, o, ou, eu, u*. Mais, seules, les formes en *i* dérivent régulièrement de *illi*. Les autres paraissent être des formes analogiques, empruntées au sing. ; c'est du moins ce que semble prouver leur répartition géographique. Tandis que les pluriels en *i* correspondent quelquefois à des singuliers en *é*, souvent à des sing. en *a, o, ou, u*, plus souvent encore à des sing. en *i*, les pluriels en *é*, correspondent presque toujours à des sing. en *é*, quelquefois à des sing. en *a* ou en *o*, jamais à des sing. en *i* ; on ne trouve donc des plur. en *é* que là où le sing. est *é* ou un de ses dérivés, *a, o* ; des sing. en *i* que là où le plur. est en *i*. Enfin, les plur. en *a, o, ou, eu, u* ne correspondent jamais qu'à des sing. en *a, o, ou, eu, u*. D'autre part, *ille* latin devait donner régulièrement *el*, et *illi, il* ; les plur. en *é, a, o, ou, u* semblent donc dus à l'influence des sing. en *é, a, o, ou, u*, les sing. en *i* à l'influence des plur. en *i*, auxquels ils correspondent toujours. En d'autres termes, il s'est produit une assimilation des formes du sing. et des formes du plur., au profit tantôt de *ille*, tantôt de *illi*'.

1. L'influence de l'analogie sur les formes pronominales est si

L'assimilation n'est pas partout complète; elle se fait progressivement, et nous trouvons trace dans quelques localités des degrés qu'elle doit parcourir avant d'arriver à son entier achèvement :

1^o Les formes étymologiquement régulières, sing. *è-èl*, plur. *i-il*, *i-iz* ou *i-y*, se sont conservées aux environs de Thonon (Haute-Savoie, à Pont-Trambouze (c. de Thizy, Rhône), à Saint-Haon-le-Châtel et à Saint-Cyr-de-Favières (c. de Saint-Symphorien-de-Lay, Loire). Dans quelques parties de notre région, où la même forme sert aujourd'hui pour le sing. et le plur., il y avait au moyen âge deux formes différentes : *el* au sing., *il* au plur. en Dauphiné (Devaux, *Essai*, etc., p. 370-371), *el* et *il* au sing., *il* au plur. dans le Lyonnais (Œuvres de Marguerite d'Oingt, *passim*), et dans la Bresse (Philippon, *Dial. bressan aus XIII^e et XIV^e siècles*, *Rev. des Pat.*, I, 11 sqq.¹).

2^o Quelquefois *i* plur. est supplanté par la forme du sing., mais seulement dev. cons. : à Chaussan (c. de Mornant, Rhône, on dit *a-al* au sing., *a* dev. cons.,

considérable, qu'elle a réussi quelquefois à ramener à une forme unique tous les pronoms sujets du sing. et du plur. ; voir notre *Recue*, XIII, 16-17 et 172. Il n'est pas rare qu'à la 3^e pers. le fém. se distingue à peine du masc., le sing. du plur. ; tel est le cas à Rougemont (terr. de Belfort), où le masc. est *a-al*, le fém. *al* pour les deux nombres; mêmes formes à Antully (arr. et c. d'Autun, Saône-et-Loire) ; à Villes (c. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua, Ain), *lye* dev. cons., *ly* dev. voy., sert à la fois pour le masc. et pour le fém., pour le sing. et pour le plur.

1. Dans les textes bressans du XVII^e siècle, *Lo Guemen d'ou pouro labory de Breissy*, de Bernardin Uehard (publié par E. Philippon, dans les *Ann. de la Soc. d'émul. de l'Ain*, t. XXIII, p. 349-398), *L'Enrôlement de Tiran*, de Brossard de Montaney (éd. Le Duc, Bourg, 1870), les *Noëls*, il n'y a plus qu'une seule et même forme pour le sing. et pour le plur. : mais on dit *i* dev. cons.; *èl* ou *l* dev. voy.

mais *il* dev. voy. au plur. A Ameugny (c. de Saint-Gengoux, arr. de Mâcon, Saône-et-Loire), au sing. *o-ol* correspond un plur. *o-y*; à Vitry-en-Charollais (c. de Paray-le-Monial, Saône-et-Loire), le plur. est *y* dev. voy.; mais dev. cons., outre *i*, on connaît encore *a*, *o* comme au sing. De même à Tramayes, la forme du sing. *a* tent à s'introduire au plur. dev. cons. : un de nos correspondants donne *a* ou *i* dev. cons., *y* dev. voy.; un deuxième ne connaît que *i-y*.

3° Plus rarement, *i* persiste dev. cons., mais *iz*, *il*, *y* est remplacé dev. voy. par une forme du sing. L'assimilation n'est pas achevée dans le Rhône, à Fleurie (c. de Beaujeu), où l'on emploie encore *i-iz* au plur., à côté de *i-al* (cf. sing. *i-al*), à Cercié (c. de Belleville), où le plur. *i-iz* semble plus rare que *i-al*, identique au sing. Mais ailleurs, à Sillans (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin, Isère), *i-al* est commun au sing. et au plur.; à Andilly (c. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie), le plur. *i-al* correspond au sing. *é-al*.

4° L'assimilation est complète, mais les anciennes formes persistent encore à côté des nouvelles : un de nos correspondants de Saint-Laurent-Grandvaux (arr. de Saint-Claude, Jura), connaît encore *i-iz* plur. à côté de *é-él* sing.; mais le second donne à la fois *é-él* et *i-il* au sing., *i* ou *é* dev. cons., *éz* dev. voy. au pluriel. Nos trois correspondants des Avenières (c. de Morestel, arr. de la Tour-du-Pin, Isère), s'accordent à donner *u-ul* au sing., mais au plur. le premier donne *i* ou *é-iz*, le 2° *é-él*, le 3° *u* ou *i-ul*.

5° Enfin la forme issue de *illi* a disparu de l'usage ordinaire; toutefois, il en reste quelques traces : notre correspondant de Séez (c. de Bourg-Saint-Maurice,

Savoie) ne connaît que *a-al* au plur. comme au sing.; mais dans une chanson populaire, communiquée par lui à M. Clédât (*Rev. des Pat.*, I, 126), on trouve *i-y* plur. A Marcilly (c. de Buxy, arr. de Chalon, Saône-et-Loire), *i* ne semble avoir persisté que dans la forme *yan* = *ils ont*; mais *o-oz* ou *a-al* ailleurs.

Devant cons., au plur. comme au sing., *l* devenue finale tombe régulièrement. Devant voyelle, elle tombe aussi partout où l'on a ajouté au sujet pluriel un *z*, signe du pluriel, comme en français; de là les formes *isz*, *ész*, *osz*, *usz*. Le plus souvent, elle se maintient dev. voy.; quelquefois elle passe à *l* mouillée ou à *r*. Il n'est pas rare que *l* disparaisse complètement dev. voy.: *i* se combine alors avec l'initiale du verbe suivant et se change en *yod*.

I. — LES FORMES EN **a**

A-al sing., sur une partie de son domaine, a pris la place de la forme du plur. Sur le territoire de Belfort, dans le Jura, dans la Haute-Savoie, partout où le sing. est *a-al* le plur. est aussi *a-al*¹.

Il en est de même au nord de la Saône-et-Loire; mais au centre et au sud, on n'emploie *a-al* au plur. comme au sing. qu'à Clessé (c. de Lugny), à Saint-Martin-de-Sénozan (c. de Mâcon-N.), et à Uchizy (c. de Tournus); à Charbonnet (c. de Mesvres), où *a-al* et *o-ol* coexistent au sing., on nous signale au plur. *a* dev. cons., *oz* dev. voy. Dans le Rhône et dans la Loire, où *a-al* sing. est si fréquent, on ne rencontre *a-al* plur. qu'à Longes (c. de Condrieu), et à Saint-Joseph (c. de Rive-de-Gier). Dans la Savoie, *a-al*

1. Voir plus haut : le Singulier, III, les Formes en *a*.

s'emploie pour le sing. et pour le plur. à Saint-Girod (c. d'Albens), et à Séez (c. de Bourg-Saint-Maurice).

Sur quelques points de notre territoire, où le sing. est *é-al* ou *u-al*, le plur. est quelquefois aussi *é-al* ou *u-al* :

é-al dans l'Ain, à Challex (c. de Collonges), à Thoiry (c. de Ferney), à Corbonod (c. de Seyssel), et à Arlod (c. Châtillon-de-Michaille); dans la Haute-Savoie, à Doussard (c. de Faverges), à Meythet (c. d'Annecy-S.), à Versonnex (c. de Rumilly), à Desingy (c. de Seyssel), et à Frangy;

u-al à Chânes (c. de la Chapelle-de-Guinchay¹), dans la Saône-et-Loire².

Le sing. *a* n'a pas toujours complètement supplanté le plur. *i*, qui persiste quelquefois, soit dev. cons., soit dev. voy.; nous avons déjà cité Chaussan, Fleurie, Cercié, dans le Rhône, Tramayes, Vitry, dans la Saône-et-Loire, Andilly, dans la Haute-Savoie, Sillans, dans l'Isère. Il faut y ajouter Desingy (c. de Seyssel, Haute-Savoie), où le plur. est quelquefois *i*, plus souvent *é* dev. cons., toujours *al* dev. voy.; à Boissey (c. de Pont-de-Vaux), à Lescheroux (c. de Saint-Trivier-de-Courtes)³, dans l'Ain; à Quincié (c. de Beaujeu), à Belleville, à Odenas et à Saint-Lager (c. de Belleville), dans le Rhône, à Chânes, dans la Saône-et-Loire, *i-al* est commun au sing. et au plur.

II. — LES FORMES EN **o** ET EN **ou**

Sur une partie du domaine de *o-ol* sing., on trouve aussi *o-ol* au plur. A *o-ol* sing. correspond toujours

1. Un de nos correspondants de Lescheroux donne *i-il*, *al*, *l* pour le sing., *i-al* pour le plur., le 2^e seulement *i-il* au sing. et au plur.

o-ol plur. dans l'arr. de Louhans¹. Il n'en est pas de même dans les autres arr. de la Saône-et-Loire, où *o-ol* plur. ne se rencontre guère que dans le voisinage du précédent, à la Truchère (c. de Tourmus), dans l'arr. de Mâcon, à Saint-Germain-du-Plain, à Navilly et à Écuelles (c. de Verdun), à Fontaines c. de Chagny), à Sassenay (c. de Chalon-N.), à Sevrey (c. de Chalon-S.), à Saint-Jean-de-Vaux et à Mercurey (c. de Givry), dans l'arr. de Chalon et jusqu'à Marmagne (c. de Montcenis²), dans l'arr. d'Autun, et à Toulon-sur-Arroux, dans l'arr. de Charolles. — Dans la Loire, *o-ol*, fréquent au sing., n'est employé au plur. qu'à Firminy³. Dans la partie de la Maurienne, où le sing. est *o-ol*, le plur. est sans doute aussi *o-ol*, mais nous n'avons d'exemple que de *o* dev. cons.

La forme *o-oz*³ ne nous est signalée qu'à Marcilly (c. de Buxy, Saône-et-Loire), à côté de *o*, *a-ol*, que donne un deuxième correspondant. A Vitry-en-Cherollais (c. de Paray-le-Monial), la forme du sing. *o* ou *a* n'a pas réussi à chasser complètement la forme primitive *i* dev. cons.; dev. voy., on ne dit que *y*; mais à Ameugny (c. de Saint-Gengoux), au sing. *o-ol* correspond le plur. *o-y*.

Ou-oul, très fréquent au sing., dans l'Isère, est très rare au plur. : il ne nous est signalé qu'à Penol c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (arr. de Saint-Mar-

1. Voir plus haut : le Singulier, IV, les Formes en *o*.

2. Cf. *au* (= *o*) dans les textes de Saint-Jean-Soleymieux et de Jonzieu, cités par Gras (p. 204, 215 et 218). A Margerie (c. de Saint-Jean-Soleymieux), *o* — *je, tu, il, nous, vous, ils*; il en est de même à Saint-Romain-d'Ay (c. d'Annonay, Ardèche); pour Chambles et Bourg-Argental (Loire), cf. notre *Revue*, t. XIII, p. 16-17.

3. A Charbonnet-sur-Arroux (c. de Mesvres), si la graphie de notre correspondant est exacte, on aurait *olz* dev. voy.

cellin); partout ailleurs, au sing. *ou-oul* correspond le plur. *i-iz*, *i-y* ou plus souvent *i-il*. — Dans la Savoie, *ou-oul* plur. se rencontre dans les mêmes localités que *ou-oul* sing.; toutefois nous n'avons pas d'exemple de *oul* plur. dev. voy.

III. — LES FORMES EN **u** ET EN **eu**

Les formes en *u* sont un peu plus fréquentes que les formes en *ou*; néanmoins, le domaine de *u-ul* plur. est loin d'être aussi étendu que celui de *u-ul* sing. On nous signale *u-ul* plur. dans l'Isère, à Semons et à Commelle (c. de la Côte-Saint-André), à Chimilin (c. du Pont-de-Beauvoisin), au Pin (c. de Virieu); à Charavines (c. de Virieu), les formes du plur. *u-ul*, *i-l*, *i-iz* semblent coexister et correspondre aux formes du sing. *u-ul*, *i-il*, *i-l*; pour les Avenières, voir plus haut. Dans l'arr. de Grenoble, le domaine de *u-ul* plur. coïncide avec celui de *u-ul* sing.¹; toutefois on dit *u-us* à Chapareillan (c. du Touvet), et aussi dans l'arr. de Vienne, à Saint-Jean-de-Bournay².

On emploie *u-l* au plur. comme au sing. à Pressins (c. du Pont-de-Beauvoisin, Isère), et sans doute aussi à Mouthe, au sud de l'arr. de Pontarlier (Doubs), canton pour lequel nous n'avons pas d'exemple de *ul* dev. voy.

Eu-cul plur. s'emploie dans les Vosges, partout où le sing. est *eu-cul*; voir plus haut, le singulier, VI, la forme *eu-cul*.

1. Voir plus haut : le Singulier, VII, les formes en *u*.

2. Nous trouvons *u* dev. cons. aux Échelles (Savoie), et à Fontaine-le-Haut (c. de Planche-ès-Montagne, arr. de Poligny, Jura); nous n'avons pas d'exemple de *ul* dev. voy.; mais on dit *ul* au sing.

IV. — LES FORMES EN *é* OU EN *è*

A *é* sing. correspond en général *é* plur.; toutefois *i*, issu de *illi*, s'est conservé sur quelques points à côté du sing. *é-el*. *É* plur. occupe en outre une partie du domaine des formes du sing. en *a*, *o*, *ou*.

1^o *La forme é-ér*. — Elle correspond au sing. *ou-our*, à Sutrieu, et à *o-or*, à Cormaranche (c. d'Hauteville), dans l'arr. de Belley (Ain; toutefois, à Cormaranche, on emploie aussi le plur. *i-ir*).

2^o *Les formes é-ész, é-éj*. — *E-ész* correspond au sing. *é-el* dans les Vosges, à Gérardmer, où d'ailleurs on dit aussi *él* dev. voy.¹; dans la Haute-Saône, à Bétoncourt (c. de Vitrey, arr. de Vesoul); dans le Jura, à Saint-Laurent-Grandvaux (arr. de Saint-Claude)²; dans l'Isère, à Vizille (arr. de Grenoble; à *o-ol*, dans l'Isère, à Cessieu (c. et arr. de la Tour-du-Pin), où l'on dit aussi *él* dev. voy., à la Tour-du-Pin, à Champ et à Saint-Jean-de-Vaux (c. de Vizille); à *ou-oul*, dans l'Isère, encore à Roche (c. de la Verpillière, arr. de Vienne).

A Saint-Didier-de-la-Tour (c. et arr. de la Tour-du-Pin), le plur. est *é-éj* à côté du sing. *o-ol*.

3^o *La forme é-éy*. — La forme *é-éy* doit peut-être son *god* de liaison à *illi* devenu *iy*, puis *y* dev. voy. On trouve en effet *i-iy* dans la *Grammaire Saroyarde* de Duret, p. 28, *i* dev. cons., *iy*, *y* ou *éi* dev. voy. à

1. Cf. Adam, *ész, is* à Champdray, Gerbépal, Lusse, Luvigny, Allain.

2. Un de nos correspondants de Saint-Laurent donne *é-el* au sing., *i-is* au plur.; mais *é* semble aussi s'être introduit au plur. et *i* au sing. : un 2^o correspondant donne en effet au sing. *i-il* ou *é-el*, au plur. *i* ou *é* dev. cons., *ész* dev. voy.

la Thuile (*ibid.*, p. 28, 35, 38, 41); à Tignes (c. de Bourg-Saint-Maurice, arr. de Moutiers), on nous signale à la fois *éy* et *y* dev. voy.; *é* dev. cons. et *y* dev. voy. à Grignon (c. et arr. d'Albertville). *E-éy* plur. correspond à *a-al* sing. à Mercury-Gémilly (c. et arr. d'Albertville), à *o-ol* sing. à Grésy-sur-Isère (arr. d'Albertville)¹.

4^o *La forme é-l*. — On trouve *é-l* dans l'Ain, partout où le sing. est *é-l*; toutefois à Vanchy (c. de Collonges, arr. de Gex), *é-l* plur. correspond à *é-al* sing.

5^o *Les formes é, è-él, él*. — Sur le terr. de Belfort, dans les dép. des Vosges, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de la Saône-et-Loire et de l'Isère, là où le sing. est *é, è-él, él*, le plur. est toujours semblable au sing.²; il faut mettre à part les quelques localités où ce plur. est *é-éz*. Dans la Haute-Savoie, l'assimilation du plur. au sing. ne s'est produite qu'à Veyrier (c. d'Annecy-N.); partout ailleurs, *i* plur. s'est maintenu à côté de *é* sing.

É-cl correspond au sing. *o-ol* dans la Loire, à la Fouillouse et à Bourg-Argental³; dans l'Isère, à Vinay (arr. de Saint-Marcellin), à Cessieu, à la Chapelle-de-la-Tour et à Saint-Clair-de-la-Tour (c. et arr. de la

1. Pour Albertville même, Brachet indique *é-éy*; on nous signale encore *é* dev. cons. à Ugines, à Faverge; mais les exemples du pron. plur. dev. voy. nous manquent.

2. Voir ci-dessus, le Singulier, I, les Formes en *é, è*. — Ajoutez Amont (c. de Faucogney), dans la Haute-Saône.

3. A Bourg-Argental, comme on l'a déjà vu, t. XIII, p. 17, *o-ol* s'emploie à toutes les personnes, sauf à la 2^e sing., à la 3^e plur. et à la 3^e fém. sing. — Gras indique pour le Forez *i, éi, eil* (= sans doute *è-él*); dans la *Croniqua Gagàssi*, que publie chaque jeudi le journal *La Loire* de Saint-Étienne, la forme employée, notée *eis-eis l'*, équivalait sans doute à *è-él*.

Tour-du-Pin), à Lans et à Méandre (c. du Villard-de-Lans), à Auris-en-Oisans (c. de Bourg-d'Oisans); dans la Drôme, à Saint-Bonnet-de-Valclérieux (c. du Grand-Serre); dans la Savoie, à Valloires (c. de Saint-Michel-de-Maurienne).

Il correspond à *ou-oul* dans l'Isère, à Chaponnay et à Marennes (c. de Saint-Symphorien-d'Ozon), à Bonnefamille (c. de la Verpillière), à Vignieu¹ et à Faverges (c. de la Tour-du-Pin), à Autrans (c. du Villard-de-Lans); à *u-ul* aux Avenières (c. de Morestel), à *ur-awl* au Gua (c. de Vif); à *a-al* dans la Savoie, à Saint-Offenges-Dessous (c. d'Aix-les-Bains); à *eu-eul* dans la Drôme, à Montrigaud (c. du Grand-Serre).

Enfin, il faut signaler, en regard du sing. *êl*, le plur. *êl-êlz* à Bermont, sur le terr. de Belfort.

V. — LES FORMES EN *i*

Les formes en *i* sont de beaucoup les plus fréquentes dans notre région: partout où le sing. est *i*, dans les Vosges, dans le Doubs, dans le Jura, dans l'Ain, le pluriel est aussi *i*; mais la réciproque n'est pas vraie: aux formes du plur. en *i* ne correspondent pas toujours des formes du sing. en *i*; le domaine des premières est beaucoup plus étendu que celui des secondes. Tandis que *el* issu de *ille*, passe à *u-al*, *o-ol* à l'ouest et à l'est, dans les départements de la Saône-et-Loire, de la Loire, du Rhône et dans les Savoies, à *o-ol*, *ou-oul*, *u-ul* au sud, dans l'Isère, *i* issu de *illi*, s'est le plus souvent maintenu dans les mêmes régions.

1^o Les formes *il-ilz* et *i-ly*. — Au sing. *il* dev.

1. Nos deux correspondants de Vignieu donnent *ou-oul* au sing.: mais au plur. l'un emploie *i-il*, l'autre *ê-êl*.

cons. et dev. voy., correspondent le plur. *il-ilz* comme en français; voir ci-dessus, le singulier, II, les formes en *i*, 1^o la forme *il*. — De même, partout où le sing. est *i-lʷ* ou *lʷe-lʷ*, le pluriel est aussi *i-lʷ*, voir ci-dessus, *ibid.*, 4^o la forme *i-lʷ*. En outre, on emploie *i-lʷ* plur. à Petit-Abergement (c. de Brénod, Ain), où le sing. est *a-ar*.

2^o La forme *i-ir*. — Elle n'est signalée que dans l'Ain, à Ruffieu et à Fitignieu (c. de Champagne), à Hauteville et à Cormaranche (c. d'Hauteville), où le sing. est *o-or* ou *a-ar*.

3^o La forme *i-iz*. — Le plur. *i-iz* correspond au sing. *é-el*, comme on l'a vu plus haut, dans le Jura, à Saint-Laurent-Grandvaux, dans la Haute-Savoie, à Thonon; pour les autres cantons de la Haute-Savoie où le sing. est *é-el*, le plur. est *i* dev. cons.; mais nous n'avons pas d'exemple du pronom dev. voy.

I-iz peut aussi correspondre à un dérivé de *é-el* sing. :

A *a-al* dans la Saône-et-Loire, à Rigny-sur-Arroux (c. de Gueugnon) et à Igé (c. de Cluny); dans le Rhône, à Fleurie (c. de Beaujeu), à l'Arbresle, à Vaugneray et à Mornant; dans la Loire, à Pouilly et à Naudax (c. de Belmont) et à Fourneaux (c. de Saint-Symphorien-de-Lay); dans la Savoie, à Grésy-sur-Aix (c. d'Aix-les-Bains) où le *z* de *iz* a le son de l'interdentale douce, *th* anglais; je n'ai d'exemples que de *i* dev. cons. pour Domancy (c. de Sallanche), Sallanche, Passy (c. de Saint-Gervais);

A *o-ol* dans la Saône-et-Loire, à Issy-l'Évêque, à Rigny-sur-Arroux et à Neuvy-Grandchamp (c. de Gueugnon), aus Guerreaux (c. de Digoïn), à Sivignon (c. de Saint-Bonnet-de-Joux), à Collonges et à Joncy

(c. de la Guiche) ; dans la Loire, à Saint-Étienne¹ ; dans l'Ain, à Peyrieu (c. de Belley) ; dans l'Isère, à Saint-Bonnet-de-Chavagne (c. de Saint-Marcellin) ;

A *ou-oul* dans l'Isère, à la Verpillière, à la Côte-Saint-André, à Beaurepaire, à Saint-Michel de-Saint-Geoirs (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), à Vati-lieu (c. de Tullins), à Hières (c. de Crémieu), à la Motte-Saint-Martin (c. de la Mure), où l'on emploie aussi le plur. *i-il* ;

A *u-ul* dans le Rhône, à Savigny (c. de l'Arbresle) ; dans l'Isère, à Brangien, à Charavines (c. de Virieu) et aus Avenières (c. de Morestel) ;

A *u-al* dans la Saône-et-Loire, à Solutré (c. de Mâcon-S.) ; dans le Rhône, à Monsols et à Juliéna (c. de Beaujeu).

Le plur. est *i-iz*, alors que le sing. est *i-al*, dans le Rhône, à Corcelles, à Saint-Étienne-la-Varenne, à Saint-Étienne-les-Oullières, dans le canton de Belleville, à Vaux-Rhône, à Vaux-Perréon, à Vaux-sous-Montmelas et à Blacé, dans le c. de Villefranche, à Chamelet (c. du Bois-d'Oingt) ; mais *al* pénètre aussi au plur. à Fleurie (c. de Beaujeu) et à Cercié (c. de Belleville) où le pluriel est *i-iz* ou *i-al* ; de même à Charentay (c. de Belleville), le plur. est *i-el*, le sing. *i-el*, *al*. Dans l'Isère, à Sillans (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), on trouve aussi *i-al* ou *i-iz* au plur. à côté de *i-al* seulement au sing.

I-iz plur. n'est pas très fréquent sur le domaine de *i-l* sing. ; on nous le signale dans les Vosges (c. de

1. Je trouve *i* dev. cons. dans le fragment de Roquille, cité par Gras ; *i-il* dans un fragment de J. Chapelon, cité par A. Bernard (*Hist. du Forez*, Montbrison, 1835, t. II, *Biogr. et Bibl. foréz.*, art. J. Chapelon), où d'ailleurs on trouve aussi *cy* après *que*.

Charmes et de Mirecourt), à Blye (c. de Conliège) dans le Jura; dans l'Ain, à Faramans (c. de Meximieux), à Neuville-les-Dames (c. de Châtillon-sur-Chalonne), à Ceyzériat¹; dans l'Isère, à Charavines (c. de Virieu).

Enfin *i-iz* plur. correspond au sing. *i-il* dans les Vosges à la Bolle (c. de Saint-Dié), à Fraize, dans les c. de Châtel, de Bruyères et de Charmes; dans le Jura, à Blye (c. de Conliège), à Quintigny (c. de Bletterans) et à Saint-Laurent-Grandvaux. Dans le Rhône, partout où le sing. est *i-il*, le plur. est *i-iz*². Dans l'Ain, *i-iz* ne correspond à *i-il* qu'à Trévoux et à Niévroz (c. de Montluel); mais dans l'Isère, le plur. est *i-iz*, le sing. *i-il* à Sillans³ (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), à la Forteresse (c. de Tullins), à Voreppe (c. de Voiron), à Noyarey (c. de Sassenage), à la Terrasse (c. du Touvet), à Champagnier (c. de Vizille).

4^e La forme *i-y*. — La forme *i* dev. cons., *y* dev.

1. *I-il* pénètre aussi au plur. à Neuville. *I-iz* existait déjà en Bresse dans la 2^e moitié du XVII^e siècle; on le trouve en effet dans un *Noël de Sermoyer*, et à côté de *i-l* dans un *Noël de Bourg* (Le Duc, *Noëls*, p. 67 et p. 9); mais il n'y en a pas trace dans *le Guemen* de Bernardin Uchard (1615) ni dans *l'Enrôlement de Tiran* (1675); cf. encore d'après le recueil de *Chansons et Lettres bressanes* de Le Duc, *i-iz* dans *le Temple de Reyssouze* (XVII^e siècle), p. 191, dans une chanson bressanne du XVIII^e siècle, *la Fin de la Terreur*, p. 63; dans deux lettres de Villars-les-Dombes et de Boulignieu; et enfin en Bugey, à Belley (*le Fils de Cambade*, p. 265) et à Cormoranche (*la Bataille de Cormoranche*, fin du XVIII^e siècle, p. 275), c. de Pont-de-Veyle.

2. *Iz* semble récent en Lyonnais; dans la *Bernarda-Buyandiri* (1658), on ne trouve que *i-il*; mais je trouve *i-iz* dans les chansons de Révéréony, à la fin du XVIII^e siècle (*Rev. lyonnaise*, VII, 556; *Rev. du Lyonnais*, 5^e série, I, 295, 297; ; VI, 266, 267).

3. 1^{er} corr. de Sillans: sing. *i-il*, *al*, plur. *i-iz*; 2^e corr., sing. *i-il*, *al*, plur. *i-al*.

voy., correspond, comme la précédente, à des formes du sing. très diverses :

A *é-él* à Pont-Trambouze (c. de Thizy), dans le Rhône ;

A *é-al* dans la Haute-Savoie, à Boège, à Pers-Jussy (c. de Reignier), et sans doute aussi à Cruseilles, à Saint-Julien et à Bonneville, localités pour lesquelles nous n'avons pas d'exemple du pronom dev. voy. ;

A *a-al* dans la Saône-et-Loire, à Saint-Igny-de-Roche (c. de Chauffailles et à Germolles ; dans le Rhône, à Propières (c. de Monsols), à Cours (c. de Thizy), à Saint-Forgeux (c. de Tarare), à Bully (c. de l'Arbresle), et à Saint-Marcel-l'Éclairé (c. de Tarare ; dans la Loire, à Belmont, à Saint-Rirand (c. de Saint-Haon) ; dans la Haute-Savoie, aus Houches ; peut-être dans la Savoie, à Drumettaz-Clarafond (c. d'Aix-les-Bains), à Lescheraines (c. du Châtelard), à Beaufort, à Venthon (c. d'Albertville), à Aime, à Bourg-Saint-Maurice) et à Tignes (c. de Bourg-Saint-Maurice), aus Avranchers (c. de Moutiers) et à Bozel, où nous ne connaissons que *i* dev. voy. ¹ ;

A *o-ol* dans la Saône-et-Loire, à Sennecey, à Saint-Eusèbe (c. de Mont-Saint-Vincent), à Saint-Vallier (c. de Montceau-les-Mines), à Mont-Saint-Vincent, à Saint-Bérain (c. de Montcenis), à Oudry (c. de Palinges), à Vitry-en-Charollais (c. de Paray-le-Monial), à Bourg-le-Comte (c. de Marcigny), à Vauban et à Saint-Racho (c. de la Clayette), à la Guiche, à Sigy-le-Châtel et à Malay (c. de Saint-Gengoux), à Sainte-

1. Dans les textes de la Tarentaise, cités par Pont, le plur. est *i-y* ; cf. pour la Haute-Savoie, Duret, *Gramm. Saroyarde*, p. 28, *i-ij*, *il*, en note La Thuile, *i-ij*, *èi*.

Cécile (c. de Cluny), à Matour; dans le Rhône, à Aigueperse (c. de Monsols);

A *ou-oul* dans l'Ain, à Lhuis, à Cressin-Rochefort (c. de Belley) • dans l'Isère, aus Côtes-d'Arey (c. de Vienne-S.), à Pommier et à Revel (c. de Beaurepaire);

A *ou-our* dans l'Ain, à Virieu;

A *u-ul* dans la Saône-et-Loire, à Tramayes; dans l'Isère, à Bouvesse-Quirieu (c. de Morestel) et à Rousillon;

A *u-ur* dans l'Ain, à Belley;

A *u-al* dans la Saône-et-Loire, à Germolles, à Prusilly, à Chânes et à Saint-Amour (c. de la Chapelle-de-Guinchay), à Saint-Sorlin (c. de Mâcon-N.); dans le Rhône, à Trades, à Ouroux (c. de Monsols), aus Ardillats et à Marchampt (c. de Beaujeu); à Juliéas (c. de Beaujeu), *i-y* et *i-z* coexistent;

A *i-al* dans le Rhône à Chamelet (c. du Bois-d'Oingt);

A *i-il* dans le Rhône, à Letra et à Saint-Vérand (c. du Bois-d'Oingt).

5^e La forme *i-l*. — Partout où le sing. est *i-l*, le plur. est aussi *i-l*, dans les Vosges, dans le Doubs, dans le Jura, dans le Rhône, dans l'Ain¹ et dans l'Isère. Il faut mettre à part quelques localités, citées plus haut, où le pluriel est *i-iz* ou *i-y*.

1. Dans l'Ain, *l* semble être une réduction de *el* et non de *il*; on trouve en effet dans les textes du XVII^e siècle, notamment dans l'*Enrôlement de Tiran*, dans *lo Guemen* de B. Uehard, dans des Noël's de Saint-Bénigne et de Gorrevod (Le Due, Noël's, p. 57 et 80), *el* à côté de *l* dev. voy. Les formes du sing. sont d'ailleurs identiques à celles du plur.; il s'est produit une assimilation du plur. et du sing.; mais on a employé dev. cons. *i* issu de *illi*, dev. voy. *el* ou *l* issu de *ille*.

6° *La forme i-il.* — *I-il* plur. ne correspond à *é-él* sing. que dans la Loire, à Saint-Haon-le-Châtel et à Saint-Cyr-de-Favières (c. de Saint-Symphorien-de-Lay).

Ailleurs, il correspond :

A *a-al* dans le Rhône, à Grézieu-le-Marché (c. de Saint-Symphorien-sur-Coise) et à Courzieux (c. de Vaugneray); dans la Loire, à Sainte-Colombe (c. de Nérondes), à Essertines (c. de Feurs), à Viricelles (c. de Saint-Galmier), à Saint-Chamond et à Izieux (c. de Saint-Chamond);

A *o-ol* dans la Saône-et-Loire, à Bourbon-Lancy; dans la Loire, à Juré et à Champoly (c. de Saint-Just-en-Chevalet), à Saint-Didier-sur-Rochefort (c. de Noirétable), à Ailleux (c. de Boën) et à Moingt (c. de Montbrison); dans l'Isère, à Presles-en-Royans (c. de Pont-en-Royans), au Villars-de-Lans et au Fréney-d'Oisans; dans les Hautes-Alpes, à la Salle (c. de Monétier)¹; dans la Drôme à Triors (c. de Romans), à Bourg-du-Péage, à Chanos-Curson (c. de Tain);

A *ou-oul* presque partout dans l'Isère, sauf dans les quelques localités où nous avons trouvé *é-éz*, *i-iz*, *i-y*; dans la Drôme, à Saint-Donat, à Châtillon-Saint-Jean (c. de Romans), à la Chapelle-en-Vercors, à Saint-Jean-en-Royans;

A *u-ul* dans l'Isère, à Oyeu (c. de Virieu).

Enfin, au sing. *i-il* correspond toujours le plur. *i-il*; toutefois, on trouve *i-z* ou *i-y* dans quelques localités (voir plus haut).

1. D'après Chabrand et de Rochas, on emploie dans les vallées vaudoises *ous* et *i-il*.

LES FORMES TONIQUES

L'ancien *il*, de *illi*, n'a laissé aucune trace dans notre région : partout on emploie, au sujet comme au régime, les formes toniques issues de *illos*. Cet emploi de l'accusatif en fonction de sujet est très ancien en provençal ; dans le Velay, il ne semble pas remonter au delà de la 2^e moitié du XV^e siècle. Dans une pièce en langue vulgaire, datée de 1418 et conservée par l'annaliste Médicis (*Chroniques de Médicis*, publiées par A. Chassaing, Le Puy, Marchessou, 1869, t. I, p. 242), le suj. plur. est *il* comme dans les chartes du XII^e siècle¹ ; on trouve encore la même forme dans une délibération des consuls du Puy de 1428 (*ibid.*, p. 151). Mais dans une autre pièce datée de 1476 (*ibid.*, p. 261), *ils* sujet plur. est employé une fois, *els* trois fois ; au XVII^e siècle, dans les Noëls de Cordat (1631-1648), on trouve *yeusses* (= probablement *yèuses*) sujet et régime (*Recueil de Noëls*, publiés par J.-B. Payrard, Le Puy, 1876, noël VI, str. 6, VIII, 7, XI, 12).

Si l'on met à part la forme rare *zis*, les successeurs de *illos* peuvent se diviser en trois catégories :

1^o Les formes où l'*l* final de *els* < *illos*, s'est vocalisé : *èw*, *yèw*, *jèw*, *jèuses*, *yous* ;

2^o Les formes qui, peut-être sous l'influence de l'article plur. *los*, ont conservé *os* final : *èlos*, *èlou*, *élous*, *yélou*, *yélous*, *ilou*, *ilous*, *zélou*, *zélous*, *jélou* ;

1. Cf. *Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay*, publ. par A. Chassaing, Paris 1882, charte II ; et *Cart. des Hospitaliers du Velay*, publ. par A. Chassaing, Paris, 1888, p. 25.

3° Les formes où *os* final est représenté par *é, és, éy, i, èv, euy* : *élé, zélé, élés, vélés, zélés, zilés, zulés, -éléy, zéléy, jéléys, -éli, élis, zéli, -zéléï, zeleuy*.

S final persiste d'ordinaire ; à l'initiale, on ajoute souvent un *v* ou une chuintante, *j, y, z*, comme au singulier.

Il n'y a pas de corrélation précise entre les formes du plur. et celles du sing. : par exemple, le domaine des formes du sing. en *élou* ne coïncide nullement avec celui des formes du plur. de même type ; le plur. *élou* correspond, suivant les lieux, aux formes du sing. *élou, èw, élé, el, éy*.

1° La forme **zis**

Cette forme ne nous est signalée qu'à Pinols, dans la vallée de l'Allier (arr. de Brioude (Haute-Loire) ; elle correspond au sing. *zi* et doit sans doute s'expliquer de la même façon.

2° Les formes **èw, y. j+èw, jèwses, vous**

Leur domaine est fort restreint ; il ne comprend guère que le centre de l'Ardèche et quelques communes de la Haute-Loire, à l'est du département¹.

On dit *èw* à Saint-Pierre-ville et à Saint-Julien-en-Saint-Alban (c. de Chomérac), *èw*, ou *jèw* à Baix (c. de Chomérac) ; au Cheylard, *èw* coexiste avec *élou*, forme des localités voisines ; on emploie *yèw* à Lavilledieu (c. de Villeneuve-de-Berg ; *jèwses* est un

1. Mistral signale *èws* (= *èws*) en Béarn et en Périgord, *yèws* (= *yèws*) en Limousin ; Chabrand et de Rochas ont trouvé *èws* dans la vallée de Barcelonnette, *ous* à côté de *il* dans les vallées vaudoises.

plur. redoublé, qui coexiste avec *élous* à Freycenet-Latour (c. du Monastier)¹; *yous*, à côté de *zélous*, à Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil), est une contraction de *yèrs*.

èw, *jèw*, *jèwses* correspondent aux formes du sing. *élé*, *jélé*; *yèw* correspond à *yél* et *yous* à *zèy*.

3^e Les formes **élou(s)**, **y**, **j**, **z+élou(s)**, **ilou(s)**

Leur domaine est assez étendu: on les trouve dans la Haute-Loire, au nord et à l'est, presque partout dans l'Ardèche, dans la vallée de la Drôme, au sud de l'arr. de Grenoble (Isère) et dans quelques communes des Hautes-Alpes. S final s'est maintenu en général, sauf au nord de la Haute-Loire, au sud-est de l'Ardèche et dans la vallée de la Drôme.

Elou plur. correspond à *uo* sing. à Mens (Isère); à *èw* à Corps (Isère); à *élou* dans la Drôme à Die, à Grâne (c. de Crest); dans la Haute-Loire à la Chapelle-d'Aurec (c. de Monistrol-sur-Loire); à *élé* partout ailleurs, à Marsanne² dans la Drôme, au Cheylard, à Saint-Victor (c. de Saint-Félicien), à Vernoux et à Boffres (c. Vernoux), à Devesset (c. de Saint-Agrève), à Coucouron et à Gilhoc dans l'Ardèche; à Saint-Voy (c. de Tence), dans la Haute-Loire.

Elos ne nous est signalé qu'à Pradelles, au sud de la Haute-Loire, où le sing. est *el*.

Elous correspond à *èw* dans les Hautes-Alpes, à Chorges et à Saint-Julien-en-Beauchène (c. d'Aspres); à *élou* à Beaufort (c. de Crest-N.), dans la Drôme; à

1. De *jèwses* il faut rapprocher le *yousses* des *Noëls* de Cordat; l'abbé Cordat était né à Solignac, à peu près dans la même région que Freycenet-Latour.

2. A Marsanne, on dit plutôt *èlow* que *élou*.

él dans l'Ardèche, à Gras (c. de Bourg-Saint-Andéol), à Payzac (c. de Joyeuse) et à Valgorge; à *yél* à Vallon et à Salavas (c. de Vallon), dans l'Ardèche; à *élé* à Saint-Agrève, dans l'Ardèche, à Saint-Voy et au Chambon-de-Tence (c. de Tence) et à Freycenet-Latour (c. du Monastier, où l'on emploie aussi *jèuses*, dans la Haute-Loire.

Yélo n'est signalé qu'à la Roche-de-Glun (c. de Tain, Drôme), où le sing. est *yélé*.

On emploie *yélou* au plur. et au sing. dans la Drôme, à Chabeuil et à Montmeyran (c. de Chabeuil), et à Beaumont (c. de Valence). Ailleurs, *yélou* plur. correspond à *yélé* sing. à Mirmande (c. de Loriol, Drôme), et à Gillhoc (Ardèche); à *zay* à Craponne (Haute-Loire); à *yél* à Montpezat, dans l'Ardèche.

Le *s* final s'est maintenu dans *yélous* qui correspond à *él* sing. à Lablachère (c. de Joyeuse), et à Valgorge dans l'Ardèche; à *yél* à Joyeuse, à Thueyts, à Saint-Jean-le-Centenier (c. de Villeneuve-de-Berg); à *yèr* à Burzet; à *yélé* à Jaujac (c. de Thueyts), dans l'Ardèche.

Ihou et *ilous* ne se trouvent que dans la Haute-Loire et dans l'Ardèche; le 1^{er} correspond à *il* sing. à Boisset (c. de Bas), et à Araules (c. d'Yssingeaux); le 2^e à *ilé* à Fay-le-Froid, et non loin de là, dans l'Ardèche, à la Chapelle-sous-Chanéac (c. de Saint-Martin-de-Valamas), et jusqu'à Silhae (c. de Vernoux). Mistral signale *ilou* plur. en Dauphiné; nous n'en avons pas d'exemple dans cette région.

Yélou plur. correspond à *jèr* sing. à Menglon (c. de Châtillon-en-Diois), dans la Drôme.

Zélou correspond à *zèr* à Bouvières (c. de Bourdeaux, Drôme), à *zèy* à Jullianges (c. de la Chaise-

Dieu), et à Chomelix (c. de Craponne), dans la Haute-Loire; mais on trouve *zélous* plur. à côté de *zél* sing. à Béage (c. de Montpezat, Ardèche), à côté de *zèy* à Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil) et à Freycenet-Latour (c. du Monastier), dans la Haute-Loire).

4° Les formes **élé(s), éléy, éli(s), v, z. j+élé(s), éléy, éli, etc.**

Ces formes sont propres au sud de notre région : on ne les trouve que dans la Haute-Loire, à l'ouest et au sud, dans quelques communes de l'Ardèche, au sud de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Élés correspond à *él* à Saint-Paul-le-Jeune (c. des Vans), dans l'Ardèche; à *èw* à Séderon, dans la Drôme; à Aspres et à Laragne, dans les Hautes-Alpes. Mais dans les Hautes-Alpes, on trouve plus fréquemment le plur. *vèlés* en corrélation avec le sing. *vèw*, notamment à Saint-Étienne-en-Dévoluy, à Saint-Julien-en-Champsaur (c. de Saint-Bonnet), à Sigoyer (c. de Tallard), à Savines et à Réallon (c. de Savines). D'après Mistral, *èles* est une forme du Languedoc et du Rouergue.

Zéles correspond à *zél* à Saint-Étienne-de-Lugdarès (Ardèche), et à *zi, zie* à Saugues (Haute-Loire); à Blesle (Haute-Loire), le plur. est *zélé*, le sing. *zèy*. Au Monastier et à Cayres, dans la Haute-Loire, nous trouvons la forme *zales* qui correspond, là à *zèy*, ici à *zi*. Enfin, à Taulignan (Drôme), *jélèys* correspond à *èw* sing.

Éléy correspond à *él* à Viviers (Ardèche), à *élé* à Sauzet (c. de Marsanne, Drôme); à *èw* à Grignau; à

Baume-de-Transit et à Suze-la-Rousse (c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux). *Zéléy* correspond à *zélé* sing. à Sauzet encore, à Pont-de-Barret (c. de Dieulefit; à *zèw* à Dieulefit, à Vese et à Montjoux (c. de Dieulefit). Dans la Haute-Loire, nous trouvons les formes *zèlèü* à la Chaise-Dieu et à Anzon, *zeleuy* à Frugières-le-Pin (c. de Paulhaguet; toutes deux correspondent au sing. *zèy*.

A Donzère, dans la Drôme, à Molines-en-Queyras, dans les Hautes-Alpes, le plur. est *éli*, le sing. *èl* ici, là *èw*. Chabrand et de Rochas indiquent *éli* ou *élès* pour le Queyras. A Suze-la-Rousse, dans la Drôme, on trouve à la fois *éli*, *élis*, et *élèy*. Mistral donne *éli* pour Marseille, *élis* pour le Languedoc et la Gascogne. Enfin, on trouve *zéli* plur. à côté du sing. *zi* à Brioude (Haute-Loire); dans les deux formes, *i* semble résulter d'une réduction de *èy*.

L. VIGNON.

LES DEUS VERBES " PASSER "

Passer signifie en soi « faire des pas, avancer », au propre ou au figuré : passer devant quelqu'un, passer d'un endroit à un autre, passer par un endroit ; le temps passe (avance, marche).

De cette signification intransitive, on tire facilement trois significations transitives tout à fait normales :

1° « Passer son chemin », semblable à *dormir un bon somme*. En effet *passer*, c'est faire route, faire chemin, comme *dormir*, c'est faire un somme. Le verbe prend comme complément direct le nom de l'action même qu'il représente.

2° « Passer un pont, une rivière, une journée », c'est-à-dire franchir en passant, en avançant.

3° « Passer un voyageur sur l'autre rive, » c'est-à-dire faire que le voyageur passe. « Passer un acte ou un traité, » c'est proprement le faire passer dans l'écriture, le mettre par écrit.

Quand on applique l'idée de passer (avancer), non plus au temps en général, mais à une durée précise ou à un événement, on emploie le réfléchi intransitif *se passer* : « Il faut que jeunesse *se passe*, la journée *s'est passée* sans incidents, les choses *se passeront* comme je vous le dis. » Il y a là l'idée de « suivre son cours, arriver à son terme », ce qui explique l'inter-

vention du pronom réfléchi. Le temps précis ou l'événement qui « passe » a un terme qui lui est propre, et vers lequel il s'avance.

Rien n'est plus simple que de rattacher aux significations que nous venons d'énumérer un certain nombre des acceptions particulières de *passer* ou de *se passer*. Ainsi « passer maître », c'est « *avancer* maître, devenir maître *en avançant* ».

Mais il y a d'autres acceptions qui s'éloignent considérablement du sens propre de *passer*=*avancer*. Ainsi : *passer* une faute à quelqu'un, *se passer* de boire, et archaïquement *se passer* de peu ou à peu (= *se contenter* de peu). L'ancienne langue employait la locution « *passer* et accorder » (G.), où *passer* est synonyme d'*accorder*.

Ces acceptions sont voisines les unes des autres et rappèlent les sens de *souffrir* et de l'archaïque *se souffrir*. Joinville (20) : « Il s'en fust bien *souffers* (il s'en fût bien dispensé, passé), s'il vousist. » Le même (246) : « . . . dont je en nommeroie bien, desquieus je me *soufferrai* (je me dispenserai, et non je me tairai, comme on traduit quelquefois). Le même (64) : « Et lors *se souffrèrent* li prelat (se contentèrent, n'insistèrent pas). » Le même (661) : « Sire, vous devez mout *souffrir* à Poince l'escuier (beaucoup pardonner, en passer beaucoup à). » Une ordonnance de juin 1313 parle de barons qui, pour maintenir leur état, « ne se peuvent *souffrir* de vaissellemeute » (se passer de). Même sens

1. Du Villars (dans Godefroy) : « si c'est chose convenable que les choses *passent* de cette sorte. » Le pronom réfléchi ne s'est pas introduit dans *passer* appliqué à un être vivant qui s'achemine vers sa fin, ou à une couleur qui s'altère : « Madame a *passé* ainsi que l'herbe des champs. »

de *se souffrir* dans un texte du XIV^e siècle, cité par Du Cange.

Il faut remarquer, d'autre part, qu'on va facilement du sens de *souffrir* au sens de *supporter*, et inversement : le latin *pati* a passé du premier sens au second, et *souffrir* signifie étymologiquement « supporter ».

Dès lors, le verbe *passer*, *se passer*, dans les acceptions qui se rapprochent de celles de *souffrir*, *se souffrir*, ne viendrait-il pas d'un *passare* formé sur *passus* de *pati* (comme *ausare* formé sur *ausus*)? Ce verbe *passer*, n'ayant aucun rapport avec l'autre, aurait signifié proprement « souffrir, supporter, tolérer », ce qui expliquerait fort bien que *passer* et *souffrir*, *se passer* et *se souffrir* aient pu avoir des sens communs. « Passer la soif et la faim », dans *Saint-Alexis*, c'est les *souffrir*, les *supporter*. Quand on *pass*e aux écoliers cinq fautes dans une dictée, on *tolère* ces fautes. « Passer condamnation, » c'est *tolérer*, admettre une condamnation sans protester.

Se passer, c'est « supporter par soi-même, avoir sa suffisance ». Avec un complément amené par *de*, suivant qu'on donne à la préposition le sens de *hors de*, ou celui de *en usant de*, on obtient l'acception actuelle de « *se passer* d'une chose » (avoir sa suffisance en dehors de cette chose, supporter d'en être privé), et l'acception archaïque de « *se passer* à une chose ou d'une chose » = avoir sa suffisance avec cette chose, s'en contenter. Calvin (dans G.) : « L'homme *se doit passer* d'une femme quand il l'a prise. »

Toutefois, je ne suis pas d'avis que dans *Passe encor de bâtir* on ait le sens de *tolérer*. Il y a une différence essentielle entre « Je lui *pass*e de bâtir à son âge », c'est-à-dire « j'*admets* qu'il bâtisse »

(sens de *pâtir*) et « *Passe encor de bâtir* », qui signifie : « bâtir, cela passe encore, cela *va bien* ». On a là une acception dérivée du verbe *passer* = *avancer*, *aller*, et non de *passer* = *supporter*¹. L. C.

1. M. Antoine Thomas, auquel j'ai communiqué cette note en épreuves, se demande si *pâtir* n'a pas le droit de réclamer encore plus : à priori, rien n'empêche de rattacher *passer son temps, sa vie*, au latin *pâtir atatem*, qui est de style.

COMPTES RENDUS

Oskar HAAG. — *Die Latinität Fredegars*, Erlangen, 1898, Imp. Fr. Junge, in-8°, de 98 pp.

Le livre de M. Haag sur le latin de Frédégaire (paru d'abord en article dans les *Romanische Forschungen*) est une intéressante contribution à l'étude du latin postclassique. Les Chroniques de Frédégaire sont écrites dans un latin qui en fait de barbarie ne le cède en rien à celui de Grégoire de Tours. Ayant eu moi-même l'occasion d'étudier Frédégaire, j'ai noté quelques faits qui avaient échappé à M. Haag; quelques points de son travail me paraissent aussi contestables. Ces deux raisons suffiront pour justifier la longueur inusitée du présent « compte rendu ».

Je regrette que M. O. Haag n'ait pas étudié le *Vocabulaire* en même temps que la Phonétique, la Morphologie et la Syntaxe. L'index de M. Krusch n'est certainement pas suffisant; je trouve même que c'est la partie faible de son admirable édition. L'étude du *Vocabulaire* reste donc à faire, et je n'ai d'ailleurs pas l'intention de l'entreprendre. Mais voici quelques mots qui manquent à l'index de M. Krusch et qui montreront que romanistes et latinistes trouveront encore à glaner dans Frédégaire.

Adunare, manque à l'index, 139, 6; 139, 20; *adhunare*, 125, 21.

Adtrago pour *adtraho*, 165, 4, *pass.* 165, 33.

Altarium, 28, 12, à ajouter aux exemples de la forme *altarium* donnés par NEUE, *Formenlehre*², 1, 556.

1. Pour ne pas compliquer la notation des renvois, je me dispenserai dans les exemples cités de noter à quel chroniqueur ils appartiennent. Il suffit de savoir que les *Continuationes* (IV^a, IV^b, IV^c) qui sont du VIII^e siècle sont contenues dans les pages 168-193 de l'édition Krusch.

Ambiatu, 123, 3.

Ambulare, in *Frantia ambulare praecepit*, 188, 1.

Apostolicus, « sanctus ac apostolicus Remedius, » 98, 29.

Cf. a. fr. *apostoiles. Papa Romensis (papam Romensem), apostolicum Iohannem*, 83, 25.

Auziliare, neutre employé substantivement dans le sens de *auxilium* : *qui eorum auxiliare presumpserant*, 107, 2.

Casa, dans l'expression *ad cuiusdam uillole casam*, 69, 6.

Causas, avec le sens de *choses* : *impias causas facere non deberent*, 183, 22.

Gentenarium (auri), 114, 17, à ajouter à l'exemple, noté par M. Krusch, dans l'index.

Cobicularius, 139, 29. C'est sans doute au même passage que se rapporte la note de M. Krusch (s. u. *cubicularius*) : « Cubicularium : Bertharius » sans renvoi.

Consilius, dans le sens de *conseiller*, 87, 17; 100, 10.

Consiliosus, 151, 11. Krusch, note *consiliose adv.*, 151, 10, ce qui est une erreur. Le second exemple cité par M. Krusch, *consiliose*, n'est certainement pas l'adverbe. Voici le texte (112, 12 et non 122, 10, comme l'a noté M. Krusch) : *Austrasiae ualde consiliosae dicent ad eum* en latin classique : *Austrasii ualde consiliosi dicunt ad eum*. La graphie *ae* pour *i* se présente presque à chaque ligne dans Frédégaire. Ainsi *consiliose* n'existe pas dans Frédégaire, tout au moins dans les deux cas cités plus haut il s'agit de *consiliosus*.

Corpus, *conuersari in corpore*, 116, 26, être en vie, cf. *in corpore esse, Siluiae Peregrinatio*, éd. P. Geyer, 71, 1.

Creditarius, 96, 19, et non pas 96, 15.

Desponsare (*disponsauit*), 105, 14, avec un double accusatif. M. Krusch ne cite que le participe *disponsata* (133, 15).

Dorsum (*ad dorsum obidiens*), 81, 14. M. Krusch a traduit à l'index : *ab tergo*. Je ne comprends pas ce que cela veut dire. *Ad dorsum obedire* paraît une expression toute faite pour exprimer l'obéissance absolue. Peut-être le mot

s'est-il dit des domestiques qui servaient placés derrière leurs maîtres ? La phrase complète est : *ad instar puerum meum mihi ad dorsum obidiens*.

Erstare, mora extante, 118, 18; 146, 24. Le mot s'est confondu avec *estare* (*stare*), à moins que ce ne soit le mot *stare* lui-même (Cf. *stremitas* pour *extremitas*).

Follis, 90, 6, sac d'argent ? Cf. GEORGES, *Lat. d. W. s. u.*

Fraudulenter (fraudolenter), 75, 8.

Furavit, 81, 28; *furauerat*, 81, 29. La forme classique du verbe est *furor* déponent. La forme active paraît être postclassique, si on en juge par les exemples de GEORGES, *Lat.-d. W.*⁷, qui cite *furabis, furauerit, furasse*, etc. Le mot manque à l'*index* de M. Krusch.

Generalis (exercitus), 180, 16.

In giro, 184, 17. Fréquent dans la *Silviae Peregrinatio*.

Glandolaria (clades), déjà relevé par M. Krusch, est digne de remarque. Les parlars provençaux modernes connaissent le verbe *englanda, anéantir, abimer*, qui, lui aussi, se rattache à l'idée exprimée par *glans, glandis*.

Heremis (abl. plur.) de *erema, orum*, Cod. Just., 11, 57, 4 ?

Integer, entier. *Integrum Spaniae regnum tenet*, 110, 6; M. Krusch cite *integritas = l'ensemble*.

Lanaria, lanariae filiam, 108, 21, ouvrière qui travaille la laine. Cf. *lanarius*, ouvrier qui travaille la laine, dans GEORGES, s. u.

Mirabilia (plur. neutre), les miracles : *cuius uita et mirabilia quae fecit Seuerus*, 70, 20.

Negare (p. *necare*), faire périr, 57, 8; 57, 11, etc., et *noyer* dans l'exemple suivant : *matrem eius, lapidem ad collo legata, negare iussisti*, 100, 28.

Nullatenus, 74, 6.

Olloa, olloa ignis, 83, 29 ?

Ospiciolum (pour *hospitiolum*), 61, 28 = petite maison.

Paenitus (class. *penitus*), nullement : *paenitus aliter ad ipso non repedabo*, 126, 13.

- Pagensis*, subst. masc., 165, 6; 142, 18 (cité par M. Krusch), les habitants d'un même *pagus*, prov. *pages*.
- Palatio*, 168, 7 : *ualle Corbaria palatio occurrit*. J'écrirais le mot avec une majuscule; la localité s'appelle encore auj. *les Palais*, elle est citée dans les *Gesta Caroli Magni ad Carcassonam*, éd. SCHNEEGANS.
- Patrenus*, 82, 14 (pour *patrinus*), prov. *pairi* à côté de l'ancien français *parrins*.
- Patriocinium*, class. *patrocinium*, 143, 15.
- Pera*, sac, sac de mendiant, 99, 23.
- Peruius*, 131, 7, passage, substantif de même formation que *peruium*, Tacite, *Hist.*, 3, 8.
- Plenum. ad plenum*, 69, 18, cf. fr. à *plein. Siluiæ Peregr.*, 50, 15. Cf. *ad plenitudinem paupertatis*, 127, 8 = jusqu'à la pauvreté complète.
- Pomarium*, verger, 85, 16.
- Prestolatis*, 174, 23 (*ann... prestolatis*), ablat. plur. part. pass. *passif* de *praestolo* ?
- Quatragenarius* (p. *quadragenarius*), *aetate quatragenaria*, 112, 31.
- Refrendarius*, 115, 5.
- Refutare*, *refuser* : *emplendum refutat*. 162, 16.
- Regnata*, Tracia usque regnata, 59, 15.
- Romensis* = *Romanus*, 83, 25.
- Saccellum*, diminutif de *saccus*, 96, 20 = *petit sac*. Au neutre, d'après *quod* qui suit. Georges ne donne qu'un exemple du neutre (Plin., *Val.*, 2, 18) = *petit sac que l'on met autour d'un membre malade*.
- Sementiusus*, que l'on peut ensemenecer : *prata sementiua*, 32, 7.
- Senior*, en parlant d'une femme *senior Antonia*, 85, 16.
- Solarium*, 83, 11 : une *terrasse* ? Cf. GEORGES, s. u. *solarius*.
- Solatium*. Le mot est assez fréquent avec le sens de *auxilium* (noté par M. Krusch). Aux exemples cités par M. Kr. il faut ajouter les suivants : *per solatium Dagoberti*, 121, 11;

illius uirtutem et *solatium* Wandalus (-os) superabis, 87, 6; cum *solatio* Theuderici, 103, 31 (M. Kr. a noté simplement 103, comme il y a deux exemples, je les cite à nouveau). Du sens de *secours* à celui de *compagnie* il n'y a pas loin, et on sait la fortune du mot *soulats* dans l'ancien provençal. Cf. BONNET, *Le lat. de Grégoire de Tours*, p. 291.

Stratum, filias... *strato* sumebant, 144, 24, avec le sens de *lit, matelas*; in castris... quinquaginta... milia ex militibus... in *stratum* mortui sunt, 154, 3.

Superstitiosus, 183, 22, *violent* : *superstitiosas* hac(ae) impias causas. M. Kr. n'a noté que l'adverbe *supersticiose* = *violenter*, 109, 6.

Triduanum (ieiunium), 127, 2; 129, 12. Cf. dans la *Siluiæ Peregrinatio* (éd. P. Geyer) *triduana statua*, 61, 31, *fucto*... *triduano*, 64, 31.

Uallare, au propre = *protéger* (Douae alueo *uallante*), au fig. = *entourer* (illi gemino *uallati* periculo), 137, 23.

Uegetus, *vif* : membris *uegitus* (pour *uegetus*), 92, 21.

Uinarius (minister), 52, 22.

Uisare, trois exemples dans la même page 78 : *uisaueris*, 78, 9; *uisauerint*, 78, 10; *uisai*, 78, 14; fr. *viser*.

PHONÉTIQUE. — L'auteur cite quatre exemples de *a* tonique passé à *e* : *primetus* (pour *primatus*), *clodecas* (p. *cloacas*), *laeteris* (p. *lactaris*) : ces trois premiers exemples s'expliquent par d'autres raisons que par des raisons phonétiques. Tout autre est le mot *agnetus* (p. *agnatus*) qui est un « témoignage important qu'au milieu du VII^e siècle le son *a* ne s'était pas maintenu intact ». Le témoignage aurait en effet son importance, si *agnetus* représentait *agnatus*, mais il est mis pour *agnitus*. Voici la phrase de Prédégairé : « et si quis *agnetus* prodedisse, capite puniendus esset, » 81, 9; il me semble que le sens ne peut être que le suivant : « Si quelqu'un était reconnu avoir trahi, était reconnu coupable de trahison... » Il faut donc rayer cet exemple, et les trois autres ne prouvent rien.

§ 22. (A posttonique à l'intérieur d'un mot). Voici un exemple important à ajouter à *Isera* < *Isära*; c'est *Adice*, 178, 1. La forme remonte à *Adece* pour *Atace* forme classique (*Atäce*, proparoxyton, cf. NEUE, *Formenlehre*² . . ., I, 140). La confusion entre *e* et *i* étant très fréquente chez Frédégaire, *i* n'a pas lieu de nous surprendre. Cet *i* posttonique s'est maintenu dans les parlars languedociens actuels où *Adece* est représenté par *Aude*. En revanche, on trouve *Agatem* et non *Agetem*, forme par laquelle le mot a dû passer avant d'arriver à sa forme actuelle *Ate* (Agde, département de l'Hérault). De même on trouve dans Frédégaire *Rhodanum* et non *Rhodenum*, réclaté par le prov. *Róze*.

A posttonique faisant partie d'une syllabe finale : à côté de *Arabim* § 22 il faut citer les formes suivantes : in *Gallies* prorumpunt, 111, 9; in *Gallies* destinant, 111, 13; per *Spanies*, 71, 5. Je sais bien que ces formes peuvent aussi bien représenter chez les chroniqueurs des ablatifs-datifs, pourtant rapprochées des autres exemples donnés par M. H., elles me paraissent plaider, elles aussi, en faveur d'une réduction de *a* posttonique après *i*.

A protonique (§ 24). Le latin *Garumna* est représenté plusieurs fois par *Geronna* et *Ieronna*. La forme, ajoute M. Haag, n'est pas concluante, parce que la forme moderne *Garonne* renvoie à une région où *ga* ne passe pas à *g*, mais reste sans changement. Il me semble au contraire que la forme est importante et qu'elle est un des premiers stades du développement qui l'a conduite à *Gironde*. Il faut se souvenir en effet que le cours inférieur de la Garonne (rive droite), au moins après Bordeaux, appartient à une région où *ga* ne reste pas sans changement et *Garumna* y est devenu *Gironde*. C'est la théorie souvent exposée par M. W. Förster (du moins dans ses cours).

La forme *femine* (§ 22) me paraît bien étrange. Je me demande s'il ne faut pas y voir un phénomène de flexion, non de phonétique. L'influence des mots comme *lumine*,

flumine, pourrait bien avoir été plus grande que ne le croit M. Haag. Le provençal moderne connaît une forme *feme* qui renvoie à *femine*; dans le parler de Lézignan *fème* a un *e* ouvert ('*fème* = la *femelle*, jamais la *femme*, *fenno*). Est-ce que le mot *fèmen*, autre forme de *fèmur*, aurait fait changer la flexion du mot et la qualité de l'*e* ?

Aus représentants du lat. *prehensa* > *presa* pour *praeda* (it., esp., portg.), il faut ajouter le prov. *prézo*, également avec un *e* fermé. Le lang. mod. *sépio* représente *sēpia*, tandis que fr. *sèche* renvoie à *saepia* [*sēpia*].

Le passage de *i* protonique à *e*, quand la syllabe suivante contient un *i*, a laissé de nombreuses traces.

A côté de *deuino*, 154, 4, cité par M. Haag (et mis à tort parmi les exemples de *ĩ*, § 27, III), il faut mettre: *Caeciliam* 64, 12 (pour *Siciliam*: *ae* pour *e* est très fréquent); *menistri*, 135, 26; *admenistrata*, 135, 21; *menistrarent*, 32, 3; *menisterium*, passim, *uedisset*, 135, 8, *Beblioticam*, 62, 17, est cité par M. Haag comme exemple du passage de *e* tonique à *i*. Il n'est pas nécessaire, pour que la dissimilation vocalique se produise, que la syllabe qui contient le second *i* soit accentuée ni que le premier *i* soit bref (*uedissent*). Les mêmes lois phonétiques appliquées à des phénomènes semblables donnent dans les parlers languedociens modernes pour les mots fr. *ministre*, *bibliothèque*, la prononciation *menistre*, *bebliotèco*.

§ 30. *U* (long) protonique: est-il bien sûr que *rimore* pour *rūmore* soit une faute de copiste?

Oo s'est réduit à *o* dans *coperuit*, 139, 27.

Parmi les exemples du groupe *īm* posttonique il est intéressant de noter *secon* (class. *secum*) qui a une physionomie toute romane.

De même, § 12, pour *i* latin représenté par *e*: *estar* 155, 15, *hestoria* (*historia*), 69, 23.

O fermé tonique. Il faut noter son changement en *a* dans *Magancia*, 158, 15 (= *Mogontia*, Mayence). Le mot se présente sous plusieurs formes: *Magontia*, *Mogancia*, etc. Cf. l'*index* des noms propres dans l'édition Krusch, p. 544 b.

M. G. Baist a expliqué ces formes dans KLUGE, *Etym. Wörterbuch der d. Spr.* (6^e éd. s. u. *Pfalz*); il reconnaît dans l'ancien haut-allemand *Magensa* l'analogie des finales de noms de ville en *-antia, -entia*.

A côté de *stilla* pour *stella* (§ 9), il faut citer un autre mot *satilletibus*, 105, 2, qui présente la même confusion d'un groupe *-ell* ayant l'apparence d'un suffixe. Confusion inverse dans *maxella* pour *maxilla*, 110, 16.

Isra pour *Isera* n'est pas le seul exemple, comme le croit M. Haag, qui prouve que la pénultième est tombée au milieu du VIII^e siècle. *Beturgas* pour *Bituricas*, 180. 7 (Bourges, est aussi important. On trouve des syncopes après le premier accent dans les cas suivants: *Arlato* pour *Arelato* (fr. *Arles*), 75, 14: *aedecatae* p. *aedificatae*, 159, 30. où il y a peut-être une faute de copiste. Cf. encore *Meruens*, 114, 7 (p. *Merouens*): le nom germanique *Rādbodo* (E. Mackel, *Die germ. Elemente...*, p. 32) se présente sous la forme *Ratbodus* et *Radebodus*. a. fr. *Radebot* (Mackel, p. 18).

Aux exemples de *scarablakti materem*, 108, 19 (p. *matrem*), et *magisteri*, 93, 16 (p. *magistri*), il faut ajouter *liberas* p. *libras*: *pensante quingentas liberas*, 74, 23. La théorie de M. Neumann pour expliquer ces formes est séduisante, j'aime mieux voir dans le premier cas l'analogie du thème du nominatif ou des mots en *-erem*. comme le dit M. Haag, et dans le second du thème *liber*.

CONSONANTISME. *Purgundiam* (pour *Burgundiam*) me paraît, quoique le *p* soit initial, le résultat d'une confusion semblable à celle qui a amené à l'intérieur des mots *concupinam*. Cette explication me paraît en tout cas plus vraisemblable que d'admettre l'influence d'une glose grecque $\pi\rho\rho\gamma\acute{\iota}\nu\varsigma$.

Leuwas, 101, 1 (*leuwas*) pour *leugas*, qui a été oublié, a bien son importance pour la chronologie du fr. *lieue*.

Le groupe *ct* nous offre un curieux exemple de réduction à *c* (= *ts*?) dans *facione* pour *factione* (corrigé en *faccione* de première main), 151, 13.

Atripina et *Atrepeunus*, § 39. 2 (p. *Agripina, Agripinnus*),

représentent-ils une faute de copiste? Peut-être, mais ils peuvent être aussi le résultat de la confusion des groupes *tr—gr* (cf. le passage connu de *tl* à *cl*).

Des exemples certains prouvent que l'assibilation *ki-ti* était un fait accompli au milieu du VII^e siècle (§ 44). Ainsi on trouve avec confusion de *z* et de *c* *Beceanceorum*; un exemple tout aussi important a été oublié: *Bicianciam*, 66, 9.

Il faut rapprocher de *chetheris* (pour *ceteris*), qui prouve seulement que l'assibilation n'était pas encore générale, la graphie inverse *macenauant* pour *machinabant(ur)*, 166, 3. Il faut d'ailleurs ajouter que *cheteris* se trouve dans II, *macenauant* dans III.

P > b. Les exemples d'affaiblissement de *p* en *b* sont très fréquents; il faut relever *cubidus* (pour *cupidus*, cité § 40, 1), parce que les mots en *-idu* ont une histoire assez intéressante. *Cupidu* et *tepidu* en particulier, ont donné en prov. mod. *coubéz* et *tebéz*.

Ph est représenté par *f* et par *p* (§ 46). Il faut ajouter aus curieux exemples des deux graphies les deux suivants: *flisopatur*, 44, 30, et surtout *scava* pour *scapha*, cf. it. *scafa*.

§ 47, 3. *Coinomento* (= *cognomento*). L'*i* ne paraît pas être mis là simplement pour marquer la mouillure de la nasale¹. Il a sa valeur propre comme le prouve *Luiduno* < *Lugduno* cité dans le même paragraphe. Est-ce le même phénomène dans *dinuscetur* (pour *dignoscetur*), où l'*i* provenant du *g* se serait confondu avec l'*i* du préfixe?

Passage de *j* initial à *z*: à côté des formes *Zacob*, *Zafad* (p. *Iacob*, *Iaphat*), il faut mettre la suivante, oubliée par M. Haag: *Zezebelis* (p. *Iezabel*), 135, 2.

Dissimilation de *n* en *l*: ajouter *peculies* (= *pécuniis*) donné par les manuscrits les plus récents, 160, 12.

Pras (assez fréquent pour *pars*) s'explique par la confusion si fréquente des groupes *per*, *par* avec *pre*, *pra*: en voici un autre exemple, 170, 8. J'ai relevé deux autres phénomènes de

1. L'auteur n'est d'ailleurs pas très affirmatif: « *Möglicherweise gilt auch n für coinomentum* » (§ 47, 3).

même nature dans *preuagans*, 185, 3, et surtout *suprestitem*¹, 173, 7.

Ps réduit à *s* : M. Haag cite, p. 28, deux exemples de cette réduction : *seudoprophetia* et *sallencium* (*psallencium*) ; ce dernier se trouve encore 137, 14.

Pt initial se réduit également à *t* dans *Tolomeus* (= *Ptolomaeus*). Cf. Krusch, Index des noms propres. Déjà dans les meilleurs manuscrits de Pline, on trouve *tisana* pour *ptisana* (GEORGES⁷, *Lat.-d. Wörterb.*, s. u. *ptisana*). *Tolomais*, Inscr. Neap. 3395 (Georges). Trois formes dans H. Schuchardt, *Voc. des Vulg.*, I, 144 (Une des formes est celle qui a été citée par Georges).

S finale : ajouter aux exemples de la chute de *s* finale (qui d'ailleurs ne sont pas nombreux) *nemi*, 128, 21 (p. *nimis*).

L. *Genebaudus* n'est pas pour *Genebaldus* et n'offre pas un exemple de vocalisation de *l* au milieu du VII^e siècle. On peut se demander à ce propos ce qu'on doit penser de la forme que M. Krusch a notée dans son introduction à l'édition du *Liber Historiae Francorum* (même volume que Frédégaire, *Mon. GERM. HIST., Script. Rer. Merov.*, t. II, p. 226, 19). Après avoir décrit le manuscrit de Montpellier, H, 360, et montré par quelques exemples que la graphie en est intéressante pour ceux qui étudient la langue provençale, il ajoute : « *litteras al iam saeculo IX in au transisse* (cf. *altus*, haut *ex forma male emendata obaldiens pro obaudiens intelligitur*. » M. BEHRENS (SCHWAN-BEHRENS, *Gram. des Altfr.*⁴, § 174, 1) place la vocalisation de *l* dans le dialecte francien à la fin du XI^e siècle ; dans le groupe *al* la vocalisation aurait commencé un peu plus tôt (*etwas früher*). Sporadiquement elle aurait commencé beaucoup plus tôt. Il faut d'ailleurs avouer qu'un seul témoignage, — et encore indirect pour ainsi dire, — n'est pas très concluant.

G. Intervocalique devant l'accent, *g* tombe quelquefois

1. Le changement peut avoir été amené par ce fait que le groupe *rst* est difficile à prononcer. Cf. en tout cas le francique *first* > en fr. *feste*, prov. *fresta* (E. Mackel, *Die germ. Et.*, p. 8).

après un *i*; il faut ajouter aux exemples donnés par M. Haag *Rioilo* pour *Rigolio*, fr. *Rueil*, 124, 22.

Corridiae (malgré la graphie fréquente *iae* = *ii*) vient de *corrīgia*, et non de *corrīgium* (cf. fr. *la courroie*, prov. *la courréjo*).

H. Comment se fait-il qu'on ne trouve pas citées ici (il fallait au moins les citer à la morphologie), les formes *tragerē*, *uegere*, dont M. H. a parlé, 47, 2^b? M. Behrens (*Gram. des Altfr.*, § 403) explique ce *g* (postulé par le français *traire* ou le prov. *traire*) par le radical du parfait et écrit en conséquence **tragerē* comme **strugere* (fr. *détruire*).

Le chapitre iv (§ 76, *Komparation*) est un peu court. Il fallait noter que le superlatif avec *ualde* est fréquent (construction : *ualde longa* — *laudabilis ualde*; la première paraît plus usitée). Parmi les superlatifs en *-issimus* quelques-uns sont assez curieux : *infinītissimus*, 126, 16; *paganissimus*, 177, 4. Superlatif avec *per* : *perbreuiatus*, 32, 11. *Nimum* avec un superlatif dans *nimum argutissimus*, 131, 18. Les superlatifs sont construits comme des comparatifs dans les cas suivants : *fidelissimus ceteris*, 95, 15; *fortissemus cyteris regibus*, 97, 27.

Le superlatif n'étant plus senti dans *proximus*, on a formé là-dessus un comparatif *proxemior*, 81, 27.

1^{re} déclinaison. L'analogie du suffixe *-ariu* a amené la forme *ariis* dans *domus et ariis*, 115, 24. On voit moins facilement sous quelle influence *opera* 3^e déclinaison) est devenu *operia*, 57, 4 : est-ce sous l'influence de *innumerabilia*? (*innumerabilia* quoque *operia*). Aus deus exemples de génitifs en *-um*, on peut ajouter un second exemple de *litterum*, 132, 9.

3^e déclinaison (§ 64). C'est ici qu'il fallait citer *sacerdus* pour *sacerdos* (cité à tort sous la 2^e déclinaison) : *Macedus* (manque dans Haag) pour *Macedo*-s (sur *sacerdos*?) : *Alexander Magnus Macedus*, 153, 21.

Aus deus exemples d'adjectifs qui ont changé de déclinaison, on peut joindre *inlustrum*, 170, 20.

La forme du génitif *plebs* était à noter dans l'expression *tribunus plebs*, 55, 20.

Enfin à côté des deux nominatifs *urbis* et *orbis* (mis tous deux pour *urbs*), qui plaident pour la généralisation des formes en *is* au nominatif des imparisyllabiques, il faut mettre *hiemis* (p. *hiems*): *durissimus... hibernus hiemis*, 77, 22.

Termenibus (*per maritimis... termenibus*, 106, 10) manque. Il ne renvoie pas à *terminus*, mais à *termen*. La confusion entre radicaux terminés en *-inu* et en *-ine* se conçoit facilement, et en fait de nombreux exemples se retrouvent en latin. GEORGES, s. u. *termen*, en donne trois seulement, un archaïque, deux post-classiques, mais NEUE, *Form.*², 1, 571, en donne un bien plus grand nombre.

Cum *socrui* sua 171, 24, paraît être une faute amenée par la confusion avec le datif (Cf. pourtant le datif *socrui* dans le *C. I. L.* 5, 3729, d'après NEUE, *Form.*², 1, 357).

L'exposé de la déclinaison des mots empruntés au grec (§ 69) est incomplet.

Phalanx présente un exemple remarquable de confusion de formes: *phalangiae*, 90, 10; 101, 2; *phalanga*, 87, 24 (abl. sing.), *phalangis* (abl. dat. plur.), 87, 16.

Olympias est représenté par *olimpiadem*, 19, 14; *olympiadae* (abl. *ae = e*), 51, 8; *olympiadum*, 29, 27, *olympiades*, 29, 28 (acc. plur.).

Persida est devenu un nominatif: *omnes Perseda* (= *omnis Persida*), 126, 22.

Le passage du neutre (2^e décl.) au masculin est représenté par de nombreux exemples; de même le passage du neutre pluriel de la 2^e décl. au féminin singulier de la première. A côté de *sponsaliae* il aurait fallu citer *espunsalias* qui a une allure bien plus romane (déjà cité par M. Haag, mais à propos de *e* prothétique). *Spolia* féminin est fréquemment employé: cum multa *spolia* et praeda, 72, 10; cum *spolia* et praeda, 176, 17; cum plurima *spolia*, 175, 1, cf. 187, 22; 187, 8; 188, 7, etc. Coniugii *solamina* frueretur, 134, 20. *Castra*: Tullianus

de *Castra*, 68, 3; a *castra*, 80, 22 (Cf. le nom de la ville de *Castros*, département du Tarn (prononciation provençale) <*Castras*). *Promissa*, fr. la promesse : *Cothorum promissa destitutus*, 76, 7. *Auxiliae suae*, 153, 24 pourrait être également le génitif de *auxilia* (et non pas représenter seulement le génitif *auxilii*, comme le dit M. Haag), car on a *auxilia carit* (p. *caret*) et *uitam* (p. *uita*), 76, 7. *Milia* paraît être indéclinable dans... a *militum* 60 *milia*, 67, 6.

§ 72. « Fehler sind... *promissio non sortitur effectum*, 164, 31. » Je ne comprends pas ce qu'a voulu dire l'auteur, ou plutôt je m'aperçois qu'il a commis une étourderie. Le texte de Frédégaire est le suivant : *haec promissio non sortitur effectum*. Comment l'auteur a-t-il compris la phrase ? Elle ne peut pas signifier autre chose que ceci : « mais cette promesse n'obtient pas, n'a pas d'effet. » Je ne comprends pas comment *inssione regio* a pu être rapproché de *promissio non sortitur effectum*. La formule est d'ailleurs fréquente chez Frédégaire ; cf. *haec promissio sortitur effectum*, 158, 22, etc.

Pronoms. **Hic** (§ 74). M. Haag n'a pas relevé les formes *hii*. Elles ne représentent pas seulement *ii* ; comme il arrive souvent dans Grégoire de Tours, elles ont un sens « vraiment démonstratif et non corrélatif » (BONNET, *Grégoire de Tours*, p. 388), *Hii quattuor regis*, 132, 29 ; *hii duodice ducis*, 143, 14 ; *hii duo imperatores*, 152, 13 ; *hii tres pontificis*, 129, 13 ; *qui... hii sunt*, 22, 23 ; 23, 23 (ces deux derniers exemples cités par M. Haag à la syntaxe). *hii qui remanserunt*, 137, 19 ; sauf dans le dernier cas, il ne peut pas y avoir doute sur la valeur démonstrative de *hic*. Ainsi on a la forme *hy* dans le même cas : *hy duo*, 152, 21 ; 167, 32 ; aus cas obliques *his duobus regibus*, 147, 6 ; *has duas reginas*, 134, 13, etc.

Verbes. — Parfaits. Parfaits en *ui* : voici quelques autres exemples de parfaits en *-ui* ou de radicaux de parfaits en *-ui capui* réclamé par le provençal *caup* est cité par M. Haag ; *instetuit*, 159, 2 ; 159, 20, *poscuerit*, 83, 4. En revanche, *noherit* pour *noluerit*, 107, 8.

Quelques formes verbales renvoient à des verbes formés sur le supin : *occiserat*, 186, 17 ; *retrusit*, 116, 5 ; cf. même forme dans les *Notes tironiennes*, 131 (d'après GEORGES, s. u. *retrudo*). A noter aussi quelques emplois de fréquentatifs en *-sare* : *defensare* (*definsasse* p. *defensauisse*, 159, 5), *sponsant*, 100, 14.

Circumdasset, 131, 23, n'est pas cité.

Les verbes en *-io* (§ 82), forment quelquefois leur 3^e personne du pluriel en *-unt* (p. *-iunt*). Voici un exemple à ajouter : *concutunt*, 109, 27. Noter aussi *odens*, 139, 13 (Terullien et Vulgate : *odiens*, cf. GEORGES).

Le paragraphe 86 (*Deponentia*) n'est pas complet ; il manque des exemples de déponents employés comme passifs. Ils ne sont pas rares chez Frédégaire : *miraretur a plurimis*, 161, 18 ; *a nostris fari... miratus*, sum 89, 8 ; *tonica est sortita*, 126, 27 ; *profetiat quae... fuerunt praelocuti*, 58, 8 (*i = ae*).

Ab omnibus ueneraretur, 130, 9 ; *ortabatur a leudibus suis*, 131, 27. Le participe présent est employé avec un sens passif dans l'exemple suivant : *loco nominante Latofuo*, 128, 1.

Emploi d'un participe passé avec *habeo*. Les chroniqueurs connaissent naturellement l'emploi de *habeo* avec un participe passé passif. Aus neuf exemples qu'en donne M. Haag (§ 87) il faut ajouter le suivant : *conligatum habens*, 31, 15.

Changement de conjugaison (§ 88). Parmi les verbes qui ont changé de conjugaison *delire* est le plus représenté (ajouter *deliuit*, 107, 2). Il faut également noter *tradiret*, 108, 26 (fr. *trahir*).

Autre exemple de *fietur*, 88, 3 (ce qui fait cinq exemples en tout).

Deux formes remarquables de *esse* n'ont pas été notées : *fussent*, 110, 14 (p. *fuissent* et surtout *fore* (pour *fuerunt*) : *fore directa*, 135, 22. L'une et l'autre représentent des formes déjà toutes romanes (spécialement françaises ou provençales).

Parmi les composés (§ 94), il fallait citer *subdant*, 182, 6, écrit par analogie de *dant* (mais *subdunt*, 101, 25).

L'ablatif-datif est employé pour le nominatif dans le cas suivant : *ut homine ille interficiatur*, 79, 32. M. H. a commis une erreur en plaçant cet exemple sous la rubrique : Verbes *construits avec le datif* (§ 97); le mot fait ici fonction de sujet; ou bien il montre la généralisation du cas régime, ce qui d'ailleurs serait un peu surprenant avec un nom de personne à cette époque; ou il provient d'une confusion qui s'est faite dans l'esprit du chroniqueur entre le passif et l'actif. Voici la phrase : *non est utile gloriae tuae, ut homine ille* (class. *homo ille*) *interficiatur*, 79, 32.

Prépositions. — *Deinter* se rencontre deux fois dans Frédégaire (160, 6; 167, 15). L'auteur, après avoir cité ces exemples, ajoute : « Nous avons ici la première trace des composés de *de* avec une pure préposition (comparez fr. *dans*, *devers*, *dedans*, etc.), qui ne se trouvent pas encore chez Grégoire [de Tours]. »

Ceci n'est pas exact : en fait, on trouve de nombreux exemples de *de* suivi d'une préposition dans la *Silviae Peregrinatio*, et je les rassemblerai dans un prochain travail : *de inter* en particulier s'y trouve trois fois (chaque fois construit avec le verbe *exire* : dans Frédégaire une fois avec *exire*, une fois avec *egredi*). Cf. *Itinera Hierosolymitana*, éd. P. Geyer, Vienne, 1898, Index.

Ipse est employé comme article dans un très grand nombre de cas (§ 123). On sait que le mot a laissé des traces dans les dialectes provençaux où il a formé l'article *sa*. On regrette vivement ici que M. Haag n'ait pas fait le dénombrement complet des exemples et donné sous forme de tableau le résumé de ses observations.

Conjonctions. — Il faut encore noter : *post quod* (deux fois, chaque fois avec l'indicatif), 127, 24; 187, 24; *qua de re quare*), 146, 1.

Aus exemples de pluriel, avec des noms collectifs sujets

il faudrait joindre le suivant avec *unusquisque* : *unusquisque facerint*, 74, 20.

M. Haag cite cinq exemples de l'emploi du plus-que-parfait de l'indicatif à la place du plus-que-parfait du subjonctif (§ 141); il faut en ajouter un sixième : *paene fuerat exinde nimia multorum estragiis, nisi... fuisset*, 148, 15.

Les propositions infinitives après un *uerbum dicendi*, *sentiendi*, sont souvent remplacées par des propositions commençant par des conjonctions; les exemples abondent et M. Haag a rassemblé les plus importants (§§ 141, 145). En voici quelques autres : *promittens ut*, 116, 20; *uidentes quam*, 190, 19; *dicens quasi*, 131, 24; emploi de *quia* : *farī quia*, 89, 9. Ces trois constructions ne sont pas notées dans le paragraphe cité. Enfin aux exemples de *eo quod* (pour *quod*) après un *uerbum sentiendi* il faut ajouter *ostenderint eo quod*, 110, 17.

Signalons en terminant deux ou trois points importants du travail de M. Haag (ils sont d'ailleurs de la main de M. le prof. Baist, sous la direction de qui la thèse a été faite.)

Au paragraphe 69 se rattache une note très concise, sur les noms propres en *a*, *anem*. Frédégaire a, comme Grégoire de Tours, la déclinaison gotique des noms propres masculins *a*, *anem*). Mais en même temps on trouve chez Frédégaire (ce qui est inconnu de Grégoire) le passage de cette flexion aux noms propres féminins en *a* d'origine franque. Ainsi *Bobila*, *Teulila* (*Berta* aussi) sont formés d'après *Eudila*, *Sintila*. Ces faits importants pour la connaissance de la déclinaison en *-ain* méritent mieux que la petite note où ils sont rélégués¹.

§ 91. La forme *colestis* (deux fois dans Frédégaire) amène

1. Voici une note complémentaire que M. G. Baist a l'obligeance de me communiquer à ce sujet : « La flexion *Attila -anem* s'est étendue à l'époque dans le nord de l'Italie. Elle embrassait tout ce domaine roman dans lequel le germanique *-a>o* et *-ô>â* avait pénétré. Un reste de la flexion goïco-latine est encore *barbano* qui a été formé de *barba-barbanem*; à côté de cette forme on trouve encore au IX^e et au X^e siècle des formes comme « *grimani germanae meae* ».

l'auteur à s'occuper des deusièmes personnes du pluriel en ancien français. La théorie est ingénieuse : on admet ordinairement fr. —*es* = *atis*. Mais si la première conjugaison a reçu des autres *ons* < *umus*, comment la deusième personne aurait-elle réagi en sens inverse sur les verbes en *e*, *i*? Des formes comme *estis*, *potestis*, *volestis*, nous autorisent à admettre que les désinences *-estis* ont eu un rôle prépondérant. Il faut admettre que *-estis* et *-atis* sont devenus à un moment donné à peu près identiques et qu'ils ont entraîné les premières personnes du pluriel; *-atis* a donné à un moment donné *e* ouvert et long, *estis* donnait aussi *e* ouvert; la réduction des deux formes en une seule viendrait de cette identification de la qualité du son. Malheureusement dans cette question de phonétique chronologique (si on peut ainsi dire) il manque bien des jalons. La théorie n'en est pas moins séduisante, et il était intéressant de la signaler.

Enfin le mot *talatus* (lat. du moyen âge *talare*) est un mot de plus à ajouter à la nombreuse liste des mots romans d'origine germanique.

Il est bien regrettable qu'un *index* des mots ne termine pas cet intéressant travail; le fait qu'il a paru dans une Revue explique cette absence sans la justifier; et si cela ne diminue pas la valeur du livre, cela en rend le maniement bien moins commode. J'ajouterai d'ailleurs en terminant que le travail de M. Haag a sa valeur propre, malgré les erreurs et les omissions que j'ai signalées. M. H. s'est surtout appliqué à relever dans le latin de Frédégaire les faits qui intéressent la formation des langues romanes. Frédégaire (appelons-le toujours de ce nom), a beaucoup moins de culture littéraire que Grégoire de Tours; il est moins influencé que lui par des souvenirs d'école; par suite, il est peut-être plus intéressant à étudier, au moins pour un romaniste; il y a dans son latin barbare des formes qui appartiennent déjà aux langues romanes. Aussi M. Haag a-t-il bien fait d'insister sur ce qui intéresse la formation de ces langues. Au point de vue syntaxique en particulier, il y aurait eu long à dire, si on avait

voulu comparer la syntaxe des *Chroniqueurs* à celle de Cicéron. En s'en tenant strictement à son point de vue, M. Haag a eu le mérite de grouper méthodiquement les traits les plus saillants et de mettre en relief quelques faits, qui ont pour la chronologie du latin vulgaire une très grande importance.

J. ANGLADE.

Wilhelm CLOETTA, *Die Enfanee Virien*, Berlin, 1898. Verlag von E. Ebering, pp. viii, 96.

Ce remarquable travail de M. Cloetta, publié à l'occasion de l'édition de Wahlund-Feilitzen, se divise en quatre parties : 1^o comparaison de la version en prose *p*, de la vulgate *a* et de la rédaction *b*; 2^o la famille de manuscrits *c*; 3^o l'arrivée secrète des cousins de Vivien; 4^o la place des *Enfances Virien* dans le cycle épique.

Ce plan est dans un rapport étroit avec l'unique objet que s'est proposé M. Cloetta. Il néglige en effet les multiples problèmes soulevés par les *Enfances Virien* pour s'attacher strictement à celui « de la recherche et de l'établissement du texte » (p. 1).

La version en prose *p* est donnée par deux mss. de la Bibl. Nat., f. fr. 796 (=P¹) et 1497 (=P²). Le manuscrit de Boulogne est pour les *Enfances Virien* l'unique représentant du groupe *b*. Le groupe *a* comprend : 1^o le manuscrit de la Bibl. Nat., f. fr. 1448 (=A), et 2^o X. De cet X découlent deux sous-groupes *c* et *d*; *c* est représenté par quatre mss. Bibl. Nat., f. fr. 1449 (=C¹), 368 (=C²), 771 (=C³) et le Trivulzianus (=C⁴); *d* est représenté par les mss. London Brit. Mus. Roy. 20 D XI (=D¹) et Paris Bibl. Nat., f. fr. 24369-24370 (=D²).

M. Cloetta établit par l'étude de la rédaction en prose que son auteur a eu recours au groupe *d* en particulier pour le *Siège de Narbonne* et le *Montage Guillaume II*. Mais il a dû avoir aussi en main la rédaction *b*, car il lui emprunte des scènes que les autres sources ne donnent pas (p. 9), par exemple celle de Garin quittant Narbonne pour s'en retourner

à Anseüne et tombant dans les mains du Sarrasin Marados.

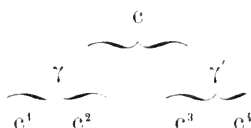
Par contre, la vulgate développe, et souvent d'une manière bien confuse, les événements relatifs au siège de Luiserne : arrivée d'une armée française de secours partie du sud d'Orléans et rencontre soudaine d'un chevalier du nom de Rennier de Surie (A) ou Robert de Sezile (*c* et *d*), dont nous ne savons rien de plus, sinon qu'il est un envoyé de Vivien (p. 14). Par lui on apprend que les Pyrénées sont occupées par les Sarrasins. Les versions *p* et *b* ignorent ces détails. Pour l'auteur de la vulgate, la géographie des Pyrénées est celle de la Chanson de Roland, *port d'Aspre*, *port de Sitre* ou *de Sire*. *Roncevaus* (p. 15).

Enfin le roi Loöys arrive dans la vallée de Luiserne et deux jeunes chevaliers sont envoyés à Vivien. La rédaction *b* les nomme Girart et Bertran, la vulgate Gui et Guichart. Dans l'original, d'après M. Cloetta, ils se nommaient Girart et Gui. Ici les divergences avec le manuscrit *B* deviennent considérables et M. Cloetta pose comme principe que l'original devait contenir ce qui se retrouve dans toutes les rédactions non mot pour mot, mais essentiellement (p. 17). Le voici réduit à ses grandes lignes : Vivien en se rapprochant de l'avant-garde de l'armée de Loöys rencontre Guillaume l'oncle et le neveu s'embrassent. Le jour paraît. Vivien n'a le temps d'aller saluer ni son père, ni ses parents, ni le roi, car la bataille s'engage déjà contre les Sarrasins. Vivien combat aux côtés de Guillaume et se distingue avec lui et Bertrand ; Bernard est blessé ; les Sarrasins sont complètement défaits. Leur roi fuit vers la mer, suivi des siens. Le roi Loöys entre à Luiserne avec son armée et y séjourne huit jours : il en part le huitième jour. Alors Garin se dirige avec son fils Vivien vers Anseüne, où Uistace l'accueille avec joie. Les derniers vers du poème étaient vraisemblablement les vers 4620-22 de la vulgate :

A Anseüne s'en va li dus Garin
Si en mena Vivien son chier fil,
Grant joie en ot la mère.

« Là, nous dit M. Cloetta, se terminait à mon sens le vieux poème » (p. 20). Le reste, Godefroi et Mabile, Guichardet, frère de Vivien, sont des adjonctions postérieures. Il semble bien que M. Cloetta ait raison. Nous ne le suivrons pas dans son intéressante étude de l'assonance; nous noterons simplement sa judicieuse conclusion sur l'impossibilité partielle au moins de restituer suffisamment l'original.

Tout ce qui précède se réfère uniquement aux groupes *b* et *d*. Il reste donc la famille de mss. *c*. M. Cloetta rappelle les classifications antérieures. D'après Nordefeld, ces quatre manuscrits dérivent tous directement de *c*. Rolin, au contraire, dans son édition des *Aliscans* dérive *C*¹ de *C*³ et *C*¹ de *C*². D'accord avec Becker, M. Cloetta rejète cette hypothèse, puis déduit personnellement de la comparaison d'une douzaine de passages la filiation suivante :



Voici les deux exemples les plus probants : les vers 602 *C*¹ *C*² donnent *en*; *C*² *sor*, *C*¹ *sus*; les vers 3886 *C*¹ *C*² *par Dieu qui li aiust*; *C*³ *C*¹ *por Dieu qui* (*C*¹ *qu'il li aiust*). Bien que les autres passages soient plus douteux, l'opinion M. Cloetta semble très probable.

Cette question tranchée, notre auteur étudie l'arrivée secrète des cousins de Vivien. D'après B, les deux jeunes chevaliers français sont Gerart, fils de Bovon, et Bertran, fils de Bernard; dans la vulgate un des deux est Gui, qui est le deuxième fils de Bovon, son compagnon a nom Gerat ou Girat ou Guichard. Jeanroy se prononce pour Gui et Girart; Becker tient la question pour difficile à décider. M. Cloetta, à la suite d'une délicate et fine analyse, trop longue pour être citée ici, arrive à cette conclusion que ces deux messagers sont les fils de Bovon, Girart et Gui (pp. 55-57). Il rapproche aussi, à juste titre, Guieulin de Gui et n'y voit qu'un doublet; il propose

encore avec raison de changer le Guichart de la vulgate en Girart.

M. Cloetta arrive enfin à la quatrième partie de son ouvrage, de beaucoup la plus importante et où nous avons eu le regret de n'être pas complètement persuadé par ses arguments. Il s'agit d'étudier la place des *Enfances Vivien* dans la tradition épique. MM. L. Gautier et G. Paris soutiennent que ce poème contredit essentiellement les données primitives et traditionnelles; Nordfelt, avec des réserves et un système différent, n'est pas loin de souscrire à cette opinion. Les thèses de Ph.-Aug. Becker et de Jeanroy aboutissent toujours à cette même conclusion « que les *Enfances Vivien* sont dans leur donnée en dehors de la tradition » (p. 60).

M. Cloetta¹ pense exactement le contraire, et pour le démontrer étudie successivement: 1° la filiation de Vivien; 2° ses rapports de famille.

Le centre de sa première étude est l'identité déjà nettement indiquée des deux fils de Bovon, Gui et Girart. Il passe successivement en revue le *Charroi de Nîmes*, la *Prise d'Orange*, les *Aliscans*, *Foucon de Candie*, etc., et il semble bien, sur ce point de filiation, avoir raison contre M. Jeanroy. C'est à juste titre qu'il propose de corriger le vers de l'édition Tarbé:

Guischart en moinent, Guielin et Guion.

en :

Guischart en moinent et Girart et Guion.

Alors Bovon n'a toujours que deux fils et non point trois. Et il en conclut « que les *Enfances Vivien* sont pleinement dans la tradition du XIII^e siècle, que Girart et Gui (ce dernier est identique dans ce poème avec Guielin) sont bien les deux fils de Bovon de Commarchis » (p. 72).

Il reste seulement à rechercher, ajoute-t-il, « comment[†]

1. L'auteur élimine préalablement comme une adjonction postérieure tout ce qui a trait à la bataille de *Roncevaux* (p. 60).

notre poème se lie à la tradition en ce qui concerne les liens de famille de Vivien » ?

M. Cloetta a été moins heureux dans cette seconde étude que dans la première. Tous les textes utiles n'ont pas été publiés ou ne l'ont pas été d'une manière critique. L'auteur disente donc sur un terrain peu solide. On ne peut que louer son travail, tout en réservant son opinion personnelle. Il nous semble, sauf erreur, que le problème reste à peu près tout entier, et nous ne savons ni quand ni comment Garin d'Anseüne a été rattaché à la famille d'Aimeri.

Par contre, M. Cloetta a raison de fixer la place des *Enfances Vivien* entre les *Aliscans* et le *Montage Guillaume II*. La date de la première rédaction, c'est aussi l'avis de M. Gaston Paris, doit être voisine des années 1165-1170. Quant à nos rédactions, elles sont postérieures. La plus ancienne, mss. Bibl. Nat., f. fr. 1448, est du milieu ou de la seconde moitié du XIII^e siècle.

En somme, M. Cloetta a fait un excellent travail et qui marque une étape importante dans l'étude du texte des *Enfances Vivien*. Nous ne pouvons que l'encourager dans ce labeur opiniâtre et intelligent, qui nous fait espérer une solution prochaine et peut-être complète des curieux problèmes posés par ce poème si intéressant.

JOSEPH BUCHE.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceux qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Le chanoine REUSENS. — *Éléments de Paléographie* (Louvain, chez l'auteur, 1899, 496 pages, grand in-8). — Cet ouvrage considérable se distingue par la valeur de l'exposé théorique, où se reconnaît la grande compétence de l'auteur, et par le nombre et la variété des fac-similés. Il n'y a pas moins de 60 planches hors texte, sans compter de nombreuses figures dans le texte, et tous les fac-similés sont intégralement transcrits¹. Le classement méthodique des abréviations (chapitre III), rendra en particulier les plus grands services aux commençants, et dispense d'un « Dictionnaire » des abréviations, impossible à établir avec rigueur.

Raymond TOINET. — *Quelques Recherches autour des poèmes héroïques-épiques français du XVII^e siècle* (Tulle, imprimerie Chauffon, 1899, xxxvi-304 p.). — Ce petit livre, imprimé à 150 exemplaires numérotés, est un trésor d'érudition bibliographique, et on est émerveillé qu'il ait pu être « élaboré au fond de la province par un provincial impénitent ». Il nous renseigne sur quantité d'auteurs, d'éditions et d'ouvrages du XVII^e siècle, inconnus ou peu connus; il en parle avec amour, et les juge avec le goût le plus fin et le plus sûr. Voilà un livre « de délassement » que beaucoup de livres « d'étude » ne valent pas.

E. BOURCIEZ. — *Les Documents gascons de Bordeaux, de la Renaissance à la Révolution* (23 p., extr. de la *Revue philomathique de Bordeaux*, 1^{er} octobre 1899).

Paul MARCHOT. — *Essai d'explication pour trois questions de philologie romane* (Turin, Loescher, 1900, 8 p.).

1. Dans la planche XLV, je transcrirais « adhibitis » au lieu de « adhibitis », puisque c'est la syllabe *ab* ou *ib* qui disparaît régulièrement dans les abréviations du verbe *habere* et de ses composés.

extr. des *Studi di filologia romanza*, vol. XIII, fasc. 22). — M. Marchot renonce à tirer d'*ambulare* toutes les formes romanes du verbe « aller ». Il propose *antedare* pour *andar*, et *aminare* pour *amnar*. Il propose d'autre part une explication nouvelle pour le refrain si obscur de la plus ancienne aube. Enfin, d'après lui, l'ancien français *flaüter* (d'où flaute, flûte), vient d'une forme latine *flaütare*, qu'il tire, par métathèse, de *fa-ut-la* + la désinence infinitive = donner les notes *fa, ut, la*. Il nous semble, en tout cas, préférable de partir de *fa-la-ut*.

E. RITTER. — *Thomas de Thonon* (8 p., extraites du tome XII des *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne*). — M. Ritter donne un aperçu général du traité de médecine de Thomas de Thonon (XIV^e siècle), récemment découvert dans une nouvelle acquisition de la Bibliothèque Nationale, et il annonce une prochaine édition de ce petit poème de 800 vers, d'ailleurs bien médiocre.

Le même. — *Sainte Eulalie* (3 p., extraites de la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*). — M. Ritter étudie la question de savoir si sainte Eulalie a été populaire en France. Il a fait une petite enquête dans le midi de la France, où une quarantaine de localités portent le nom de Sainte-Eulalie, Sainte-Aulaye, Saint-Aulais, Saint-Aulaire, Sainte-Alauzie. Il formule ainsi sa conclusion : « En attendant un plus ample informé, on peut dire que sainte Eulalie a été populaire dans le midi de la France, et ne l'a pas été dans le nord, ni même dans le centre du pays. »

Georges DUMESNIL. — *Touroude* (14 p., extraites des *Annales de l'Université de Grenoble*). — En analysant avec beaucoup de méthode et de finesse le dernier vers du ms. d'Oxford de la *Chanson de Roland*, M. Dumesnil établit victorieusement que *Turoldus* est bien l'auteur de cette version du poème, et que ce nom n'est pas celui d'un simple scribe, encore moins celui d'un chroniqueur. Mais il n'en résulte pas que la chanson soit d'origine normande.

J. ANGLADE. — *Notes languedociennes* (15 p., extraites de la *Revue des Langues romanes*). — Parmi ces notes, les deux plus importantes sont consacrées aux formules employées dans les réponses et au maintien de la prononciation *wé* dans quelques mots d'origine française. M. Calmette avait remarqué que dans le patois de Ferrières (Hérault), on se sert pour répondre de *o* ou de *si* quand on s'adresse à une personne que l'on tutoie, et de *ony* ou de *siffait* quand on s'adresse soit à une personne à laquelle on dit *vous*, soit à plusieurs personnes. Cette observation s'applique également au parler de Lézignan, et M. Anglade explique fort bien que *oui* et *sifait* (prononcez *sifét*) sont des emprunts au français, comme aussi *siuplèt* (= s'il vous plaît), *nani* (nenni), *plèti* (= plaît-il), toutes formules que l'on considérerait comme distinguées, en tant qu'appartenant à la langue officielle, et qu'on employait pour cette raison en parlant à une personne d'importance. On met aussi plus de façons dans son langage, quand on s'adresse à plusieurs personnes à la fois, de là l'emploi de ces formules avec le pluriel, car il ne me semble pas nécessaire d'admettre, comme le fait M. Anglade, une *propagation* du pluriel de politesse au pluriel réel. Je crois aussi à l'ancienneté de la chute de *l* dans *oul*, *nenni*, *plaît-il*; la consonne a dû tomber à l'époque où l'on sentait encore dans ces formules le pronom *il*, car dans des mots comme ceux-là, qui se placent surtout à la pause, la chute de la consonne finale ne peut guère s'expliquer que par l'analogie du pronom proclitique *il*, réduit à *i* dans son emploi le plus fréquent, c'est-à-dire devant les consonnes. — M. Anglade donne une liste de mots en *oir* (prononcé *wér*) empruntés au français par le patois de Lézignan; un certain nombre de ces emprunts remontent naturellement à l'époque où la diphtongue *oi* se prononçait *wé* en français; d'autres sont tout récents. La terminaison *wér* fait aujourd'hui l'effet d'une terminaison patoise, et en transformant le français *trottoir* en *trotwèr*, on a l'illusion de lui donner une couleur locale.

CHRONIQUE

Nous nous faisons un devoir de signaler à nos lecteurs et de leur recommander l'*Atlas linguistique de la France* publié par J. Gilliéron et E. Edmont, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique.

Nous donnons ci-après un extrait du prospectus qui annonce la publication prochaine de cette œuvre unique en son genre et d'importance capitale pour les études de philologie française :

« Cet Atlas se composera de 1.700 à 1.900 feuilles, dont chacune reproduira la carte de France complète et sera consacrée à un mot ou à un type morphologique. Ceux-ci y seront reproduits tels qu'ils auront été recueillis sur place par M. Edmont dans environ 650 localités disséminées sur le territoire roman de la France (la Corse exceptée), de la Belgique, de la Suisse, de l'Alsace, dans les îles Normandes et dans quelques hautes vallées du Piémont.

» L'emplacement des localités étudiées sera déterminé par un chiffre. En tête de notre Atlas, se trouveront deux cartes d'orientation qui reproduiront ces chiffres en les accompagnant, l'une du nom français, l'autre du nom patois des points explorés ; une troisième carte donnera la clef du système que nous avons suivi dans le numérotage.

» Notre Atlas ne comprendra pas que des formes recueillies isolément, sans attache syntactique : beaucoup de feuilles, notamment toutes celles qui auront trait à la morphologie, retraceront des formes extraites de petites phrases usuelles. Ces formes seront exposées telles qu'elles se seront présentées dans leur association syntactique, et l'on indiquera naturellement les phrases dont elles auront été détachées. Presque toujours, d'ailleurs, les cartes permettront au lecteur de reconstituer ces dernières dans leur intégrité.

» L'*Atlas linguistique de la France* sera suivi d'un fort volume qui renseignera le lecteur sur les conditions dans

lesquelles les matériaux auront été recueillis, sur l'âge, l'état social, le degré de culture intellectuelle des personnes interrogées ; il contiendra des renseignements de toute nature qui n'auront pu trouver place dans les cartes, des compléments d'information recueillis en certains points, enfin des tables qui faciliteront la consultation de l'Atlas.

» Nous nous interdisons formellement de faire figurer, soit dans l'Atlas, soit dans le volume qui y fera suite, aucun mot, aucune forme qui n'aient été recueillis par nous de la bouche des sujets consultés sur place.

» Nous pensons qu'il est inutile d'insister sur l'intérêt scientifique de notre œuvre, sur les difficultés innombrables d'un labeur que nous avons entrepris et exécutons avec une ardeur et un plaisir inaltérables ; mais il est de notre devoir de reconnaître publiquement que, si l'*Atlas linguistique de la France* a droit à quelque gratitude auprès des linguistes, la meilleure part en revient à notre éditeur, M. Champion. C'est lui qui, en prenant à sa charge tous les frais des longs voyages nécessités par notre enquête, en a rendu possible l'exécution.

» L'*Atlas linguistique de la France* paraîtra par fascicules de 50 feuilles.

» Le fascicule coûtera 20 francs pour les souscripteurs. Dès l'apparition du premier, le pris en sera porté à 25 francs.

» En outre, un petit nombre d'exemplaires seront tirés sur papier Japon français très résistant ; le pris du fascicule de 50 feuilles de cette édition est fixé à 30 francs.

» Il ne sera tiré que très peu d'exemplaires en sus de ceus auxquels il aura été souscrit.

» La publication commencera dès que l'enquête sur place sera terminée (juillet-août 1901). Il paraîtra 5 fascicules par an.

» S'adresser à M. Champion, libraire-éditeur, 9, quai Voltaire, Paris. »

Le Gérant : V^{ve} ÉMILE BOUILLON.

LES PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE¹

LE PRONOM SUJET FÉMININ DE LA 3^e PERSONNE

I

LE SINGULIER

Le tableau suivant contient, rangées par ordre d'importance géographique, toutes les formes que nous avons rencontrées dans notre région :

AIX : *le-l, lyc-ly, al, èl, lé-l, lè-l* ;

ALPES (HAUTES) : *rèla, èla, rèlo, èlo, i-il, èlé*.

ARDÈCHE : *èlo, yèlo, zèlo, èla, ilo, èluc, i il, iluc, jèlo, o*.

BELFORT : *al-all, èl, èl èll*.

DOUBS : *le-l, èl, èl-l, èl èll, eul*.

DRÔME : *èlo, zèlo, i il, yèlo, jèlo, è èl, èla*.

ISÈRE : *le-l, èl, i il, è-èl, al, è èl, èlo, lé l, ay, èy, il, ily (?)*,
eul, yèlo, rèla, èla, ulo, zèlo.

JURA : *èl, le l, èl èll, ily, il, èl-l, eul, lè*.

LOIRE : *le l, i-il, è èl, èl, il, al, yéla, o-ol, ou*.

LOIRE (HAUTE) : *zèla, zèlo, èla, yèla, ila, èlo, ilo*.

RHÔNE : *èl, al, le l*.

SAÔNE-ET-LOIRE : *al, il, èl, le-l, i il ily, a al, li*.

SAÔNE (HAUTE-) : *èl, èl èll, al*.

SAVOIE : *le l, èl, lè-l, lyc-ly, è èl, lyé-ly, lè-l, al, a al*.

1. Voir notre *Recue*, t. XII, p. 1, note 1 et p. 1-54; t. XIII, p. 1-41, 81-103, 161-212; t. XIV, p. 1-27.

SAVOIE (HAUTE-) : *le-l, èl, lê-l, lyé-ly, lye-ly.*

VOSGES : *èl, eul-l, èl-èll, èl-l, il.*

La limite des formes atones et des formes toniques est la même que pour le pronom masculin¹.

LES FORMES ATONES

Les formes du pron. fém., *èl, eul, al, il*, correspondent aux formes du pron. masc., *é* ou *è, eu, a, i*; mais l'extension géographique des premières est loin de concorder exactement avec celle des secondes : ainsi, *illa* passe à *al*, non seulement sur une partie du domaine de *a al* masc., mais encore hors de ce domaine sur des territoires souvent assez étendus, où *ille* est représenté par *i, o, u*, ou *ou*; inversement, à côté des masc. en *a*, on trouve des fém., tantôt en *a*, tantôt aussi en *é* ou en *i*. On pourrait en dire autant des autres formes du fém., comparées aux formes correspondantes du masc. Cette divergence résulte du trouble apporté par l'analogie dans le développement, d'*ille* et d'*illa*, qui sans cela auraient donné à peu près partout dans notre région des formes voisines. Il faut mettre à part les fém. en *i* et les masc. en *i*; bien qu'ils ne puissent s'expliquer, semble-t-il, les uns par *illa*, les autres par *ille*, ils existent quelquefois les uns à côté des autres dans les mêmes localités : l'analogie, en agissant séparément sur *ille* et sur *illa*, au lieu de différencier les formes qui en sont sorties, les a rapprochées. D'autre part, *l* finale d'*el* < *ille*, en se vocalisant devant consonne, a fait passer *el* à *ou*, à *o*, à *u*, tandis que l'atone finale du pronom féminin, dont la disparition est bien postérieure à l'époque où *l* s'est

1. Voir notre *Revue*, t. XIV, p. 2.

vocalisée, a maintenu *l* : de là l'absence complète de fém. en *u* dans la série des successeurs de *illa*; les quelques fém. en *o* et en *ou*, que nous rencontrerons, sont des formes analogiques.

Si *l* du fém. n'a pu se vocaliser, elle est tombée quelquefois, après la disparition de l'atone finale *e*, probablement sous l'influence du masc., où *l* semblait avoir la valeur d'une simple lettre de liaison : de là les formes *ê, é, î*, plus rarement *a*; là où *ille* passe respect. à *é, ê, î, a*, rien ne distingue plus le pron. fém. du pron. masc. Il est remarquable que cette chute de *l* dans les successeur d'*illa* s'est produite, non pas sur des points de notre territoire isolés les uns des autres, mais sur une large bande de terrain, qui touche au domaine des formes toniques. Elle comprend le nord de l'arr. de Briançon¹, une grande partie des arr. de Grenoble et de Saint-Marcellin, quelques communes de l'arr. de Viennne², le nord de la Drôme³, et de l'Ar-dèche⁴, le sud et l'ouest de la Loire⁵; et plus au nord, une petite partie de la Saône-et-Loire⁶.

1. Cantons de Briançon et de Monétier.

2. Cantons du Bourg-d'Oisans, de Goncelin, de Domène, du Touvet, de Grenoble (N. et E.), de Sassenage, de Vizille, de Vit, de la Mure, de Valbonnais, du Monestier-de-Clermont, du Villard-de-Lans, de Pont-en-Royans, de Saint-Marcellin, de Vinay, de Tullins, de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, de Beaurepaire.

3. Cantons de la Chapelle-en-Vercors, de Saint-Jean-en-Royans, de Bourg-du-Péage, de Romans, du Grand-Serre, de Saint-Donat, de Tain.

4. Cantons de Serrières et d'Annonay.

5. Cantons de Bourg-Argental, de Rives de Gier, de Saint-Chamoud, de Saint-Héand, de Saint-Étienne, de Montbrison, de Boën, de Noirétable, de Saint-Germain-Laval, de Saint-Just-en-Chevallet, de la Pacaudière.

6. Cantons de Marcigny, de Gucugnon et de Bourbon-Lancy.

Devant voyelle, *l* du pron. fém. se maintient partout; quelquefois même, dans les Vosges, la Haute-Saône, le Doubs, le terr. de Belfort, on trouve les formes *all*, *èll* avec deux *l*, la 1^{re} se rattachant au pronom lui-même, tandis que la 2^e s'appuie sur le verbe: *èl la* = *elle est*, *èllé* = *elle a* (Broye-les-Pesmes, Haute-Saône). Il ne faut pas y voir *l* double d'*illa*; partout dans cette région *l* double latine se réduit à *l* simple. Mais comme on disait *é la* = *il est*, *é lé* = *il a* au masc., en détachant *l* de la forme pronominale, on a dit aussi au fém. *èl la* = *elle est*, *èl lé* = *elle a*.

Enfin *l* est palatalisée dans la forme *ilye-ily*, assez rare d'ailleurs.

Nous indiquerons l'extension géographique de ces différentes modifications dans chacune des séries de formes en *é*, en *eu*, en *a* et en *i*. Nous mettrons à part les formes syncopées *le*, *lé*, *lè*, *lye*, où le déplacement de l'accent secondaire, qui s'est porté de la 1^{re} syllabe sur la 2^e, a amené la chute de l'initiale devenue atone, en maintenant la syllabe finale; c'est le contraire qui s'est produit dans les formes pleines: l'initiale a persisté, la finale s'est affaiblie en *e* dit muet, puis a disparu.

I. — LES FORMES EN È

Les formes en *è* (*èl*, *èl-èll*, *è-èl*) dominant au nord de notre région, dans les Vosges et dans la Haute-Saône; elles sont fréquentes encore au nord et à l'ouest du Doubs, au nord et au centre du Jura. Elles se partagent avec les formes en *a*, en *eu* et en *i* les départements de Saône-et-Loire, de la Loire, du Rhône, et de l'Isère; enfin on les rencontre encore isolément dans l'Ain et dans les Savoies.

1^o *La forme èl*

Illa > *èl* partout dans les Vosges, sauf au nord-ouest où l'on dit *cul*, et au sud-est où l'on dit *èl-èll*. Nos correspondants nous signalent *èl* dans les localités suivantes :

Arr. de Saint-Dié : Senones, le Mont, Ban-de-Sapt dans le c. de Senones; Raon-l'Étape, Étival dans le c. de Raon; Provenchères, la Petite-Fosse dans le c. de Provenchères; Saint-Dié, la Bolle, Taintrux dans le c. de Saint-Dié; Brouvelieures, Fremifontaine, Mortagne dans le c. de Brouvelieures; Fraize, Plainfaing dans le c. de Fraize; c. de Gérardmer;

Arr. de Remiremont : Remiremont, le Tholy, Raon-aux-Bois et Tendon dans le c. de Saulxures; le Thillot, le Ménil-Thillot, Bussang, Ramonchamp, Ferdrupt, dans le c. du Thillot; Val-d'Ajol dans le c. de Plombières;

Arr. d'Épinal : Saint-Gorgon, Brû, Moyemont, Romont, Saint-Maurice-sur-Montagne, Jeannénil, Housseras, Saint-Pierremont dans le c. de Rambervillers; Châtel, Villoncourt, Nomexy, Bayecourt, Thaon-les-Vosges dans le c. de Châtel; Bruyères, Charmois dans le c. de Bruyères; Épinal, Saint-Laurent dans le c. d'Épinal; Xertigny, Uriménil dans le c. de Xertigny; c. de Bains;

Arr. de Mirecourt : Charmes, Avillers, Bouxurulles, Avrainville dans le c. de Charmes; Mirecourt, Ambacourt dans le c. de Mirecourt; Dompain (c. dudit); Éscles, et Attigny où l'on trouve à la fois *èl* et *cul* dans le c. de Darney; Bleurville dans le c. de Monthureux-sur-Saône;

Arr. de Neufchâteau : seulement au sud dans le c. de Lamarche, en particulier à Ainvelle.

En dehors des c. de Champagne et d'Héricourt à l'est, où *illa* > *al*, on ne connaît dans la Haute-Saône qu'*él* et *él-èll*; la première de ces formes domine sur la lisière septentrionale et sur la lisière méridionale des trois arr.; toutefois, on la trouve aussi au centre. La liste suivante contient toutes les localités où nous l'avons rencontrée :

Arr. de Lure : Amont dans le c. de Faucogney; Aillevillers, Fougerolles dans le c. de Saint-Loup; Boulligny, Pont-du-Bois, Cuve, Ambiéwillers dans le c. de Vauvillers; Baudoncourt dans le c. de Luxeuil; Villers-les-Luxeuil dans le c. de Saulx; Mélisey, Servance, Haut-du-Them, Miellin dans le c. de Mélisey; Lyoffans dans le c. de Lure; Clairegoutte à l'ouest du c. de Champagne (mais *al* aux environs de Champagne); Coisevaux au sud-ouest du c. d'Héricourt (*al* ailleurs; Villersexel, Gouhenans (c. de Villersexel);

Arr. de Vesoul : Jussey (c. dudit); Baulay, Venisey dans le c. d'Amance; Cornot dans le c. de Combeaufontaine; Neuville-les-la-Charité dans le c. de Scey-sur-Saône; Grattery dans le c. de Port-sur-Saône; Navenne dans le c. de Vesoul; Noroy, Borey dans le c. de Noroy; Vy-les-Filain (c. de Montbozon); Buthiers, Boulton, Cirey et Rémion dans le c. de Rioz;

Arr. de Gray : Suancourt dans le c. de Champlitte; Dampierre, Fédry, Roche et Raucourt dans le c. de Dampierre; Oyrrières, Auvet dans le c. d'Autrey; Germigney, Igny, Sauvigney-lès-Angirey dans le c. de Gray; Gy, Autoreille, Géziers, dans le c. de Gy; Bonboillon, Chambornay-lès-Pin dans le c. de Marnay; Lieucourt dans le c. de Pesmes.

El est fréquent sur la lisière septentrionale du Doubs, qui avoisine la Haute-Saône, tandis que dans le restant du dép. on emploie plutôt la forme syncopée *le-l*. En allant de l'est à l'ouest, nous trouvons *él* dans l'arr. de Montbéliard, à Dasle (c. d'Audincourt), aus environs de Montbéliard, à Désandans (c. de Montbéliard), à Dampierre-sur-le-Doubs, à Goux-lez-Dambelin, à Berche et à Colombier-Fontaine dans le c. de Pont-de-Roide; à Montancy-Bremencourt (c. de Saint-Hippolyte); à Maiche (c. dudit¹), mais dans une partie du c. de Maiche (à Droitfontaine) et un peu plus au sud dans une partie du c. du Russey, *illa* > *eul*. — Au nord de l'arr. de Baume-les-Dames, on dit *él* à Geney et à la Prétière dans le c. de l'Isle-sur-le-Doubs²; à Rougemont (c. dudit); à Pompierre (c. de Clerval³); à Villers-Grelot (c. de Roulans); à Baume-les-Dames; *él* s'avance jusqu'à Chaux-les-Passavant au nord du c. de Vereel; mais on trouve déjà à Chasot, au sud du c. de Clerval, à côté de *él*, *le*, qui est seul connu au sud de l'arr. — Au nord de l'arr. de Besançon, on dit *él* à Bonnay et à Germondans dans le c. de Marchaux; à Ruffey et à Chaucenne dans le c. d'Audeux; dans la banlieue de Besançon; à Boussières *le* et *él* coexistent; plus au sud *le* seul. Dans l'arr. de Pontarlier, on ne connaît *él* qu'à l'ouest, à Levier, où d'ailleurs *le* est plus fréquent.

A ce vaste domaine de *él* il faut rattacher quelques communes du terr. de Belfort : Grandvillars et Fontaine.

1. Ajoutez Damprichard et la Franche-Montagne, d'après M. Grammont, *op. cit.*

2. Ajoutez Bournois, d'après Ch. Roussey.

3. Ajoutez Sancey, d'après F. Nédely.

Par la vallée de la Saône et du Doubs, *él* pénètre dans le Jura, dont il occupe principalement la partie centrale; on le trouve en effet à Our (c. de Dampierre), à la Vieille-Loye (c. de Montbarrey), au nord-est de l'arr. de Dôle; dans l'arr. de Poligny tout entier, sauf au Vaudioux (*le*) et à Champrougier (*ilye?*): à Port-Lesney (c. de Villers-Farlay), à Cernans (c. de Salins), à Arbois et à Montigny-les-Arsures (c. d'Arbois), à Aumont (c. de Poligny), à Nozeroy et à Cerniébaud (c. de Nozeroy), à Supt et à Sirod (c. de Champagne¹), à Foncine-le-Haut (c. de Planche-en-Montagne); au nord de l'arr. de Lons-le-Saunier: à Saint-Lothain (c. de Sellières), à Quintigny (c. de Bletterans), à Trenal (c. de Lons-le-Saunier), à Chille (c. de Conliège), et beaucoup plus au sud, au milieu du domaine de *le-l*, à Cézia (c. d'Arinthod). Enfin dans l'arr. de Saint-Claude, *él*, *lé* coexistent à Saint-Laurent-Grandvaux.

Près de la frontière occidentale de l'arr. de Lons-le-Saunier, *él* nous est signalé à côté de *al* à Savigny (c. de Beaurepaire) dans l'arr. de Louhans. Il est inconnu dans le restant de l'arr., et rare dans l'arr. de Chalon: on dit pourtant *él* aussi bien que *al* à Sevrey (c. de Chalon-sur-Saône). En revanche, il semble plus fréquent qu'*al* dans l'arr. d'Autun, où on le rencontre au nord à Cussy et à Igornay (c. de Lucenay-l'Évêque), à Épinac, à Épertully et à Collonge-la-Madeleine (c. d'Épinac); au centre, à Marmagne (c. de Montcenis); au sud, à Issy-l'Évêque, à Saint-Bérain-sous-Sanvigne (c. de Montcenis); à Antully, dans le c. d'Autun, *él* et *al* semblent coexister². — Dans l'arr.

1. Ajoutez Crans, d'après Chapuis.

2. Un 1^{er} corr. donne *al*, un 2^e *él*.

de Charolles, *èl* est fréquent à l'est et au sud ; on nous le signale à Oudry et à Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne (c. de Palinges), à la Guiche), à Saint-Racho et à Vauban (c. de la Clayette), à Ligny-en-Brionnais (c. de Semur), à Saint-Igny-de-Roche (c. de Chauffailles). Il semble beaucoup plus rare dans l'arr. de Mâcon, où on ne le trouve qu'au sud, à Sainte-Cécile (c. de Cluny) et à Saint-Pierre-le-Vieux.

Le nord de la Loire et du Rhône, qui touche aux arr. de Charolles et de Mâcon, appartient encore au domaine de *èl* : on dit *èl* à Belmont, à Pouilly et à Nandax (c. de Charlieu), peut-être aussi sur la rive gauche de la Loire, dans le c. de Saint-Haon¹ ; à Aigueperse, Propières, Saint-Bonnet-de-Bruyères dans le c. de Monsols, aux Ardillats dans le c. de Beaujeu, à Claveisolles dans le c. de la Mure, à Cours dans le c. de Thizy, à Dracé dans le c. de Belleville. Plus au sud et plus à l'est, *èl* fait place à *al* : les deux formes coexistent à Cercié², à Charentay, à Saint-Lager et à Odenas dans le c. de Belleville. Au sud du domaine d'*al*, nous retrouvons *èl* à Saint-Julien et à Limas dans le c. de Villefranche, à Liergues et à Charnay dans le c. d'Anse, à Châtillon-d'Azergues dans le c. du Bois d'Oingt, à l'Arbresle et à Bully dans le c. de l'Arbresle ; à Limonest, aux Chères et à Dardilly dans le c. de Limonest, et enfin à Vaugneray

1. Deux corr. de Saint-Haon ne donnent que *le-l* ; un 3^e emploie tantôt *le*, tantôt *èl*. Cf. Blanchardon, *le Verbe dans le patois de Saint-Haon* (*Rev. de Phil. fr.*, XIII, 277), qui donne *le*. — L'exemple d'*elle*, qu'on trouve dans la chanson en patois de la Côte-de-Renaison et de Saint-Haon, citée par Gras (*Dict.*, p. 264), est bien douteux.

2. Deux corr. ne connaissent qu'*al* ; un 3^e emploie tantôt *al*, tantôt *èl*.

dans le *e*. du même nom. Le sud et le sud-ouest du dép. emploient la forme syncopée *le*. Theizé et Létra dans le *e*. du Bois-d'Oingt, Mornant (*e*. dudit), où *él* et *le* coexistent, sont sur la limite¹.

Sur la rive gauche de la Saône, quelques communes du dép. de l'Ain se rattachent au domaine lyonnais d'*él* : Montanay (*e*. de Trévoux), Villeneuve (*e*. de Saint-Trivier-sur-Moignans). Mais on trouve à la fois *él* et *le* à Birieux et à Marlieux (*e*. de Villars), *él*, *al* et *le* à Reyrieux (*e*. de Trévoux). Niévroz au sud de l'arr. de Trévoux (*e*. de Montluel), touche à la partie de l'Isère qui emploie *él*; Peyrieu (*e*. de Belley) et Culoz (*e*. de Seyssel) sont aussi voisins d'un autre domaine de *él* dans la Savoie et la Haute-Savoie. Enfin, il faut encore signaler *él* à Virieu-le-Grand, à Saint-Martin-de-Bavel (*e*. de Virieu), dans l'arr. de Belley, et dans le pays de Gex, à Lancrans (*e*. de Colonges), à Vesancy et à Divonne (*e*. de Gex), où d'ailleurs *le* est la forme usuelle².

Sur la rive gauche du Rhône, le domaine d'*él*, faisant suite au domaine lyonnais, s'étend à travers l'arr. de Viennne, depuis les environs de Lyon, jusqu'aux frontières de l'arr. de Saint-Marcellin, entre *le*

1. Les indications fournies par N. du Puitspeli manquent de précision : à la page cx il donne *é* et *le* pour Craponne ; à l'art. *i*, *i-il* pour Rive-de-Gier, et il ajoute que *presque* tout le Lyonnais se sert de *le-l*. Dans la *Bernarda* et dans la *Ville de Lyon en vers burlesques*, on trouve tantôt *elle*, tantôt *le*, quelquefois même *ella*.

2. *Ele* est presque partout syncopé en *le* ; mais dans les textes du XVII^e siècle, *le Guemen* (1615), l'*Enrôlement de Tiran* (1675), les *Noëls*, on trouve à la fois *elle* et *le*, *elle* surtout dev. voy. Voir notamment les *Noëls* de Bourg (p. 7 de l'éd. de Le Duc), de Saint-Bénigne (p. 57), de Reyssouze (p. 65), de Sermoyer (p. 68), de Saint-Rambert (p. 127).

au nord-est, *i-il* à l'ouest, *al* au sud-ouest et au sud-est. Il comprend Marenne et Chaponnay dans le c. de Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Pierre-de-Chandieu, Chaleyssin, Oytier dans le c. d'Heyrieux, Saint-Jean-de-Bournay¹ et Royas dans le c. de Saint-Jean-de-Bournay, la Côte-Saint-André, Gillonmay, Faramans et Semons dans le c. de la Côte-Saint-André², Beaurepaire, Pommier et Saint-Barthélemy dans le c. de Beaurepaire³. Il faut y joindre, dans l'arr. de Saint-Marcellin, Saint-Geoirs, Penol et Sardien dans le c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, et Viriville dans le c. de Roybon. Genas (c. de Meyzieu), Saint-Alban (c. de la Verpillière), Saint-Pierre-de-Chandieu⁴ c. d'Heyrieux), où *él* et *le* coexistent, sont sur la limite des domaines d'*él* et de *le*; Saint-Georges-d'Espéranche⁵ (c. d'Heyrieux) sur celle d'*i-il* et d'*él*; au Mottier (c. de la Côte-Saint-André), les trois domaines d'*él*, d'*al* et de *le* se rencontrent. — Il faut traverser l'arr. de Saint-Marcellin pour retrouver *él* au nord de l'arr. de Grenoble, à Voiron, à Chirens et à Voreppe dans le c. de Voiron⁶; et au sud-est de l'arr. de la Tour-du-Pin, à Charavines (c. de Virieu), au Pont-de-Beau-

1. Cf. *elle* dans Gratier : *Patois comparés*, c. de Saint-Jean-de-Bournay, p. 32; *èle* et *él* dans un texte recueilli par la *Rev. des Pat. gal.-rom.*, II, 279.

2. Cf. *elle* dans Gratier, *op. cit.*, c. de la Côte-Saint-André, p. 10. En réalité, ce canton se partage entre *él*, *al* et *le*; de nos 2 corr. de Semons, l'un dit *él*, l'autre *le*.

3. Cf. *el* dans Gratier, *op. cit.*, c. de Beaurepaire, p. 5; en fait, *al* et *el* dans ce canton.

4. Deux corr. de cette localité donnent *él*, un 3° *le*.

5. Sur nos 5 corr. de Saint-Georges, 4 ne connaissent qu'*él*; le 5° emploie *i-il*.

6. Cf. *elle* dans Gratier, *op. cit.*, c. de Voiron, p. 48.

voisin et aus Abrets dans le c. du Pont-de-Beauvoisin ¹, et jusqu'à Saint-Victor-de-Cessieu dans le c. de la Tour-du-Pin. Mais Chimilin et Pressins (c. du Pont-de-Beauvoisin), sont sur la limite d'*él* et de *le* qui domine au nord de l'arr. de la Tour-du-Pin; et nos correspondants de Saint-Christophe-entre-Deus-Guiers (c. de Saint-Laurent-du-Pont ²), emploient l'un *él*, l'autre *al*.

Ce domaine d'*él* comprend encore quelques communes de l'arr. de Chambéry, voisines de l'Isère: les Échelles et Saint-Thibaut-de-Couz dans le c. des Échelles, le Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genix, Yenne et jusqu'à Saint-Jean-d'Arvey (c. Chambéry N.). Enfin on nous signale dans la Maurienne, *él*, *èla* et *le* à Saint-Michel-de-Maurienne, dans la Tarentaise *él* aus Avan-chers (c. de Moutiers) et à Aime.

2° La forme *èl* dev. cons., *èl+1* dev. voy. ³

Cette forme est fréquente dans la Haute-Saône; elle nous est signalée à Raddon (c. de Faucogney) et à Villers-les-Luxeuil (c. de Saulx dans l'arr. de Lure; à Mersuay (c. de Port-sur-Saône), à Chantes (c. de Scey-sur-Saône), à Lavilleneuve (c. de Vesoul), à Montbozon, à Bétoncourt (c. de Vitrey), à Raze (c. de Scey-sur-Saône) et à Noroy dans l'arr. de Vesoul;

1. Cf. *elle* dans Gratier, *op. cit.*, c. de Pont-de-Beauvoisin, p. 24. En fait, on trouve *él* et *le* dans ce canton.

2. Cf. *elle* dans Gratier, *op. cit.*, c. de Saint-Laurent-du-Pont, p. 33.

3. Nous ne mentionnons que les localités pour lesquelles les indications de nos correspondants sont claires et certaines; mais il est fort possible qu'*èll* se trouve ailleurs encore au nord de notre région.

à Vellexon (c. de Fresne), à Champlitte, à Dampierre-sur-Salon¹, à Montagney et à Broye (c. de Pesmes) dans l'arr. de Lure.

Dans les départements limitrophes les parties voisines de la Haute-Saône connaissent aussi cette forme. On la trouve au sud des Vosges, à la Bresse et à Basse-sur-le-Rupt (c. de Saulxures et dans le c. de Plombières dans l'arr. de Remiremont; à Saint-Laurent (c. d'Épinal) et à Gruyey-les-Surance (c. de Bains) dans l'arr. d'Épinal. On emploie encore *él-èll* dans le c. de Belfort, et au nord du dép. du Doubs, à Frambouhans c. de Maiche dans l'arr. de Montbéliard; à Abbenans (c. de Rougemont), à Blussans (c. de l'Isle-sur-le-Doubs) et à Cour-les-Baume (c. de Baume-les-Dames) dans l'arr. de Baume; à Rigney (c. de Marchaux) dans l'arr. de Besançon; et enfin au nord du Jura, à Oflanges (c. de Montmirey), à la Loye (c. de Montbarrez), à Tavaux (c. de Chemin, dans l'arr. de Dôle.

3^e La forme *é, è* dev. cons., *él, èl* dev. voy.

Comme nous l'avons vu, ces formes se partagent avec *i-îl*, le centre de l'arr. de Grenoble, le sud de celui de Saint-Marcellin, le nord de la Drôme et le sud de de la Loire. *É-èl* occupe une faible partie du c. de Grenoble N. (Quaix), le Sappey, Bernin et Saint-Nazaire dans le c. de Grenoble E.²; l'roges, à l'extrémité sud du c. de Goncelin; Sainte-Marie-d'Allaix dans le

1. L'abbé Rabiet a relevé *él-èll*, dans une région voisine, à Bourberain (Côte-d'Or), *Rec. des Pat. gal.-rom.* II, 95.

2. Cf. *é* dans Gratier, *op. cit.* c. de Grenoble E., p. 15, et de Grenoble S., p. 17, *ai* (= *è* ou *è?*) c. de Grenoble N., p. 16.

c. du Touvet; la plus grande partie du c. de Domène (Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Martin-d'Uriage, la Combe de-Lancey, le Versoud, Villard-Bonnot); l'ouest du c. du Bourg-d'Oisans (Auris et Bourg-d'Oisans¹; dans le c. de Vizille², on dit au sud *é* à Saint-Georges-de-Commiers et à Champ, *è* à Vizille et à Saint-Jean-de-Vaux; on trouve encore *é* au Gua (c. de Vif), au sud du c. de Sassenage (Saint-Nizier-de-Pariset), à Autrans et à Lans dans le c. du Villard-de-Lans, *è* à Autrans dans le même canton, et dans le c. de la Mure, à la Motte-Saint-Martin, où *i-il* existe aussi. Dans l'arr. de Saint-Marcellin, on emploie *é* à Saint-Just-de-Claix dans le c. de Pont-en-Royans, à Varacieux et à Vinay³ dans le c. de Vinay; *è* à Vatilieu (c. de Tullins), à Chatte (c. de Saint-Marcellin); à la Rivière (c. de Tullins), *é* et *i* coexistent.

Au domaine d'*é-él*, il faut rattacher quelques localités de la Drôme, voisines de l'arr. de Saint-Marcellin: Saint-Bonnet-de-Valclérieux et Montrigaud dans le c. du Grand-Serre.

Au sud de la Loire, *é-él* nous est signalé à Bourg-Argental, à Firminy, à la Fouillouse (c. de Saint-Héand), et jusque dans l'arr. de Montbrison, à Chalain-d'Uzon et à Savigneux (c. de Montbrison⁴).

Enfin *é-él* est isolé dans la Savoie, à Grignon (c.

1. Notre corr. du Bourg-d'Oisans, emploie tantôt *è* tantôt *i*; cette dernière forme domine à l'est et au nord du canton.

2. Cf. *è* dans Gratier: *op. cit.*, p. 47; nos deux corr. de Vizille s'accordent à indiquer un *è* très ouvert.

3. Nous avons 5 corr. de Vinay; 3 d'entre eux emploient *é-él*, les deux autres *i-il*; cf. *i* dans Gratier, *op. cit.*, p. 45.

4. Je trouve *ei* (= *è*?) dans une chanson en patois de Feurs, citée par Gras, p. 211, et le journal *la Loire*, de Saint-Étienne, emploie constamment *ei-eil* dans sa Chronique patoise.

d'Albertville) et dans la Saône-et-Loire *è-él* à Saint-Vallier (c. de Montceau, arr. de Chalon).

E s'est allongé en *éy* qui s'est renforcé en *ay* dans une partie des c. de la Mure et du Monestier-de-Clermont, au sud de l'arr. de Grenoble: on trouve *éy* au Monestier et à Treffort, dans le c. du Monestier, à Villard-Saint-Christophe dans le c. de la Mure; *ay* à Saint-Paul-les-Monestier, dans le c. du Monestier, à Saint-Honoré, à Monteynard et à Saint-Arey, dans le c. de la Mure¹.

Ce n'est que dans une partie de l'Isère qu'*é-él*, *è-él* fém. se confond avec *é-él*, *è-él* masc. dans les c. de Grenoble E., Grenoble N., le Touvet, Goncelin, Domène, Vizille (sauf Saint-Jean-de-Vaux). Ailleurs *é*, *è-él*, *él* fém. correspond aux masculins *o-ol*, *ou-oul*, *eu-eul* et même *a-al* (Grignon).

II. — LES FORMES EN **eu**

On trouve *eul* au sud des arr. de Montbéliard et de Baume-les-Dames dans le Doubs, à Droitfontaine (c. de Maiche), au Russey et à Grand-Combe des Bois (c. du Russey); à Landresse (c. de Pierrefontaine), on emploie *eul* ou *le*. *Eul* est isolé à Gevry (c. de Dôle) dans le Jura, à la Tour-du-Pin et à Cessieu c. de la Tour-du-Pin), où l'on trouve aussi *le*, dans l'Isère.

Mais le domaine le plus important des formes en *eu* se trouve à l'ouest des Vosges, où *eul* se réduit à *l* devant voy. On emploie *eul-l* dans l'arr. de Neufchâ-

1. Cf. *ai* dans Gratier, *op. cit.*, c. du Monestier-de-Clermont, p. 21, et c. de la Mure, p. 23; en fait, *i-il* est plus fréquent pour ce dernier; *ay* et *i-il* coexistent à la Motte-d'Aveillans.

teau, à Barville et à Neufchâteau (c. dudit), à Landaville, à Châtenois, à Aroffe, à Rouvres-la-Chétive et à Dommartin dans le c. de Châtenois, à Coussey et à Autreville dans le c. de Coussey; dans l'arr. de Mirecourt à Remicourt (c. de Mirecourt), à Remoncourt et à They-sous-Montfort dans le c. de Vittel, à Avillers dans le c. de Charmes; Attigny (c. de Darney), où *èl* et *eul* coexistent, est sur la limite.

III.—LES FORMES EN **a**

Dans les régions où *ille* passe à *a-al*, *illa* passe à *al*; mais nous avons déjà vu que le domaine d'*a* masc. ne coïncide pas exactement avec celui d'*al* féminin. Il n'y a concordance exacte que pour quelques localités du terr. de Belfort (Auxelles-Haut, Gromagny, Rougemont, de la Saône-et-Loire (Demigny, Antully, la Comelle, Charbonnet-sur-Arroux, Rigny, Solutré, Tramayes), du Rhône (Chamelet, Odenas); la concordance est suffisante là où le fém. est *al*, alors que le masc. est *u-al* (Saint-Sorlin, Prusilly, Chânes, Saint-Amour, Vinzelles, Leynes dans la Saône-et-Loire; Julliénas, Marchampt, Monsols dans le Rhône), ou *i-al* (Fleurie, Chiroubles, Quincié, Corcelles, Belleville, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Étienne-les-Ouillères, Charentay, Cercié, Vaux, Blacé, Saint-Lager dans le Rhône; Boissey, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Lescheroux dans l'Ain; Sillans dans l'Isère). D'autre part la présence dans une même région des masc. en *a* et des fém. en *i* n'a rien d'extraordinaire, s'il est vrai que les fém. en *i* sont de formation analogique; il en est de même des masc. en *i* qui correspondent aux fém. en *a*. Il n'est pas extraordinaire non plus qu'à côté de fém. en *a* nous ayons des masc. en *o*, en *ou*, et

en *u* dans l'Isère, attendu que *l* a pu se vocaliser dans *el* < *ille*, mais non dans *èle* < *illa*. Ce qui est à noter, c'est que dans une même région *ille* peut être représenté par *al*, tandis qu'*illa* l'est par *ël*; tel est le cas pour Tavaux dans le Jura, pour Épinac, Cussy, Collonge-la-Madeleine, Dracy-Saint-Loup, Épertully, Igornay, Saint-Igny-de-Roche dans la Saône-et-Loire; pour Propières, Cours, Bully, Vaugneray, Mornant, l'Arbresle dans le Rhône; pour Belmont, Pouilly et Nandax dans la Loire. En outre, si *o-ol* dans la Saône-et-Loire est une modification directe d'*a-al*, comme c'est probable¹, pourquoi *al* issu d'*illa* se maintient-il, alors qu'*ille* aboutit à *ol* dans la même région? Nous trouvons en effet le masc. *o-ol*, à côté du fém. *al* dans la partie centrale de la Saône-et-Loire: à Sevrey, Semceey, Étrigny, Marcilly, Sercy, Saint-Eusèbe, Mont-Saint-Vincent, Charbonnet, Toulou-sur-Arroux, Bourbon-Laucy, Neuvy-Grauchamp, Rigny-sur-Arroux, Sivi-gnon, Saint-Bonnet-de-Joux, Collonges et Jucey, Poisson, Sigy-le-Châtel, Malay, Ameugny, Saint-André-le-Désert, Moutret. Ajoutons que dans le même département le masc. *o-ol* correspond quelquefois au fém. *ël*. Sans sortir de la Saône-et-Loire, dans des régions tout à fait voisines, nous trouvons donc, en comparant les formes du pron. masc. à celles du pron. fém., les quatre cas suivants:

	<i>ille</i>	<i>illa</i>
1 ^{er} cas	<i>a-al</i>	correspond à <i>ël</i>
2 ^e cas	<i>a-al</i>	— <i>al</i>
3 ^e cas	<i>o-ol</i>	— <i>al</i>
4 ^e cas	<i>o-ol</i>	— <i>ël</i>

1. Voir notre *Revue*, t. XIV, p. 113.

Il est probable qu'*illa* tent à se développer en *el*, *al*, *ol*, comme *ille*, mais plus lentement que lui. Nulle part il n'est encore arrivé à *ol* (cf. *alam* > *ale* > *ole* sur un grand nombre de points dans la Saône-et-Loire); et l'accord n'est parfait (*a-al=al*) que dans quelques localités; ailleurs *illa* en est encore à *él* ou à *al*, alors qu'*ille* a déjà abouti à *al* ou à *ol*. La nécessité de distinguer les genres a pu ralentir ou même arrêter le développement d'*illa*.

1° La forme **al**

Le domaine d'*al* le plus important comprend la vallée de la Saône depuis Villefranche jusqu'à Tournus, entre le domaine d'*él* à l'ouest et celui de *le* à l'est. Les trois formes *al*, *él* et *le* semblent coexister à Reyrioux (c. de Trévonx), mais en remontant la Saône, nous ne trouvons plus qu'*al* à Baneins dans le c. de Saint-Trivier-sur-Moignans, à Mogneneins et à Illiat dans le c. de Thoissev, où pourtant on emploie *él* à côté d'*al*, à Peyzieux. Il faut s'avancer ensuite jusqu'au nord du département pour retrouver *al* à Montrevel, dans le c. de Pont-de-Vaux à Boissev et à Chavannes sur-Reyssouze, et dans celui de Saint-Trivier-de-Courtes, à Courtes, à Curciat-Dongalon, à Lescheroux, à Saint-Julien et à Saint-Jean-sur-Reyssouze¹. — Sur

1. Cf. pour Montrevel, *alle* et *le* dans la *Frequeta* (p. 160 du recueil de *Chansons de Le Duc*), *alle* dans le *Retour du marché* (*ibid.*, p. 416). *Al* semble inconnu aujourd'hui dans la majeure partie de la Bresse et de la Dombes; au XVII^e siècle, on trouve *alle* et *le* dans la *Marguerite* de B. de Montanay (p. 103, éd. Le Duc), mais *elle* et *le* dans *l'Enrôlement de Tivan* du même auteur; je relève encore *alle* dans une chanson du XVIII^e siècle, la *Fille de Saint-Nizier*, p. 411 du recueil de Le Duc), dans la

la rive droite de la Saône, dans le Rhône, le domaine d'*al* commence au nord des c. du Bois-d'Oingt et de Villefranche, dont le sud appartient à *el* et à *le* ; on dit *al* à Chamelet dans le premier, à Vaux et à Blacé dans le deuxième.

Dans le c. de Belleville, on emploie *el* ou *al* à Charrentay, à Odenas, à Saint-Lager et à Cercié, mais *al* seul à Saint-Étienne-les-Oullières, à Saint-Étienne-la-Varenne, à Corcelles et à Belleville. Enfin le sud-est du c. de Beaujeu, avec Marchamp, Chiroubles et Fleurie, appartient encore au domaine d'*al*, ainsi que Monsols c. dudit) et Cergne c. de Belmont, Loire¹).

Dans l'arr. de Mâcon, on trouve *al* au sud dans le c. de la Chapelle-de-Guinchay, à Chânes, à Saint-Amour, à Prusilly et à Leynes ; dans le c. de Mâcon S., à Vinzelles et à Solutré, et plus à l'ouest jusqu'à Tramayes, où il coexiste avec *le*, et à Matour, où l'on emploie aussi *el*. De Mâcon jusqu'à Tournus, la rive droite de la Saône appartient à *le* et à *al* ; mais à l'est de l'arr., on retrouve *al* à Saint-Sorlin (c. de Mâcon N.), à Saint-André-le-Désert (c. de Cluny), et dans le c. de Saint-Gengoux, à Ameugny, à Sigy-le-Châtel et

Liaudainna, du début du XIX^e (*ibid.*, p. 88, 89), dans les *Quêteurs de Bresse* (1831, *ibid.*, p. 83) dans les *Lettres patoises* (*ibid.*, p. 328), et dans les chansons composées vers 1860-1868 par un M. Melin en patois de Bourg (*ibid.*, p. 326). — Mais la plupart de ces textes, surtout les derniers, ne sauraient faire autorité.

1. Le sud du département du Rhône ne connaît pas *al*. Toutefois cette forme se trouve dans un *Conte en patois lyonnais* de Saint-Symphorien-sur-Coise, trouvé par N. du Puitsp-*du* dans les papiers de Cochard et publié par lui dans la *Revue des Pat.*, t. p. 107 sqq. Mais l'éditeur doute que cette forme existe encore en Lyonnais.

à Malay. Sur la rive gauche, Romenay, la seule commune du c. de Tournus qui emploie *al*, se rattache plutôt au sud de l'arr. de Louhans où *al* est bien connu à Rancy, dans le c. de Cuisery, à Bruailles et à Ratte dans le c. de Louhans, à la Chapelle-Thècle et à Sainte-Croix dans le c. de Montpont, et surtout dans le c. de Cuiseaux, à Cuiseaux et au Miroir. Un peu plus au nord, Montret (c. dudit) appartient encore à ce domaine, tandis que toute la partie septentrionale de l'arr. est occupée par *il*; à l'est, on trouve encore *al* à Sagy (c. de Beaurepaire), mais à Savigny-en-Revermont, dans le même canton, où *al* et *él* coexistent, on atteint le domaine d'*él*, qui couvre le nord de l'arr. de Lons-le-Saunier.

Au nord et à l'ouest de l'arr. de Mâcon, *al* occupe encore le sud de l'arr. de Chalon, l'est et le centre de l'arr. de Charolles. *Illa* > *al* dans le c. de Sennecey, à Étrigny et à Sennecey, dans le c. du Mont-Saint-Vincent à Saint-Eusèbe et à Saint-Vincent, dans le c. de Buxy, à Marçilly et à Sercy; mais à Bissey-sous-Cruchaud (c. de Buxy), commence le domaine d'*il*, qui couvre le nord et l'est de l'arr. Toutefois, on trouve *él* et *al* à Sevrey dans le c. de Chalon S.; *al* est isolé à Demigny (c. de Chagny). Le centre et l'est de l'arr. de Charolles appartiennent au domaine d'*al*: Collonges et Joney dans le c. de la Guiche, Saint-Bonnet-de-Joux et Sivignon dans le c. de Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Julien-de-Civry dans le c. de Charolles, Vitry-en-Charollais et Poisson dans le c. de Paray-le-Monial, Rigny-sur-Arroux dans le c. de Gueugnon; le sud de l'arr. appartient au domaine d'*él* qu'on trouve déjà à Poisson à côté d'*al*; l'ouest à celui d'*il* qui est plus fréquent qu'*al* déjà à Neuvy-Grandchamp c. de Gueu-

gnon). Nous retrouvons *al* sur la lisière septentrionale de l'arr. à Bourbon-Lancy et à Toulon-sur-Arroux. Au sud de l'arr. d'Autun, c'est *êl* qu'on emploie ; mais au centre et à l'ouest, on dit *al* à Charbonnet-sur-Arroux (c. de Mesvres), à la Comelle (c. de Saint-Léger-sous-Beuvray, et jusque dans le c. d'Autun, à Antully, où *êl* existe aussi.

En dehors de cet important domaine, on trouve encore *al* dans l'Isère et sur le territoire de Belfort. Dans l'Isère, *al* occupe le sud-ouest des arr. de Vienne et le sud de l'arr. de la Tour-du-Pin. Tandis que le c. d'Heyrieux et l'est du c. de Saint-Symphorien-d'Ozon appartiennent au domaine d'*êl*, *al* domine à l'ouest du c. de Saint-Symphorien¹, à Mions, à Corbas, à Ternay ; dans le c. de Vienne N., à Chuzelles, à Luzinay, à Septème ; dans le c. de Vienne S., à Estrablin, à Moïdieu, aux Côtes-d'Arej ; dans le c. de Roussillon, à Roussillon, au Péage-de-Roussillon et à Somnay² ; dans le c. de Beaurepaire, seulement à Monsteroux-Milieu, à Revel et à Pisieu (l'est et le sud-est du c., Beaurepaire, Pommier. Saint-Barthélemy appartiennent au domaine d'*êl*).

Une petite enclave d'*al* dans les domaines d'*êl* et de *le* comprend quelques communes, assez rapprochées les unes des autres, des c. de Saint-Geoire (Ve-lanne et Montferra au nord du c.), de Virieu (le Pin

1. Cf. *alle* pour le c. de Saint-Symphorien-d'Ozon dans Gratier, *op. cit.*, p. 35 ; en réalité le c. se partage entre *êl* et *al*.

2. Mais Chanas, au sud du c., appartient au domaine d'*êl* qui couvre le nord-ouest de la Drôme ; cf. *alle* pour le c. de Roussillon dans Gratier, *op. cit.*, p. 27. M. Rivière indique aussi *alle* pour Saint-Maurice-de-l'Éxil, dans le même canton, *Rev. des Patois*, II, p. 271 sqq., et *Rev. des Lang. rom.*, t. XLII, p. 402 sqq. *passim*.

et Oyeu au S.-O. du c.), du Grand-Lemps (Eydoche et Biol au N.-O. du c.), du Pont-de-Beauvoisin Saint-André-le-Gaz au S.-O. du c.), de la Tour-du-Pin (Saint-Didier-de-la-Tour au S. du c., de Bourgoin Châteaouvillain, où *al* et *le* coexistent, au S. du c.); au même domaine se rattachent, à l'est près du c. de Saint-Geoire, Saint-Christophe-entre-Deux-Guiers (c. de Saint-Laurent-du-Pont, arr. de Grenoble), où l'on trouve à la fois *el* et *al*, à l'ouest près du c. du Grand-Lemps, Sillans (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, arr. de Saint-Marcellin), où l'on emploie aussi *le*, le Mottier et Commelle c. de la Côte-Saint-André, arr. de Vienne), où les trois domaines d'*al*, d'*el* et de *le* se rencontrent¹. *Al* est complètement isolé à Bresson dans le c. de Grenoble S., au milieu d'*el* et d'*i-il*; et à Saint-Georges-d'Hurtières (c. d'Aiguebelle, Savoie), où *le* est d'ailleurs plus fréquent.

Il nous reste à signaler un petit territoire occupé par *al* à l'est de l'arr. de Lure (Haute-Saône), et qui comprend le c. de Champagny et les communes d'Étobon et de Champex dans le c. d'Héricourt; le masc. y est *a-al*².

2^e La forme **al** *der. cons.* **al+l** *der. voy.*

On ne la rencontre que sur le territoire de Belfort, où elle correspond à *a-al* masc., dans des communes voisines de l'arr. de Lure, à Bermont³ (c. de Belfort), dans le c. de Giromagny (en particulier à Auxelles-Haut) et dans celui de Rougemont.

1. On trouve à la fois *al* et *le* à Commelle, *al*, *el* et *le* au Mottier.

2. Cf. notre *Revue*, XIV, p. 48.

3. *Ibidem*, p. 5.

3^e La forme **a-al**

Elle ne se présente qu'à Séez (c. de Bourg-Saint-Maurice) dans la Tarentaise, où le masc. est aussi *a-al*; on retrouve *a* à côté de *lé-l* dans une chanson en patois de Séez, publiée par notre correspondant dans notre *Rev. des Patois*, t. I, p. 226-228.

Ajoutons que M. Fertiault dans son *Dict. du langage verduno-chalonnais* (Saône-et-Loire), note *a* comme une contraction de *alle* dans la phrase *a n' dit ran* (*Rev. de Phil.*, IV, 21), et que nos correspondants de Romenay (c. de Tournus) et de Saint-Julien de-Civry (c. de Charolles), écrivent aussi *a* devant nasale dans la phrase *à nouj atèn* = *elle nous attend*, tandis qu'ils écrivent *al* ailleurs.

IV. — LES FORMES EN **i**

On pourrait croire que les formes en *i* du pronom fém. sont dues à l'influence des formes en *i* du pronom masc., mais en fait les fém. en *i* ne correspondent dans notre région à des masc. en *i* que dans quelques communes de la vallée de l'Isère, voisines les unes des autres; ce sont, en allant de l'ouest à l'est, la Forteresse, Tullins et la Rivière dans le c. de Tullins, Vinay dans le c. du même nom, Noyarey dans le c. de Sassenage, Proveysieux et les environs de Grenoble dans le c. de Grenoble N., Champagnier et Vaulnaveys dans le c. de Vizille et Domène dans le c. du même nom. Nous verrons en outre que dans les mêmes localités, la même forme *i* sert pour le masc. et pour le fém., pour le sing. et pour le plur. On ne

distingue plus ni les genres ni les nombres; sur un domaine tout voisin, *é* joue le même rôle. Mais partout ailleurs, dans l'Isère comme dans la Loire, dans la Saône-et-Loire, etc., les fém. en *i* correspondent à des formes masc. très variées, le plus souvent à *o* ou à *ou*, quelquefois à *a* et à *au*, très rarement à *u*.

M. Devaux¹ a donné de ces formes en *i* une explication très plausible pour une partie de l'Isère, pour la Loire, et pour les formes avec *l* mouillée de l'Ain et du Jura, moins sûre pour celles de la Saône-et-Loire et même du sud de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

1^o La forme *il*

Il occupe le nord-est de la Saône-et-Loire et le nord-ouest du Jura, depuis le c. de Couches-les-Mines jusqu'à celui de Chaussin. L'arr. d'Autun ne connaît *il* que dans l'angle nord-est à Dezize (c. de Couches-les-Mines). Mais l'arr. de Chalon se partage à peu près également entre *il* et *al* au sud, *il* au nord; la limite traverse les c. de Buxy et de Chalon S.; Marcilly et Serey dans le premier, Sevrey dans le second appartiennent au domaine d'*al*; mais on emploie *il* à Bissey-sous-Cruchaud (c. de Buxy), à Sassenay (c. de Chalon N.), à Givry, Mercurey et Saint-Jean-de-Vaux dans le c. de Givry, à Saint-Germain-du-Plain (c. dudit), à Navilly et à Écuelles dans le c. de Verdun-sur-le-Doubs, à Fontaines (c. de Chagny)². Dans l'arr. de

1. *Essai*, p. 168 et 372. Cf. l'explication de M. Meyer-Lübke pour l'*ilh* provençal, *Gramm.*, II, § 76.

2. Notre corr. de Demigny, qui appartient au même canton, emploie *al*; mais je trouve *il* dans un dialogue en patois de la plaine de Beaune, recueilli par M. Bonnardot à Demigny et publié dans la *Rev. des Pat.*, II, 190.

Louhans, la limite passe dans le *e.* de Cuisery entre Ormes au nord-ouest qui appartient à *il* et Rancy à l'est qui appartient à *al*; elle coupe le *e.* de Louhans entre Branges (*il*) au nord-ouest d'une part, Bruailles au sud-est et Ratte à l'est (*al*) d'autre part; elle englobe dans le domaine d'*il* la Frette et Vérissey, mais non Montret dans le *e.* de Montret; puis à l'est Bosjean et Bouhans dans le *e.* de Saint-Germain-du-Bois, et tout le nord de l'arr. : Montjay, Mouthier-en-Bresse, Authumes et Varenne-sur-le-Doubs, dans le *e.* de Pierre. Au même domaine appartiennent dans l'arr. de Dôle (Jura) : Chaussin (*e.* dudit), Molay et Petit-Noir¹ (*e.* de Chemin); mais à Tavaux (*e.* de Chemin), à la Loye et à la Vieille-Loye (*e.* de Montbarrey) nous entrons dans le domaine d'*él*; et au sud, le *e.* de Chaumergy (Foulnay, Vincent) emploie la forme mouillée *ily*.

A l'autre extrémité du dép. de Saône-et-Loire, dans le bassin de la Loire, on retrouve *il*, au milieu d'*i-il*, aux Guerreaux (*e.* de Digoïn) et à Bourg-le-Comte (*e.* de Marcigny), où d'ailleurs *il* se réduit le plus souvent à *i* dev. cons. Il en est de même au nord du Roannais, à Changy (*e.* de la Pacaudière); à Ambierle (*e.* de Saint-Haon), nos deux correspondants écrivent toujours *il*.

Si la graphie de notre corr. est exacte, *il* est complètement isolé à Mont-les-Neufchâteau (*e.* et arr. de Neufchâteau), au nord-ouest des Vosges.

1. D'après Richenet, *Pat. de Petit-Noir*, p. 45-46.

2^o La forme *i-il*

A côté d'*il* aus Guerreaux et à Bourg-le-Comte, on trouve *i-il* à Neuvy-Grandchamp (c. de Gueugnon)¹ et à Maltat (c. de Bourbon-Lancy). *I-il* est fréquent encore dans le dép. de la Loire, sur la rive gauche du fleuve, à Champoly et à Juré (c. de Saint-Just-en-Chevallet), à Saint-Georges-de-Baroilles (c. de Saint-Germain-Laval, dans l'arr. de Roanne, à Ailleux c. de Boën), à Saint-Didier-sur-Rochefort (c. de Noirétable), à Moingt c. de Montbrison), dans l'arr. de Montbrison². *I-il* était employé au XVII^e siècle à Saint-Étienne, puisqu'on le trouve dans les poésies d'Antoine Chapelon³; il a fait place depuis à *é-él*; toutefois, on dit encore *i-il* dans la région, à Saint-Chamond, à Izieux (c. de Saint-Chamond) et à Saint-Héand (c. dudit)⁴.

I-il est surtout fréquent sur les frontières du domaine

1. De nos deux correspondants de Neuvy, l'un ne donne qu'*a*, l'autre *a-al* et plus souvent *i-il*. Les deux formes peuvent coexister, puisque Neuvy est sur la limite des deux domaines.

2. Cf. *i* = *elle* dans un texte en patois de la plaine de Montbrison, publié par Gras, *Dict.*, p. 242-243. On trouve déjà *il* dans la charte de Saint-Bonnet-le-Château (masc. *el*).

3. Fragments cités par Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, t. II, biographie, art. Chapelon.

4. *Illé*, si fréquent dans Marguerite d'Oingt, a complètement disparu en Lyonnais; on trouve encore *il* au commencement du XIX^e siècle, dans le *Dialogue entre deux habitants du Mont-d'Or*, *Rec. du Lyon.*, 5^e série, t. I, p. 301; Roquille l'emploie dans ses poésies en patois de Rive-de-Gier, notamment dans *Le Deputé manqué* (1857), p. 12, et dans *Le Ganduaises* (1857), p. 21. Mais je doute que cette forme existe encore à Rive-de-Gier; notre corr. de Saint-Joseph (c. de Rive-de-Gier) emploie *a-al*.

des formes toniques, au nord de l'Ardèche et de la Drôme et dans l'Isère, où il occupe une bande de terrain, parallèle au domaine d'*ê-él*, que nous avons décrit plus haut. En allant de l'ouest à l'est, on trouve *i-il* à Serrières et à Charnas (c. de Serrières), dans l'angle nord de l'arr. de Tournon (Ardèche ; à Saint-Donat, à Chanos-Curson (c. de Tain), à Bourg-du-Péage (c. dudit), à Triors et à Châtillon-Saint-Jean (c. de Romans, à la Chapelle-en-Vercors (c. dudit), et à Saint-Jean-en-Royans (c. dudit) dans la Drôme ; nous atteignons ainsi l'arr. de Saint-Marcellin où *i-il* est signalé à Presles, à Saint-Romans et à Rencurel dans le c. de Pont-en-Royans¹ ; à Saint-Bonnet-de-Chavagne dans le c. de Saint-Marcellin, à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs dans le c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, à Tullins et à la Forteresse dans le c. de Tullins ; *i* et *ê* coexistent à la Rivière dans le même c. et à Vinay² c. dudit. Dans l'arr. de Grenoble, *i-il* s'avance au nord jusqu'à Noyarey (c. de Sassenage)³, à Proveyzieux (c. de Grenoble N.) et à Domène (c. dudit)⁴ ; il n'est connu dans les c. du Villard-de-Lans et de Vizille, qui appartiennent en grande partie au domaine d'*ê-él*, qu'au Villard-de-Lans, à Champagnier et à Vaulnaveys ; il coexiste

1. Mais *ê* à Saint-Just de Claix ; et *i* = *elle* pour le c. de Pont-en-Royans dans Gratier, *op. cit.*, p. 25.

2. De nos 5 corr. de Vinay, 3 donnent *ê* ou *è*, 2 donnent *i* ; comme Vinay touche à la fois au domaine d'*i* et à celui d'*ê*, ces deux formes doivent coexister ; cf. *i* dans Gratier, *op. cit.*, p. 45 ; une partie du c. de Tullins appartient aussi à *ê* ; et *i* dans Gratier, *op. cit.*, p. 39.

3. Cf. *i* pour le c. de Sassenage, dans Gratier, *op. cit.*, p. 29.

4. Cf. *i* pour le c. de Domène, dans Gratier, *op. cit.*, p. 42 ; mais la plupart des communes du c. appartiennent à *ê*.

avec *é-él* à la Motte-Saint-Martin dans le c. de la Mure, dont la plupart des communes, la Mure, Cholonges, Pierre-Châtel, la Motte-d'Aveillans, Notre-Dame-de-Vaulx, Nantes-en-Ratier, appartiennent au domaine d'*i-il*¹. *I-il* occupe encore les c. de Valbonnais (Entraigues et Valbonnais)² et du Bourg-d'Oisans³ la Garde, Villard-Reculas, Livet-et-Gavet, le Fréney, Oz, Bourg-d'Oisans) et atteint le nord de l'arr. de Briançon, à Monétier, à la Salle (c. de Monétier) et à Briançon.

Dans l'angle sud-ouest de l'arr. de Vienne, on dit encore *i* à Chanas (c. de Roussillon), qui se rattache ainsi au nord de l'Ardèche et de la Drôme; mais *i-il* est complètement isolé à Saint-Georges-d'Espéranche⁴.

3° La forme *ily*

La forme *ily* avec *l* mouillée nous est signalée dans quelques localités voisines du Jura et de la Saône et-Loire : à Champrougier (c. et arr. de Poligny), à Foulnay et à Vincent (c. de Chaumergy, arr. de Dôle), et à Bosjean (c. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans); à Foulnay et à Bosjean, *ily* peut se réduire

1. Dans quelques autres communes du même c. le fém. est *ây* ou *êy*; voir plus haut, I, les formes en *é*, 3°. La forme *ai* que donne Gratier, *op. cit.*, p. 23, n'est exacte que pour une partie du canton.

2. Cf. *i* pour le c. de Valbonnais, dans Gratier, *op. cit.*, p. 40.

3. Cf. *i* pour le c. du Bourg-d'Oisans, dans Gratier, *op. cit.*, p. 6.

4. Sur nos 5 corr. de Saint-Georges, 3 seulement donnent cette forme; le 4^e ne connaît qu'*él*, le 5^e que *le*. La coexistence de ces 3 formes s'explique en partie par la situation particulière de Saint-Georges, près des domaines d'*él*, de *le*.

à *l^y* ou même à *y* dev. voy., et à Bosjean, on emploie aussi *il*, seule forme usitée au nord de l'arr. de Louhans.

V. — LES FORMES EN **o**, **ou**

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises¹ de la forme *ou* qui s'emploie à Chambles (c. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison), au sud de la Loire, pour *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*. Non loin de là, à Margerie (c. de Saint-Jean-de-Soleymieux), *o* joue le même rôle. Au nord de l'Ardèche, l'usage est semblable : à Quintenas (c. de Satillieu), *o* = *je*, *il*, *ils*, *nous*, *vous* ; mais à la 2^e pers. sing. on dit *tî*, et au fém. 3^e pers. on hésite entre *o*, *lo*, et *élo* ; à Saint-Romain-d'Ay, *o* n'a pas pénétré à la 2^e pers. sing., mais il semble d'un usage constant pour la 3^e pers. fém. On peut en conclure que les fém. en *o*, *ou* sont des formes analogiques.

VI. — LES FORMES SYNCOPÉES

Le centre de notre région depuis la Loire jusqu'aux Alpes, depuis le nord du dép. de l'Isère jusqu'au Jura et au Doubs, est occupé par les formes syncopées. En les comparant aux formes semblables du pronom masc., *i-l*, *é-l*, *u-l*, on voit que l'aire des secondes est beaucoup moins considérable que celle des premières : les masc. syncopés correspondent *toujours* à des fém. syncopés ; mais la réciproque n'est pas vraie : les formes syncopées du fém. se présentent *très souvent* à côté des différentes formes pleines du masc. De plus, dans le pron. masc., la syncope ne se produit jamais dev.

1. Voir notre *Revue*, t. XIII, p. 16-17.

cons., mais seulement dev. voy. ; on dit *lènme* = *il aime*, mais *i mènme* = *il m'aime* (Glamondans, Doubs). Dans le pron. fém., elle se produit le plus souvent dans tous les cas : *lènme* = *elle aime* et *le tènme* = *elle t'aime*. Toutefois, on trouvera plus loin quelques exemples du maintien de la forme pleine *èl* dev. cons., très rarement dev. voy. On peut supposer d'après cela que la voyelle initiale du pronom est tombée d'abord au fém., peut-être dev. voy. plus tôt que dev. cons., puis au masc. seulement dev. voy.

Les formes syncopées peuvent être anciennes ; toutefois elles ne remontent pas jusqu'à l'époque latine : car si *illa* pron. avait perdu sa voyelle initiale comme [*il*] *la* article, il aurait été traité comme lui et *la* se serait maintenu. Dans la Bresse, les formes syncopées n'apparaissent qu'au commencement du XVII^e siècle dans *lo Guemen* de B. Uchard ; aux XIII^e et XIV^e siècles, on n'en a pas d'exemple¹ ; les textes font défaut pour le XV^e et pour le XVI^e. Les documents dauphinois du XIII^e et du XIV^e siècles utilisés par M. Devaux, ne contiennent qu'*illi*² ; mais au XVI^e siècle, Laurent de Briançon emploie les formes syncopées aussi bien que les formes pleines³.

1^o La forme **èl** dev. cons. **l** ou **ly** dev. voy.

El se réduit à *l* devant voy., mais non devant cons. dans les Vosges, à Moyemont et à Roville (c. de Rambervillers, arr. d'Épinal) et dans le c. de Mirecourt,

1. *Ill*i dans les textes publiés par M. Philippon, *Recue des Patois*, I, 11-57.

2. *Étude*, etc., p. 370.

3. Voir le *Banquet des Fées*, *passim*, dans le recueil de Lapaume.

dans le Doubs à Levier (arr. de Pontarlier) et à Nans (c. d'Amancey, arr. de Besançon), où d'ailleurs *le* dev. cons. existe aussi. On emploie indifféremment *èl* ou *le* dev. cons. dans le Rhône, à Létra (c. du Bois-d'Oingt), dans la Haute-Savoie, à Seyssel, à Bassy (c. de Seyssel) et au Biot.

Enfin, à Brion (c. de Nautua) dans l'Ain, on dit *èl* dev. cons., *ly* dev. voy.

2^o La forme **le** dev. cons., **èl** dev. voy.

Le pron. s'est au contraire réduit à *le* dev. cons. seulement, à Saint-Hilaire (c. du Touvet) dans l'Isère; dev. voy. *èl* fém. se confond avec *èl* masc. On trouve encore *le-èl* à la Buissière dans le même canton; mais *le-l* semble y être d'un emploi plus fréquent.

3^o La forme **le-l**

Nous avons vu que la forme *èl* occupait les Vosges, la Haute-Saône et le nord du Doubs. Le domaine de *le-l* commence au centre de ce dernier dép.: l'arr. de Montbéliard ne connaît *le-l* que sur la lisière méridionale, à la Bosse et à la Chenalotte dans le c. du Russey, dont le nord (le Russey, Grand'Combe-des-Bois) appartient à *eul-l*. Dans l'arr. de Baume, la limite entre *èl* et *le* passe à travers les c. de Pierrefontaine, de Clerval, de Baume et de Roulans, au sud de Saucy, de Cour-les-Baume, et de Villers-Grélot, où l'on dit *èl*, par Landresse (c. de Pierrefontaine) où *le* et *eul* coexistent et par Chasot (c. de Clerval), où l'on emploie *le* ou *èl*, au nord de Flangebouche (c. de Pierrefontaine), de Naneray et de Glamondans (c. de Roulans) qui ne connaissent que *le*. Elle pénètre dans

l'arr. de Besançon au nord de Mamirolles (c. de Besançon S.), passe au sud de Besançon, dont la banlieue appartient à *él*, traverse le c. d'Audeux entre Chauceime et Ruffey d'une part (*él*) et François de l'autre (*le*); puis elle incline brusquement vers le sud, en suivant presque la frontière du Jura et du Doubs: Avanne dans le c. de Boussières, Courcelle et Épeugney dans le c. de Quingey, Amancey, Fertans et Refranche dans le c. d'Amancey, appartiennent à *le*, mais Boussières, Chouzelot (c. de Quingey) à *él*. Nans (c. d'Amancey) est sur la limite; elle passe ensuite à Levier où *él* et *le* coexistent, pour se confondre avec la limite des arr. de Pontarlier et de Poligny. A l'intérieur de ce demi-cercle, nous trouvons encore *le-l* à Courtetaïn, à Passonfontaine et à Chauxles-Passavant dans le c. de Verceel, et dans tout l'arr. de Pontarlier: à Lac-ou-Villers dans le c. de Morteau; à Gilley, à la Chaux, à Arc-sous-Cicon, à Ville-du-Pont, à la Longeville, à Montbenoit, à Saint-Gorgon, à Lievremont, à Maison-du-Bois et aus Allemands dans le c. de Montbenoit; à Bians dans le c. de Levier; aus Fourgs, à Bouverans, à Touillon-et-Loutelet dans le c. de Pontarlier; aus Longevilles, à Remoray, à Boujeon, à Mouthé et aus Pontets dans le c. de Mouthé.

Au sud de l'arr. de Pontarlier, la limite d'*él* et de *le* incline vers l'ouest, passe à Saint-Laurent, où l'on emploie *le* et *él*, remonte vers le nord pour passer à l'ouest du c. de Planches-en-Montagne, où l'on dit *él*, au sud du c. de Champagnole, entre Crans et Sirod d'une part (*él*) et le Vaudioux de l'autre (*le*). Elle coupe ensuite de l'est au sud ouest l'arr. de Lons-le-Saunier, en laissant au nord dans le domaine d'*él*

Chille (c. de Conliège), Quintigny (c. de Bletterans) et Trénal (c. de Lons-le-Saunier). On trouve *le* à Blye et à Saint-Maur dans le c. de Conliège, à Bornay dans le c. de Lons-le-Saunier, à Dompierre et à Plaisia dans le c. d'Orgelet, à Soucia dans le c. de Clairvaux, et enfin tout à fait au sud, à Saint-Amour¹; dans le c. d'Arinthod, on trouve une petite enclave d'*él* à Cézia. Dans l'arr. de Saint-Claude, la syncope ne se produit que devant voyelle à Moirans (*él-l* ; mais *le-l* à Bois-d'Amont, à Tancua et à Longchaumois dans le c. de Morez, à Monteusel (c. de Moirans) et à Choux (c. des Bouchoux).

Nous avons déjà vu que l'angle nord-ouest des arr. de Bourg et de Trévoux appartient au domaine d'*al*. La limite dans l'arr. de Bourg passe entre les c. de Saint-Trivier-de-Courtes (*al*) et de Coligny (*le*), coupe les c. de Montrevel et de Bâgé-le-Châtel, entre Montrevel (*al*) et Saint-Martin-le-Châtel (*le*)², entre Manziat (*al*) et Bâgé (*le*) pour atteindre la Saône qu'elle suit jusqu'au c. de Thoissey ; elle traverse l'arr. de Trévoux entre les c. de Thoissey et de Saint-Trivier-de-Courtes (*al*) et ceux de Châtillon et de Villars (*le*) et rejoint la Saône à Trévoux³. À l'est de cette ligne, *le-l* nous est signalé dans l'arr. de Bourg, à Coligny⁴,

1. D'après M. Clédat, *le Patois de Coligny et de Saint-Amour*, in *Rev. des Pat.*, I, 167.

2. Cf. *la Freqüeta* en patois de Montrevel dans le recueil de Le Duc: *alle* et *le* p. 159-160 ; *l* dev. voy. dans le *Sermon du curé de Grésia* (par le curé de Foissiat, c. de Montrevel), p. 432, mais *alle* dans le *Retour du Marché* « qui se chante à Foissiat » p. 416.

3. Cf. *le* dans *l'One de la Dzoua*, chanson recueillie à Reyrioux (c. de Trévoux), p. 133.

4. D'après M. Clédat, *loco cit.*

à Salavre et à Marboz dans le c. de Coligny, à Treffort et à Chavannes-sur-Suran (c. de Treffort)¹, à Ceyzériat et à Villereversure (c. de Ceyzériat), à Pont-d'Ain, à Tossiat et à Druillat (c. de Pont-d'Ain), à Viriat², à Moncet et à Péronnas dans le c. de Bourg, à Saint-Jean-sur-Veyle et à Grièges dans le c. de Pont-de-Veyle; dans l'arr. de Trévoux à Vandeins, à Vonnas, à Chaveyriat et à Neuville dans le c. de Châtillon-les-Dombes, à Marlieu³ et à Ambérieux-en-Dombes dans le c. de Villars, à Saint-Maurice-de-Gourdans dans le c. de Meximieux. *El* et *le* coexistent à Birieux (c. de Villars). Dans l'arr. de Nantua *le-l*, signalé seulement à Châtillon-de-Michaille et à Arlod (c. de Châtillon), quelquefois aussi à Saint-Germain-de-Joux (c. de Châtillon), à Bouvent (c. d'Oyonnax) et à Petit-Abergement (c. de Brénod), cède le plus souvent la place à *lye*. Dans l'arr. de Gex⁴, on emploie concurremment *le* et *el* à Divonne et à Vesancy (c. de Gex), mais *le-l* seul à Gex et à Échenevex dans le c. de Gex, à Thoiry et à Challex dans le c. de Collonges. Enfin, dans l'arr. de Belley on trouve *le-l* à Corbonod (c. de Seyssel), à Sutricu, à Ruffieu et à Fitignieu dans le c. de Champagne, à Belley et à Chazey-Bons dans le c. de Belley, où *el* s'est conservé à côté de *le* à Cressin-Rochefort.

Le franchit la Saône et pénètre dans la Saône-et-Loire un peu au-dessus de Mâcon; il est signalé à

1. Cf. *le* dans *la Saint-Vincent* en patois de Treffort, p. 109, et dans *Mon pauvre ami Claude*, p. 42, chanson qui semble originaire de Saint-Étienne-du-Bois dans le même c.

2. Cf. *l* dans *les Filles de Viriat*, p. 69.

3. Cf. *le* dans la Lettre d'une fille de Marlieu, p. 379.

4. Cf. dans le recueil de Le Duc, le texte en patois de Gex, *l* dev. voy. p. 293.

Saint-Martin-de-Sénozan (c. de Mâcon N.), à Clessé (c. de Lugny), à la Truchère et à Uchizy (c. de Tournus), à Igé (c. de Cluny), à Germolles (c. de Tramayes); à Tramayes, il fait concurrence à *al*; il passe de là dans l'arr. de Villefranche où il est employé au nord dans le canton de Monsols, à Trades, à Ouroux et à Monsols. — *Le* franchit encore la Saône aux environs de Trévoux et pénètre dans le Lyonnais, où d'après Puitspelu, c'est la forme ordinaire. Il nous est signalé à côté de *él* à Theizé et à Létra dans le c. du Bois-d'Oingt, seul à Châtillon-d'Azergues et à Saint-Vérand dans le même canton¹, à Saint-Marcel-l'Éclairé et à Saint-Forgeux dans le c. de Tarare. Il remonte vers le nord jusqu'à Pont-Trambouze (c. de Thizy), et on le trouve au sud à Savigny (c. de l'Arbresle), à Courzieu (c. de Vaugneray), à Montrottier (c. de Saint-Laurent-de-Chamousset), à Grézieu² (c. de Saint-Symphorien-sur-Coise), à Chaussant et à Mornant³ (c. de Mornant), à Givors et jusque dans le c. de Condrieu, à Longes. — Les parties du Forez et du Roannais, qui touchent au Lyonnais, connaissent aussi *le-l*; on le trouve à Saint-Joseph (c. de Rive-de-Gier), à Viricelles (c. de Saint-Galmier), à Éssertines, à Montchal et à Saint-Barthélemy-Lestra dans le c. de Feurs, à Sainte-Colombe (c. de Néronde), à Saint-Symphorien-de-Lay, à Fourneaux et à Saint-Cyr-de-Favières dans le c. de Saint-Symphorien, à Perreux (c. dudit), à

1. Cf. *le* au Bois-d'Oingt d'après Gounet, *Chans. pop.*, in *Rev. des Pat.*, I, 129, *passim*.

2. Cf. *le* à Grézieux d'après Bruyère, *Petits Contes*, etc., in *Rev. de Phil.*, III, 139, 140.

3. Cf. *le* à Mornant d'après Puitspelu, *Contes en patois de M.*, in *Rev. des Pat.*, II, 145.

Villemontaix (c. de Roanne); *le* s'avance jusque dans les c. de Saint-Haon (Saint-Rirand et Saint-Haon¹) et de la Pacaudière (Urbise).

Pas plus que la Saône à l'ouest, le Rhône ne forme au sud la limite de *le-l*, qui occupe le nord et l'est de l'arr. de Vienne, le nord et le centre de celui de la Tour-du-Pin, et les deux Savoies presque en entier. Le c. de Meyzieu² tout entier avec Chavanoz, Villette-d'Anthon, Jons, Jonage, Meyzieu et Genas (*èl* et *le*), et celui de la Verpillière³ avec Villefontaine, Vaux-Milieu, Saint-Quentin, Satolas, Colombier-Saugnieu, la Verpillière, Saint-Alban (*èl* et *le*), Roche, appartiennent à *le*; dans le c. d'Heyrieux, on dit *èl* et *le* à Saint-Pierre-de-Chandieu, *èl* à Oytier, *le* et *i-il* à Saint-Georges-d'Espéranche, mais *le* à Heyrieux, à Diémoz, à Valencin et à Saint-Just-Chaleyssin. Dans le c. de Saint-Jean-de-Bournay, *le* n'est signalé qu'à Saint-Agnin, dans le c. de la Côte-Saint-André qu'à Commelle (*al* quelquefois), à Semons (*èl* aussi) et au Mottier où *èl*, *al* et *le* coexistent. Les autres c. à l'est et au sud de l'arr. appartiennent à *èl* et à *al*⁴. Un coin seulement de l'arr. de Saint-Marcellin emploie *le-l*: Sillans et Brezins dans le c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs⁵, Izeaux et Charnècles dans le c. de Rives⁶.

1. Cf. *le* pour Saint-Haon d'après Blanchardon, *Le Verbe dans le patois de S.-H.*, in notre *Revue*, XIII, 277.

2. Cf. *le* pour le c. de Meyzieu dans Gratier, *Les Pat. comp.*, p. 20.

3. Cf. *le* pour le c. de la Verpillière dans Gratier, *op. laud.*, p. 38.

4. Cf. *le* pour le c. de Vienne S. dans Gratier, *op. cit.*, p. 41; aucun de nos trois corr. du c. (Éstrablin, Moidieu, les Côtes-d'Arcy) n'emploie cette forme; ils ne connaissent qu'*al*.

5. Cf. *le* pour le c. dans Gratier, *op. cit.*, p. 30; mais *i-il* à Saint-Michel.

6. Cf. *le* tout près de là à Saint-Nicolas de Macherin (c. de Voiron), d'après Vial, *Vie d'un bon curé, passim*.

Mais le domaine de *le-l* s'étend presque sur tout l'arr. de la Tour-du-Pin, dont quelques communes pourtant emploient *êl* ou *al*. On nous signale *le'* dans le c. de Virieu² à Panissage, dans le c. de Saint-Geoirs à Charancieu, dans le c. du Pont-de-Beauvoisin à Chimilin et à Pressins où *êl* est plus fréquent, dans le c. de la Tour-du-Pin³ à Saint-Clair-de-la-Tour, à la Chapelle-de-la-Tour, à Faverges, à Dolomieu, à Vasselin, à Vignieu, à Cessieu et à Saint-Jean de Soudain, dans le c. de Bourgoin⁴ à Châteauvillain (aussi *al*), aus Éparres, à Nivolas-Vermelle (aussi *êl*), à Saint-Chef et à Saint-Savin, dans le c. de Morestel⁵ aus Avenièrès, au Bouchage, à Morestel, à Brangues, à Bouvesse-Quirieu et à Charette, dans le c. de Crémieu à Trept, à Veyssilieu, à Hières, à Porcieu et à Vertrieu. — L'est de l'arr. de Grenoble où l'on trouve *le*, à Saint-Ismier (c. de Grenoble É.), à Tencin (aussi *êl*), à Frogès (aussi *é*) et à Pontcharra dans le c. de Goncelin⁶, à Allevard, à Saint-Pierre-d'Allevard (c. d'Allevard)⁷ et à la Terrasse (c. du Touvet)⁸, se rattache plutôt au domaine savoyard.

Le domaine de *le* s'élargit considérablement dans les Savoies. Il occupe, en effet, presque tout l'arr. de

1. Cf. *le* pour le c. du Grand Lemps dans Gratier, *op. cit.*, p. 11; les deux localités de ce c. pour lesquelles nous avons des renseignements, Biol et Eydoche, appartiennent à *al*.

2. Cf. *le* pour le c. dans Gratier, *op. cit.*, p. 46; mais on trouve ainsi *al* et *êl* dans ce c.

3. Cf. *le* pour le c. dans Gratier, *op. cit.*, p. 37; mais nous y avons trouvé aussi *al* et *val*. Voir plus haut.

4. Cf. *le* pour le c. dans Gratier, *op. cit.*, p. 7.

5. Cf. *le* pour le c. dans Gratier, *op. cit.*, p. 22.

6. Cf. *le* pour le c. dans Gratier, *op. cit.*, p. 13.

7. Cf. *le* pour le c. dans Gratier, *op. cit.*, p. 4.

8. Cf. *le* pour le c. dans Gratier, *op. cit.*, p. 36.

Chambéry: la Rochette, Montmélian, les Mollettes (c. de Montmélian), Chamoux, Saint-Pierre-d'Albigny, Chambéry (banlieue de la Croix-Rouge), Yenne, Drumettaz-Clarafond et Saint-Offenge-Dessous (c. d'Aix-les-Bains), Albens et Saint-Girod (c. d'Albens), Le Châtelard et Lescheraines (c. du Châtelard); dans l'arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne, Albanne (c. de Saint-Michel), Avrieux (c. de Modane), Lanslebourg; à la Chambre et à Aiguebelle, on dit *le* et *lye*. Dans l'arr. de Moutiers *le* ne semble connu qu'à Bozel (c. de Moutiers); en revanche, on le trouve presque partout dans l'arr. d'Albertville: à Grésy-sur-Isère (c. dudit), à Mercurey-Gémilly, à Marthod et à Venthon (c. d'Albertville), à Ugine et à Beaufort. — Dans la Haute-Savoie, *le-l* est plus fréquent encore: on l'emploie partout¹; au Biot il coexiste avec *él*.

4^o La forme *lé, lè-l*

A côté de *le* et dans les mêmes régions, on trouve aussi *lé* ou *lè* dev. cons., *l* dev. voy.²

A Saint-Laurent, dans le Jura, *él*, *élé*, *lè*, sont également employés. — Dans l'Ain, *le* fait place à *lé* à Lagnieu, à Vaux (c. de Lagnieu), à Lhuis, à Faramans (c. de Meximieux), à *lè* à Miribel (c. de Montluel), à Rignieux et à Bourg-Saint-Christophe (c. de Meximieux). — Sur la rive gauche du Rhône, à Meyzieu,

1. Voir les noms dans notre *Revue*, XIV, p. 7, 17-18, 19; ajoutez Argonnex (c. Aunecy N.) et, d'après les poésies de J. Béard (éd. Constantin), p. 5, 12, 15, etc., Rumilly.

2. Cf. *de* et *te* pour la même région, dans notre *Revue*, XIII, 27, 98, 99.

l'e de *le* hésite entre *e* et *é*; plus au sud, on trouve *lè* et *le* aus Avenières (c. de Morestel), *lé* à Tullins, à Chapareillan (c. du Touvet).

Duret dans sa *Gramm. savoyarde*, p. 28, indique *lè, llé* (= *lyé*) pour les Savoies; mais *lé* est rare dans la Haute-Savoie: on ne nous le signale qu'à Andilly (c. de Cruseilles), à côté de *le*. Il est plus fréquent dans la Savoie: on dit *lé* à Grésy-sur-Aix (c. d'Aix-les-Bains), à Chindrieux (c. de Ruffieux), *lé* et *le* à Saint-Offenges-Dessous (c. d'Aix), *lè* à Planaise (c. de Montmélian), et dans la Tarentaise, à Avrieux (aussi *le*), à Tignes, à Séez (cf. *a-al*).

5° La forme **lye** ou **lyé**, **lyè** *dev. cons.*, **ly** *dev. voy.*

Lye-ly occupe dans l'Ain un domaine assez étendu, qui comprend la plus grande partie de l'arr. de Nantua et quelques localités des arr. voisins. Nous avons déjà signalé dans la même région *ly* = *il*, *ils*¹, *tye* = *tu*², *dye* = *je*³. Si l'on compare l'extension géographique de ces formes, on constate que le domaine de *lye* fém. est plus étendu que celui des autres formes avec *y*. On trouve *lye* à Grand-Corent (c. de Ceyzériat), au Poizat (c. de Nantua), à Izernore, à Ceigne (c. d'Izernore), à Bouvent (c. d'Oyonnax), à Villes (c. de Châtillon-de-Michaille), à Brenod et à Corcelles (c. de Brénod), à Saint-Alban (c. de Poncin), à Corlier et à Cormaranche⁴ (c. de Hauteville), à Arandas (c. de

1. Voir notre *Revue*, t. XIV, p. 14-15.

2. Voir notre *Revue*, t. XIII, p. 101.

3. Voir notre *Revue*, t. XIII, p. 21.

4. Je trouve *lye* dans la trad. de la *Benoîte* de Brillat-Savarin en patois de Cormaranche. Voir notre *Rev. des Pat.*, t. I, 133. Le

Saint-Rambert), à l'Abergement-de-Varey (c. d'Amberieu)¹. — Sur les frontières de ce domaine, les formes mouillées voisinent avec les formes sans *y*, qui dominent dans le reste du département. Au nord, à Bouvent, on trouve quelquefois *le* à côté de *lye*; à Brion (c. de Nantua), on dit *ly* dev. voy., mais *él* dev. cons.; à l'est, à Saint-Germain-de-Joux (c. de Châtillon-de-Michaille), *le* et *lye* coexistent; au sud, au Petit-Abergement (c. de Brénod) on emploie *le* dev. cons., *ly* dev. voy.; pour Hauteville, un de nos correspondants donne *lye*, un autre *le*; à l'ouest, à Pont-d'Ain, à Villereversure (c. de Ceyzériat), *lye* semble plus rare que *le*.

Les formes mouillées se rencontrent aussi dans les Savoies et dans l'Isère. Dans le c. de Goncelin, on dit *lye* à Hurlières et à Theys, *lye* et *le* à Tencin, *lyé* et *le* à Pontcharra; dans le c. d'Allevard, *lye* à Moutaret, à Pinsot et à la Ferrière; dans le c. du Touvet *lyé* et *le* au Touvet. Dans la Savoie, on hésite entre *lye*, *le* et *al* à Saint-Georges-d'Hurlières (c. d'Aiguebelle), entre *le* et *lye* à Aiguebelle, à la Rochette et à la Chambre; notre correspondant de Bourg-Saint-Maurice ne connaît que *lye*, celui de Valloire (c. de Saint-Michel-de-Maurienne) que *lyé*. Dans la Haute-Savoie, *lyé* et *le*

texte original, en patois bugiste (sans indication précise, mais probablement de Belley) ne contient que *le*; voir le recueil de Le Duc, p. 30, 31.

1. Les fables en patois bugiste du P. Froment renferment aussi *llie* (= *lye*). Voir *Courrier de l'Ain*, 29 déc. 1860 et notre *Rec. de Phil.*, III, 128 (après le verbe le sujet est *ellie*). Cf. encore *lye* à Jujurieux (Philippon, *Le Pat. de J.*, p. 40); *llie* et *le* dans une chanson bressanne du XVIII^e siècle, *L'An de la Liaude* (Le Duc, p. 129); et enfin *lye* une fois dans *Lo Guemen* de B. Uchard.

coexistent aux Houches (c. de Chamoumix) ; on dit *lyé* à Albertville d'après Brachet ; Duret indique *llé* (= *lyé*) et *lé* dans sa *Grammaire*, p. 28¹.

L. VIGNON.

(*A suivre*).

1. Ajoutons que notre corr. de Sallanches écrit *lle*, sans préciser la prononciation de *ll*.

«DE» ET «PAR» APRÈS LES VERBES PASSIFS

Un verbe transitif exprime une action qui s'exerce sur ou un sentiment qui se porte sur un objet : *frapper quelqu'un, admirer quelqu'un*. Quand ce verbe est au passif, l'objet de l'action ou du sentiment devient le sujet du verbe : *Il est frappé, il est admiré*, et le nom de l'auteur de l'action ou de la personne qui éprouve le sentiment est amené par l'une des prépositions *de* ou *par* : « Il a été frappé *par* son ennemi, il est admiré *de* tous ceux qui le connaissent. » On indique ainsi que l'auteur de l'action ou la personne qui éprouve le sentiment en est le point de départ (*de*) ou comme le moyen (*par*).

Il est important de distinguer par un nom spécial ce complément du verbe passif. On peut l'appeler le complément d'agent. Mais il faut bien remarquer que, même après le passif, les prépositions *de* et *par* peuvent amener un complément qui n'est pas le complément d'agent : « Il a été frappé *par* surprise, il a été admiré *de* confiance. » Le verbe passif peut aussi avoir d'autres compléments, amenés par d'autres prépositions, exactement comme le verbe actif : « Il a été condamné *à* l'amende, » comme « on l'a condamné *à* l'amende. » Il n'y a qu'un complément propre à la voix passive, c'est le complément d'agent, qui exprime l'auteur de l'action, c'est-à-dire le sujet du verbe si on substitue la tournure active à la tournure passive.

Le verbe passif peut ne pas avoir de complément d'agent. On peut dire : « Il a été tué, il a été blâmé, » sans indiquer par qui. Dans ce cas, si on tourne par l'actif, le sujet sera l'indéfini *on* : « On l'a tué, on l'a blâmé. »

L'ancienne langue semble avoir employé à peu près indifféremment les prépositions *par* et *de* devant le complément d'agent :

Ne placet Dieu, ço li respont Rollanz,
Que ço *seit dit de* nul home vivant.
(*Roland*, 1073.)

Que dolce France *par* nos ne *seit honide!*
(*Roland*, 1927).

Encore au XVII^e siècle, on trouve constamment *de* là où nous mettrions *par*. Voyez les exemples réunis par Haase, § 113 (p. 311 de la traduction Obert).

La distinction entre *de* et *par*, devant le complément d'agent, est donc récente.

En quoi consiste exactement cette distinction?

Marty-Laveaux, cité par Littré, nous dit : « Voici une règle assez étendue, qui indique quand il faut employer les prépositions *par* ou *de*, que régit ordinairement le verbe passif. Quand le verbe exprime des actes intérieurs de l'âme, on emploie *de* : « Un jeune homme vertueux est estimé de tout le monde, même des libertins. » Mais si le verbe présente une opération soit de l'esprit, soit du corps, on emploie la préposition *par* : « La poudre à canon fut inventée par un

1. Cf. ce passage de la *Grammaire de Restaut* (1763) :

D. *Quel est le régime du verbe passif?*

R. C'est toujours un ablatif, ou *par* avec un accusatif, comme : *Je suis connu du roi, J'ai été maltraité par mon frère.*

D. *N'y a-t-il pas quelque règle pour savoir quand le verbe*

moine. » Si le verbe passif, outre son régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, alors on doit employer *par* pour le régime du verbe passif : « Votre ouvrage a été loué *d'une* manière fort délicate *par* un célèbre académicien. » — Il faut ajouter, dit Littré, qu'à la place de *de* on peut toujours mettre *par*, mais qu'à la place de *par* on ne peut toujours mettre *de*.

On ne saisit pas bien la différence entre *un acte intérieur de l'âme* et une *opération de l'esprit*¹. Marty-Laveaux considère *estimer* et *louer* comme des actes intérieurs, et *inventer* comme une opération de l'esprit; si *estimer* n'est pas une opération (pas plus qu'un acte, d'ailleurs), *louer* est aussi bien une opération qu'*inventer*. D'ailleurs, si l'on peut dire : « Il est loué *de* tout le monde », on mettrait certainement *par* dans l'exemple allégué, même s'il n'y avait pas un autre régime précédé de *de*; on dirait : « Votre ouvrage a été loué *par* un académicien », et non « *d'un* académicien ».

La remarque de Littré n'est pas non plus exacte. Si l'on peut souvent mettre *par* au lieu de *de*, on ne le

passif régit un ablatif, ou par avec un accusatif?

R. Oui : on peut dire en général que quand le verbe passif exprime une action purement intentionnelle, c'est-à-dire une opération de l'âme, il doit avoir un ablatif pour régime, comme dans ces phrases : *La vertu est admirée de tout le monde. Vous êtes souhaité de tous vos amis*, etc.

Mais quand l'action exprimée par le verbe passif est une action matérielle ou qui participe des sentiments de l'âme et des mouvements du corps, alors le régime du verbe passif est ordinairement *par* avec un accusatif, comme quand on dit : *Rome fut bâtie par Romulus. Votre discours a été loué par les plus habiles gens*, etc.

1. On a vu que Restaut appelle précisément *opération de l'âme* ce que Marty-Laveaux oppose à l'*opération de l'esprit*.

peut pas toujours. On ne dirait pas : « Il arrivait suivi *par* son chien, » au lieu de : « Il arrivait suivi *de* son chien. »

Darmesteter (*Syntaxe*, § 466, I), met simplement : « délaissé *de* tout le monde, aimé *de* quelqu'un, » parmi les exemples de l'emploi « figuré » de *de*.

M. Bastin, dans sa *Grammaire comparée*, I^{re} partie, pp. 176 et 177, et II^e partie, p. 177, dit qu'après *la plupart des vrais passifs*, c'est *presque* toujours la préposition *par* qui précède le nom de la personne ou de la chose qui fait l'action. Mais on ne saisit pas bien ce qu'il entend par « vrai passif, » et la raison donnée pour les exceptions n'est pas claire non plus : « La préposition *de* ne se trouve *guère* dans les exemples que parce que les verbes qui s'y trouvent gouvernent déjà à la forme active ou réfléchi la préposition *de*. » En s'exprimant ainsi, M. Bastin pense visiblement à l'exemple : « Ils étaient armés *d'*ares, *de* flèches, etc. » Mais le complément n'exprime pas ici la chose qui fait l'action ; c'est purement et simplement un complément de manière.

Ayer, § 243, nous dit : « Avec les verbes passifs, *de* sert à indiquer un fait habituel et se produisant tout naturellement ; on emploie *par* pour exprimer une volonté expresse, une intention bien marquée : *Un général est suivi de son armée, et suivi de près par les troupes ennemies*. Une seconde différence, dérivée de la première et plus apparente, consiste en ce que *par* et *de* s'emploient plus volontiers, l'un au propre, l'autre au figuré : *On est saisi par des couleurs, on est saisi de crainte, de douleur*. » Les distinctions formulées par Ayer paraissent se rencontrer dans les exemples qu'il a choisis, mais elles ne se rattachent pas

à la valeur des prépositions *de* et *par* ; car elles ne s'appliqueraient pas à quantité d'autres exemples. On dit : « Il a été secoué *par* ce malheur imprévu, » et non *de* ce malheur, et cependant, on a bien là un emploi figuré du verbe *secouer*. D'autre part, si je dis : « Il était suivi *de* sis personnes masquées, » peut-on dire que ce soit là un fait habituel et naturel ? Y a-t-il une volonté expresse dans le fait d'être effrayé *par* un orage ?

M. Delbœuf, dans un article de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (1^{re} livraison de 1889), me paraît avoir serré de plus près qu'aucun autre grammairien cette délicate question. Je cite le passage :

On connaît la règle formulée par les grammairiens. On emploierait *de* avec les verbes exprimant une affection ou une émotion de l'âme. On connaît aussi la distinction faite entre *de* et *par* avec les verbes *précéder*, *suivre*, *accompagner*, qui veulent *de* « quand le complément est requis par la nature des choses ».

Il y a du vrai dans ces remarques ; mais où est la raison de cette différence ? On la pressent. *De* fait du complément qu'il introduit un complément de lieu, d'origine. Or, le lieu n'est par ordinairement conçu comme un agent capable d'imprimer une modification au sujet qui s'y meut, qui y va ou qui en vient. Si Pierre tombe d'un arbre, et s'il se tue, ce n'est pas l'arbre qui l'a tué, c'est la chute. Mais si l'arbre tombe sur lui, je dirai : *Il a été tué par un arbre*, ou, si l'on aime mieux, *par la chute d'un arbre*.

Il n'y a d'agent que s'il y a modification du sujet, que si le sujet reçoit un attribut par l'action de cet agent. C'est pour quoi on dit que *cet enfant est instruit PAR son grand-père*, parce que l'enfant, grâce à son grand-père, gagne l'attribut *instruit* au lieu de l'attribut *ignorant* qu'on lui enlève. Mais

on doit dire: *Il est adoré DE son grand-père*, parce qu'*adoré* ne peut, dans ce cas-ci, être considéré comme un attribut réel, distinctif, attaché au sujet par l'action d'autrui. Ce n'est pas comme dans la phrase: *Les animaux sont adorés PAR certains peuples*.

De là vient qu'on fera une distinction entre: *Il est gâté DE son grand-père*, et *il est gâté PAR son grand-père*.

De la seconde phrase, on peut conclure que le grand-père fera de son petit fils ce que l'on appelle un enfant *gâté*, — conséquence qui ne résulte pas de la première.

On saisit maintenant sans peine pourquoi je dirai : *Il était suivi DE ses gens* et *il était suivi PAR la police*. La seconde phrase fait entendre que l'individu suivi n'est pas à son aise et cherche à échapper à ceus qui le suivent. Dans tous les cas, *être suivi par la police* implique une certaine qualité; c'est être quelqu'un que la police suit et surveille. Je dirai de même: *Il était précédé PAR la crainte qu'inspirait son nom*; et: *il était accompagné DE sa femme*. Changez de part et d'autre la préposition et le sens des phrases est altéré. Je dirai d'un fou dont les excentricités sont à craindre : *Il ne sort qu'accompagné PAR sa femme*.

Quelquefois il n'y a entre *de* et *par* qu'une simple nuance. On dira presque indifféremment : *Être frappé d'une balle* ou *PAR une balle*. Cependant même ici on sent que la préposition *par* personnifie la balle; elle en fait une espèce d'agent inconscient, tandis que la préposition *de* en fait un moyen, à preuve qu'on dira en ajoutant le vrai complément d'agent : *Il a été frappé d'une balle par son ennemi*.

Cette remarque nous donne la clef d'autres subtilités analogues: *Ce rocher est battu DES flots* ou *PAR les flots*. Il me semble que l'on dira *des* de préférence pour indiquer un état habituel du rocher tenant à sa situation; et *par* pour désigner un état momentané provenant des vents ou de la tempête. C'est pourquoi on distinguera entre : *Cet homme est battu de sa femme*, et *cet homme est battu par sa femme*; *être battu de*

sa femme est pour ainsi dire une expression toute faite où l'individualité de la femme n'entre pour rien, tandis qu'*être battu par sa femme* évoque l'image de la personne qui bat. La preuve, c'est que *par* seul s'emploiera avec le passé, en tant que rappelant un fait isolé : *il fut battu PAR sa femme*. N'insistons pas davantage.

Cette explication ne nous semble pas encore tout à fait satisfaisante. Dans : « Les animaux sont adorés *par* certains peuples, » l'attribut est-il plus *réel*, plus *distinctif* que dans : « Il est adoré *de* son grand-père ? » Il y a là deux acceptions du verbe, mais non pas deux valeurs différentes de l'attribut. Un malfaiteur peut être suivi *par* la police à son insu, et par conséquent sans que cette poursuite le mette mal à l'aise. Peut-on dire que dans : « Il est battu *de* sa femme, » l'individualité de la femme n'entre pour rien ?

Nous allons proposer, à notre tour, une formule, mais après avoir dit comme M. Delbœuf : « Personne ne reconnaît mieux que nous la difficulté de donner de bonnes définitions grammaticales. Il n'y a que les pédants qui ne se sont jamais sérieusement occupés de grammaire et d'enseignement, pour accabler de sarcasmes l'inventeur d'une formule fautive. »

Entre deux exemples déterminés, l'un avec *de*, l'autre avec *par*, la différence ou la simple nuance de signification se perçoit bien, et il est relativement facile de l'indiquer en gros, par une paraphrase. Mais, suivant qu'on est en présence de tel couple d'exemples ou de tel autre, il se trouve que *de* exprime ou contribue à exprimer un acte intérieur de l'âme et *par* une opération (Marty-Laveaux), *de* un fait habituel et *par* une volonté expresse (Aver), *par* un attribut réel, et *de* un attribut impropre, non distinctif (Delbœuf), etc.

En admettant même l'exactitude de ces formules dans les cas spéciaux pour lesquels elles ont été créées, il importe de remarquer que les différences d'acception signalées résident tout entières dans le verbe et non dans la préposition qui régit le complément. Quand on dit à l'actif: « Son grand-père *adore* cet enfant, » et: « Certains peuples *adorent* les animaux, » il n'y a là ni *de*, ni *par*, et on exprime les mêmes idées que par la tournure passive. Mais suivant qu'il s'agit du sens *a* d'*adorer* ou du sens *b*, le rôle du sujet n'est pas le même: le grand-père *éprouve un sentiment* pour son petit-fils, les peuples *font des actes* d'adoration. C'est cette différence dans le rôle du sujet du verbe d'après la nature de l'action, qui est exprimée, avec la tournure passive, par le choix entre la préposition *par* et la préposition *de*.

Par, qui annonce proprement l'intermédiaire, le moyen, est arrivé par connexion à annoncer en outre l'agent de l'action, et c'est la seule préposition qui ait aujourd'hui cette valeur, quand il s'agit de l'agent proprement dit. *De* marque l'origine, et on ne l'emploie devant le complément d'agent que lorsque, en réalité, ce complément exprime l'origine plutôt que l'agent. Autrement dit, suivant que le sujet du verbe, dans la tournure active, exprime l'agent véritable et direct de l'action, ou seulement son lieu d'origine, le complément d'agent, dans la tournure passive, prend la préposition *par* ou la préposition *de*.

« Cette femme *bat* son mari, » peut signifier « cette femme est en train de battre son mari », ou « cette femme a l'habitude de battre son mari », comme un homme qui « boit » peut être un homme qui « a l'habitude de boire ». Le sujet du verbe *battre*, dans l'ac-

ception de « avoir l'habitude de frapper », n'est pas l'agent, mais, si l'on peut dire, le lieu de cette habitude. Dès lors, au passif, on dira: « Ce mari est battu *de* sa femme. » Il est l'objet de l'habitude de battre, et cette habitude réside en sa femme d'où elle retombe sur lui. Toutefois, si l'idée d'habitude est suffisamment précisée par le contexte et les circonstances, et si on se représente l'action même, on pourra dire aussi: « Ce mari est battu par sa femme. » Ainsi, « il est battu *par* » peut signifier « il est présentement battu par » ou « il a l'habitude d'être battu par »; mais « il est battu *de* » n'a que la seconde valeur. Même différence entre « un rocher battu *par* les flots » et « un rocher battu *des* flots ».

Lorsqu'on dit: « Cet homme est béni *ou* il est maudit *de* Dieu », on ne se représente pas Dieu agissant, prononçant une ou plusieurs bénédictions, une ou plusieurs malédictions, mais l'homme, objet d'une bénédiction ou d'une malédiction permanente, c'est-à-dire de prospérités ou de malheurs *qui viennent de Dieu*. A l'actif, *Dieu bénit les familles nombreuses* signifie proprement: « Dieu est une source de prospérités pour les familles nombreuses. » Et à cette acception de *bénir* se rattache le substantif *bénédition* dans le sens que lui donne Bossuet: « *Les bénédictions* qu'il versa sur les Français¹. »

On dit communément que les verbes qui expriment une affection ou une émotion de l'âme prennent au

1. Ce n'est assurément pas, quoi qu'en pense Littré, pour éviter une confusion avec le juron *pardieu*, que Molière a dit (*École des Maris*, I, 2):

Sommes-nous chez les Turcs pour renfermer les femmes?
Car on dit qu'on les tient esclaves en ce lieu,
Et que c'est pour cela qu'ils sont maudits *de* Dieu.

passif le complément précédé de *de*. Mais il faut distinguer, suivant que le verbe signifie « éprouver une émotion », comme *admirer*, ou « la faire éprouver », comme *réjouir*.

Le sujet, qui éprouve une émotion, n'en est pas l'agent véritable, mais le lieu. *Aimer*, *admirer*, *redouter*, etc., ne sont pas, à vrai dire, des actions. Quand Pierre aime Paul, Pierre *éprouve* un sentiment dont Paul est l'objet, mais il n'agit pas. On comprend donc qu'on dise : « Paul est aimé *de* Pierre. » Le complément indique le point de départ du sentiment. Toutefois, comme il n'y a pas là de double sens possible, on assimile parfois ces verbes à des verbes d'action, et on dit alors *aimé* ou *admiré par*, mais avec une idée incluse d'intervention personnelle, si réduite soit-elle. *Approuver* peut signifier « être en concordance d'idées avec », ou « exprimer » cette concordance. Au passif, le complément d'agent sera précédé de *par* ou de *de* suivant l'acception que l'on donne au verbe, suivant que l'agent fait *acte* d'approbation, ou qu'il est simplement dans l'*état* d'approbation : « Cette loi a été approuvée *par* le Sénat, » et « cette loi a été approuvée *de* tout le monde. » *Louer* peut avoir les deux mêmes sens ; mais, dans l'exemple cité par Marty-Laveaux : « Votre ouvrage a été loué *par* un célèbre académicien, » comme il s'agit d'un éloge formel, *de* serait, dans l'état actuel de la langue, une incorrection. On peut dire au contraire : « Il a été loué *par* tout le monde, » ou « *de* tout le monde », suivant que l'on pense aux paroles d'éloge, ou que l'idée de l'acte, de l'éloge, s'efface dans l'acception plus large d'une approbation qui n'est pas nécessairement formulée.

La possibilité d'employer un verbe au passif avec les

deus prépositions est une excellente pierre de touche pour reconnaître des différences d'acception qui ne sont pas très apparentes. Ainsi les dictionnaires ne donnent qu'un sens au verbe *effrayer* : frapper de frayeur (Darmesteter) ou causer de la frayeur à (Littré). Mais on dit : « Il a été effrayé *des* conséquences, » et : « Il a été effrayé *par* l'orage. » Dès lors, on peut affirmer que le verbe a deus acceptions, et, répétons-le, l'emploi de l'une ou de l'autre des prépositions n'engendre pas l'acception particulière, il n'en est que la conséquence, c'est un simple indice, qui pourrait manquer si la langue n'avait qu'une préposition pour introduire le complément d'origine et le complément d'agent proprement dit, et qui manque en effet dans la tournure par l'actif. Dans : « Sa mauvaise mine nous a effrayés, » le verbe a deus sens suivant qu'il s'agit d'un malade ou d'un individu suspect rencontré au coin d'un bois, et dès lors au passif on dira : « Nous avons été effrayés *de* la mauvaise mine de ce pauvre ami, » et : « Nous avons été effrayés *par* la mauvaise mine de cet individu. » Reste à préciser les deus acceptions du verbe, et c'est toujours le point délicat. D'une part, on a éprouvé un sentiment instinctif d'effroi, dont la mauvaise mine de l'individu rencontré est vraiment l'agent direct; d'autre part, on a éprouvé un sentiment réfléchi de vive inquiétude dont la mauvaise mine du malade est le point de départ. On pourrait définir ainsi les deus acceptions d'*effrayer* : 1° frapper de frayeur; 2° occasionner une frayeur raisonnée, un sentiment de vive inquiétude.

La plupart des verbes qui signifient « faire éprouver une émotion », ont ainsi deus acceptions parallèles, parce que la plupart des émotions ont une forme ins-

tinctive et une forme réfléchie, et dans ce dernier cas, le complément d'agent n'exprime que la cause occasionnelle: le véritable agent, c'est alors la personne même qui éprouve l'émotion, qui « se la fait », et ceci explique que ces verbes prennent souvent un conjugaison pronominale: « J'ai été réjoui ou je me suis réjoui *de* sa bonne mine. » Qu'on emploie le passif ou la forme pronominale, l'action est foncièrement intransitive, elle ne sort pas du sujet, elle a une cause extérieure, mais non un agent extérieur.

Quand le verbe exprime non une émotion déterminée, mais le fait qu'on est ému, le complément d'agent peut être le sentiment qui émeut: « Il est frappé *de* stupeur, il est saisi *de* crainte. » Mais ce sentiment n'est pas l'agent véritable de l'action, il n'en est encore que le point de départ, comme dans « trembler *de* crainte, mourir *de* plaisir ». Le point de départ précise ici la nature de l'émotion, le complément d'agent se tourne en un complément de manière. Comparez: « Il a été frappé *de ce qu'il a vu* », et: « Il a été frappé *d'étonnement*. » Le premier complément indique la cause occasionnelle, le second la manière, et si l'on veut les exprimer tous les deux, celui des deux qui se rapproche le plus de l'idée d'agent prendra la préposition *par*: « Il a été frappé *d'étonnement par* ce qu'il a vu. »

Dans le cliché bien connu: « Le succès a couronné ses efforts, » peut-on dire que le succès soit l'agent proprement dit de l'action? Évidemment non, pas plus que les nuages ne sont les véritables agents de l'action de couvrir le ciel. Aussi, dira-t-on au passif: « Ses efforts ont été couronnés *de* succès, un ciel couvert *de* nuages. » L'agent n'est pas exprimé. Le complément

répond à la question *comment* et non à la question *par qui* ou *par quoi*.

Abandonner n'a pas le même sens dans : « Dieu l'a abandonné, tout le monde l'a abandonné, » et dans : « Il a abandonné sa femme, il a abandonné son appartement. » Dans le premier cas, le verbe signifie « cesser de s'occuper de »; dans le second, « s'éloigner de ». Il y a un acte proprement dit dans la seconde acception, et au passif, l'agent sera annoncé par la préposition *par*: « Cette femme a été abandonnée *par* son mari; l'appartement a été abandonné *par* lui depuis longtemps. » On dira, au contraire: « Il a été abandonné *de* Dieu et *des* hommes, il a été abandonné *des* médecins, » parce qu'ici l'abandon n'est pas un acte fait *par*, mais une abstention venant *de*.

Les verbes *précéder*, *accompagner*, *suivre* comprennent dans leur signification première l'idée d'une position relative et celle de la marche. C'est faire route devant, derrière ou avec quelqu'un. Dans *précéder* par exemple, l'idée de la position relative est exprimée par le préfixe et celle de la marche par le verbe simple. L'idée de la marche peut disparaître complètement, lorsqu'on dit par exemple: « Une antichambre *précède* le cabinet » (est placée avant le cabinet). Ces verbes ont des acceptions dans lesquelles des idées nouvelles caractéristiques s'unissent à leur signification fondamentale. Ainsi, *accompagner* peut signifier *conduire quelqu'un*, en faisant route avec lui, dans un pays qu'il ne connaît pas: « Donnez-lui un paysan pour l'*accompagner*. » Tel n'est pas le sens du verbe lorsqu'on dit: « Le chef de cabinet *accompagnera* le préfet dans sa tournée. » C'est ici simplement *faire route avec*, et non pas *conduire*. *Suivre* peut signifier

surveiller en marchant derrière, ou encore *prendre pour guide* en marchant derrière : « Cet homme est suspect, *suivez-le*. — C'est un bon chef, il faut le *suivre*. » Lorsque le verbe ne comporte que l'idée de marche et celle de position relative, le sujet agit bien, puisqu'il marche, mais l'idée essentielle est celle de position; relativement à l'objet, le sujet *est placé* devant, derrière ou à côté. Dès lors, lorsque ce sujet, dans la tournure passive, deviendra complément d'agent, il ne prendra pas la préposition *par*, puisque la signification du verbe ne comporte pas d'agent proprement dit, l'idée principale étant non celle d'une action, mais celle d'une situation. On dira : « Le préfet est accompagné *de* son chef de cabinet ; le général a fait son entrée, suivi *de* ses troupes ; un recteur suivi *des* quatre Facultés ; le concert a été précédé *d'*une conférence. » En *partant de* l'objet représenté par le complément, le sujet du verbe passif est à côté, devant ou derrière. On dira, au contraire : « Il est accompagné *par* un bon guide ; le général n'a pas été suivi *par* ses troupes ; il avait été précédé *par* son adversaire », etc., parce que, dans ces exemples, les verbes ont des acceptions où prévaut une idée d'action précise, subie par le sujet passif, et n'indiquent pas simplement la position relative de deux personnes ou de deux choses en mouvement.

On dit : « Un meuble piqué *des* vers ; un tapis mangé *des* mites. » Lorsqu'on constate un état actuel, résultant soit d'une action déjà faite, soit d'une action *prolongée*¹

1. Avec une action momentanée, l'idée d'action prévaudrait nécessairement sur l'idée d'état : « Le voilà dépassé *par* son concurrent. »

qui se poursuit, l'idée de cet état peut prévaloir sur celle de l'action qui lui a donné ou lui donne naissance, de telle sorte que l'agent se présente à notre esprit comme une cause d'état plutôt que comme un auteur d'action, et dès lors on emploie la préposition *de*. Quand on dit d'un tapis qu'il est *mangé des mites*, on veut appeler l'attention sur l'état de détérioration du tapis, qui provient des mites, plutôt que sur l'action des mites : « Il est mangé, — par le fait des mites, plutôt que par les mites. »

Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

(MALHERBE).

On voit un cadavre en décomposition, et les vers grouillant, mais on ne se représente pas les vers faisant l'acte de manger, pas plus qu'on ne les voit piquant le bois quant on dit d'un meuble qu'il est piqué des vers. De même : « Il est dévoré *d'ambition*, *d'inquiétude*. » Dans ces exemples, on a, en somme, le participe passé employé adjectivement et joint au VERBE *être*. Avec un véritable temps composé, l'idée d'action reprendrait nécessairement le dessus : « Ses vêtements ont été mangés *par* les mites, la couleur a été mangée *par* le soleil. »

En résumé, quand le complément d'agent après un passif est amené par *de* au lieu de *par*, c'est que l'idée d'origine ou une idée se rattachant à celle d'origine prévaut sur l'idée d'agent. Il en est ainsi notamment quand le verbe, sous sa forme active, exprime *un sentiment* (aimer, craindre), *une habitude* (battre, au sens d'avoir l'habitude de battre), *un état* ou *une situation*

(connaître, voir et entendre au sens purement passif; précéder, suivre, dans l'acception la plus simple), *la détermination d'un sentiment réfléchi* (réjouir, consoler, dans l'acception que nous avons appelée réfléchie), ou lorsque, dans l'emploi adjectif du participe passé, l'idée d'état l'emporte sur l'idée d'action (*piqué des vers*).

L. CLÉDAT.

COMPTE RENDU

Eugen HERZOG. — *Materialien zu einer neuprovençalischen Syntax* — (Separatabdruck aus dem XXV Jahresberichte der k. k. Staats-Unterrealschule im V Bezirke von Wien.) — Wien, 1900. Im Selbstverlage des Verfassers, in-8° de 24 pp.

Sous ce titre modeste M Herzog apporte une importante contribution à l'étude de la syntaxe de la langue des félibres, je dis de la langues *des félibres*, car c'est presque exclusivement d'elle qu'il s'agit. Il a pris *Nerto* pour base de son travail, mais il a puisé aussi dans d'autres œuvres de Mistral, dans celles de Roumanille et de Gras. Il n'emprunte que très rarement des exemples à la langue parlée : il cite à peine deux ou trois fois le recueil des *Chants populaires du Languedoc*, et s'il s'occupe un peu plus du dialecte de Nice, c'est qu'il a sous la main le travail étendu de M. Sütterlin.

Dans sa *Grammaire historique (?) de la langue des Félibres* M. Kosechwitz avait laissé de côté la syntaxe, sous prétexte qu'elle « ne diffère pas beaucoup de celle du français littéraire ». M. H. proteste contre cette affirmation trop absolue ; et sans doute il a raison, quoique parmi les traits qu'il cite comme particuliers au provençal (p. 23) quelques-uns semblent bien appartenir aussi au français, même au français des livres : *Les parents* (= le père et la mère), *les fiancés* (= le jeune homme et la jeune fille), *les mariés* (= l'époux et l'épouse, cf. *Madame Bovary*, 1^{re} partie, IV) sont des expressions tout à fait semblables à *li nori* (§ 4). L'emploi du réfléchi, signalé au § 12, n'est pas complètement étranger au français, ex. : *Il s'est dit des paroles offensantes* (Littré). Mais cette construction, où le verbe est à la fois réfléchi et impersonnel, est rare en français ; elle est devenue si fré-

quente en provençal, qu'on l'emploie dans tous les cas où le français se sert de *on*. C'est sans doute par erreur que M. H. affirme que le conditionnel n'est pas usité en français dans les cas cités au § 13, pourquoi ne pas traduire : *Fariè jamai que courre par il ne ferait jamais que courir*, la condition (s'il le pouvait, si on le permettait) étant sous-entendue ? L'absence de l'article devant les mots *cèu* et *infèr*¹ et après les prépositions ne peut servir à prouver que le développement du provençal est sur certains points moins avancé que celui du français (p. 23). Nous avons en français des expressions analogues (*les filles d'enfer* = les Furies. Rac., *Andr.*), et l'absence de l'article après les prépositions n'est guère moins rare qu'en provençal. C'est, il est vrai, des archaïsmes, mais il faudrait prouver que les expressions analogues du provençal n'en sont pas. et M. H. reconnaît que les formes avec l'article sont plus fréquentes. L'emploi du verbe au sing. dans *Es èli*, *Es li capelan* (§ 48), ne prouve pas non plus que le provençal soit en avance sur le français : *c'est eur* n'a jamais complètement disparu, même de la langue écrite, quelques contemporains ne se font aucun scrupule de l'employer exclusivement, et un arrêt récent du Conseil supér. de l'Instr. publique déclare *c'est* aussi légitime que *ce sont* devant un nom ou un pronom quelconque au pluriel².

1. L'absence de l'article devant ces mots ne tient peut-être pas, au moins dans les ex. cités, à ce qu'ils appartiennent à la catégorie des objets seuls de leur espèce. On peut faire rentrer *lou relary d'infèr*, *lou carbecèu d'infèr* (§ 14) dans le § 18 (suppr. de l'art. ap. prép.) : quant à l'expression *lan cèu negras*, elle ne diffère guère de *fan noblo* (*Mireille*, 248) et peut peut-être s'expliquer de la même façon (§ 25).

2. *Bull. de l'Instr. publ.* du 18 août 1900, p. 392. Ce n'est pas d'ailleurs avec le français écrit, mais avec le français parlé, qu'il faudrait comparer la langue des Felibres. Car s'il y a en français, grâce à la tradition littéraire et aux inventions des grammairiens, un certain écart entre la langue des livres et celle du peuple, il n'en est pas de même en provençal : dans leur tentative de restauration littéraire, les felibres ont tout naturellement employé la langue qu'ils entendaient parler autour d'eux et qu'ils parlaient eux-mêmes, sans y apporter, semble-t-il, de bien notables changements, au moins pour la syntaxe.

Quoi qu'il en soit, la syntaxe des félibres méritait d'être étudiée pour elle-même, et M. H. l'a bien prouvé, puisque d'une lecture attentive des textes il a su tirer un nombre considérable de remarques presque toutes intéressantes. Il n'a pas la prétention d'être complet, et il signale lui-même quelques lacunes importantes, qu'il nous promet de combler quelque jour : il ne dit rien par exemple de l'emploi des prépositions, ni de celui de l'adjectif ou de l'infinitif comme substantif ; celui du pronom sujet méritait mieux que la brève mention que lui a accordée M. H. (§§ 43-44). D'autres questions sont au contraire traitées avec toute l'ampleur nécessaire : c'est ainsi qu'au § 97 M. H. signale, en les classant, toutes les variétés de la construction, si fréquente en provençal qui consiste à représenter deux fois dans une même proposition la même personne ou la même chose, d'abord par un pron. relatif, puis par un pron. personnel, par un adj. possessif ou par un adverbe : *Sara ièu, qu'a ti pèd me veiras*. Ailleurs, il ne s'en tient pas au simple exposé des faits : il propose par exemple d'ingénieuses explications de *i(s)* = *aus*, § 53, et de *n'en*, § 102.

Voici encore quelques observations de détail¹ :

§ 8. Il est à noter que *un* seul ne peut s'employer ainsi : on dit bien *dourmi di dos, di tres, di quatre, etc.*, mais *dourmi de la proumiero*, cf. M., 86.

M. Herzog ne dit rien de l'emploi des pronoms personnels ; *lèi* dans *vène lèi querre*, M., 70, *venès lèi veïre* M., 94, méritait pourtant d'être signalé. On attendrait *li* d'après la règle de M. Kosechwitz, *Gramm.*, p. 83. *Lèi* est dû à l'analogie des phrases comme *re lèi veni*, où *lèi* peut être considéré comme le régime de l'impératif et est par conséquent régulier.

§§ 9-12. L'indétermination du sujet s'exprime quelquefois aussi comme en français par la 1^{re} pers. du plur. : *Erianau*

1. Je désigne par M *Mireille* et par F *la Farandole* d'Anselme Mathieu, Avignon, 2^e éd., 1868, où j'ai trouvé quelques exemples intéressants.

tèms que..., M., 278; *coume au fres margaioun vesèn courre l'acé*, M., 206. Cf. F., 12.

§§ 14-19. L'article défini ne s'emploie pas non plus devant les noms des fêtes : *rèngue Toussant*, M., 6; *quand vèn Sant Jorge*, M., 68; *pèr Noucè*, M., 280, *es anive Sant-Medard*, M., 202. Cf. encore M., 42, 278, 342. Quelques noms de montagnes peuvent ne pas avoir l'article : *sus Mount-Ventour*, M., 240; *vers Mount-de-Vergue*, M., 302; mais *au Ventour*, M., 328, *dòu Lubèroun*, M. 156, etc. — L'article, défini ou indéfini, est souvent supprimé dans les énumérations; les exemples sont fort nombreux, voir notamment M., 6, 100, 132, 156, 158, 242, 258, 270; mais la suppression n'est pas obligatoire : voir surtout la 1^{re} strophe de la p. 344, qui contient des exemples de l'un et de l'autre cas.

§ 20. Ajoutez cet exemple plus frappant : *vès, li Felibre, siastóuti nis enfant*, F. 22. Comme dans le français populaire l'article s'emploie fréquemment en provençal devant les noms de femmes, *la Miréio*, M., 182.

§ 22. Voici d'autres exemples de l'emploi de l'article signalé par M. H. : *de l'èsglari se tenon nut li chin*, M., 378; *an toumba de l'esfrai*, M., 440; *badanto de la set*, 332; *e more de la set*, M., 334; *crèbo dòu rirè*, F., 158. On peut dire que ces substantifs sont déterminés par ce qui précède : la frayeur causée par l'apparition de Mireille, dont il vient d'être question, la soif due au soleil ardent de la Crau, dont on vient de décrire les effets terribles, etc.

§ 26. De ce que l'article indéfini ne se trouve qu'une fois dans Mireille devant *tau*, on ne peut conclure qu'*un tau* ne soit pas populaire; et d'ailleurs il y en a un autre exemple, M., 292 : *sus un tau vènt*. *Un* est fréquemment supprimé devant *autre* : *autro peno me tèn*, M., 74.

M. Kosehwitz (*Gramm.*, § 28 cite deux cas où l'article défini a en provençal la valeur d'un pronom démonstratif; il en est de même quand l'article est accompagné d'un complément déterminatif : *li parènt de Mathièa coume li de Roumaniho*, *coume aquèti de Tavan*, F., 18.

§§ 30-31. M. Herzog aurait pu signaler l'emploi fréquent de l'adjectif là où le français se sert d'un substantif avec *de*, pour marquer l'origine, la matière, etc.: *erbo icernenco*, M., 132; *l'ensounaiado bourriscaic*, M., 134; *tis ajust dimenchau*, M., 236; *la taulo calendalo*, M., 310; *di plour Maddalenen*, M., 454; *uno raubo necenco*, M., 460; *plano craenco*, M., 132, *dou Rose Camarguen*, M., 148.

§ 35. M. H. explique bien l'origine de *que* dans la locution *sèmpre que mai*. Je lui signale deux exemples qui viennent à l'appui de sa thèse: *sèmpre mai*, M., 330, sans *que*, et *s'esclairgisson que mai*, M., 450, où *que* = *ne... que*.

§ 37. A la liste des prép. composées, on peut ajouter encore *de-pèr-de*: *de-pèr-d'aut*, *de-pèr-de bas*, F., 8; *per dins*: *per dins l'ivèr*, M., 8; *de contro* dans *de contro elo*, M., 91. Peut-être faut-il expliquer aussi par une prép. composée la locution *d'esperelo* = *d'elle-même*, M., 222 (*de+ex+per+illam* ou *de+ipso+per+illam*).

§ 38. Il faut signaler encore l'emploi de la prép. *de* dans les expressions comme *l'escamandre de chato*, F., 62; *la bôamanio de maire*, M., 184; *aguèu perdigalet de chato*, M., 326.

§ 42. Il semble que le parfait surcomposé du type *ai agu fa* ne s'emploie que lorsqu'on parle d'un fait d'expérience ou d'une action qui a pu se répéter plusieurs fois. Tous les exemples cités par M. H. (et il faut y ajouter M., 288, 452, 492) confirment cette supposition.

§ 45. Les exemples de ce prétendu accord Kata synesis sont fort nombreux dans Mireille: cf. 102, 252, 352, 418, 486. Ils s'expliquent tous par le sens particulier de *emé* qui, simple préposition à l'origine, a fini par prendre la valeur d'une véritable conjonction (= *et*), peut-être sous l'influence de *emai* = *et aussi*. *Emé* = *et* peut unir deux génitifs: *di poumpo emé di la guo dou soubéiran poutificat*, F., 8; deux datifs: *i longui farandoulo em'i curso*, M., 370; *glori au Paire em' au Fieu, em' au Sant-Esperit*, M., 460, cf. 4, 268; deux mots précédés d'une prép. composée: *de-vers la terro*

emè decers la mar, M., 474; deus infinitifs: *per saluda 'mé faire festo*, M., 282.

M. II. aurait pu dire quelques mots de l'accord du verbe, quand le sujet est un nom collectif. Je relève dans Mireille: *un vòu de fiho d'Arle... rênon*, 158, *un vòu de cavaliè li seguisson*, *ibid.*, *un vòu de chuto ciroulavon*, M., 440, à côté de: *un vòu d'escarava ie camino davan*, 232, *di calandro...* *lou vòu cantaire la saludo*, 328, *uno nèblo de fournigo...* *li pougnie*, 372. On trouve même le pluriel du verbe sans que le collectif soit accompagné d'un complément au plur.: *lou mounde foui qu'envirounaro sentien soun cor*, 476, *entre parèisse, tout l'eissame desfourreleron li coulame*, 282.

§ 46-47. Il ressort des explications de M. Herzog qu'avec un sujet pluriel le verbe peut rester au sing. dans trois cas: 1^o quand le sujet suit le verbe: *renquè li pastre*; 2^o quand, le sujet précédant le verbe, ce verbe est un réfléchi et le sujet un relatif ou un mot partitif: *de fèsta s'es dunt, li cansoun...* *que se cantaro*; 3^o quand le verbe est le verbe être: *de courdouniè qu'es de bestiolo bruno, ès-èli*.

Voici pourtant quelques exemples qui ne rentrent dans aucun des cas précédents: *tres gros bastimen tout dre nous arribo*, M., 18; *de tant d'astre qu'amount penjourlo*, M., 490; *lou bon muscat de Baume e lou Ferigoulet alor se chourlo à la gargato*, M., 90. En réalité, la nature et la place du sujet et du verbe importent peu et ne peuvent rendre compte de l'accord du verbe: il reste au singulier, parce qu'il est construit impersonnellement¹. Dans *tres bastimen... nous arribo*, comme dans *renquè li pastre*, le subst. qui précède ou qui suit est sujet logique; mais son rôle grammatical est vague et difficile à préciser, cf. en français: *il nous est arrivé de grands malheurs*, *il manquait les parents*. Si l'on remplace ce subst. par un pron. relatif, dont il devient l'antécédent, ce

1. La construction impersonnelle de verbes neutres, actifs ou réfléchis est beaucoup plus fréquente en provençal qu'en français. Cf. pourtant dans un des derniers romans de M. P. Adam, *la Force*, d'extraordinaires accumulations de verbes ainsi construits.

pron. relatif joue le même rôle logique et grammatical: *tant d'astre qu'amount penjourlo*. Cf. en français (populaire?): *les grands malheurs qu'il nous est arrivé*. La seconde construction est suffisamment expliquée par la première. Il est très vrai que lorsque le verbe est un verbe actif employé à la fois sous la forme réfléchi et impersonnellement, le subst. ou le pronom prend l'apparence d'un complément direct: *li cansoun... que se cantavo*; et on peut expliquer par là que cette construction soit devenue si fréquente en provençal, mais non, comme le fait M. H., rendre compte de tous les cas où elle se présente, ni de son origine même.

§ 51. A. M. H. aurait dû eiter des exemples de l'accord régulier: *l'amourouso qu'ui cantado*, M., 390, 386.

§ 53. Il faut modifier légèrement la règle établie par M. H. pour l'emploi de *en* au lieu de *à*; *en* peut, en effet, être placé devant un mot accompagné de l'article, pourvu qu'il soit séparé de l'article par un autre mot: *en touto la coumpagno*, M., 10.

§ 66. La règle de M. Kosehwitz (*Gramm.*, § 118) concernant *nàni* et *noun* doit être rectifiée; *nàni* peut fort bien s'employer même en s'adressant à des personnes que l'on tutoie; il suffit que le ton soit un peu plus solennel: *Nàni, fuguè, m'òublidaras*, F., 238.

§ 67. Quoi qu'en dise M. H., *que* peut manquer devant une proposition principale au subjonctif, même quand elle est précédée d'une proposition subordonnée: *mai à l'angòni quand rangolon, fagon pièi demanda lou sacramen divin*, M., 250.

Aus emplois du subjonctif dans les propositions principales, énumérés aus §§ 67-73, il faut ajouter:

1° Le subj. prés. avec ou sans *que* pour indiquer une supposition réalisable: *que dins lou Rose uno barcado..., fugue aboucado..., lou l'ena sauro li negadis*, F., 170; *mai, que ie prengue un refoulèri, pos dire adieu*, M., 236; *vèngue Toussant*, M., 6; cf. encore M., 6, 130, F., 188. Si la supposition se rapporte au passé, ou emploie le subj. imp.: *qu'à*

soun paire un fiéu reguignèsse... l'aurie tua, M., 294. La principale avec *que* équivaat ici à une subordonnée conditionnelle;

2^o Le subj. parf. ou plus-que-parf. pour marquer un souhait dans le passé: *basto lis agué risto!... me sariéu arrapa*, M., 482; *aguessias rist ianda lou Cri!* M., 38; *aguèsses rist boubi lou moustre!* M., 452. Cf. §§ 68-69.

§ 82. De *leissas que* rapprochez: *un moumen!... un moumenet... qu'abren la pipo*, M., 184; *tenès-vous aqui!... que regue röstis iue dous*, M., 224; *pourgès la man, que vous arrape!* M., 242; *vène, que beguen lis estreno*, M., 40, où *que* = *afin que*. La propos. subj. qui suit *leissa* est une prop. finale et non une complétive jouant le rôle de complément direct de *leissa*. Le sens est très net quand le régime direct de *leissa* est exprimé, comme dans un des exemples cités: *leissas-me, que li poutoune*. — Dans *de cigaro... que sènton qu'embasemon*, le second *que* = *au point que*, et par suite l'exemple doit être cité, non au § 82, mais au § 90 (prop. conséc.).

Aus conjonctions de temps mentionnées au § 85, il faut ajouter:

alor que prés. ind. dans la princ. et la sub.): *sentès que vous restauro, alor que fai grand caud*, F., 62.

que = quand: *ie passerian, qu'èro la voto*, M., 30.

estènt que, en estènt que = au moment où (imp. ind. dans la sub., parf. ou près. histor. dans la princ.): *en estènt que iéu... m'abrivave... darboune*, M., 38; *estènt que.. metien la fueio... li det de la chatoune... se devinèron*, M., 62.

fin que = jusqu'à ce que, avec le subj.: *e caminas... fin que reguès*, M., 140; *fin que degolon, mouson la cabro*, M. 250.

de davans que = avant que avec le subj.: *de davans que lou bla 'spigue... fau que rebouligue*, M., 418; *de davans que l'amo lou quite, parten*, M., 460.

pas-pu lèu = aussitôt que, avec le prés. ou l'imp. ind.

dans les deus prop. : *p. p. l. es dins la glèiso, p. p. l. vèi aquelo prèisso...*, *se drèisso*, M., 476; *p. p. l. la tourtouïero moulaï o un pau...* *la glèiso.. cridaro*, M., 30; avec le prés. hist. dans la sub., le parf. dans la princ. : *p. p. l. sa man aganto... lis os... subran cridè l'enfantounet*, M., 32.

Il faut signaler encore la construction d'*avans que*, *darans que*, suivi ou non de *de*, avec l'inf. : *avans qu'èstre au mas*, M., 6; *avans que d'èstre en gabio*, M., 66; cf. M., 24, 412, etc.; de *coume* avec le parf. indéf. (prés. ind. dans la princ. : *e coume a di, mostro sis ounso*, M., 370; de *tant lèu (que)*, avec le fut. antér. (prés. ind. dans la princ. : *tant lèu de contro elo auras vira lou pèd, te ie dardaïo*, M., 94; *tant lèu que lis aubre d'òulivo se saran... eurasina... anan cassa*, M., 28.

§ 89. *Dou mai... dou mai* n'implique pas nécessairement une idée partitive : *e dou mui cerque lu calamo, dou mui atrore la cremour*, F., 256.

Parmi les conj. de cause (voir Koschwitz, §§ 126-128), il faut citer *amor que* = parce que, dont je n'ai qu'un exemple : *se d'autri claus soun arrougant, amor qu'i rèi vèndon si flasco*, F., 144.

§ 91. Il faut ajouter que *se* peut être suivi non seulement d'un pl.-q.-parf. du subj. comme en français : *aurié pres rèng, i pasturgaye, s'aguèsse dou travai bèn tengu lou draïou*, M., 370, mais même d'un imparf. du subj. : *s'aqui meme pousquèsse èstre un regoulou...* *Mirèio tout d'un vanc se ie trasiè*, M., 238 (dans la princ., imp. de l'ind. pour le cond. comme souvent en français). Dans le second cas comme dans le premier, c'est peut-être un archaïsme, mais il peut y avoir aussi mélange de deus constructions : le pl.-q.-parf. du subj. avec *se* dans les prop. cond. d'une part, l'imparf. du subj. seul pour marquer un souhait dans le passé d'autre part, cf. § 68.

§ 93. *que... o...* remplace quelquefois *que... que...* : *que lou soulèu roustique, o brame lou Maïstrau*, M., 368. A noter encore *per tant que* = à quelque point que, avec le

subj. : *p. t. q. pougne et tant que cose*, F., 254; *p. t. qu'anen d'avis*, M., 366.

§ 100. Il est à remarquer que l'expression *i'a* = il y a a si bien perdu sa valeur verbale, qu'elle peut ne pas obéir aux règles de la concordance des temps : *i'a 'n labouraire... qu'èro amoureux*, M., 274; *i'a 'n pichot drole que jougaro*, M., 334; cf. une construction analogue : *s'atroco qu'au mas... renien li meissounaire*, M. 230. On trouve d'ailleurs aussi *i'arie li pastre... qu'anaron*, M., 324.

L. VIGNON.

CHRONIQUE

La *Revue de Philologie française* adresse le dernier adieu à son collaborateur, M. Joseph Texte, mort si prématurément au mois de juillet dernier. M. Texte avait présenté à nos lecteurs l'*Essai de bibliographie* de M. Betz, et nous avait donné plusieurs comptes rendus. Les études de littérature comparée font, en sa personne, une perte irréparable.

— Nous avons signalé à nos lecteurs l'apparition successive des différents fascicules du *Dictionnaire général de la langue française*, par MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Cette œuvre capitale, aujourd'hui achevée, avait obtenu de l'Institut le *Pris Jean Reynaud*, d'une valeur de 10.000 francs; elle vient encore de recevoir un *Grand Pris* de l'Exposition Universelle de 1900. C'est, croyons-nous, la seule publication à laquelle cette haute distinction ait été accordée.

— Nous avons préconisé ici-même la réforme orthographique « par voie administrative » Voy. notre *Revue*, 2^e fascicule, 1892. L'arrêté ministériel du 31 juillet dernier,

qui établit un certain nombre de *tolérances*, est un premier pas dans cette voie. En ce qui touche l'accord du participe passé l'arrêté ministériel adopte exactement la solution que nous avons proposée (Voy. notre *Revue*, 1889, page 278).

— Notre collaborateur, M. J. Bastin, vient de publier en russe une *Phonétique française*, qui peut être utilisée même par ceux qui ne connaissent pas la langue russe, car les exemples laissent partout deviner la règle.

— Nous sommes heureux d'annoncer la « Grammaire française » de M. Jean S. Barès, qui se vend aux bureaux du *Réformiste*, 18, rue du Mail, à Paris. Nous sommes d'accord sur bien des points avec M. Barès. Nous regrettons seulement que, pour les flexions de l'indicatif présent, il n'ait pas trouvé probantes les raisons exposées ici-même, tome IV, page 81, et qu'il n'admette pas les graphies normales « je prétens, il prétent ».

Le Gérant : V^{nc} ÉMILE BOUILLON.

L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 31 JUILLET 1900

RELATIF A LA SIMPLIFICATION

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SYNTAXE FRANÇAISE

COMMENTAIRE

L'arrêté ministériel du 31 juillet 1900 ne modifie pas et ne peut pas modifier la syntaxe du français parlé, qui reste nécessairement ce que l'usage l'a faite, mais il est destiné, comme le titre l'indique, à en simplifier l'enseignement. Il atteint ce but, en prescrivant la tolérance aux examinateurs dans des cas où l'usage, scientifiquement constaté, admet deux formes, contrairement aux règles intransigeantes des grammaires actuelles. Il accorde aussi, en ce qui touche les règles de syntaxe et d'orthographe qui n'intéressent pas la prononciation, un certain nombre de tolérances, dans des cas où l'orthographe dite académique est arbitraire ou contraire à la logique et à l'histoire de la langue.

C'est donc, bien souvent, la forme académique qui devra être tolérée, tandis qu'on recommandera l'autre. Souvent aussi, les deux sont indifférentes. Rarement le libre choix laissé aux élèves ne sera que provisoire et devra faire place à un choix raisonné dans un enseignement plus élevé. Par exemple, si l'on autorise les enfants à écrire *porteplume* (au lieu de *porte-plume*), comme *portecrayon*, ce n'est pas pour leur apprendre

plus tard qu'il faut couper l'un en deux et laisser l'autre soudé, comme le fait l'Académie.

Il s'agit donc avant tout d'une *amélioration* de l'orthographe, fondée sur les résultats acquis par l'étude vraiment scientifique de la langue. Si cette amélioration se trouve être en même temps une simplification, qui s'en plaindra ?

La liste de tolérances annexée à l'arrêté ministériel ne pouvait entrer dans beaucoup de détails. Mais la concision est rarement exempte d'obscurité. C'est ce qui justifie notre commentaire. Un savant suédois, M. Émile Rodhe, professeur à l'Université de Lund, nous a donné l'exemple dans une brochure pleine de judicieuses remarques, qui est intitulée : « La nouvelle Réforme de l'orthographe et de la syntaxe françaises¹. »

Nous suivrons, comme lui, l'ordre même du texte officiel. Les tolérances dont nous ne dirons rien sont celles dont la légitimité n'a vraiment pas besoin d'être démontrée.

SUBSTANTIF

Pluriel ou singulier. — Il semblait que tout le monde fût d'accord pour condamner la distinction fameuse entre les « confitures de groseille » et les « confitures de groseilles. » Mais M. Brunetière, en se faisant inopinément le défenseur de cette cause perdue², nous oblige à traiter de nouveau la question.

Il assimile « confiture de groseille » à *buffet de chêne* opposé à *forêt de chênes*. Voyons si le rapproche-

1. Lund, librairie Gleerup.

2. *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} septembre 1900.

ment est exact. Nous avons deux mots pour désigner d'une part l'objet « arbre », d'autre part la matière qu'on tire de cet objet pour les besoins de la vie et de l'industrie. Les deux mots sont *arbre* et *bois*. Mais il pourrait se faire que le mot *arbre* eût reçu, outre son sens propre, et par une connexion naturelle, l'acception de « bois », et nous dirions alors *statue en arbre* au lieu de *statue en bois*. Cette acception dérivée (matière tirée de l'objet), que n'a pas le mot *arbre*, a été au contraire attribuée aux noms des différentes espèces d'arbres. Ainsi le mot *chêne* désigne: 1^o une espèce particulière d'arbre, 2^o le bois de cet arbre. Ce sont là deux acceptions nettement distinctes, et que les Latins pouvaient rendre par deux mots: *antiquo robore quercus* (Virgile). De même, le mot *tilleul* désigne: 1^o une espèce particulière d'arbre, 2^o la fleur de cet arbre, considérée comme matière d'infusion.

Mais les noms de matière (tels *laine*, *or*, *fer*, *lait*, etc.), désignant des choses qui ne se comptent pas, ne sont pas susceptibles de pluriel. On écrit *table de chêne*, parce qu'on parle d'une table faite avec *du chêne*, avec *le bois* qu'on appelle *le chêne*. On écrit *infusion de tilleul*, parce que l'infusion est faite avec *du tilleul* et non avec *des tilleuls*. Ainsi un mot, qui désigne au sens propre un objet déterminé, peut prendre par connexion le sens de « matière venant de cet objet », et, dans cette acception dérivée, il est essentiellement du singulier. Il y a là un fait très simple de sémantique, et nous demandons si c'est l'exprimer clairement et exactement que de dire, suivant la formule approuvée par M. Brunetière: « On met le nom au singulier quand l'objet a subi une modification qui le dénature, mais on met le pluriel quand cette modification, si profonde

soit-elle, ne l'a pas affecté dans sa forme ou dans son apparence normale. »

Arrivons à la confiture de groseilles. La langue n'a pas donné au mot *groseille* le sens de « matière brute, fournie ou constituée par des groseilles ». Quand on veut faire de la confiture, on achète *des groseilles* et non pas « de la groseille », tandis qu'on achète *du chêne, du noyer*, pour faire un parquet ou un meuble. On dit parfois « de la groseille », mais c'est pour désigner non pas la matière de la confiture, mais la confiture même ou le sirop, comme l'absinthe (liqueur) est le produit tiré de l'absinthe (plante). Il est donc naturel d'écrire « confiture (ou sirop) de *groseilles* », ces produits étant faits avec *des groseilles*, que celles-ci soient entières ou fondues, qu'elles soient de Bar ou de Carpentras. Toutefois, on peut à la rigueur avoir dans l'esprit le mot singulier *groseille*, non pas comme nom de matière, mais comme terme générique, dans le sens où on l'emploie quand on dit : « La groseille est un bon fruit. » C'est ce qui permet de tolérer « confiture de groseille », mais il faut bien se garder de laisser croire aux enfants que cette différence d'orthographe cache une différence de sens qu'on leur révélera plus tard.

SUBSTANTIFS DES DEUX GENRES

Aigle. — Comme on peut le voir par Littré, les meilleurs auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècle donnent à *aigle*, au sens propre, tantôt le genre masculin, tantôt le genre féminin. Mais, comme le constate l'arrêté ministériel, l'usage actuel donne à ce substantif le genre masculin. Il n'y a vraiment d'exception que

pour la locution toute latine « aigles romaines », où le genre masculin, autorisé d'ailleurs par Boileau, pourrait être facilement introduit, puisque ce n'est pas une locution populaire. On aurait pu autoriser les deux genres dans cette locution, sans accorder, au sens propre, la tolérance du féminin, qui est contraire à l'usage, et dont aucun élève ne sera d'ailleurs tenté de profiter.

Amour, orgue. — En dehors des locutions archaïques comme « folles amours, premières amours », *amour* ne s'emploie guère qu'au singulier, où il est devenu masculin. Il est donc naturel que l'arrêté, se conformant à l'usage, et malgré quelques exemples du féminin chez les poètes, n'autorise que le masculin au singulier. Au pluriel, les écrivains hésitent entre le genre ancien et le genre nouveau: *mes premiers amours* (Voltaire), *des amours passagers* (Musset), *ces amours tardifs* (G. Boissier). L'arrêté ministériel autorise avec raison les deux genres. Mais il est évident qu'on ne dira pas « de fous amours », pas plus qu'on ne dit « de fous espoirs ». En effet, *fou*, comme tous les adjectifs circonstanciels, ne peut se placer avant le nom que lorsqu'il a une valeur simplement augmentative ou péjorative. Or, dans cette valeur, on n'a guère l'occasion de l'employer que devant des substantifs féminins ou des masculins singuliers commençant par une voyelle (folles tendresses, fol amour, fol espoir). Dès lors, l'oreille n'est habituée à entendre devant le nom que la forme *fol*, et on évite les occasions d'employer le mot avec cette valeur quand il faudrait lui donner la forme *fou*, c'est-à-dire au singulier masculin devant une consonne et au pluriel masculin.

Le *féminin pluriel* « orgues » s'emploie avec une

valeur de *singulier*, pour désigner un orgue monumental. Mais, sous cette réserve, il faut constater que le mot est devenu masculin, et qu'en parlant de *plusieurs* orgues on dit « de beaux orgues », et non « de belles orgues ».

Automne, enfant. — Il n'y a aucune assimilation à établir entre ces deux mots. *Enfant* est du masculin quand on parle d'un garçon ou qu'on ne songe pas au sexe; il est du féminin quand on parle expressément d'une fille.

Pour *automne*, le genre a été hésitant, sans distinction de sens; mais ce mot est devenu exclusivement masculin. La tolérance du féminin, admise par le dictionnaire de l'Académie, est contraire à l'usage actuel et ne nous semble pas justifiée. Elle n'est d'ailleurs pas dangereuse, car on n'aura pas l'occasion de l'appliquer.

Gens. — Il ne s'agit pas de changer les locutions consacrées comme « bonnes gens, vieilles gens », qui resteront seules autorisées, mais de régler l'accord des autres adjectifs avec ces locutions. Comme elles présentent à notre esprit une idée masculine (celle d'hommes), et qu'elles contiennent un adjectif féminin, on peut faire indifféremment l'accord avec les deux genres, sans prendre garde si l'autre adjectif précède ou suit la locution. Mais en dehors des locutions dont nous parlons, c'est-à-dire quand le mot *gens* n'est pas précédé immédiatement d'un adjectif dont le féminin se prononce autrement que le masculin, l'usage actuel donne évidemment à ce substantif le genre masculin. Ce paragraphe de l'arrêté risque d'être mal compris des étrangers; un auteur suédois, cité par M. Rodhe, croit qu'on pourra désormais écrire « de bons gens, ces vieux gens ».

Hymne. — L'usage a fait d'*hymne* un mot masculin; nous ne croyons donc pas utile d'autoriser le féminin, et de permettre de dire : « Les Russes ont une belle hymne nationale. » Il y aurait au contraire tout avantage à donner aussi aux hymnes d'église le genre masculin.

Œuvre. — « Le grand œuvre, » en alchimie, et « le gros œuvre » sont des expressions consacrées qu'il est bien difficile de modifier. Mais ce qu'il faut faire disparaître des grammaires, c'est l'emploi, aujourd'hui démodé et prétentieux, d'*œuvre* masculin au sens de « ensemble des œuvres » d'un auteur.

Période. — L'expression « le plus haut période » appartient au passé et ne s'emploie même plus dans la langue littéraire, si ce n'est par affectation d'archaïsme. Il est inutile d'introduire le féminin dans une locution morte. Mais le mot vivant *période* est toujours féminin, et on dit fort bien, malgré l'Académie : « dans la dernière période de sa vie. »

PLURIEL DES SUBSTANTIFS

Pluriel des noms propres. — Les noms propres s'emploient au pluriel avec des nuances de sens qu'il importe assurément de préciser dans un cours supérieur de grammaire ; mais, dans tous les sens, le mot est vraiment au pluriel et doit en prendre la marque. Nous ne saurions mieux faire que d'écrire comme Racine : « Corneille, comparable *aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides.* »

Pluriel des noms empruntés à d'autres langues. — « Parmi ces termes étrangers, dit M. Gréard, il en est qui, originaires de la Grèce ou de Rome,

attendent depuis longtemps qu'on les régularise. Pourquoi écrit-on *des agendas* et *des errata*, *des alinéas* et *des duplicata*, *des quidams* et *des ave*, *des trios* et *des quatuor* ? N'avons-nous pas à nous prononcer sur les *recto*, les *verso*, les *lavabo*, les *intérim*, dont on exclut le pluriel au moins par prétérition, en même temps que la porte est ouverte à celui d'*accessit*, et alors qu'*intérim* est déjà francisé par l'accent qu'on lui impose ? On comprendrait l'emploi exclusif du singulier comme une inconséquence générale bien résolue. L'embarras est qu'on ne peut expliquer par des raisons acceptables ni la règle ni l'exception. »

NOMS COMPOSÉS

« Le tiret ou trait d'union, dit M. Gréard, est d'origine relativement récente. Au témoignage d'A. F. Didot, il date de 1573. A partir de ce moment, on s'en est beaucoup servi. Qu'on en ait abusé ne serait rien. Le danger, c'est d'en mal user, ou d'en user et de s'en passer tour à tour, sans apparence de raison, tant dans les mots doubles que dans les locutions composées.

» On l'a supprimé dans *contretemps* et conservé dans *contre-cœur* ; supprimé dans *entretenir* et conservé dans *entre-bâiller* ; supprimé dans *portecrayon* et conservé dans *porte-plume* ; supprimé dans *arc de triomphe* et conservé dans *arc-en-ciel* ; supprimé dans *au dedans* et *au dehors*, conservé dans *au-dessus* et *au-dessous* ; supprimé dans *face à face*, conservé dans *tête-à-tête*, supprimé dans *c'est à savoir*, conservé dans *c'est-à-dire*. Sur quoi reposent ces distinctions ?

» Pour les locutions composées, le plus simple et le plus naturel ne serait-il pas de décider la suppression définitive ?

» Pour les mots doubles ou juxtaposés, deux règles ont été proposées : souder les mots toutes les fois que le soudage est possible ; dans les autres cas, faire disparaître le trait d'union, ainsi qu'on a fait en 1878 pour tous les mots précédés de *très*. »

1^o *Noms composés d'un verbe suivi d'un substantif ou d'un adverbe*. — La soudure de ces composés est réclamée par M. Gréard dans sa² Note à l'Académie : « Dire sans tiret et en soudant les mots : *tirebouchon* comme on dit *tournevis* et *tournebroche* ; — *pass-partout* comme on dit *passport* ; — *portecigare*, *portemonnaie*, *portemontre*, *portecoir*, *porteclefs*, comme on dit *porteballe*, *portefair*, *portemanteau*, *portefeuille*, et laisser tomber dans *portecigare* le signe du pluriel, qui n'a pas plus de raison d'être que dans *portefeuille*. »

Gagnepetit (formé avec l'ancien adverbe *petit* = *peu*) est aussi naturel que *fainéant* et *vaurien*.

Essuimain et *abatjour* sont semblables à *passport*, etc. Il faudrait même autoriser *essuimain* (comme *licol* pour *liecol*) et *abajour* (comme *fainéant* pour *fainéant*).

2^o *Noms composés d'un substantif suivi d'un adjectif*. — *Coffre fort*, sans trait d'union, est semblable à *fait divers*, *eau blanche*, *fen follet*, *sens commun*, etc. — *Coffrefort*, en un seul mot, est semblable à *vinaigre*, *pivert*.

3^o *Noms composés d'un adjectif suivi d'un substantif*. — *Basse cour*, *blanc scing*, *blanc bec*, sans trait

d'union, sont semblables à *bon sens*, *haut mal*, *longue vue*, *libre penseur*, etc.

Bassecour, *blansecing*, *blanbec*, *saufconduit*, seront semblables à *bonjour*, *bonsoir*, *malechance*, *gentilhomme*, *sauvegarde*, *hautbois*. Il faudrait même autoriser *blansecing* et *blanbec*, comme *verjus* (= vert jus) et *plafond* (= plat fond).

L'apostrophe de *grand'mère*, *grand'messe*, *grand'-route*, est le résultat d'une erreur grossière. On a cru que *grand mère*, *grand messe*, était un abrégement de *grande mère*, *grande messe*, tandis qu'au contraire c'est la forme ancienne et ininterrompue de ces mots. On n'a jamais dit *grande mère* ni *grande messe*.

4° *Noms composés d'un adjectif et d'un substantif désignant un objet nouveau appelé du nom d'une de ses qualités.* — *Rouge gorge*, sans trait d'union, est semblable à *bel esprit*.

Rougegorge, en un seul mot, est semblable à *béjaune*.

5° *Noms composés de deux adjectifs désignant une personne ou une chose.* — Il n'y a pas plus de raison pour mettre le trait d'union dans ces noms que dans les précédents.

6° *Noms composés de deux substantifs construits en apposition.* — *Choufleur*, en un seul mot, sera semblable à *betterave*, et *chou fleur* à *Pierre ponce*.

7° *Noms composés de deux substantifs ou d'un substantif et d'un adjectif dont l'un est en réalité le complément de l'autre, sans particule marquant l'union.* — Les raisons qui justifient *choufleur* s'appliquent aussi à *timbreposte* et *terreplein*. Ces mots sont d'ailleurs en petit nombre.

8° *Noms composés d'un adjectif numéral pluriel et d'un substantif ou d'un adjectif.* — Même remarque pour *un troismâts*, *un troisquarts*.

9° *Noms composés de deux substantifs unis par une particule indiquant le rapport qui existe entre eux.* — Il est certain que *chef d'œuvre, pot au feu*, sans trait d'union, sont aussi naturels que *pomme de terre, sergent de ville, chemin de fer, eau de rose*, etc., etc. Il n'y aurait d'autre part aucun inconvénient à souder *chêdœuvre*, comme *piédestal* = pied d'estal. M. Rodhe craint que le pluriel *pots au feu* n'amène la prononciation « pô-z-au feu » ; mais le mot s'emploie si peu au pluriel !

10° *Noms composés d'éléments variés empruntés à des substantifs, à des verbes, à des adjectifs, à des adverbes, à des mots étrangers.* — Une « plusvalue » pourquoi pas *pluvalue* ?) n'a rien de plus étrange que « la plupart ». On s'est moqué de *tedcum* ; mais il est tout semblable à *quiproquo, aparté, alinéa, adieu*, etc.

C'est dans cette catégorie de mots que rentreront *entredeus* (comparez *entremets*), *contrecoup* (comparez *contrefaçon*), *souspied*, ou mieux *soupied* (comparez *soucoupé*), *nonsens* (comme *contresens*).

ARTICLE

Article supprimé. — Il y a quelque confusion dans ce paragraphe. D'abord, comme le fait justement remarquer M. Rodhe, la tournure « l'histoire ancienne et la moderne » est tombée en désuétude ; elle ne s'emploie plus que dans le style archaïque. On répète le substantif : l'histoire ancienne et l'histoire moderne. D'autre part, on ne peut évidemment dire « l'histoire ancienne et moderne » que lorsque en réalité on ne veut pas désigner deux choses différentes. Entendez : « l'histoire dans son ensemble, aussi bien ancienne que

moderne. » On ne dirait pas, par exemple : « Il faisait valoir les caractères différents de l'histoire ancienne et moderne », pas plus que : « Il apprenait la langue anglaise et chinoise. »

Article partitif. — En disant *du bon pain, de la bonne viande, des bons fruits, du bon tabac*, on s'exprimera comme M^{me} de Sévigné, qui écrit couramment : *des grosses larmes, des petites branches*. Mais il faut remarquer que cet emploi de *du, de la, des*, au lieu de *de*, ne se rencontre que devant des locutions qui peuvent être assimilées à des noms composés. On l'évite notamment quand l'adjectif pourrait être placé après le nom ; on ne dirait guère : « On lui a envoyé *des excellents fruits* ; » parce que « les excellents fruits » ne se présentent pas à notre esprit aussi naturellement que « les bons fruits » comme formant une espèce. D'autre part, si l'esprit répartit volontiers les objets matériels en bonne et mauvaise espèce, grosse et petite espèce, etc., il n'en est pas de même des idées abstraites ; on dira peu : « il a *des* bonnes idées, on lui a fait *des* beaux compliments », sauf toutefois dans la langue populaire, qui assimile facilement les deux catégories d'idées. On ne dirait pas non plus : « Avec *des tels amis*, on ne craint rien, » parce que les adjectifs indéfinis ne se construisent pas ainsi, et qu'on ne dit pas *les tels amis*. Les Français ne s'y tromperont pas, mais les étrangers risquent de s'égarer. L'auteur suédois, cité par M. Rodhe, croit que l'arrêté ministériel autorise « des tels garçons » !

Article devant plus, moins, etc. — La distinction subtile dont il est question dans ce paragraphe peut être expliquée, croyons-nous, d'une façon assez claire,

si l'on dit que l'article varie devant *plus, moins, etc.*, lorsqu'il équivaut au pronom démonstratif *celui, celle, ceus* (parmi les autres, c'est-à-dire lorsqu'il y a comparaison avec d'autres objets semblables, et qu'il reste invariable, comme se rapportant aux mots *plus, moins, etc.*, qui sont neutres, lorsqu'il y a comparaison avec le même objet dans d'autres circonstances. Exemple : « Il a choisi les pommes *les moins mûres* (entendez : *celles qui sont moins mûres que les autres*). — C'est dans cette partie du jardin que les pommes sont *le moins mûres* (entendez : *particulièrement peu mûres*). — C'est à Paris que cette comédie a été *le mieux comprise* (entendez : *particulièrement bien comprise*). » La langue populaire tent, par analogie, à faire toujours l'accord avec le nom, et Bossuet lui-même a écrit : « Il est venu surprendre la reine dans le temps qu'elle se trouvait *la plus heureuse*. » Mais on n'est pas tenté de laisser *le* invariable quand il y a lieu de le faire varier; la tolérance n'aura donc pas à s'exercer dans ce sens, et il eût peut-être mieux valu n'autoriser que la variabilité dans tous les cas, sans tolérer *le* invariable quand la logique et l'usage s'accordent à le faire varier.

ADJECTIF

Accord de l'adjectif. — L'accord de l'adjectif dans la locution *se faire forte de* est assurément logique. Si « elle se fait *forte* » nous choque un peu, c'est simplement parce que la locution n'est guère employée par les femmes, le sentiment qu'elle exprime étant peu féminin.

Adjectif construit avec plusieurs substantifs. — La seconde partie du paragraphe est irréprochable, mais non pas la première. On ne peut tolérer le masculin pluriel que *lorsque le dernier substantif est masculin ou lorsque l'adjectif se prononce de même au masculin et au féminin*. Il serait assurément incorrect de dire: « Elle avait un chapeau et une robe *certs* ; il portait le sceptre et la couronne *royaus*. »

Adjectifs composés. — *Nouveauné* et *courtvétu* seront semblables à *clairsemé* et à *clairvoyant*. Il résulte de l'esprit sinon de la lettre de l'arrêté, qu'on doit pouvoir écrire aussi *nouveau né* en deux mots et sans trait d'union. On objecterait vainement qu'en écrivant « un enfant nouveau né », on s'expose à ce que *nouveau* soit considéré comme un adjectif se rapportant à *enfant*, et non comme un adverbe s'appliquant à *né*. Aucune confusion n'est possible. On n'en fait pas avec « fleurs fraîches écloses, portail grand ouvert »; jamais personne ne s'avise de rapporter *fraîches* à *fleurs*, ni *grand* à *portail*.

Participes passés invariables. — L'arrêté commence par constater que les participes tels que *ci-joint*, *ci-inclus*, lorsqu'ils sont placés avant le substantif, restent invariables. Et il ajoute, ce qui est contradictoire, qu'on tolérera l'accord facultatif de ces participes. Il suffisait de tolérer l'accord, pour ne pas rompre brusquement avec la règle actuelle, lorsque le substantif est déterminé, tout en recommandant, même dans ce cas, l'invariabilité. 3

Avoir l'air. — « Avoir l'air » forme aujourd'hui pour notre esprit une locution indivisible, synonyme de *paraître*. Qu'on fasse accorder l'adjectif avec le

mot *air* ou avec le sujet, qu'on dise : « elle a l'air, dous » ou « elle a l'air douce, » le sens est identiquement le même : elle paraît être douce. Si l'on veut détacher le mot *air*, on est obligé de rompre la locution en le faisant précéder de l'article indéfini : « Il *ou* elle a un air dous. »

Adjectifs numériques. — Il est superflu de justifier « quatre vingts dis » semblable à *quatre vingts*, et le remplacement de *mil* par *mille*. Quant à *dis sept*, sans trait d'union, il sera semblable à *cent un*, etc.

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS, INDÉFINIS ET PRONOMS

Ce. — On ne dit plus « qu'est ceci ? » ni « qu'est cela ? », mais « qu'est-ce ? » ou « qu'est ce que c'est ? » Quand on dit « qu'est ce là ? » on a conscience d'isoler l'adverbe *là*, comme dans « c'est là ». La tolérance indiquée s'appuie vraisemblablement sur l'exemple de Vaugelas, qui écrit : « Quel ménage de syllabes est *celu* ? »

Même. — *Même*, en dehors de la locution « le même », est devenu adverbe, aussi bien dans *nous même* que dans *les dieux même* (= les dieux *eux-même*). Il peut cependant, mais dans les deux cas, être assimilé à un adjectif, et l'accord facultatif, sans distinction, n'offre aucun inconvénient. — Dans sa Note à l'Académie, M. Gréard conseillait déjà d'écrire sans tiret *moi même*, *eux mêmes*, etc., et de rendre l'accord facultatif.

Tout. — Je ne trouve pas justifiée la tolérance de *toutes heureuses* au sens de « entièrement heureuses ». Mais on n'en usera pas. Au pluriel de ce mot, il est

utile de distinguer, dans la forme comme dans le fond, le sens adverbial du sens adjectif. Je sais bien que l'usage ne marque pas la distinction quand l'adjectif est féminin et commence par une consonne ; mais c'est là un véritable défaut de notre langue, et il faudrait se hâter de le corriger s'il était purement graphique. C'est seulement au singulier que le sens adjectif et le sens adverbial se confondent et qu'il est indifférent de laisser *tout* invariable ou de l'accorder. « Ne serait-il pas possible, écrivait M. Gréard en 1892, de permettre d'écrire indifféremment : elle est *tout* à son devoir ou *toute* à son devoir ? »

VERBES

Verbes composés. — La Note de M. Gréard demandait qu'on écrivit *entrouvrir, entrebâiller, entrechoquer, etc.*, comme *entretenir, entreposer*.

Trait d'union. — La même Note demandait la suppression du tiret dans *dors tu, puissè je, etc.*

Accord du verbe précédé de plusieurs sujets au singulier unis par « ni, comme, avec, ainsi que », et autres locutions équivalentes. — A l'appui de la tolérance du pluriel, on peut citer, entre autres exemples, ces deux vers de Regnard :

*Votre père, en mourant, ainsi que votre mère
Vous laissèrent de biens une somme légère.*

Et cette phrase de Voltaire : « Le comte Piper avec quelques officiers *étaient sortis* du camp. »

Accord du verbe quand le sujet est un mot collectif. — *Un peu* et *le peu*, ayant pour complément un nom

au pluriel, impliquent toujours une idée de pluralité, si restreinte soit-elle, qui justifie le pluriel du verbe.

Accord du verbe précédé de « un de ceus (une de celles) qui ». — Ce paragraphe a besoin d'être éclairé par quelques exemples. Nous les empruntons à la grammaire d'Ayer; on y trouvera des substantifs à la place des pronoms démonstratifs, mais le cas est le même: « Vous êtes *un des hommes qui me convient le plus* » (M^{me} de Sévigné). — « C'est *une des pièces de Plaute qui a eu le plus de succès* » (Voltaire). Il y a là une sorte d'accord instinctif avec *un*, bien plutôt qu'une délicatesse de langage; mais on répugne à admettre qu'il y ait parfois du laisser aller chez nos classiques, et on ne veut voir partout que finesses et nuances.

C'est, ce sont. — La tolérance indiquée ici a pour elle l'exemple de Bossuet, qui a dit, dans l'*Oraison funèbre de Condé*: « C'est des montagnes inaccessibles, c'est des ravins et des précipices d'un côté, c'est partout des forts élevés. » Ailleurs encore, il dit: « C'est eux qui ont bâti les douze palais qui composaient le labyrinthe. » L'Académie écrit: « C'est eux ou ce sont eux qu'il faut récompenser. » Mais on nous a si bien façonnés dès l'enfance à considérer le singulier (si logique pourtant!) comme une faute grave, que notre oreille a de la peine à le tolérer, surtout quand notre attention n'est pas détournée par un complément circonstanciel intercalé entre le verbe et le faus sujet ou par une incidente qui suit.

Concordance ou correspondance des temps. — « Il faudrait qu'il vienne » est plus correct que « il faudrait qu'il viut ». En effet, si, sans changer le temps, on substitue à *falloir* un autre verbe qui ne gouverne pas

le subjonctif, on dira par exemple: « Je saurais *qu'il vient* ou *qu'il viendra*. » Le temps qui convient dans la proposition subordonnée est donc le présent ou le futur. Or c'est le *présent du subjonctif* qui correspond au présent et au futur de l'indicatif. « Il faudrait *qu'il vint* » ne serait correct que si l'on disait, comme jadis, dans la tournure indicative: « Je saurais *qu'il viendrait*. » On peut tolérer l'imparfait du subjonctif, mais c'est le présent qu'il faut recommander.

PARTICIPE PASSÉ

C'est ici la réforme capitale. Nous croyons avoir montré¹ que la liberté de l'accord du participe passé accompagné de l'auxiliaire *avoir*, et du participe des verbes pronominaux, était la seule solution conforme à la logique, aux saines traditions de la langue et au véritable usage de notre temps. On ne saurait trop répéter que l'invariabilité facultative ne fera disparaître aucune nuance de la langue. Par exemple, « je l'ai vu frapper » peut avoir deux significations: J'ai vu qu'il frappait, ou j'ai vu qu'on le frappait. C'est le contexte qui indique le sens, et qui l'indiquera de même quand le complément sera du féminin ou du pluriel. On avait la prétention de le marquer aussi, dans ce dernier cas, par l'accord du participe. Mais cet accord, loin de favoriser l'analyse de la pensée, obligeait le maître à donner aux élèves une explication fautive: car, dans « Je les vois arriver », *les* n'est pas du tout le complément de *voir*, il est le complément de la locution « voir arriver », et en même temps le sujet de l'infinitif *arriver*. Je

1. *Revue de Philologie française*, 1889, fascicule IV.

vois a pour complément non pas *les*, mais la proposition infinitive dont il est le sujet. Il faut poser la question « je vois quoi ? » et non « je vois qui ? », et la réponse est : « eus arriver, » exactement comme dans *je les fais travailler* (= je fais — eus travailler) et dans *je les laisse crier* (= je laisse — eus crier. Notez cet exemple de Molière *Misanthrope*, V, 5 :

Après tout ce qu'à moi je vous ai *vu* m'écrire.

C'est Oronte qui parle à Céliène ; Molière laisse avec raison le participe invariable, comme toujours dans la même construction, et ici l'erreur d'analyse que nous signalons saute aux yeux, car si Oronte a vu « que Céliène lui a écrit », il n'a pas « vu Céliène » écrivant.

La variabilité du participe était devenue, avec les verbes *coûter* et *valoir*, un moyen de différencier le sens figuré du sens propre ! Mais c'est surtout dans les verbes réfléchis que la règle d'accord aboutissait, comme le dit M. Clairin, à des explications « vraiment monstrueuses », qui faisaient de *se* le complément direct du verbe dans *se douter*, *se souvenir*, *s'écrier*, etc. En tolérant l'accord, les maîtres devront apprendre aux élèves que c'est un reste d'anciennes lois générales qui s'appliquaient, dans les verbes transitifs, au complément direct sans distinction de place, et, dans les pronominaux, non pas au complément, mais au sujet du verbe ; et ils ne devront pas leur dissimuler que certains accords, qui étaient obligatoires avant l'arrêté ministériel, sont de véritables incorrections.

ADVERBE

« *Ne* » dans les propositions subordonnées. — La négation dite explétive, loin d'être une élégance de style,

est un pléonasme d'origine populaire. Nos meilleurs auteurs, depuis La Bruyère et Bossuet, jusqu'à M. Gaston Boissier et Guy de Maupassant, l'emploient ou l'omettent sans y attacher aucune importance.

OBSERVATION

Quelques-unes des fautes signalées ici comme très légères nous paraissent avoir une véritable gravité. Ainsi l'usage actuel distingue très nettement, d'après le genre, le sens de *aide*, *garde*, *manoeuvre*, *merci*. *Couple* est aujourd'hui masculin; dans les cas où les grammaires et les dictionnaires indiquent le féminin, on n'emploie ni le féminin, ni le masculin, on dit autrement. Quant à *relâche*, en dehors de la langue maritime, il ne s'emploie pas avec l'article, si bien que son genre n'apparaît pas. Mais, le cas échéant, on dirait plutôt « sans aucune relâche » que « sans aucun relâche ». *Du relâche*, qu'on trouve dans La Fontaine et dans Molière, appartient à la langue du passé.

Il convient en effet de ne pas insister sur les pluriels exceptionnels *aïeuls*, *ciels*, *oïls*, *travails*. *Aïeuls* ne s'emploie plus, on dit: « grand père et grand mère »; *ciel de lit*, *oïl de perdrix*, *travail* (au sens d'appareil pour ferrer) ne se mettent guère au pluriel. Il est aussi vain de donner des exercices sur ces pluriels que sur le féminin de l'adjectif *violat*.

L. CLÉDAT.

Trois feuilles de ce fascicule étaient mises en pages et prêtes à être tirées quand nous avons appris que le Conseil supérieur était appelé à délibérer de nouveau sur la réforme. Nous indiquerons dans la chronique les modifications qui auront pu être apportées à l'arrêté ministériel. — L. C.

LES
PATOIS DE LA RÉGION LYONNAISE

LE PRONOM SUJET FÉMININ DE LA 3^e PERSONNE

I

LE SINGULIER SUITE ¹

LES FORMES TONIQUES

Les formes toniques du pron. fém., bien moins variées que celles du pron. masc., admettent comme elles à l'initiale l'adjonction de *v*, *z*, *y*². L'atone finale de *illa*, *illa m*, s'est maintenue, comme dans la déclinaison et dans la conjugaison, sous la forme latine ou s'est affaiblie en *o*, très rarement en *é*: *a* final est partout traité dans *illa* comme dans *portam* et dans *amat*. De là des formes en *a* et des formes en *o*. Les formes très rares en *aw* doivent *w* final à l'influence analogique d'autres pronoms.

1. — LES FORMES **éla**, **v**, **y**, **z**+**éla**, **ila**

L'*a* atone persiste en général dans notre région au sud-est et au sud-ouest, c'est-à-dire principalement dans les Hautes-Alpes et dans la Haute-Loire.

A l'est on trouve *éla* à Savine et à Chorges, au sud de l'arr. d'Embrun, à Saint-Julien-en-Beauchêne

1. Voir notre *Revue*, t. XIV, p. 177 à 217.

2. Voir notre *Revue*, t. XIV, pp. 117-118, 110-111

c. d'Aspres), à Laragne et à Orpierre, *éla* et *véla* à Rosans, *véla* à Réallon c. de Savines, à Aspres, à Sigoyer (c. de Tallard), à Saint-Julien-en-Champsaur (c. de Saint-Bonnet), à la Cluse (c. de Saint-Étienne-en-Dévoluy). Il faut y joindre le sud de l'Isère, où l'on dit *éla* à Corps et à Sainte-Luce (c. de Corps), *véla* à Beaufin c. de Corps, et le sud-ouest de la Drôme, où l'on emploie *éla* à Sédéron.

A l'ouest, les formes en *a* occupent le nord de l'Ar-dèche et presque tout le dép. de la Haute-Loire. On emploie *éla* à Saint-Victor c. de Saint-Félicien et à Devesset c. de St-Agrève dans l'arr. de Tournon, à Champclause (c. de Fay-le-Froid, arr. du Puy), et à la Chapelle d'Aurec c. de Monistrol, arr. d'Yssingeaux; *yéla* à Craponne; *zéla* à Cayres, à Saugues, à Coubon (c. du Puy S.-E.), à Saint-Vincent (c. de Saint-Paulien), à Chomelix c. de Craponne, à Domeyrat (c. de Paulhaguet), à Blesle, à Pinols, à Saint-Arcons-d'Allier (c. de Langeac). Mais l'*a* final de ces formes est très ébranlé à l'est et surtout au nord du dép.; il tend à passer à *o* et même à *e* féminin. Les indications de nos correspondants, sans avoir toute la précision scientifique désirable, sont formelles: à Boisset et à Bas (c. de Bas), l'*a* de *ila* se prononce, d'après nos correspondants, les lèvres presque fermées. Telle est aussi la prononciation de l'*a* de *éla* au Chambon-de-Tence (c. de Tence), de *zéla* à Freycenet-Latour (c. du Monastier). A Chomelix (c. de Craponne), l'*a* de *zéla* est sourd, intermédiaire entre *a* et *o*; pour l'obtenir, dit un corr., il faut ouvrir la bouche comme pour prononcer *a* et prononcer *o* sans avancer les lèvres. A Saint-Georges-Lagricol (c. de Craponne) *yéla*, à Vorey *zéla* ont un *a* intermédiaire entre *a* et *e*. A la Chaise-Dieu

(zêla), à Julliangé (zêla), à Auzon (zela), à Frugières-Pin (zela), à Collat c. de Paulhaguet, zela), on retrouve le même son, fréquent d'ailleurs dans les patois auvergnats: « Ce n'est ni *e* ni *a*, dit notre corr. de Julliangé, mais un son intermédiaire entre les deux. »

II. — LES FORMES **élaw**, **ilaw**

A Saint-Victor (c. de Saint-Félicien) et à Boffres (c. de Vernoux), *éla* a subi l'influence, non du pron. masc. de la 3^e pers., qui est *élé*, mais probablement du pron. de la 1^{re}, *yaw*, qui ne nous est signalé que dans ces deux localités; de là *élaw* à côté d'*éla* à Saint-Félicien, *élaw*, *ilaw* à côté d'*élo*, *ilo* à Boffres.

III. — LES FORMES **élo**, **v**, **z**, **y** + **élo**, **ilo** **ulo**

Entre les Hautes-Alpes et la Haute-Loire, *a* final atone devient généralement *o* dans la Drôme et dans l'Ardèche.

Le fém. *vêlo*, comme le masc. *vêw* semble particulier aux Hautes-Alpes; on le trouve aux Crottes (c. d'Embrun), à Aspres et à Bareillonnette. On dit *élo* à Molines-en-Queyras¹ et aussi à Aspres dans les Hautes-Alpes; à Mens, à Lavars, à Saint-Jean d'Hérans, à Saint-Sébastien et à Tréminis dans le c. de Mens, à Percy et au Monestier-du-Percy dans le canton de Clelles, au sud de l'arr. de Grenoble; à Die, à Beaufort, à Crest, à Grâne (c. de Crest) dans la vallée de la Drôme (arr. de Die) et plus au sud dans l'arr. de Montélimar, à Donzère (c. de Pierrelatte), à Pont-de-Barret (c. de

1. C'est aussi la forme indiquée par Chabrand et de Rochas.

Dieulefit) et à Suze-la-Rousse (c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux). On trouve à la fois *élo* et *zélo* à Sauzet (c. de Marsanne), *élo* et *jélo* à Taulignan (c. de Grignan), et dans l'Ardèche à Baix (c. de Chomérac), mais *élo* seul à Bourg-Saint-Andéol, à Gras, à Saint-Just et à Saint-Marcel-d'Ardèche (c. de Bourg-Saint-Andéol), à Viviers, à Salavas (c. de Vallon), à Lablachère et à Payzac (c. de Joyeuse), à Coucouron, à Saint-Julien-en-St-Alban (c. de Chomérac), à Privas, à Saint-Pierreville, à Vernoux et à Silbac (c. de Vernoux), à Gilhac-et-Bruzac (c. de la Voulte), à St-Agrève et au Cheylard, à la Mastre¹. *Elo* pénètre dans la Haute-Loire, au sud, à Pradelles, et à l'est, à Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil) où il existe à côté de *zélo*.

Yélo, isolé à Saint-Laurent-en-Beaumont (c. de Corps), au sud de l'Isère, est fréquent surtout dans la partie inférieure de la vallée de la Drôme, à Chabeuil, à Montmeyran (c. de Chabeuil), à Beaumont (c. de Valence), à Mirmande (c. de Loriol), et dans une partie de l'Ardèche, à Vallon, à Largentière, à Jaujac, et à Thueyts (c. de Thueyts), à Lavilledieu (c. de Ville-neuve-de-Berg), à Ailhon (c. d'Aubenas), au Cheylard, à Saint-Martin-de-Valamas, à Saint-Péray, à Plats (c. de Tournon).

Jélo, en dehors des communes où il existe à côté d'*élo*, nous est signalé à Menglon (c. de Châtillon-en-Diois) dans la Drôme.

Ilo, contraction de *yélo*, déjà signalé à la Chapelle-sous-Chanéac et à côté d'*élauc*, *ilauc* à Boffres dans l'Ardèche, est encore employé dans la Haute-Loire, à

1. Pour Gilhoc, Clugnet indique *élo* ou *yélo*.

Fay-le-Froid, à Araules c. d'Yssingeaux et jusqu'à Vorey dans la vallée de la Loire.

Zélo est isolé au sud de l'Isère à Roissard c. du Monestier-de-Clermont. En dehors de Sauzet et de Pont-de-Barret, où l'on emploie aussi *élo*, il est usité dans la Drôme à Bouvières c. de Bourdeaux, à Marsanne, à Dieulefit, à Vesc c. de Dieulefit, à Saint-Paul-Trois-Châteaux et à Baume-de-Transit c. de Saint-Paul). Dans l'Ardèche, il n'existe qu'au sud-ouest, à Saint-Étienne-de-Ludgarès, au Béage et au Gros-de-Géorand c. de Montpezat, à Sainte-Eulalie et aux Sagnes-et Goudoulet c. de Burzet. Non loin de là, au sud de la Haute-Loire, on trouve *zélo* à Saint-Étienne-du-Vigan c. de Pradelles, au Monastier, à Saint-Julien-Chapteuil¹.

Ulo n'est employé, à ma connaissance, qu'à Cornillon c. de Mens au sud de l'Isère; il doit probablement son *u* à la forme du pron. masc. *uoc*.

IV. — LA FORME *élé*

Seul, notre correspondant de Ribeyret c. de Rosans, dans les Hautes-Alpes, nous signale cette forme. Il faut en rapprocher, pour le traitement d'*a* atone des formes comme *amé* < *amut*, *prèrté* > *portam*, etc.

1. L'affaiblissement d'*a* en *o* dans *illa* est ancien dans la Haute-Loire; on trouve *ello* au XVII^e siècle dans les *Noëls* de Cordat (XIII, 8; XIV, 12).

II

LE PLURIEL

Letableau suivant renferme toutes les formes que nous avons rencontrées dans les départements de notre région :

AIN : *le-l, al, tye-ly, lé-l, i-l, él, é-al, le-lez, lé léz, é-ér, é-éz, èl-l, i-y, i-ir, èl-èlz, al-alz, lyé-ly, èl-ly, le-ly, le-al, i-al.*

ALPES (HAUTES-) : *célos, élas, élos, élés, i-il.*

ARDÈCHE : *élos, éla, élég, yélas, élas, ilas, yélos, zélos, ila, jéléy.*

BELFORT : *al, é-èl, al-alz, èl-èlz.*

DOUBS : *le-l, él, èl-èll, èl-l, eul, le-il, i-l.*

DRÔME : *i-il, yéla, élég, éla, élas, jéla, élo, zélo, zélé, zéléy, jéléy, élis.*

ISÈRE : *le-lez, i-il, èl èlz, le-l, é-èl, al-alz, èl, al, éla, é éz, i-iz, é-èl, tye-ly, lé-l, il-ilz, le-èl, al alj, ulas, la-laz.*

JURA : *le l, èl-èlz, èl, é-èl, a-al, lé-léz.*

LOIRE : *i il, èl-èlz, é-èl, le-l, le-lez, le-y, ou.*

LOIRE (HAUTE-) : *élas, zélos, zéla, zélas, zéléy, éla, élos, ilos, yéla, zéli, zili, zésa.*

RHÔNE : *al-alz, èl-èlz, le-lez, le-l, èl, i-y.*

SAÔNE ET-LOIRE : *al alz, al, o ol, i-y, a-al, èl-èlz, il, èl, i-iz, le-l, il-ilz, i-il, o-y, èl al, al y.*

SAÔNE (HAUTE-) : *èl, èl-èll, èl èlz, èl éz.*

SAVOIE : *é-y, a-al, èl-èlz, é-el, i-il, i-iz, é-al, lé l.*

SAVOIE (HAUTE-) : *é al, i-y, le al, le-lez, i-al, a-az.*

VOSGES : *èl, èl èlz, eul-l, èl-èll, èl-l, i-il.*

LES FORMES ATONES

Théoriquement, *illa, illus* devaient donner des formes identiques ou du moins très voisines ; et en fait, le fém.

plur. ne diffère souvent du fém. sing. que par le *z* final, signe du plur., qui n'est senti d'ailleurs que devant un mot à initiale vocalique; plus fréquemment encore, cette différence, si légère soit elle, est supprimée, et rien ne distingue le plur. du sing. Là où le fém. plur. n'est pas identique au fém. sing. abstraction faite du *z*, il se confond avec le masc. plur. : l'analogie a ramené à une forme unique les successeurs d'*illi* et d'*illas*. L'identité d'ailleurs n'est pas toujours parfaite : il arrive parfois que devant les verbes à initiale consonantique, une seule et même forme serve à la fois pour le masc. et pour le fém., tandis que devant les verbes qui commencent par une voyelle ou même par *l*, le fém. conserve une forme distincte. L'inverse se rencontre aussi, mais plus rarement. Ailleurs, le fém. plur. possède deux formes, dont l'une est identique à celle du masc. plur. On trouvera dans ce qui suit de nombreux exemples de ces différents cas.

I. — LES FORMES EN *o*, *ou*

Dans les quelques communes où le sing. est *o*, *ou*, le plur. est aussi *o*, *ou*. En outre, dans la Saône-et-Loire, le plur. *o-ol* correspond au sing. *il* à Navilly (c. de Verdun), à Fontaines (c. de Chagny), à Sassenay (c. de Chalon N.), à Mercurey et à Saint-Jean-de-Vaux (c. de Givry); le plur. *o-y* au sing. *al* à Ameugny (c. de Saint-Gengoux); le masc. plur. est aussi *o-ol* ou *o-y*. A la Truchère (c. de Tournus), *ol* dev. voy. est commun au plur. des deux genres; mais dev. cons. on emploie au fém. plur., *o* comme au masc. plur. ou *le* comme au fém. sing. L'*o* du masc. plur. tend aussi à s'introduire au fém. plur. dev. cons. à Marcilly (c. de Buxy),

et à Sevrey *e*, de Chalon-sur-Saône ; mais dev. voy. et dev. *l*, *al* à Marcilly, *el* à Sevrey, semblent seuls employés au fém. plur. comme au fém. sing.¹.

II. — LES FORMES EN **i**

Aus sing. en *i* correspondent presque toujours des plur. en *i* ; mais on trouve aussi des fém. plur. en *i*, identiques aus masc. plur., sur les domaines des fém. sing. en *al*, en *el* et en *le*.

Les formes suivantes sont communes au plur. des deux genres :

1^o *La forme i-al*. — Elle correspond au fém. sing. *al* à Loscheroux² (c. de Saint-Trivier-de-Courtes, Ain), à *le* à Andilly (c. de Cruseilles, Haute-Savoie).

2^o *La forme i-elz*. — A Izieux (c. de Saint-Chamont, Loire), *i* dev. cons. sert à la fois pour le fém. des deux nombres et pour le masc. plur. La forme *el-elz*, que donne aussi notre corr., paraît être un emprunt au français.

3^o *La forme i-y*. — Elle correspond au fém. sing. *el* à Saint-Vallier (c. de Montceau), à Saint-Bérain (c. de Montcenis³) et à la Guiche ; à *al* à Semcecey-le-Grand ; à *le-l* à Germolles et à Tramayes⁴ dans la Saône-et-Loire ; à *le-l* encore à Trades (c. de Monsols) dans le Rhône, à Saint-Rirand (c. de Saint-Haon⁵)

1. Un 2^e correspondant de Marcilly ne connaît qu'*al*.

2. D'après un autre corr. de la même localité, le fém. est *al* pour les deux nombres.

3. A Saint-Vallier et à Saint-Bérain, *el*, qui est sans doute la forme primitive du fém. plur. s'est maintenu dev. *l* : *i son* = *elles sont*, *yan* = *elles ont*, mais *el le z énnan* = *elles les aiment*.

4. Un 2^e corr. de Tramayes ne donne qu'*al-alz*.

5. A Saint-Rirand, *le* s'emploie aussi dev. cons. au plur.

dans la Loire, à Cressin-Rochefort (c. de Belley dans l'Ain, à Boège et à Pers-Jussy (c. de Reignier) dans la Haute-Savoie.

4° *La forme i-ir.* — Fréquente au masc. plur. dans les c. de Champagne et d'Hauteville, elle n'est employée au fém. plur. qu'à Hauteville où le sing. est *lye*.

5° *La forme i-iz.* — Elle est commune au masc. plur. et au fém. plur. dans quelques communes de la Saône-et-Loire, où le fém. sing. est *al* : à Rigny, où l'on emploie aussi *al* dev. *l*, à Sivignon (c. de Saint-Bonnet) et sans doute aussi à Collonges et à Joney (c. de la Guiche¹). A Bourbon-Lancy, le fém. plur. est *i-iz*, tandis que le masc. plur. est *i-il* ; à Issy-l'Évêque, on emploie *i* au fém. et au masc. dev. cons., mais au fém. on connaît encore la forme *êl-êlz*. — Le plur. *i-iz* correspond au sing. *lé* à Grésy-sur-Aix (c. d'Aix dans la Savoie² et à *êl*, à Peyrieu (c. de Belley, Ain), où d'ailleurs on emploie aussi *êl* au plur. — Dans l'Isère, *i-iz* est commun au fém. plur. et au masc. plur. et se distingue à peine du fém. sing., *i-il* à Saint-Bonnet-de-Chavagne (c. de Saint-Marcellin) ; à la Forteresse (c. de Tullins), on confond les genres et en partie les nombres : *i-il* sert pour le sing., *i-iz* pour le plur. ; mais à Vatilieu, dans le même canton, à côté du fém. plur. *i-iz*, qui sert aussi pour le masc. plur., on emploie encore *ê-êl*, identique au fém. sing.

6° *La forme i-il.* — Partout où le fém. sing. est *i-il*, le fém. plur. est aussi *i-il*³. Il faut noter toutefois qu'à

1. Pour ces deux localités, les exemples du pronom dev. voy. nous font défaut ; mais le masc. plur. est *i-iz*.

2. Cf. *y-elles* à Hautecour, dans la Tarentaise, d'après Pont, *Orig.*, p. 132-133.

3. Voir les noms dans notre *Revue*, XIV, 202-204. Il faut en

Neuvy-Grandchamp c. de Gueugnon, Saône-et-Loire, le masc. plur. *i-iz* est un peu différent du fém. sing. et pl. *i-il* cf. l'inverse à Bourbon-Lancy). Le fém. plur. *el-elz*, qui nous est signalé à côté d'*i-il* par notre correspondant de Saint-Georges-d'Hurtières c. d'Aiguebelle, Savoie), est peut-être un emprunt au français.

Il nous reste à signaler parmi les formes en *i*, *il* et *il-ilz*, qui sont propres au fém. plur. et ne se confondent pas avec les formes du masc. plur. On les rencontre sur une partie du domaine du fém. sing. *il* : **il-ilz** à Vérissey et à la Frette c. de Montret, et à Bourg-le-Comte c. de Marcigny dans la Saône-et-Loire; à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs dans l'Isère; **il** dev. cons. et dev. voy., à Branges c. de Louhans, à Bouhans c. de Saint-Germain-du-Bois, à Ormes c. de Cuisery, et à Saint-Germain-du-Plain dans la Saône-et-Loire.

III. — LES FORMES EN **a**

Les fém. plur. en *a* se rencontrent d'une part sur le domaine des masc. plur. en *a*, d'autre part sur celui des fém. sing. en *a*.

Les formes communes au fém. plur. et au masc. plur. sont :

La forme a dev. cons. — **y** dev. voy. — A Vitry

retrancher les localités signalées plus haut où le fém. plur. se distingue du fém. sing. par la présence du *z*. — Pour quelques communes de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche, les exemples du pronom fém. plur. nous font défaut; mais il n'est pas douteux que la forme *i-il*, étant commune au fém. sing. et au masc. plur., ne serve aussi pour le fém. plur., comme cela a lieu dans les localités voisines.

(c. de Paray-le-Monial, Saône-et-Loire), où le fém. sing. est *al* ;

La forme i dev. cons. — **al** *dev. voy.* — Voir plus haut : les formes en *i* ;

La forme é-al. — A Corbonod (c. de Seyssel), à Challex (c. de Collonges) et à Arlod (c. de Châtillon-de-Michaille), à l'est du dép. de l'Ain ; dans la Haute-Savoie, à Doussard (c. de Faverges), à Versonnex (c. de Rumilly) et à Desingy (c. de Seyssel)¹ ; partout le fém. sing. est *le* qui s'est introduit aussi au plur. à Arlod. A Saint-Girod (c. d'Albens) dans la Savoie, le fém. plur. *é-al*, à côté de masc. plur. *a-al* et du fém. sing. *le*, semble un emprunt aus patois voisins ; d'ailleurs on emploie aussi *a-al* au fém. plur. ;

La forme a-al. — Elle correspond au sing. *él* à Tavaux (c. de Chemin), à *il* à Petit-Noir (c. de Chemin)², dans le Jura et à Dezize (c. de Couches) dans la Saône-et-Loire ; à *le* à Saint-Girod (c. d'Albens, Savoie, voir ci-dessus, *a-al*) ; à *al* à Demigny (c. de Chagny) et à Toulon-sur-Arroux dans la Saône-et-Loire. A Demigny, le *s* du plur. s'ajoute au masc. plur. *dev. voy.* *a-as*, mais non au fém. *a-al*, où *l* s'est maintenu sans doute sous l'influence du fém. sing. *al* ; à Toulon le fém. plur. *a-al* se confond avec le fém. sing. *al* *dev. voy.* ; mais sous l'influence du masc. plur. *a-al*, il a perdu son *l* *dev. cons.* Enfin à Séez (c. de Bourg-Saint-Maurice) dans la Savoie, la même forme *a-al*

1. Cf. pour Annecy *é-al* masc. plur. et fém. plur. d'après les notes de l'éd. Koschwitz de la *Gramm.* de Duret, p. 35 et 38. Dans les chansons de J. Béard, en patois de Rumilly, je trouve *énoté* (*éts*) à la p. 41 et l'éd. Constantin (Annecy, 1888), et *le* à la p. 70 *dev. cons.*, mais *al* *dev. voy.* à la p. 43.

2. D'après Richenet, *Pat. de Petit-Noir*, p. 15-16.

s'emploie pour les deux genres et pour les deux nombres. — Il faut rattacher à *a-al* la forme *a-az* qui est isolée aux Houches c. de Chamonix, Haute-Savoie, à côté du fém. sing. *lyè*, du masc. sing. *a-al*, du masc. plur. *i-y*.

Sur quelques points le fém. plur. semble le résultat d'un croisement du masc. plur. et du fém. sing. ou de la forme primitive du fém. plur. C'est ainsi qu'on emploie *al* dev. cons. comme au fém. sing., mais *y* dev. voy. comme au masc. plur. *i-y*, à Saint-Eusèbe c. de Mont-Saint-Vincent, Saône-et-Loire; *èl* dev. cons. comme au fém. sing., mais *al* dev. voy. comme au masc. plur. *a-al* à Cussy c. de Lucenay, Saône-et-Loire. A Marcilly (c. de Buxy, Saône-et-Loire, on dit *o* dev. cons.: *o san* = *elles sont* (cf. masc. plur. *o*, *a-al*, mais *al* dev. voy. et dev. *l*: *al an* = *elles ont*, *al lè sraunon* = *elles les soignent* (cf. fém. sing. *al*¹).

Les formes *al*, *al-az*, *al-alj* sont propres au fém. Elles ne se rencontrent au fém. plur. que sur le domaine du fém. sing. *al*. D'autre part, hors de la Saône-et-Loire où les deux genres se confondent souvent au plur., au fém. sing. *al* correspond toujours un plur. en *al*, avec ou sans *z* dev. voy. On trouve :

la forme **al-alz** dans le Rhône partout où le fém. sing. est *al*²; dans la Saône-et-Loire, à Saint-Amour, à Chânes et à Prusilly dans le c. de la Chapelle-de-Guinchay, à Solutré c. de Mâcon S., à Saint-Sorlin

1. Un 2^e corr. de Marcilly ne connaît pour le fém. plur. que *al-az*.

2. Voir les noms des localités dans notre *Revue*, XIV, 195; à Ouroux (c. de Monsols), où le fém. sing. est *le*, le masc. plur. *i-y*, le plur. fém. *al-az* est peut-être une importation du voisinage.

(c. de Mâcon N.¹, à Tramayes¹, à Charbonnat (c. de Mesvres), à la Chapelle-Thécle (c. de Montpont), et à Marcilly (c. de Buxy)²; sur le territoire de Belfort à Bermont; dans l'Ain à Baneins (c. de Saint-Trivier-sur-Moignans)³. Dans l'Isère, *al* et *al-als* sont voisins; on trouve *al-als* à Revel et à Monsteroux-Milieu (c. de Beaurepaire), au Péage-de-Roussillon (c. de Roussillon)⁴, à Corbas et à Termay (c. de Saint-Symphorien) dans l'arr. de Viemie; à Sillans (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs)⁵ dans l'arr. de Saint-Marcellin; à Montferrat et à Merlas (c. de Saint-Geoire), à Eydoche (c. du Grand-Lemps) dans l'arr. de la Tour-du-Pin; à Bresson (c. de Grenoble S.) et à Voreppe (c. de Voiron)⁶ dans celui de Grenoble;

la forme al-alj à Saint-Didier-de-la-Tour (c. de la Tour-du-Pin, Isère);

la forme al dev. voy. et dev. cons. ne se distingue pas d'*al* sing. sur le restant du domaine d'*al* sing. dans l'Isère, dans l'Ain et sur le terr. de Belfort⁷.

1. Un 2^e corr. de Tramayes donne pour le fém. sing. *le*, pour le plur. masc. et fém. *i-y*; voir plus haut *la forme i-y*.

2. Voir plus haut *la forme o-al*.

3. Je trouve encore *altes* à côté de *le(s) = elles* dans une chanson du XVII^e siècle, le *Temple de Reyssouze*, recueillie par Le Duc (*Chans.*, p. 211); *le(s)* qui est beaucoup plus fréquent est sans doute une syncope de *altes*. Enfin on lit *alle sont = elles sont* dans une prière bressane en patois de Pont-de-Vaux, publiée par l'abbé Nyd (*Annuaire de l'Ain*, 1815, p. 10).

4. Ajoutez Saint Maurice-de-l'Exil dans le même canton, d'après Rivière (*Rev. des Pat.*, II, 274 sqq.).

5. Un 2^e corr. de Sillans emploie *al* sans *s* même dev. voy.

6. A Voreppe, on emploie aussi *i* dev. cons., qu'il faut rapprocher du masc. plur. *i-iz* et du fém. sing. *i-il* (à côté d'*èl*).

7. Voir les noms des localités dans notre *Revue*, XIV, 197-198. Toutefois, nous n'avons de renseignements certains sur le plur. *al* dans l'Isère que pour les Côtes-d'Arcy, Oyeu, le Pin, Sillans. A

Dans la Saône-et-Loire, *al* est commun au sing. et au plur. à Sagy et à Savigny¹ (c. de Beaurepaire), à Sigy-le-Châtel c. de Saint-Gengoux et au Miroir (c. de Cuiseaux).

IV. — LES FORMES EN **eu**

Partout où le fém. sing. est en *eu*, le plur. est aussi en *eu*, dans les Vosges et au nord du Doubs. Voir notre *Revue*, t. XIV, p. 191-192.

V. — LES FORMES EN **é** OU **è**

Les formes suivantes sont communes au fém. plur. et au masc. plur. :

la forme é-éz. — Dans l'Isère, à la Tour-du-Pin (fém. sing. *él*), à Cessieu c. de la Tour-du-Pin), où le fém. sing. est *le*, à Chatte (c. de Saint-Marcellin) où le fém. sing. est *é-él*; d'ailleurs au fém. plur. on emploie aussi *él* à la Tour-du-Pin, *él-éls* à Cessieu. A Divonne c. de Gex dans l'Ain, *é-éz* correspond au masc. plur. *é-l*, au fém. sing. *le*;

la forme é-ér. — Dans l'Ain, à Cormaranche c. d'Hauteville), où l'on emploie aussi *lye* comme au fém. sing., et à Sutrieu (c. de Champagne) où le sing. est *le*. M. Pélen donne la même forme pour Sutrieu et le Valromey ;

la forme é-éy. — Dans la Savoie, à Grésy-sur-Isère et à Mercurey-Gémilly (c. d'Albertville) où le

Saint-Victor de Cessieu (c. de la Tour-du-Pin), *al* est isolé à côté du fém. sing. *él* et du masc. plur. *é-éz*.

1. Un 2^e corr. de Savigny emploie *él*

sing. est *le*¹. Dev. voy. *éy* se réduit à *y* à Grignon (c. d'Albertville; cf. fém. sing. *é-él*);

la forme **é, è** dev. cons., **él, èl** dev. voy. — Le fém. plur. *é-él* correspond au fém. sing. *ilge* à Foulnay (c. de Chaumergy) dans le Jura; à *il*, à Authumes c. de Pierre dans la Saône-et-Loire; à *él*, à Firminy dans la Loire; à *le*, à Saint-Offanges-Dessous (c. d'Aix) dans la Savoie, à Saint-Clair-de-la-Tour (c. de la Tour-du-Pin) dans l'Isère; à *é-él*, à la Fouillouse (c. de Saint-Héand), et à Bourg-Argental dans la Loire², à Auris (c. de Bourg-d'Oisans), au Gua (c. de Vif), à Lans et à Autrans (c. de Villard-de-Lans), à Bernin et au Sappey (c. de Grenoble l'é. dans l'Isère, à Saint-Bonnet-de-Valelérieux (c. du Grand-Serre), au nord de la Drôme. On trouve le fém. plur. *é-él* dans l'Isère, à Méaudre (c. de Villard-de-Lans, Isère), où il se confond avec le fém. sing. et avec le masc. plur.; à Vizille et à Saint-Jean-de-Vaux (c. de Vizille), c'est à peine si le fém. plur. *é-él* se distingue du masc. plur. *é-èz*. Enfin, à Vatilieu c. de Tullins, où se touchent les domaines d'*i-il* et d'*é-él*, le fém. plur. est quelquefois *é-él*, identique au fém. sing., plus souvent *i-il*, identique au masc. plur.;

les formes **èy-èyl, ay-ayl**. — *È* s'allonge en *èy* comme au sing. au sud de l'Isère, au Monestier-de-Clermont, et *èy* passe à *ay ayl* dev. voy., à Saint-Paul-les-Monestier (c. du Monestier-de-Clermont), et

1. Brachet donne *è-èy = ils, elles* pour Albertville; cf. Duret, *Gramm.*, p. 28 et 35, note.

2. Il faut sans doute interpréter par *è* ou *é*, *Fei* du *Dict. de Gras*; la *Croniqua Goyèssé* du journal *la Loire* écrit aussi *ois-ois l'*; dans les poésies d'Antoine Chapelon (XVII^e siècle) on trouve *i* ou *èy* dev. cons., *ey l* dev. voy. (cf. fém. sing. *i-il*, masc. plur. *i* ou *èy-èyl*); son fils Jean Chapelon emploie les mêmes formes.

dans le c. de la Mure, à Saint-Honoré, à Saint-Arey et à Monteynard.

Dans le dép. de Saône-et-Loire, il arrive parfois que le fém. plur. se confond avec le masc. plur. seulement dev. voy., tandis que dev. cons. il est identique au fém. sing. : à Saint-Igny-de-Roche (c. de Chauffailles), où le fém. sing. est *ël* et le masc. plur. *i-y*, le fém. plur. *ël-y* semble tenir de l'un et de l'autre. A Saint-Vallier (c. de Montceau) et à Saint-Bérain (c. de Montcenis) *i-y* est commun aux deux genres au plur. ; toutefois, on emploie aussi *ël* devant une *l*. A Cussy (c. de Lucenay, Saône-et-Loire, et à Saint-Lager (c. de Belleville, Rhône), *ël* s'emploie dev. cons. au fém. plur. comme au fém. sing. ; mais dev. voy. on se sert d'*al* à Cussy, d'*alz* à Saint-Lager comme au masc. plur. Cf. encore *ël-o* à Sevrey (voir ci-dessus les formes en *o*).

Les formes propres au fém. plur., *ël-ëll*, *ël-ëlz*, *ël-èz*, *ël* correspondent toujours à des sing. en *ël* :

la forme èl dev. cons. — èl + l dev. voy. — Elle se présente à peu près dans les mêmes localités que la forme correspondante du sing. : à Chantes (c. de Scey-sur-Saône), à Lavilleneuve (c. de Vesoul), à Vellexon (c. de Fresne), et à Broye (c. de Pesmes) dans la Haute-Saône ; à Abbenans (c. de Rougemont), à Cour-les-Baume (c. de Baume-les-Dames), à Rigney (c. de Marchaux) et à Frambouhans (c. de Maiche) dans le Doubs ;

la forme èl-ëlz. — Le plus souvent sur le domaine du fém. sing. *ël*, le fém. plur. ne se distingue pas du

1. A Izieux (c. de Saint-Chamont, Loire), le fém. plur. *ël-ëlz* qui semble plus fréquent qu'*i*, surtout dev. voy. (cf. fém. sing. *i-il*), est peut-être un emprunt au français.

fém. sing. ; toutefois devant un mot qui commence par une voyelle, on ajoute parfois un *z* à *él* ; cette addition d'ailleurs n'est pas partout obligatoire et dans quelques localités on hésite entre *él* et *élz*. On emploie *él-élz* sur le terr. de Belfort, à Grandvillars ; dans les Vosges, à Provenchères, à Fremifontaine (c. de Brouvelieures¹, et à Gérardmer¹ dans l'arr. de Saint-Dié ; à Remiremont, à Raon-aux-Bois et au Tholy¹ (c. de Remiremont), à Saulxures, à Ramonchamp (c. du Thillot) dans l'arr. de Remiremont ; à Châtel, à Villoncourt, à Nomexy et à Bayecourt dans le c. de Châtel, à Saint-Maurice, à Romont, à Moyemont², à Bru, à Saint-Gorgon, à Housseras dans le c. de Rambervillers, et dans le c. de Bruyères, au nord de l'arr. d'Épinal ; à Avrainville et à Socourt (c. de Charmes), et dans les c. de Dompain et de Darnay dans l'arr. de Mirecourt ; à Rouvres-la-Chétive (c. de Châtenois) et dans le c. de Lamarche (sauf à Ainvelle) dans l'arr. de Neufchâteau. — La Haute-Saône ne connaît *élz* qu'à Bétoncourt (c. de Vitrey), le Jura qu'à la Loye (c. de Montbarrey), à Quintigny (c. de Bletterans) et à Saint-Laurent. — *Elz* n'est guère fréquent non plus dans la Saône-et-Loire, où on ne le signale qu'à Oudry (c. de Palinges), à Saint-Racho (c. de la Clayette), à Sainte-Cécile (c. de Cluny) et à Saint-Pierre-le-Vieux (c. de Tramayes) ; pour Issy-l'Évêque voir *la forme i-iz*. — En revanche, *élz* est fréquent dans le Rhône et dans la Loire, où on l'emploie partout où le fém. sing. est *él*¹ ; il faut excepter Theizé

1. D'autres corr. de Fremifontaine, de Gérardmer et du Tholy emploient *él* sans *z* dev. voy.

2. Un 2^e corr. de Moyemont emploie *él* dev. cons., *l* dev. voy.

3. Voir notre *Recue*, XIV 185-186.

(*le-lez*), et Saint-Lager (*al-alz*); à Pont-Trambouze (c. de Thizy), le fém. plur. est tantôt *èl-èlz*, tantôt *le* identique au fém. sing.; à Saint-Haon¹, *le* est commun au sing. et au plur.; pour Izieux, voir ci-dessus. — Dans l'Ain, *èlz* n'est usité qu'à Villeneuve (c. de Saint-Trivier-sur-Moignans), dans la Savoie qu'à Saint-Jean-d'Arvey (c. de Chambéry N.) et à Saint-Georges-d'Hurtières (c. d'Aiguebelle), où la forme du masc. plur. *i-il* sert aussi au fém. plur. — Dans l'Isère, on dit *èlz* à Beaurepaire et à Pommier (c. de Beaurepaire), à la Côte-Saint-André, à Saint-Pierre-de-Chandieu (c. d'Heyrieux) dans l'arr. de Vienne; à Charavines (c. de Virieu), à Chimilin (c. du Pont-de-Beuvoisin), à Cessieu² (c. de la Tour-du-Pin), dans l'arr. de la Tour-du-Pin; à Penol et à Saint-Geoirs (c. de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), à Vinay³, dans l'arr. de Saint-Marcellin; à Champ, c. de Vizille et à Voreppe⁴ (c. de Voiron) dans l'arr. de Grenoble;

la forme *èl-éz*. — *L* disparaît devant le *z* du plur. à Villersexel, dans l'arr. de Lure (Haute-Saône);

la forme *èl dev. cons. et dev. voy.* — Dans les Vosges, dans la Haute-Saône, dans le Doubs, dans le Jura et dans l'Isère, la forme du plur. se confond avec celle du sing., partout où, sur le domaine d'*èl* fém. sing. nous n'avons trouvé aucune des autres formes

1. C'est aussi la forme donnée par M. Blanchardon; voir notre *Revue*, XIII, 277.

2. Un 2^e corr. de Cessieu emploie *è-èz* pour le fém. plur. aussi bien que pour le masc. plur.

3. Un 2^e corr. de Vinay traduit *elles* et *il* par la même forme *i-il*; Vinay se trouve sur la limite des domaines des formes en *è* et des formes en *i*.

4. Un 2^e corr. de Voreppe emploie *al-alz* et quelquefois *i*.

en *é* énumérées ci-dessus¹. — Dans la Saône-et-Loire, *èl* est commun aux deux nombres à Épinac (arr. d'Autun) et à Poisson (c. de Paray-le-Monial, arr. de Charolles); à Savigny (c. de Beaurepaire), *èl* et *al* coexistent; il en est de même à Reyrieux (c. de Trévoux), dans l'Ain; à Marlieux (c. de Villars), on emploie *èl* ou *le*, à Peyrieu (c. de Belley) *èl* ou *i-is*, forme du masc. plur.; enfin à Virieu *èl* semble pouvoir s'abrégé en *l* dev. voy. au sing., mais non au plur.² — Dans le Rhône, *èl* ne nous est signalé qu'à Liergues (c. d'Anse).

VI. — LES FORMES SYNCOPÉES

Les formes syncopées du fém. plur. correspondent toujours à des formes syncopées du fém. sing.; mais la réciproque n'est pas vraie; on trouve fréquemment sur le domaine des fém. sing. syncopés, des formes plurielles tout à fait différentes, communes au masc. et au fém. D'ailleurs, la forme du masc. plur. n'a pas toujours réussi à supplanter complètement la forme syncopée du fém., qui persiste souvent, tantôt dev. cons., tantôt dev. voy. On trouve en effet :

la forme **le** dev. cons., **y** dev. voy. — A Saint-

1. Voir *èl* sing. dans notre *Revue*, XIV, 181-188.

2. Au XVII^e siècle, *èl* est la forme usuelle dans la Bresse; B. Uchard l'emploie concurremment avec *le*; on trouve encore *èl* dans un opuscule de B. de Montaney, publié par Le Duc à la suite de l'*Eurôlement de Tican*, p. 88, et dans les Noëls de Bourg, de Sermoyer, de Boz, de Gorrevod et de Pont-de-Vaux, publiés par le même. — Une chanson de la fin du XVIII^e siècle, la *Bataille de Cormoranche* (Le Duc, *Chansons*, etc., p. 275), contient aussi *èl*. Enfin, je trouve encore *èl* dans les chansons bugystes en patois de Belley, composées par A. Grolle dans la première moitié du XIX^e siècle (Le Duc, *ibid.*, p. 266).

Rirand (c. de Saint-Haon, Loire), a côté du fém. sing. *le* et du masc. plur. *i-y*; cf. plus haut *la forme i-y*;

la forme le dev. cons., il dev. voy. qui tient à la fois du fém. sing. *le* et du masc. plur. *i-il*, à Lievre-mont (c. de Montbenoit, Doubs);

la forme le dev. cons., al dev. voy. à Meythet (c. d'Annecy S.) et à Frangy, dans la Haute-Savoie, qui est dans un rapport semblable avec le fém. sing. *le* et le masc. plur. *é-al*; cf. ci-dessus *la forme é-al*;

la forme i dev. cons., l dev. voy. qui est commune au fém. plur. et au masc. plur. dans le Doubs, à Épeugney (c. de Quingey), et à Remoray (c. de Monthé); dans l'Ain, à Pont-d'Ain et à Drullat (c. de Pont-d'Ain), à Treffort et à Chavannes-sur-Suran (c. de Treffort), et à Saint-Jean-sur-Veyle (c. de Pont-de-Veyle). Dans toutes ces localités, on emploie aussi dev. cons. *le* comme au fém. sing., au lieu d'*i*.

Au plur. comme au sing., la syncope ne se produit parfois que dev. voy. ou que dev. cons.; de là les formes suivantes :

la forme èl dev. cons., l ou ly dev. voy. usitée dans les mêmes régions que la forme semblable du sing.; voir notre *Revue*, XIV, p. 206-207, et pour Moirans, p. 209, pour Vesancy, p. 210;

la forme eul dev. cons., l dev. voy. — Voir ci-dessus *les formes en eu*;

la forme le dev. cons., èl dev. voy. à Saint-Hilaire (c. du Touvet, Isère), comme au sing., voir notre *Revue*, XIV, 207; et **le-èlz** à Fourneaux (c. de Saint-Symphorien, Loire), où le sing. est *le dev. cons., l dev. voy.*¹

1. Devant *l*, *le* est légèrement mouillé d'après notre correspondant de Fourneaux : *lʰe le sonʰon* = elles le soignent.

Mais, le plus souvent, la syncope se produit dans tous les cas, au plur. comme au sing.; on trouve :

la forme **l^e** ou **l^é** *dev. cons.*, **l** *dev. voy.*, qui occupe dans l'Ain le même domaine que la forme correspondante du sing.; voir notre *Revue*, XIV, 215-216. Dans l'Isère, elle ne nous est attestée que pour Pinsot et le Moutaret dans le c. d'Allevard ;

la forme **l^é** *dev. cons.*, **l^{éz}** *dev. voy.*, signalée à Faramans (c. de Meximieux), à côté du fém. sing. *l^é-l* et à Saint-Germain-de-Joux (c. de Châtillon-de-Michaille), à côté du fém. sing. *l^é-l*, dans l'Ain ; à Saint-Laurent arr. de Saint-Claude, Jura, on emploie *l^é* *dev. cons.*, *él* ou *l* *dev. voy.*, et d'après un deuxième correspondant *él-élz*¹ ;

la forme **l^é** ou **l^è** *dev. cons.*, **l** *dev. voy.*. — *L^é-l* est commun aux deux nombres dans l'Ain, à Bourg-Saint-Christophe et à Rignieux (c. de Meximieux), à Miribel et à Niévroz (c. de Montluel), à Vaux (c. de Lagnieu)² ; dans l'Isère, à Chapareillan (c. du Touvet, et aux Avenières (c. de Morestel)³ ; il en est de même pour *l^é-l* à Lagnieu (arr. de Belley, Ain, et à Planaise (c. de Montmélian, Savoie)⁴ ;

la forme **le-lez**, qui se partage avec *le-l* le domaine

1. Ajoutons que M. Koschwitz signale *l^é-l^{éz}* à la Thuile (com. de Sainte-Foy, c. de Bourg-Saint-Maurice), dans son éd. de la *Gramm.* de Duret, p. 28.

2. La même forme se trouve dans une chanson en patois de Treffort, du recueil de Le Duc, p. 109.

3. D'autres correspondants des Avenières donnent *le-l* et *le-lez* ; toutes ces formes, très voisines d'ailleurs, doivent coexister.

4. La *Gramm.* de Duret donne des formes assez variées, *l^é*, *li*, *ll*, *llé* ; il est probable que l'auteur a voulu écrire la grammaire, non du patois de son lieu d'origine, Onex, comme l'a cru M. Meyer-Lübke, mais des principaux dialectes savoyards ; de là les formes, souvent fort différentes, qu'il indique.

de *le-l* fém. sing. On trouve *le-lez* dans le Rhône, à Monsols, à Pont-Trambouze (c. de Thizy), où l'on emploie aussi *él-élz*, à Theizé et à Saint-Vérand (c. du Bois-d'Oingt), à Saint-Forgeux (c. de Tarare), et à Savigny (c. de l'Arbresle)¹; dans la Loire, à Saint-Cyr-de-Favières (c. de Saint-Symphorien)²; dans l'Ain, à Neuville (c. de Châtillon-sur-Chalaronne), où le *z* peut manquer dev. voy., et à Ceyzériat³; dans la Haute-Savoie, à Thonon et dans les communes environnantes, Anthy, Sciez, Margencel; dans l'Isère, surtout au nord du département, à Roche et à la Verpillière (c. de la Verpillière), à Meyzieu, à Jons et à Villette-d'Anthon (c. de Meyzieu), à Faverges et à Vignieu dans le c. de la Tour-du-Pin, à Saint-Chef, à Saint-Savin, à Nivolas-Vermelle, aus Éparres et à Châteauvillain dans le c. de Bourgoin, aus Avenières (voir ci-dessus *lé-l*), à Bouvesse-Quirieu et à Brangues dans le c. de Morestel, à Hières, à Porcieu, à Vertrieu et à Veyssilieu, dans le c. de Crémieu⁴;

la forme *le-l*, qui occupe sans doute le restant du domaine de *le-l* sing.; mais nos renseignements ne sont pas aussi étendus pour le plur. que pour le sing. Le fém. plur. *le-l* nous est signalé dans le Doubs à Courtetain et à Passonfontaine (c. de Vercel), à Gla-

1. La forme ordinaire du Lyonnais est *le-l*, d'après N. du Puitspelu (*Dict.*, p. 214); dans le tableau des flexions usitées à Craponne, il indique *le-l* à la p. cx, mais *le-lez* à la p. cx1.

2. Peut-être aussi à Essertines (c. de Feurs) et à Viricelles (c. de Saint-Galmier), localités pour lesquelles nous n'avons que des exemples du pron. dev. cons.

3. On a déjà signalé *le-les* à côté de *alle(s)* dans une chanson du recueil de Le Duc, *le Temple de Reyssouze* (XVII^e siècle).

4. Peut-être aussi à Saint-Nicolas-de-Macherin (c. de Voiron); mais l'opuscule de Vial, *Vie d'un bon curé de campagne*, ne renferme que *le = elles* dev. cons.

mondans et à Nancray (c. de Roulans), à François (c. d'Audeux), à Avannes (c. de Boussières), à Mamirolle (c. de Besançon S.), à Épeugney (c. de Quingey, voir ci-dessus *i-l*), à Fertans, à Refranche et à Nans (él-l d'après un 2^e correspondant) dans le c. d'Amancey, dans le c. de Montbenoit tout entier, à Bians (c. de Levier, aux Fourgs (c. de Pontarlier), aux Pontets, à Remoray (cf. ci-dessus *i-l* et à Boujeons, dans le c. de Mouthe ; dans le Jura, à Bois-d'Amont et à Longchaumois (c. de Morez), à Blye (c. de Conliège, à Bornay (c. de Lons-le-Saunier¹ ; — dans l'Ain, à Salavre (c. de Coligny), à Saint-Jean-de-Veyle (c. de Pont-de-Veyle, voir ci-dessus *i-l*, à Treffort et à Chavannes (c. de Treffort), à Viriat et à Péronnas (c. de Bourg), à Villereversure (c. de Ceyzériat), à Pont-d'Ain (voir ci-dessus *i-l*) et à Tossiat (c. de Pont-d'Ain), dans l'arr. de Bourg ; à Neuville (voir ci-dessus *le-lez*), à Chaveyriat et à Vonnas (c. de Châtillon-sur-Chalaronne, à Marlieux (c. de Villars, voir ci-dessus *él*), à Saint-Maurice-de-Gourdans (c. de Meximieux), à Trévoux, dans l'arr. de Trévoux ; à Ruffieu et à Fitignieu (c. de Champagne), à Belley, dans l'arr. de Belley ; à Arlod (c. de Châtillon-de-Michaille, voir plus haut, *les formes en a, la forme é-al*) dans l'arr. de Nantua ; à Gex, à Thoiry et à Versonnex (c. de Ferney), à Vanchy (c. de Collonges), dans l'arr. de Gex². — Dans la Saône-et-Loire, *le-l* ne

1. Ajoutons Saint-Amour et Coligny (Ain), d'après M. Clédât, *Rec. des Pat.*, 1, 161 sqq., et le Vaudioux (c. de Champagnole), d'après Thévenin, *Monographie du patois de Vaudioux*, in *Mém. de la Soc. d'ém. du Jura*, 6^e série, 3^e vol., 1898, p. 14.

2. Un certain nombre de textes recueillis par Le Duc (*Chansons*, etc.), renferme la forme *le* : le texte en patois du pays de Gex, p. 295, le *Sermon du curé de Grèzia*, p. 432, la *Lettre*

nous est signalé qu'à Saint-Martin-de-Sénozanc. de Mâcon N. et à Clessé c. de Lugny ; pour la Truchère, voir plus haut *les formes en o*. — Dans le Rhône, *le-l* est usité à Châtillon-d'Azergues c. du Bois-d'Oingt, à Courzieu c. de Vaugneray, à Chaussant c. de Mornant, à Grézieu c. de Saint-Symphorien, à Longes c. de Condrieu ; cf. ci-dessus *le-lez*, note. — On trouve *le-l* dans la Loire, à Saint-Haon, à Sainte-Colombe c. de Néronde ; cf. *le-lez*, note. — Enfin, il faut citer dans l'Isère Commelle, le Mottier et Semons c. de la Côte-Saint-André, Saint-Georges-d'Espéranche c. d'Heyrieux, où l'on emploie aussi la même forme qu'au masc. plur. *i-il*, Villette-d'Anthon c. de Meyzieu, voir ci-dessus *le-lez*, la Chapelle-de-la-Tour c. de la Tour-du-Pin ; 2^e corr. *él* au fém. sing. et au fém. plur., les Avenières c. de Morestel, cf. ci-dessus *lé-l*, Saint-Paul-d'Izeaux c. de Tullins, Saint-Ismier c. de Grenoble E., Pontcharra c. de Goncelin, Saint-Pierre-d'Allevard c. d'Allevard, la Buisnière et la Terrasse c. du Touvet ;

la forme la-laz est isolée dans l'Oisans, au Fréney c. du Bourg-d'Oisans, Isère, où le fém. sing. est *i-il* ; nous touchons là au domaine des formes toniques, qui conservent l'*a* final d'*illas*.

LES FORMES TONIQUES

C'est le traitement de la voyelle finale qui différencie les formes toniques : elles se terminent en *a*, en *o*, en *é*,

d'une fille de Marlieur, p. 381 ; deux textes du XVIII^e siècle, les *Filles de Viriat*, p. 70, la *Frisquette*, p. 39. Nous avons déjà signalé *le* à côté d'*elle* = *elles* dans les Noël's de Bourg et de Sermoyer (XVII^e siècle).

en *éy* ou en *î*. Les formes du plur. en *o* correspondent toujours à des formes du sing. en *o*; elles s'en distinguent par le *s* final, toujours senti dans la prononciation. Mais dans les formes en *a*, en *é*, en *éy* ou en *î*, qui ne peuvent se confondre avec les formes du sing., *s* final manque souvent; de là des formes en *a* ou en *as*, en *é* ou en *és*, en *éy* ou en *éys*, en *î* ou en *is*.

I. — LES FORMES EN **é** OU **és**, **éy** OU **éys**, **i** OU **is**

On les trouve surtout dans les arr. voisins de Montélimar Drôme et de Privas Ardèche, parfois aussi dans l'arr. de Brioude Ardèche. Presque partout elles se confondent avec les formes du masc. plur. Il faut mettre à part Baix c. de Chomérac, Ardèche, où le masc. plur. est *êw* ou *jêw* et Domeyrat c. de Paulhaguet, Haute-Loire, où le masc. plur. est *zelaîr*; à Frugières-le-Pin c. de Paulhaguet, la différence entre le masc. plur. *zeleny* et le fém. plur. *zéléy* est à peine sensible. D'autre part, la finale latine *-as* des subst. et des adj. n'est représentée par *-éy* qu'à Baix, à Bouvières c. de Bourdeaux, Drôme, et à Ribeyret c. de Rosans, Hautes-Alpes; *féminas* > *fénéy* Baix; partout ailleurs *-as* se maintient ou s'affaiblit en *-os*; il est donc probable que les fém. plur. en *éys* et en *is* ont subi l'influence analogique des masc. plur. correspondants.

1^o *La forme élés*. — Elle correspond au sing. *élé* à Ribeyret (c. de Rosans, Hautes-Alpes).

2^o *La forme éléy*. — Elle correspond partout à un sing. *élo*, à Baume-de-Transit c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Pont-de-Barret c. de Dieulefit et

à Sauzet c. de Marsanne¹, dans la Drôme, à Baix (c. de Chomérac), et à Viviers, dans l'Ardèche.

3° *La forme jéléy(s)*. — On emploie *jéléys* à Taulignan (c. de Grignan, Drôme), où le fém. sing. est *jélo*, et *jéléy* aussi bien qu'*éléy* à Baix; voir ci-dessus.

4° *La forme zéléy*. — Elle correspond au sing. *zélo* à Moutjoux c. de Dieulefit, à Bouvières et à Félines (c. de Bourdeaux), dans la Drôme, et à un fém. sing. en *a*, affaibli parfois en *e* à Frugières-le-Pin (c. de Paulhaguet), à Domeyrat (même c.) et à Cerzat (c. de Lavoute-Chilhac), dans la Haute-Loire.

5° *La forme élis*. — Elle n'est signalée qu'à Suze-la-Rousse (c. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme), où le sing. est *élo*.

6° *La forme zéli*. — Elle correspond au sing. *zélo* à la Voute-Chilhac (Haute-Loire); à Saint-Arcons-d'Allier (c. de Langeac), le plur. est *zili*, le sing. *zélo*.

II. — LES FORMES EN **os**

Elles sont fréquentes dans les Hautes-Alpes, au sud de l'Ardèche et au sud-est de la Haute-Loire. Elles correspondent toujours à des sing. en *o*; mais les sing. en *o* n'ont pas toujours des plur. en *os*; voir les formes *as*, *éys*, *is*.

1° *La forme élos*. — C'est la forme du Languedoc, d'après Mistral; nous la trouvons à Lablachère et à Payzac (c. de Joyeuse), à Vallon, à Saint-Pierre-ville, à Gras (c. de Bourg-Saint-Andéol), dans l'Ardèche; à Pradelle (Haute-Loire), *élos* est commun au masc. et au fém. *Élos* est rare dans les Hautes-Alpes, où l'on

1. Un 2^e correspondant de Sauzet donne *élo* ou *zélo*, que rien ne distingue du fém. sing.

préfère *vêlos* : on trouve à la fois *êlos* et *vêlos* à Aspres. Dans la Drôme, *êlos* ne nous est indiqué qu'à Chaudbonne (c. de la Motte-Chalançon).

2^o *La forme vêlos*. — On la signale à Barceillonnette, à Aspres, aux Crottes (c. d'Embrun), dans les Hautes-Alpes.

3^o *Les formes yêlos et ilos*. — On emploie *yêlos* à Lavilledieu (c. de Villeneuve-de-Berg), dans l'Ardèche, *ilos* à Fay-le-Froid, dans la Haute-Loire.

4^o *La forme zêlos*. — Usitée dans l'Ardèche seulement au Béage (c. de Montpezat), elle est plus fréquente dans la Haute-Loire, où on la trouve au Monastier et à Freycenet-la-Tour (c. du Monastier), à Saint-Hostien (c. de Saint-Julien-Chapteuil), et à Saint-Étienne-du-Vigan (c. de Pradelles).

III. — LES FORMES EN **a** OU **as**

Une partie des Hautes-Alpes, le sud de l'Isère, le centre de la Drôme et de l'Ardèche, le nord et le nord-est de la Haute-Loire ont conservé l'*a* du latin *illas*, tandis que l'*a* du sing. *illatm* dans les mêmes régions s'est souvent affaibli en *o*. Les pluriels en *as* correspondent donc tantôt à des sing. en *o*, surtout dans l'Isère, dans la Drôme et dans l'Ardèche, tantôt à des sing. en *a*, surtout dans les Hautes-Alpes et dans la Haute-Loire.

1^o *La forme éla ou élas*. — L'*s* du lat. *illas* a disparu dans l'Isère, à Mens, à Lavars, à Saint-Jean-d'Hérans, à Tréminis et à Saint-Sébastien (dans le c. de Mens, au Percy, au Monestier-du-Percy et à Lalley dans le c. de Clelles; mais on dit *êlas* dans les Hautes-Alpes à Saint-Julien-en-Beauchêne (c. d'Aspres), à

Orpierre et à Chorges. — Dans la Drôme, on emploie *éla* à Die, mais *élas* à Beaufort c. de Crest N. et à Montferrand c. de Rémusat 1. — Dans l'Ardèche, s ne s'est maintenue qu'à Devesset c. de Saint-Agrève ; il est tombé à Coucouron, à Lamastre, à Saint-Victor c. de Saint-Félicien ; on dit *éla* ou *ila* au Cheylard, *éla* ou *élay* à Boffres c. de Vernoux), *éla* ou *yéla* à Gilhoc c. de Lamastre d'après Clugnet. — Dans la Haute-Loire, *éla* est commun au sing. et au plur. à la Chapelle-d'Aurec c. de Monistrol-sur-Loire ; le plur. se distingue du sing. par l'adjonction d's à Freycenet-la-Tour c. du Monastier ; voir plus haut *zélos*, à Champclause c. de Fay-le-Froid, à Saint-Voy et au Chambon-de-Tence c. de Tence) ; comme au sing. l'a final est fort ébranlé et tend à s'affaiblir en *e*.

2^o La forme **yéla** ou **yélas**. — *Yélas* est, d'après Mistral, une forme dauphinoise ; elle ne nous est signalée nulle part dans le Dauphiné ; nous la trouvons à Jaujac c. de Thueyts dans l'Ardèche. Mais on emploie *yéla* à Loriol et à Mirmande c. de Loriol, à Beaumont c. de Valence, à Chabeuil et à Montmeyran c. de Chabeuil, où le sing. est *yélo*, dans la Drôme ; cf. ci-dessus *éla*. A Craponne, au nord de la Haute-Loire, *yéla* plur. ne se distingue de *yéla* sing. que par la quantité d'*a*.

3^o La forme **ila** ou **ilas** : On a déjà vu qu'*ila* et *éla* coexistent au Cheylard (Ardèche) ; *ilas* est usité à la Chapelle-sous-Chanéac c. de Saint-Martin-de-Valamas).

4^o La forme **jéla**. — Elle correspond au sing. *jélo* à Menglon c. de Châtillon-en-Diois dans la Drôme.

1. Roch-Grivel dans ses poésies en patois de Crest, emploie *élas* ; l'abbé Montiers indique *élas* ou *ielas* pour la vallée de la Drôme ; mais dans le c. de Loriol l's finale est tombée.

5° *La forme zéla ou zélas.* Elle est particulière à la Haute-Loire : *zéla* est le plur. de *zélo* à la Chaise-Dieu ; *zéla* est commun au sing. et au plur. à Saint-Vincent (c. de Saint-Paulien) et à Collat (c. de Paulhaguet) ; on emploie *zélas* à Saugues, à Cayres, et d'après M. de Vinols, aus environs du Puy.

6° *La forme ulas.* *Ulas* est le plur. d'*ulo* à Cornillon (c. de Mens), au sud-ouest de l'arr. de Grenoble (Isère), et doit s'expliquer de même ; voir dans notre *Revue* les formes du sing.

7° *La forme zésa,* qui correspond au sing. fém. *zéla* à Pinols arr. de Brioude, Haute-Loire), doit son s au masc. plur. *zis*.

L. VIGNON.

NOTE SUR DEUS PRONONCIATIONS POPULAIRES

Comment doit-on prononcer les mots *Krüger* et *Boër*? — Ce n'est pas moi qui pose la question. La question m'a été posée par un amateur qui se plaît à considérer l'actualité au point de vue de ses conséquences linguistiques. Le même original se montra curieux jadis de savoir comment on devait prononcer le mot *Eiffel* et, naguère, le mot *Dreyfus*.

Or, s'il est indifférent, pour nous, de savoir comment *doivent* se prononcer ces mots, ou même s'ils *doivent* se prononcer d'une manière plutôt que d'une autre, du moins semble-t-il intéressant de rechercher comment on les prononce vulgairement.

Dans notre langue, comme dans toute langue, on distingue la prononciation des « lettrés » ou soi-disant tels et la prononciation des prétendus « illétrés ». Cette distinction s'impose surtout dans le cas qui nous occupe, du passage en français de mots étrangers et, plus spécialement, de noms propres étrangers.

La prononciation des « lettrés » n'a qu'un intérêt linguistique secondaire, parce qu'ils représentent une infime minorité. Celle des autres seule prévaut, parce qu'elle établit et consacre l'usage qui, comme on sait, est souverain en matière de langue. Quoi qu'on dise et quoi qu'on en dit, c'est l'anonyme M. Tout-le-Monde qui fait, défait et refait les dialectes et les idiomes ; à qui nous devons, entre autres révolutions linguistiques,

la série des modifications et déformations par l'intermédiaire desquelles la pure langue de Cicéron a pu se modifier jusqu'à devenir la pure langue de Racine. Quant à l'action linguistique des « lettrés », elle est toute conservatrice, toute modératrice, et j'ajoute que, dans plus d'un cas, elle s'exerce à l'encontre de l'instinct des masses, au point de paraître anormale et morbide.

Je sais des Français bien intentionnés qui, pour des raisons qui m'échappent, mais où sans doute n'est pas étrangère certaine prétention académique, prononcent *Draïfousse* ou, tout au moins, *Dreïfusse*, alors que les réels artisans de la langue ont, dès l'origine, et comme par instinct, parlé de l'affaire *Dréïfusse*. J'en sais d'autres qui disent *Eïfelle* et même *Aïfelle* (Ex. : la tour *Aïfelle*), alors que l'instinct populaire n'a pas un instant douté qu'il fallût dire *Eïfelle*.

Aussi n'était-il pas malaisé de décider, à l'avance, lorsque la République du Transvaal et son président commencèrent à occuper l'opinion, quel sort linguistique serait réservé à ces étrangers dans notre langue : *Krüger*, *Boër*.

D'aucuns, par étaiage de savoir, nous écorchèrent les oreilles de prononciations telles que *Bôre* et même *Boure*, prétextant soit l'usage hollandais, soit l'usage anglais, et, logiquement, ces érudits adoptèrent *Krugueur* ou, tout au moins, *Krugière*. Cependant, la foule acclamait les *Boëres* et le boulevard des Capucines retentit encore des cris de « Vive *Krujère* » qui s'y firent entendre durant une semaine. J'ai relevé, personnellement, dans ces circonstances, un cri isolé de « Vive *Krugière* » qui parut si bien détoner dans l'ensemble, qu'il en résulta un silence et que plus d'un

des ouvriers présents jetèrent un regard plutôt malveillant sur ce personnage d'exception. Par contre, il est à noter que, le jour où les étudiants manifestèrent, la prononciation *Krugère* l'emporta visiblement.

J'ajoute, pour être complet sur ce point d'histoire linguistique, qu'une jolie assimilation, qu'il eût été fâcheux de ne point voir se produire, nous fournit, dans la bouche de plus d'un camelot, une forme *Grujère*, vraiment digne d'être mentionnée.

Il serait, sans doute, fort intéressant d'étudier la nature et l'extension du rôle de modérateurs linguistiques que joue la partie lettrée du pays. On relèverait, à cette occasion, bon nombre de monstruosité et d'anomalies qui mériteraient au moins une analyse. Mais une telle étude nous convaincrat de la toute-puissance de l'instinct populaire. Il n'y a pas à lutter là contre: on ne remonte pas le cours d'un fleuve. Les déformations de la langue vulgaire contiennent en germe la littérature de demain. Il fut, sans doute, un temps où les lettrés de l'époque, latinisants réfractaires à toute tendance néologique, déplorèrent des prononciations telles que *dodece, *ditum, *sexanta, etc.

Envers et contre tous, ces formes l'emportèrent en fin de compte et triomphèrent si bien qu'elles furent les points de départ dont le français moderne nous fournit les aboutissants.

CH. G.

[Pour conserver aux mots étrangers leur prononciation, il faudrait les transcrire en orthographe française, ce qui ne serait pas toujours facile, ni même possible. Il est naturel que le peuple, lisant des noms dans le journal, donne aux lettres qui les composent

leur prononciation française, le son *u* à l'*u* allemand, le son *j* au *g* devant *e*, et qu'il transforme la diphtongue *ei*, qui n'existe pas en français devant une consonne ; il la rent par *é* ou *è* parce que la graphie *ei* a cette valeur dans les mots français, *reine*, etc. Comparez le nom propre d'origine méridionale *Compayré*, que nous prononçons *Compéré*.]

L. C.

COMPTES RENDUS

O. ROHNSTRÖM: ÉTUDE SUR JEHAN BODEL. Upsal, Almqvist et Wicksell, 1900 ; xvi-207 p. in-8°).

Par la variété de ses ouvrages comme par leurs qualités littéraires, Jehan Bodel est parmi nos vieux poètes l'un des plus intéressants. Il a su donner à la poésie lyrique (*Pastourelles*, *Congés*), suivant l'expression de M. Gaston Paris, un caractère de personnalité presque poignant ; il a laissé comme une première ébauche du drame (*Jeu de Saint Nicolas*) ; enfin il a essayé de rajeunir, sinon de renouveler, la matière épique (*Chanson des Saxons*). Et pourtant Jehan Bodel n'a pas encore été l'objet d'une étude approfondie. Cette tâche pouvait sembler assez lourde ; elle n'a pas rebuté M. O. Rohnström. Dans une thèse pour le doctorat publiée à Upsala, chez Almqvist et Wicksell (1900), il s'est proposé de « donner un exposé de l'œuvre littéraire de Jehan Bodel et des questions principales qu'elle a soulevées ».

L'auteur esquisse d'abord la vie du poète d'Arras, destiné à finir si tristement dans une léproserie. Cette biographie est encore assez incertaine et repose souvent sur de simples conjectures.

La thèse elle-même comprend quatre parties : chacune est consacrée à une œuvre différente du poète. Elle se termine par quelques remarques sur la langue. M. O. R. s'est borné volontairement « à un examen très sommaire des rimes les plus importantes », ce qui pourrait sembler quelque peu insuffisant.

Les appréciations littéraires sont en général fort brèves. Ainsi, dans la 1^{re} partie, relative aux *Pastourelles*, l'auteur traite exclusivement de l'authenticité de ces poésies, en

appuyant sa démonstration sur l'étude des manuscrits et en confrontant les événements historiques avec les faits qui ont inspiré le poète.

M. R. n'a pas voulu aborder le difficile problème de l'identité de l'auteur des *Pabliaus*, Jehan Bodel, avec l'auteur des *Congés*. Les indices, nous dit-il, paraissent trop vagues pour qu'on puisse arriver à une solution. Il a eu raison de ne point s'aventurer dans le champ des hypothèses. Mieux valait, comme il l'a fait, passer en revue les divers personnages dont le nom figure dans les *Congés*. (C'est le seul ouvrage du poète d'Arras qui nous fournisse quelques renseignements sur sa vie et le milieu où il a vécu.)

L'essai dramatique de Jehan Bodel est la plus intéressante de ses œuvres. Les miracles de Saint-Nicolas l'ont bien mieux inspiré que les hauts faits de Charlemagne. « Sur la vieille légende contée par Hilaire, qui fait de saint Nicolas le garde du trésor d'un Barbare, Bodel a jeté librement les sentiments, les habitudes de son temps et de sa ville. Il a logé le miracle en terre infidèle, chez les mécréants qui adorent Mahomet et Tervagant, dans le grand cadre de la croisade » (M. Lanson). M. Rohmström voit dans cette pièce « un exemple frappant de la façon dont le théâtre s'est émancipé du joug de l'Église... L'humble drame liturgique s'est transformé en une pièce assez étendue, exprimant les sentiments les plus opposés, de l'enthousiasme religieux jusqu'aux passions ignobles ».

On sait combien saint Nicolas a été populaire: aussi les miracles qu'on lui attribue sont-ils fort nombreux. L'auteur résume avec clarté ce que nous savons des divers essais qui se rattachent au même groupe de légendes. Il donne une analyse très détaillée de l'œuvre de Bodel, en insistant spécialement sur l'épisode de la croisade, sur la scène du combat et les beuveries du cabaret; enfin il relève quelques traits originaux dans l'esquisse des caractères du roi, du sénéchal, du geôlier et des trois voleurs aux noms si pittoresques.

Plus de la moitié de la thèse est réservée à la *Chanson des Saxons*, qui est longuement analysée (p. 79-93). De la comparaison des manuscrits, l'auteur tire des conclusions sur leur valeur propre, sur la façon dont ils reproduisent plus ou moins fidèlement le poème original. Suivant M. R., le meilleur serait le manuscrit de l' Arsenal. Les raisons qu'il en donne sont très plausibles. C'est la première partie du poème, commune à tous les manuscrits, qui doit être regardée comme l'œuvre authentique de Jehan Bodel. Le reste n'offre probablement que des remaniements postérieurs.

Un des chapitres les plus neufs et les plus intéressants traite de la *Hurepe* et des *Hurepois*, noms d'étymologie incertaine et dont la valeur n'est pas encore très nettement déterminée. Les Hurepois sont un long et important épisode du poème. Ce récit devait être étranger primitivement à la légende des Saxons, et il est bien mal lié à la narration des guerres de Charlemagne contre Guithéchin. M. R. essaie de sauvegarder quelque peu l'unité du poème. Il reconnaît que Charlemagne, le vainqueur des Saxons, est le héros de la *Chanson*, tandis que l'épisode des Hurepois, tout à l'honneur de la féodalité, ne semble exprimer que l'esprit d'orgueilleuse indépendance des barons de la Neustrie. Mais en définitive, l'épisode tendrait au même but que le poème entier qui, « par l'idée fondamentale, se rattache à la Geste du Roi, à l'épopée nationale, dont le but principal est la glorification des Français ».

Si le lien existe, il est bien frêle. Bodel a, lui aussi, pratiqué la *contaminatio* : il a fondu en un seul ouvrage des traditions différentes de diverses époques, sans trop se préoccuper de l'unité de son sujet. Nos vieux poètes, comme leurs auditeurs ou leurs lecteurs, étaient bien moins sensibles que nous à la beauté d'une composition sévère.

La plupart d'entre eux avaient aussi un médiocre souci de l'originalité. Les divers épisodes que J. Bodel a réunis dans la *Chanson des Saxons* semblent n'être que des

remaniements de poèmes antérieurs perdus pour nous. D'après le système de Kurth, il y avait, dès l'époque mérovingienne, nombre de chants épiques. Peut-on retrouver la trace de ces chants dans l'épopée des guerres contre Guithéchin ? M. R. est ainsi amené à examiner les traditions relatives aux guerres saxonnes avant Charlemagne. Il y a, selon lui, des analogies frappantes entre la légende des Saisnes et les traditions épiques des temps mérovingiens. « C'est surtout aux chants sur les guerres de Clotaire que sont empruntés les traits qui se retrouvent dans les chansons bien postérieures sur les guerres saxonnes de Charlemagne. » Sans doute, il conviendrait de ne point trop préciser : il y a là beaucoup d'hypothèses, quelques probabilités, mais rien de certain. « Nous croyons, dit M. R., en terminant son chapitre, que les guerres saxonnes chères à l'imagination populaire, dès les périodes les plus reculées de l'histoire de France, ont fait naître de bonne heure des chants sur les expéditions des rois francs contre leurs voisins d'outre-Rhin. Ces chants, ou du moins les traditions épiques qu'ils ont créées, auront encore été vivants en France à l'époque où s'y forma la légende de Guithéchin. Les chansons sur les guerres de Charlemagne ayant éclipsé celles sur les guerres de ses prédécesseurs, il n'est pas étonnant que ces dernières n'aient presque pas laissé de traces. Il en reste assez pourtant pour rendre leur existence très plausible. Ces chants ont exercé sur la légende de Guithéchin une influence... » Présentée sous cette forme, la conclusion de M. R. ne semble pas trop aventurée.

Quant à ce Guithéchin, dont le nom a des formes si diverses, nul doute qu'il n'ait figuré dans une foule de poèmes aujourd'hui disparus. La vieille littérature scandinave offre des traductions en prose de poèmes français sur Guithéchin (Guitalin antérieurs aux Saisnes. Le chef saxon apparaît dans la *Karlamagnus-Saga* et dans la chronique danoise de l'empereur Charlemagne. M. R. compare les principaux traits de ces vieux récits. Entre eux et les Saisnes, il y a bien des analogies, mais les différences sont si nombreuses et si im-

portantes qu'on ne peut guère y découvrir d'une façon quelque peu précise la source du poème de Jehan Bodel.

Autre question : jusqu'à quel point ce poète s'est-il inspiré des événements historiques ? Peut-on retrouver dans la *Chanson des Saxons* autre chose que des légendes ? Bien vagues ont été les connaissances historiques du poète : elles semblent avoir difficilement résisté à ce que M. R. appelle « l'action niveleuse des traditions épiques ». Il n'y a guère d'historique, dans la *Chanson des Saxons*, à part la donnée générale, que certains noms. A ce propos, l'auteur étudie avec soin les nombreuses variantes de Guithechin, ainsi que les noms des peuples païens et l'expression géographique *Rune*.

Dans un dernier chapitre, M. Rohnström nous apprend comment se sont propagées les légendes de la guerre saxonne, devenues si populaires, dans notre littérature comme dans les littératures étrangères. Ce chapitre suffirait à lui seul à montrer combien sont étendues les connaissances de M. Rohnström et de quelles patientes recherches sa thèse est le fruit. Sans doute, on pourrait souhaiter parfois qu'elle ressemblât moins à une succession de notes, ce qui en rend la lecture moins attrayante. Elle ne nous est pas présentée comme une étude complète et définitive, mais plutôt comme une simple « contribution ». Telle qu'elle est, elle sera précieuse aux érudits qui auront le désir de mieux connaître l'œuvre de notre vieux poète. Elle pourrait servir aussi à prouver que notre moyen âge est avec raison étudié et apprécié à l'étranger, particulièrement en Suède, où les Nyrop et les Rajna ont trouvé de jeunes et savants émules.

Joseph DESORMAUX.

Alcide MACÉ. — *De emendando differentiarum libro qui inscribitur De proprietate sermonum et Isidori Hispalensis esse fertur.* Paris, Fontemoing, 1900; 170 p., gr. in-8°.

Le traité *De proprietate sermonum* est un recueil de dif-

férences, c'est-à-dire de mots semblables par le sens ou le son, réunis en groupes de deux ou plusieurs et différenciés au moyen d'un commentaire. Les éditions de ce livre, attribué à Isidore de Séville, sont très nombreuses: M. Macé n'en décrit pas moins de vingt-huit. Mais de cette description raisonnée il résulte que si le *De proprietate sermonum* fut souvent *publié*, jamais encore il ne fut véritablement *édité*, en d'autres termes, qu'aucune des éditions existantes ne repose sur une révision méthodique et ne donne une émendation soignée du texte des manuscrits. Les éditions antérieures à 1602 sont mauvaises, dit M. Macé, et les éditions postérieures ne font que les transcrire. Nous avons, dans le présent travail, les prolégomènes d'une édition critique en vue de laquelle l'auteur a collationné entièrement neuf manuscrits et réuni une masse très considérable de témoignages fournis par tous les grammairiens latins depuis Varron.

L'opuscule grammatical en question valait-il le temps et la peine que M. Macé lui a si largement et si courageusement consacrés? Je ne veux pas me permettre d'en douter, quoique le plaidoyer par lequel il le venge de l'injuste négligence où on le tient depuis deux siècles, — il n'a trouvé qu'un seul éditeur au XVIII^e siècle, qu'un seul éditeur au XIX^e siècle, et ces deux éditeurs n'ont fait que réimprimer le texte de leurs devanciers, — me paraisse, à vrai dire, plus sincère que solide. Le voici en substance: « Lemmata non pauca servavit, quae bonae frugis sunt. Nonnulla etiam ex antiquo fonte manantia solus nobis tradidit » (p. 9). A l'appui de cette double affirmation on désirerait un certain nombre d'exemples démonstratifs. M. Macé n'en donne qu'un qui soit vraiment tel. Le *De proprietate sermonum* nous fournit un mot latin inconnu d'ailleurs, *tugum*, contemporain de Cicéron, pense M. Macé, et auquel il rattache les dérivés latins médiévaux *tugellarium*, *tugarium* (Du Cange: *tugarium*), le français *tuyau* (= *tuyellum*), l'espagnol *tucco*, *tuétano*, le portugais *tutano*.

Ce qui est incontestable, c'est que M. Macé s'est acquitté

de sa tâche avec une conscience exemplaire. Il faut souhaiter aux grands classiques latins de tels historiens de leur texte, aussi richement documentés, aussi patiemment laborieux. Excellent philologue, robuste travailleur, M. Macé mène à bien la difficile, l'ingrate besogne qu'il avait assumée, et jusqu'au bout son lecteur le sent dispos et jovial.

Philippe FABIA.

Rudolf SCHLÖSSER. — *Rameaus Neffe. Studien und Untersuchungen zur Einführung in Göthes Uebersetzung des Diderotschen Dialogs (Forsch. zur neueren Litteraturgeschichte, XV)*. — Berlin, A. Duncker, 1900.

La portée de cette étude dépasse amplement ce qu'annonce la modestie de son sous-titre : introduction au *Neveu de Rameau* traduit par Goethe. Cette traduction du dialogue de Diderot reste bien au centre du travail de M. Schlösser; mais il nous donne les résultats de recherches incidentes qui en concernent les alentours et les approches. Après avoir retracé (chap. I), la destinée aventureuse du texte même du fameux dialogue, depuis les premières copies jusqu'aux récentes éditions, l'auteur s'efforce de déterminer (chap. II), avec plus de précision que ne l'avaient fait Goethe lui-même ou les éditeurs du *Neveu de Rameau*, la date de composition du dialogue; une critique très serrée de tous les indices fournis par le texte, citations, réminiscences ou allusions, l'amène à une conclusion analogue à celle de M. Tourneux, mais plus précise: le dialogue se placerait au fort de l'été 1761, Diderot l'aurait rédigé peu de temps après, non sans soumettre son manuscrit à des révisions, en 1762, en 1766, sans doute en 1775. Le chap. III étudie la « signification » du dialogue, signification anecdotique, biographique, esthétique, littéraire. Et si tous les points de contact que M. S. relève et signale entre le preste opuscule de Diderot et la vie ou la pensée de l'époque méritaient en effet d'être étudiés avec ce développement, on est tenté, en revanche, de trouver bien

indiscrete l'admiration vouée par l'auteur au talent créateur de Diderot : « Le neveu de Rameau, écrit-il, au même titre que Hamlet et Faust, que Richard III et Don Quichotte, est une des figures impérissables des littératures... »

Après avoir examiné (chap. IV) les rapports qu'avait eus, jusqu'en 1804, Goethe avec les œuvres ou la renommée de Diderot, et raconté (chap. V) la genèse de la traduction entreprise par Goethe, M. S. consacre le chapitre VI, le plus long de l'ouvrage, à une étude attentive de cette traduction. Or, il se trouve que ce relevé des fautes, et des inexactitudes, et des omissions commises par le traducteur, cette énumération des procédés particuliers à Goethe dans son travail ; il se trouve que ce dépouillement minutieux de détails menus, qui est le point de départ même du livre de M. S. et devait lui permettre de motiver un jugement sur Goethe traducteur, semble presque un hors-d'œuvre dans le développement de son étude, y détone en tout cas et dérouté la lecture... Quelques inadvertances légères : *Bettler* proposé pour traduire *bélitres* (p. 130); *une tenue* n'est pas exactement *eine Fermate* (p. 132); *gens de ressource* semble mieux traduit, quoi qu'en dise M. S., par *Leute von Geschick* que par *L. von Charakterstärke* (p. 137); *à perte d'haleine* est tout à fait impersonnel, et n'a pas besoin de se rapporter plutôt au spectateur qu'au chanteur (p. 141).

Après cette étude *intérieure* de la traduction de Goethe, M. S. reprend l'histoire de sa destinée extérieure. Le chap. VII est consacré aux *Remarques* dont Goethe accompagna son *Rameaus Neffe*, et le chap. VIII à l'accueil, assez peu enthousiaste d'ailleurs, que le public allemand fit à l'ouvrage : à noter surtout les jugements de Schiller et les doutes de Zelter, qui croyait avoir affaire, non à une traduction, mais à une mystification de Goethe. Un dernier chapitre traite du *Neveu de Rameau*, retraduit en français, en 1821, par de Saur et de Saint-Geniès, et de l'ouvrage *Des Hommes célèbres de France au XVIII^e siècle*, dans lequel les mêmes traducteurs prétendirent en 1823 donner l'équivalent français

des *Anmerkungen* : et M. S. ne ménage pas son indignation, qui est justifiée assurément, mais bien prolongée, à ces singuliers traducteurs. Quant à l'indulgence de Goethe lui-même à leur égard, M. S. a raison de ne pas vouloir l'expliquer par la joie que pouvait éprouver l'auteur de *Werther* à se voir pris au sérieux en France : il aurait pu rappeler que la traduction des *Œuvres dramatiques* par A. Stapfer était en cours de publication en 1823, et qu'en 1822 la *Biographie nouvelle des Contemporains* avait consacré un assez long article au « patriarche de la littérature allemande ».

Puisque aussi bien la monographie de M. Schlösser n'est pas éloignée d'être une étude sur *Goethe et Diderot*, il n'eût point été déplacé d'y citer, ne fût-ce que pour mémoire, le livre de Barbey d'Aurevilly qui porte ce titre, et de rappeler des jugements comme celui-ci : « Des esprits de même substance et de même race... » qu'une conclusion où M. S. aurait repris ses développements des pages 102 et 198 eût avantageusement discutés. Je signalerai aussi à M. S. une curieuse rencontre : « M. Suard regrettait beaucoup que l'exemple de Grimm n'eût pas attiré en France plus de ces hommes qui faisaient naître une littérature originale pour l'Europe, et neutre même en Allemagne ; que Wieland ne fût pas venu causer avec Marmontel, d'Alembert, Champfort. La Harpe ; Goëtte avec Diderot, Kant avec Condillac...¹⁾ »

F. BALDENSPERGER.

Stefan Hock. — *Die Vampyr sagen und ihre Verwertung in der deutschen Litteratur (Forsch. z. neueren Litteraturgesch. XVII)*. — Berlin, 1900.

Longtemps confinée dans le folklore et la tradition populaire, tenue en mépris par la philosophie du XVIII^e siècle, la croyance aux vampires et à leur « nécrophilie » a été

1. D. J. Garat. *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard*, etc. Paris, 1820. t. II, p. 23.

accueillie et exploitée par la littérature romantique. C'est la brève et singulière fortune littéraire de ce thème, ses points de contact aussi avec d'autres motifs favoris du romantisme allemand, que M. Hoek s'est proposé d'étudier. Il l'a fait avec une ampleur d'information très louable, en consacrant la première partie — peut-être un peu longue — de son livre à déterminer l'essence de la légende même des vampires, et en faisant une bonne part, dans la seconde partie, « le vampirisme dans la littérature », aus modèles anglais et français que suivirent tels littérateurs allemands. La *Fiancée de Corinthe* de Goethe, replacée par M. H. dans le voisinage immédiat de la tradition « vampirienne », s'en trouve éclairée d'un jour singulier. Une poésie qui répond fort exactement à la notion d'amour macabre signalée par M. H., et qui méritait d'autant plus une place ici que Herder l'a traduite, n'est pas mentionnée : c'est la ballade écossaise *Sweet William's Ghost* :

If I should come within thy bower
I am no earthly man :
And should I kiss thy rosy lip,
Thy days will not be lang¹.

Au sujet de Nodier, il n'était pas indifférent de rappeler, outre le patronage donné à la traduction de *Lord Ruthven* et la collaboration au mélodrame de 1820, le « poème », soi-disant traduit de l'illyrien, de *Smorra ou les Démones de la nuit*², où J. Janin, par une amusante méprise, distinguait « de l'Hoffmann et du Schiller » en même temps que de l'Apulée. Enfin, au lieu de reléguer dans une note le mot

1. *Percy's Reliques*, 3rd series, II, 6.

2. M. Hoek attribue au séjour de Nodier « dans les provinces illyriennes » l'accueil fait au vampirisme par l'auteur de *Jean Sborar*. Cf. en revanche les *Souvenirs* de M^e Menessier Nodier : « Charles Nodier, intéressé par l'aspect ravagé de ce pauvre homme le concierge de l'hôtel de Boulon, qui ne dormait jamais dans un lit, finit par l'interroger, et pusa dans les formidables récits de ses cauchemars l'idée première... de son livre de *Smorra* » (Ch. Nodier, *Épisodes et Souvenirs de sa vie*, p. 237).

même de *sadisme*, M. H. aurait pu, ce semble, rechercher très légitimement dans ce genre d'érotisme et dans son expression littéraire au XVIII^e siècle un précédent à la vogue conquise, durant la période romantique, par le vampirisme entrevu comme une sorte de perversion sexuelle.

F. BALDENSPERGER.

CHRONIQUE

Les observations de l'Académie française sur l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900

L'entente s'est établie entre l'Académie et le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et l'Académie a jugé qu'elle pouvait rendre publiques ses observations sur un arrêté qu'on modifie d'après ses désirs. Il faut voir dans le revirement du Conseil supérieur un acte de pure courtoisie, qu'on peut trouver excessif dans un débat d'ordre scientifique; il n'en est pas moins acquis qu'en ces matières l'Académie n'a plus que voix consultative, — puisque le Conseil et le Ministre pouvaient passer outre, — et son autorité sort singulièrement amoindrie de l'aventure¹. Il lui reste un moyen de la rétablir, au moins pour un temps, c'est de proposer à son tour de nouvelles réformes (elle n'a que l'embaras du choix), auxquelles le Conseil supérieur se fera certainement un plaisir de donner sa consécration; mais il faudrait, nous le répétons, qu'elle s'en remît purement et simplement, pour cette besogne, au petit nombre de ses membres dont la compétence est indiscutable. Son prestige

1. Est-il nécessaire de faire remarquer que la négation de la compétence grammaticale de l'Académie se concilie fort bien avec l'admiration la plus vive pour les écrivains éminents qu'elle compte dans son sein? En tant que corps constitué, elle a d'ailleurs d'autres fonctions que celle de régenter la langue, qui n'a plus de raison d'être. Le temps a marché depuis les lettres patentes de Louis XIII, qui la chargeaient « de travailler avec tout le soin et la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue, à la rendre pure, éloquente (!), capable de traiter les Lettres et les Arts ». C'est sur ce fondement verrouillé que son autorité repose.

serait encore intact, si elle avait écouté, il y a sept ans, la voix de M. Gréard ; car le Ministre n'aurait pas eu l'occasion de saisir le Conseil supérieur.

Nous appliquerons aux observations de l'Académie sur l'arrêté du 31 juillet ce que M. Brunetière disait de cet arrêté : *Sunt bona, sunt mala quaedam, sunt mediocria plura*. L'Académie désapprouve, comme le Conseil supérieur, la complication des règles pour l'accord des locutions telles que *ci-joint, ci-inclus, non compris*, etc. Mais elle préfère l'invariabilité absolue à l'accord facultatif. Nous serons de son avis, pourvu qu'on réserve le cas où ces locutions adjectives suivent le nom auquel elles se rapportent : « Il doit encore vingt francs, sa cotisation *non comprise* ; vous examinerez la lettre *ci-jointe*. »

L'Académie concède qu'on puisse dire comme Racine :

Armez-vous d'un courage et d'une foi *nouvelle*.

Elle fait observer que cette tolérance ne peut être accordée « quand il s'agit d'êtres de sexe différent ; par exemple, on ne pourrait dire : *Un homme et une femme attendrie ; un lion et une lionne furieuse* ». Une robe et un chapeau ne sont pas des êtres de sexe différent, et cependant, on ne dirait pas non plus : « Elle avait un chapeau et une robe *verte*. » Mais il ne suffit pas de dire qu'on se conformera à « l'usage actuel ». Il importe de préciser cet usage. En réalité, quand il s'agit d'objets matériels et d'êtres vivants, on s'arrange pour que le dernier nom soit masculin, à moins que l'adjectif ne se prononce de même au masculin et au féminin pluriels, auquel cas il n'y a plus aucune difficulté.

Nous n'avions pas trouvé justifiée la tolérance de *toutes heureuses* au sens de « entièrement heureuses ». Mais, au singulier, le sens adjectif de *tout* est identique au sens adverbial, et il n'y a aucune raison de ne pas autoriser *toute heureuse* aussi bien que *tout heureuse*. On me permettra de citer la conclusion du § 310 de ma *Grammaire raisonnée* : « Concluons que l'adverbe *tout* peut toujours s'accorder au

singulier et doit rester invariable au pluriel, excepté devant un mot féminin commençant par une consonne ; cette exception est regrettable, mais c'est un fait de langue et non un fait d'orthographe. On ne peut le réformer. »

L'Académie n'insiste pas sur la distinction entre *confiture de groseille* et *confiture de groseilles*. Mais elle a tort d'ajouter : « C'est le plus souvent une question de mesure et de tact. » Nous croyons avoir démontré¹ qu'ici l'accord est absolument indifférent. Il est bien inutile de faire remarquer qu'on ne doit pas écrire *une forêt de hêtre* ni *des meubles de hêtres*. La forêt se compose de *hêtres*, et les meubles sont faits avec *du hêtre* (il s'agit du bois et non des arbres). Sur cette question, la formule de l'arrêté ministériel est excellente : « Dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel, on tolérera l'emploi de l'un ou de l'autre nombre. »

Il est inexact de dire que l'arrêté autorise « les fous amours de Cléopâtre ». C'en n'est pas ici une question de genre, mais une question de construction. La langue n'admet pas les formes *fou* et *mou* devant le substantif. On ne dira pas plus « les fous amours » que « un fou désir ». Pour les autres substantifs à double genre, l'Académie conseille de se conformer aux habitudes de la langue parlée. C'est ce que nous avons fait dans notre commentaire², en indiquant le genre masculin pour *aigle*, *orgue*, *automne*, *hymne*, et pour *enfant* quand on ne songe pas au sexe, sauf dans les locutions consacrées : « aigles romaines, grandes orgues désignant un seul instrument) », et le genre féminin pour *œuvre* et *période*, sauf dans les locutions consacrées : « gros œuvre, grand œuvre, » et dans l'expression morte « le plus haut période ».

L'Académie est injuste pour le classement des noms composés, qui est établi avec beaucoup de méthode dans l'arrêté. Elle ne fait pas d'objection au principe général de la sup-

1. Ci-dessus p. 246 et suiv.

2. *Ibidem*, p. 24-261.

pression du trait d'union, et elle admet qu'on écrive sans trait *grandmère*, *grandmesse*, *grandroute*. On a présenté la réunion des mots composants par un trait comme un état intermédiaire entre la juxtaposition simple et la soudure. Mais cette transition n'est pas utile : nos ancêtres n'en ont pas eu besoin pour passer de *plat fond* à *plafond*. Bien que le rapport académique ne l'indique pas, la suppression du trait d'union entre une forme verbale et son complément, ou après un préfixe, a pour conséquence forcée la soudure de ces mots. Il est tout naturel d'écrire *porteplume*, comme *portecrayon*, *gagnepetit* comme *raurien*, *entrebâiller* comme *entreposer*, *entredeux* comme *entremets*, *souspied* ou mieux *soupiéd* comme *soucoupe*, et aussi *galloromain*, etc. Il ne suffit donc pas de dire qu'on s'en référera à l'usage actuel, car cet usage, pour les particularités purement graphiques, ne repose que sur le Dictionnaire de l'Académie, qui fourmille de contradictions. On aura une règle claire, simple et logique, si l'on décide de souder tous les mots composés commençant par une forme verbale ou par un préfixe, et d'écrire librement avec ou sans traits d'union tous les autres mots composés : *pomme-de-terre* comme *pot-au-feu*, ou *pot au feu* comme *pomme de terre*, *rouge gorge* comme *bel esprit* ou *bel-esprit* comme *rouge-gorge*, *eau blanche* comme *coffre-fort*, ou *coffre-fort* comme *eau-blanche*, *bon-sens* comme *basse-cour* ou *basse cour* comme *bon sens*, *nouveau né* comme *frais-éclos* ou *frais-éclos* comme *nouveau-né*, etc.

La seule objection faite par le rapport académique contre la liberté générale de l'accord¹, c'est qu'elle aboutirait à l'invariabilité (on admet donc que l'usage y tient), et que dès lors les érudits seuls pourraient goûter ces vers de Corneille :

Va, néglige mes pleurs, cours et te précipite
 Au-devant de la mort que les dieux m'ont *predite*.

1. Liberté dont nous avons toujours excepté les cas particuliers signalés ci-dessous, au même titre que le cas du participe suivi de son complément.

Mais sommes-nous gênés, pour comprendre la poésie classique et contemporaine, par les rimes en *ée, ie, ue*, qui ne sont plus conformes à la prononciation du français? Et l'invariabilité, depuis longtemps acquise pour le participe suivi de son complément, nous empêche-t-elle de goûter les vers de Ronsard :

Mignonne, allons voir si la rose,
 Qui ce matin avait *déclosé*
 Sa robe de pourpre au soleil.
 Etc.

L'opposition entre l'usage ancien et l'usage actuel n'est-elle pas ici un charme de plus?

L'Académie trouve dans l'accord du participe un moyen d'éviter des amphibologies, mais elle fait fi elle-même de cet argument quand elle renonce à la fameuse distinction entre « la femme que j'ai *cue* manger » et « la femme que j'ai *vu* manger », suivant que la femme mangeait ou était mangée. L'orthographe n'est pas faite pour donner la solution de devinettes imaginées tout exprès. Dans le vers de *Bérénice*: « Titus l'aime, dit-elle, et moi je l'ai trahie, » alors même que Racine eût laissé *trahi* invariable, le doute ne serait pas possible, car le contexte éclaire le sens, et d'ailleurs il serait incorrect de rapporter le second pronom *le* au sujet du premier verbe. « La clause de l'armistice que vous avez acceptée » n'est qu'un membre de phrase, et dans la phrase complète il ne saurait y avoir d'amphibologie : « Vous devez observer la clause de l'armistice que vous avez *acceptée*. » Quand bien même on écrirait *accepté* (d'ailleurs la prononciation ne fait pas de différence), l'incidente ne pourrait évidemment se rapporter qu'au mot *clause*; car s'il s'agissait de l'armistice tout entier, on aurait dit: « Vous devez observer l'armistice que vous avez *accepté*. »

On revient donc à l'accord obligatoire du participe passé avec le complément direct qui précède, non toutefois sans de sérieuses atténuations; car l'Académie ne fait pas d'objections à ce que toute liberté soit laissée aux écrivains dans plusieurs

cas, notamment quand le participe passé est suivi d'un infinitif (la femme que j'ai *entendu* ou *entendue* chanter) ou précédé du mot *en* partitif. M. Michel Bréal dit avec raison (voyez notre *Revue*, 1889, p. 254) que, dans ces deux cas, l'invariabilité serait préférable. Il est étrange en effet qu'il devienne loisible d'écrire, avec l'approbation de l'Académie, qui se dit gardienne du bon usage: « J'ai vu les lettres que vous avez *faites* partir; j'en ai *écrites* plus que vous. »

Faudra-t-il remettre en vigueur les exceptions absurdes des anciennes grammaires, et dire que l'accord sera désormais libre pour le participe suivi d'un infinitif ou précédé de *en*, SAUF QUAND LE FÉMININ SONNE A L'OREILLE AUTREMENT QUE LE MASCULIN? N'est-il pas évident que dans tel ou tel cas particulier, l'usage établi pour les participes dont le féminin se prononce autrement que le masculin dicte la règle à imposer aux autres?

Comment l'Académie peut-elle admettre « les fruits que je me suis *laissés* prendre »? C'est inciter les enfants à faire une singulière analyse de la phrase! Il n'y a qu'une solution pour le participe suivi d'un infinitif sans préposition, c'est l'invariabilité absolue, parce que le complément peut être le sujet ou le complément de l'infinitif, ou le complément de la locution tout entière, il n'est jamais le véritable complément du participe.

Le rapport académique ne dit rien de *coûté* et de *valu*. Le complément de ces verbes répond à la question *combien* et non à la question *quoi*. C'est un complément circonstanciel, et il est bien évident que sa nature ne change pas quand les verbes sont employés au figuré. Mais ce complément circonstanciel a les apparences d'un complément direct, et cela suffit à la langue pour l'accord. Il faut donc ou bien décider que *coûté* et *valu* seront toujours invariables (c'est la solution du Dictionnaire de l'Académie pour *coûté*), ou bien autoriser le

1. L'Académie commet là une véritable faute, que n'autorisait pas le Conseil supérieur, car l'arrêté du 31 juillet ne changeait rien dans les cas où on prescrivait auparavant l'invariabilité.

libre accord, mais, dans les deux cas, sans distinction entre le sens propre et le sens figuré.

Le rapport académique n'aborde pas non plus la question du participe suivi d'un adjectif complétif, qu'il est indispensable de prévoir. Nous écrivons : « Vous l'avez *échappé* belle, » bien que le pronom *l'* remplace le substantif *belle*, auquel se rapporte l'adjectif *belle*. Bossuet a dit, et nous n'en sommes pas choqués : « Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces, l'une de l'avoir *fait* chrétienne, l'autre de l'avoir *fait* reine malheureuse ! » C'était la règle de Vaugelas. Toutefois, l'accord ne nous choquerait guère, ce qui n'est pas une raison suffisante pour le rendre obligatoire. Il y a lieu de choisir entre les deux solutions indiquées pour *coûté* et *valu* : l'invariabilité ou la liberté. L'accord obligatoire serait contraire à l'usage.

Le *statu quo* est inadmissible pour le participe des verbes pronominaux. On ne peut continuer à fausser l'esprit des enfants, en leur faisant considérer *se* comme complément direct dans : « Cette pièce s'est jouée hier; cette femme s'est évanouie. » Le participe des verbes réfléchis s'accordait jadis avec le sujet, et on a conservé cet usage, excepté lorsque le réfléchi peut être tourné en un verbe conjugué avec *avoir*, auquel cas le participe s'accorde avec le complément direct placé avant la blessure qu'il s'est *faite*. Si ce complément direct est le pronom réfléchi, on est ramené à l'accord avec le sujet (elle s'est *instruite*). Ces principes étant posés, on devrait admettre une large tolérance pour l'accord avec le sujet, toutes les fois que le participe n'est pas accompagné d'un complément direct. Il serait excessif de compter une faute à l'élève qui écrirait comme Montesquieu : « Les femmes se sont *imaginées* que ton départ leur laissait une impunité entière. »

Dans sa Note à l'Académie, qu'on ne saurait trop citer, M. Gréard raconte une anecdote exquise, qu'il tient de Villemain : « Pendant la préparation de l'édition de 1835, lorsqu'il fut question de substituer *ai* à *oi* dans les formes

j'aimois, je reconnoîtrois, une discussion vive s'éleva à laquelle Châteaubriand et Nodier prirent une part très brillante. Jamais ils ne *cédevoient*, déclarèrent-ils en terminant, ils en *prenoient* l'engagement public. A la séance suivante, Nodier s'adressant à Châteaubriand: « Monsieur le Comte, dit-il, l'autre jour nous avons eu tous les deux beaucoup d'esprit; mais il faut en revenir au sens commun: il a toujours le dernier mot. Il y a plus de cent cinquante ans que les entêtés demandent ce changement: à ces deux siècles d'attente nous avons ajouté huit jours; l'honneur est sauf. » Cet exemple de résignation aimable, dit M. Gréard, est bon à noter. Il serait bon à suivre par l'Académie. Sans doute, il n'y a pas encore deux siècles que la liberté de l'accord du participe est réclamée. Mais on ne saisit guère l'utilité d'imposer un stage aux réformes dont la légitimité est surabondamment démontrée. Pour la question de *l'ai*, l'Académie eût été assurément bien inspirée, si elle avait suivi ou même précédé Voltaire, et si elle avait approuvé l'initiative de Racine, qui écrivait déjà *je fuivais* au lieu de « je fuirois » dans la première édition d'*Andromaque*.

L. CLÉDAT.

30 décembre 1900.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceux qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

E. BOURCIEZ. — *Précis historique de phonétique française*. Nouvelle édition (Paris Klincksieck, 1900, xxxvii-250 p.) — Nous ne saurions trop recommander aux étudiants cette nouvelle édition d'un excellent livre, remarquable par la clarté de l'exposition et mis au courant des travaux les plus récents.

Samuel CHABERT. — *Marcellus de Bordeaux et la syntaxe française* (Extrait des *Annales de l'Université de Grenoble*, 1900, p. 231 à 283 et p. 831 à 884). — M. Chabert étudie avec beaucoup de finesse les premières origines d'un certain nombre de particularités de la syntaxe française. La sémantique et la phonétique nous paraissent s'opposer également à ce qu'on considère l'infinitif français comme représentant à la fois l'infinitif actif et l'infinitif passif du latin. L'explication de *en outre* par *inde ultra* est ingénieuse et suffisamment plausible.

Kr. NYROP. — *Observations sur quelques vers de la farce de Maître Pierre Patelin* (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Lettres de Danemark*, 1900, p. 331 à 367). — Précieuse contribution à l'éclaircissement d'un texte bien connu, mais souvent obscur et plein d'idiotismes.

Le même. — *Formation du pluriel en français. Les noms en l* (Extrait du même *Bulletin*, 1900, p. 23 à 54). — Nous avons là un chapitre de la morphologie de M. Nyrop, qui, nous l'espérons, paraîtra bientôt. L'auteur cite, sans les

rapprocher, les « fols amateurs » de Bossuet et les « mols oreillers » de M. Lavedan. Nous essayons d'expliquer ci-dessus (p. 249) comment il se fait que la langue répugne à employer les formes *fou* et *mou* devant le substantif. Il en résulte que les écrivains sont amenés à mettre au pluriel les locutions telles que *fol amateur*, *mol édredon*, en ajoutant simplement une *s* à la forme normale de l'adjectif singulier devant les substantifs commençant par une voyelle.

A. DEVAUX. — *Étymologies lyonnaises, réponse à M. A. Steyert* (Lyon, Waltener, 1900, 160 p. in-8. — Dissertation excellente, en réponse à des critiques plus que futiles.

Hugo SCHUCHARDT. — *Ueber die Klassifikation der Romanischen Mundarten* (Graz, 1600, 32 p. in-8). — M. Schuchardt publie une leçon qu'il a faite en 1870, et qui était restée inédite. Il y exprimait des idées que d'autres ont eues depuis, et qui sont devenues, en quelque sorte, classiques.

KOSCHWITZ. — Nous signalons un important compte rendu que M. Koschwitz a donné, dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* tome XXI, p. 168 à 187, du livre de Quiehl: *Französische Aussprache und Sprachfertigkeit*.

Joseph DÉSORMAUX. — *Aimé Constantin* (16 p., extr. de la *Revue sarvoisienne*, 1900. — Notice biographique et bibliographique sur M. Aimé Constantin, mort récemment, qui a passé les dernières années de sa vie à recueillir les éléments d'un dictionnaire et d'une grammaire des patois savoyards. Ces travaux seront revus, complétés et prochainement publiés, sous les auspices de la *Société Florimontane*, par notre collaborateur M. Désormaux, auteur de la présente notice.

Gaston PARIS. — *Les plus anciens mots d'emprunt du français* (32 p. in-4°. extr. du *Journal des Savants*, mai et juin 1900). — A propos d'un livre récent, M. G. Paris examine avec sa haute autorité les problèmes ardues que présente l'histoire des anciens mots d'emprunt du français,

F. BRUNOT, P. BLOUME, L. FOURNIOLS. G. PEYRE et Armand WEIL. — *Macette, de Mathurin Reignier* (Paris, Georges Bellais, 1900, XLIII-52 pages). — Excellente édition de la satire XIII de Reignier, due à M. Ferdinand Brunot et à quatre de ses élèves de l'École normale supérieure, travaillant sous sa direction.

Arthur et Paul DESFEUILLES. — *Lexique de la langue de Molière* (Paris, Hachette, 1900, 1^{er} vol. CCXXXI-512 p. — 2^e vol. 649 p.). — Ces deux volumes continuent la belle collection des lexiques des grands écrivains de la France, publiés par la librairie Hachette. Le dépouillement est plus complet que dans le Lexique, fort estimable, de M. Livet, qui est d'ailleurs conçu sur un autre plan, et qui comporte une étude comparative du vocabulaire du XVII^e siècle. Ces deux ouvrages ne font donc pas double emploi. Il est extrêmement commode de trouver méthodiquement classées dans une copieuse introduction toutes les remarques grammaticales sur la syntaxe de l'auteur.

Edw. Cooke ARMSTRONG. — *Le Chevalier à l'Épée* (Baltimore, John Murphy company, 1900, 73 p. in-8). — Édition du *Chevalier à l'Épée*, avec étude des manuscrits, de la langue et des épisodes.

F.-N. NICOLLET. — *Phonétique du patois alpin* (Gap, impr. Jean et Peyrot, 1900, 106 p. in-8^m). — M. Nicollet croit qu'il faut ranger « le patois alpin » « non parmi les langues néo latines, mais parmi les néo-celtiques ». Il ne renferme guère en effet que 25 % de mots d'origine latine; il est vrai que l'auteur avoue n'en avoir « pas fait le compte exact »; c'est une « évaluation approximative » qui a entraîné sa conviction. Quelques mots, d'après lui, sont d'origine grecque, et l'on n'est pas peu surpris de voir ranger dans cette catégorie *amar*¹ (= avec, prov. *emé*) *antw* (= où, prov.

1. Nous conservons la notation de l'auteur : *a* désigne un son intermédiaire entre *e* et *i*; *ç* = *ts*, *j* = *dz*; l'accent circonflexe sur une voyelle indique qu'elle est tonique.

ounte, *ou* (= *un*, art. indéf.). Mais le plus grand nombre est d'origine celtique et ibérique. Quelques-uns même « paraissent remonter à une époque antérieure à l'arrivée des Celtes et des Ligures dans nos montagnes ». Les procédés de recherche étymologique employés par l'auteur sont très simples : quand un mot patois ne lui paraît pas dérivé du latin, ou du grec, il le range parmi les « mots indigènes » et il a vite fait de retrouver dans les langues indo-européennes, sanscrit, dialectes celtiques, anglo-saxon, allemand, sans parler du gothique, du danois et même du basque et du russe, une racine plus ou moins voisine pour le sens et pour la forme ; et voilà comment on peut, avec « une probabilité voisine de la certitude », restituer le vocabulaire de la langue parlée autrefois par les peuplades des Alpes. M. N. arrive même à y verser un grand nombre de mots dont l'origine latine ne fait aucun doute : *kaisa* (caisse), *kwjár* (coucher), *kwisí* (coussin), *maínà* (enfant), *tír* (tien) *sír* (sien), *Diw* (Dieu), *póir* (peur), *sóurhe* (rassasié), *çi* (chien), etc., etc¹.

La thèse de l'origine celtique des dialectes gallo-romans n'est pas nouvelle ; M. N. lui-même l'avait déjà soutenue dans un opuscule, dont M. Bourciez a rendu compte dans la *Revue critique* du 6 juin 1898, avec une sévérité malheureusement trop justifiée. Nous ne pouvons songer à la combattre ici et nous renvoyons M. N. à l'*Introduction* de l'*Hist. de la Lit. fr.* de M. Petit de Julleville, où M. Brunot a exposé les principales raisons qui nous forcent à la rejeter². S'il persiste dans son opinion, il fera bien de se mettre au courant des travaux récents sur le celtique : il ne semble pas connaître l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Holder, et il

1. Quant à *neve* (neige), il « pourrait bien être indigène dans un pays où l'on connaissait la neige avant de connaître un seul mot de latin ». En revanche, l'auteur attribue une origine latine à des mots comme *bara* (batte) et *bramár* (crier), qu'il tire de *ceru* et de *frumere*.

2. M. G. Paris, dans le *Journal des Savants*, a vivement reproché M. Brunot de s'être attardé à discuter une question depuis longtemps vidée. Il n'avait pourtant pas tout à fait tort, comme le prouve l'exemple de M. Nicollel.

cite toujours la *Grammatica celtica* de Zeuss d'après la 1^{re} édition, vieille déjà d'un demi-siècle.

En ce qui concerne la philologie romane, M. N. paraît encore plus mal informé : il puise tous ses renseignements dans les Dict. de Littré et de Brachet ou dans la *Grammaire classique* de Brachet et Dussouchet; de là l'idée fort inexacte qu'il se fait des lois phonétiques de notre langue. C'est ainsi qu'à la p. 58, il nous apprend que l'*i* de la dipht. *ai* dans *aiga* a la même origine que l'*i* de *j'aime*, *aile*, etc.; à la p. 84 que *ai* (j'ai) ne peut venir de *habeo*, qui « aurait donné *aw* », comme *tabula* > *taucla*; à la p. 88 que *prêira* ne vient pas de *presbyter*, mais de *prector*, « corruption de *precator* ».

A la p. 99 (en note), l'auteur se demande si *siv* (je suis), qui n'a pu sortir de *sum*, ne serait pas un composé du pron. de la 1^{re} pers. *iv* et du radical du verbe, comme le lat. *sum* et le grec *eimi* (??). Quant à *iv* (= je, moi), il vient de *ego*, par « changement de *g* en *j*, *i* et contraction de *êiv* en *iv* ». M. N. est dupe de l'orthographe, qui ne distingue pas les voyelles nasales des voyelles orales suivies de *n* ou de *m*, quand il affirme à la p. 73 qu'en latin toutes les voyelles pouvaient se nasaliser.

Il serait trop facile de multiplier les critiques de cette nature. L'ouvrage de M. N. n'est pourtant pas complètement dénué de valeur : il pourra rendre quelques services comme recueil de matériaux, surtout si l'auteur le fait suivre d'un index des mots cités. M. N. connaît bien la langue dont il parle, et il fait des réflexions judicieuses sur la façon de recueillir les mots patois et sur les sources où il faut puiser (pp. 12, 19-20). Mais qu'entend-il au juste par « patois alpin »? D'après une note de la p. 62, on pourrait croire qu'il s'agit de l'ensemble des dialectes parlés dans les Hautes-Alpes, aussi bien du Briançonnais que du Gapençais, les différences devant être considérées comme de simples « va-

1. Cette explication est ajoutée en marge par l'auteur sous forme de correction manuscrite : il a supprimé avec raison l'explication donnée dans le texte imprimé (*iv* issu d'une forme indigène *ivv*, *ivv*).

riations de prononciation ». Mieux vaudrait se borner au patois d'une région bien déterminée et peu étendue, ou même à celui d'une seule commune, en signalant, s'il y a lieu, les variantes fournies par les patois voisins. La notation graphique des sons est suffisamment claire et précise, sauf pour *l* et *n* mouillés qui ne sont pas distingués de *l*, *n* + *i* ; il aurait fallu réserver la graphie *œ* pour la semi-voyelle et noter la voyelle par *ou*. M. N. pourrait donc nous donner un excellent lexique et une bonne morphologie de son patois. Il faudrait pour cela se contenter de recueillir les mots et les formes avec toute l'exactitude désirable, ce qui n'est pas aussi facile qu'on le croit, et renoncer aux recherches étymologiques et phonétiques, pour lesquelles il est évidemment mal préparé. Le voudra-t-il ?

(L. VIGNON.)

TABLE DU TOME XIV

DE LA *Revue de Philologie française*, 1900.

Vignon (Léon).

Les patois de la région lyonnaise (suite):

Le pronom sujet masculin de la 3 ^e personne...	1, 113
Le pronom sujet féminin de la 3 ^e personne....	177, 265

Nédey (E.)

Patois de Sancey (Doubs) avec les formes correspondantes des patois de Mesnay et de Vitteaux: liste de mots (suite et fin).....

28

Pelen (Félix).

De quelques changements du timbre de l'*e* français.....

68

Regnaud (Paul).

Le français « faon ».....

Notes étymologiques.....

68

112

Clédât (L.) et **Andersson** (H.).

Sur l'amuissement de l'*r* finale en français.....

81

Clédât (L.)

Les deux verbes « passer ».....

146

« De » et « par » après les verbes passifs.....

218

L'arrêté ministériel du 31 juillet 1900 relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française.....

215

Les observations de l'Académie sur l'arrêté ministériel.....

309

G. (Ch.)

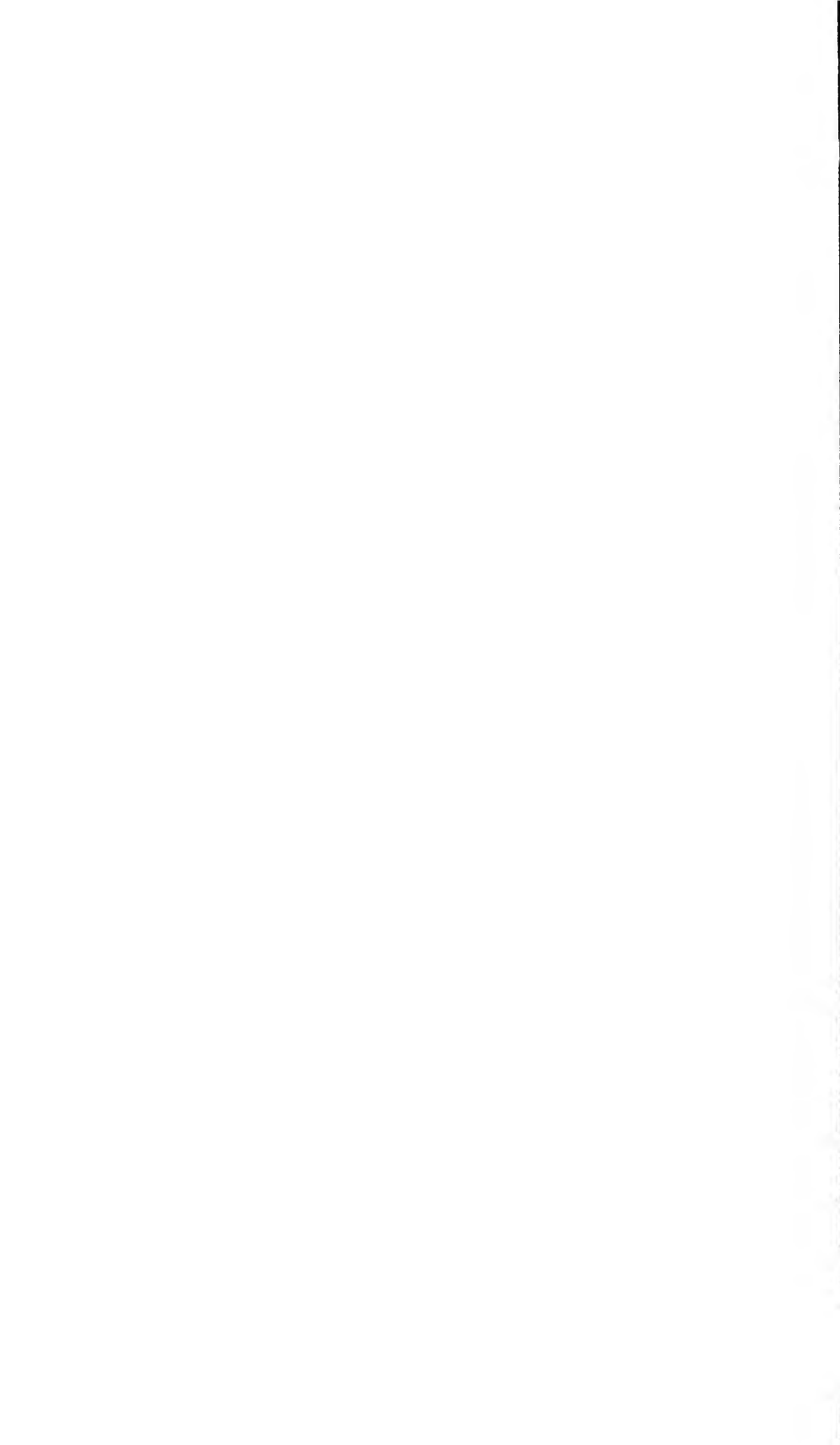
Note sur deux prononciations populaires.....

294

COMPTES RENDUS

<i>Oscar Hoag</i> : Die Latinität Fredegars (J. Anglade).....	150
<i>Wilhelm Cloetta</i> : Die Enfance Vivien (J. Buche)	167
<i>Eugène Herzog</i> : Materialien zu einer neuprovenzalischen Syntax (L. Vignon).....	231
<i>O. Rohuström</i> : Étude sur Jehan Bodel (J. Désormaux).....	298
<i>Alcide Maçô</i> : De emendando differentiarum libro qui inscribitur. <i>De proprietate sermonum</i> (Ph. Fabia).....	302
<i>Rudolf Schlösser</i> : Rameaus Neffe (F. Baldensperger)	304
<i>Stefan Hock</i> : Die Vampyrsgagen unde ihre Verwertung in der deutschen Litteratur (F. Baldensperger	306
CHRONIQUE.....	175, 243, 309
PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA REVUE.....	75, 172, 317

Le Gérant : V^{ne} ÉMILE BOUILLON.





PC
2701
R5
t.14

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

715

